This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 476941

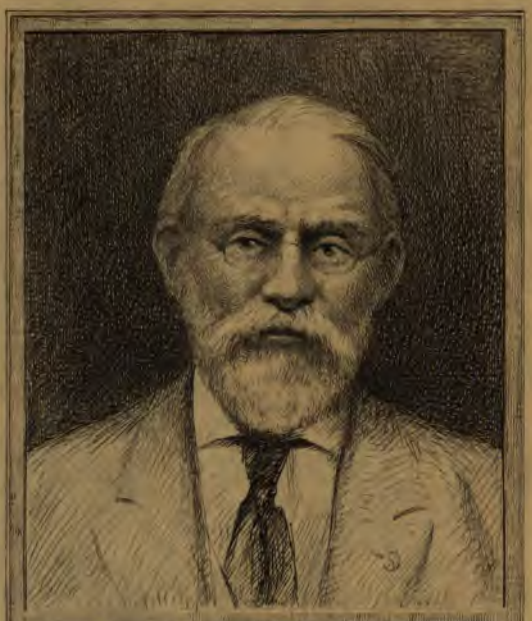

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.M267
S8

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS

DES

Arrondissements d'Avranches & de Mortain

TOME VI

AVRANCHES
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE DE HENRI GIBERT
Rue des Fossés, 4 et 6, près l'Hôtel-de-Ville.

1884

Denning
Algiers
5-11-27
13603

ÉTUDE

SUR

LA VIE ET LES ÉCRITS DE ROBERT DE TOMBELAINE

MOINE DU XI^{e} SIÈCLE

Première Partie (Refondue)

SA VIE

L'îlot de Tombelaine, situé à quelque distance du Mont Saint-Michel, doit sa première mention historique au souvenir d'un moine dont nous allons étudier la vie et les écrits. Il s'appelait Robert : *Robertum de Tumbalenia, sic dictum a quodam monte qui monti sancti Michælis adjacet* (1).

Ainsi, ce rocher de Tombelaine (2), que la nature avait admirablement préparé pour les mystères druidiques, et dont les rocs étranges semblent en rappeler encore, aujourd'hui même, les sombres rites, ce mont qu'ont poétisé tant de récits gracieux, tant de suaves légendes (3), et, entre autres, la ballade bien connue d'un

(1) Mabillon. *Ann.* t. I^{er}, liv. LXIX, N° 44.

(2) Ainsi appelé de son nom latin *Tumbella, Tumbellana*, par opposition à *Tumba*, dont il est le diminutif, et qui fut le nom du Mont Saint-Michel. « Robert Cenau, évesque d'Avranches, en son livre de *Re Gallica*, appelle ce rocher *Tumbulana*, diminutif du Mont de Tombe, comme qui diroit un petit Mont de Tombe. » D. Th. Le Roy : *Les curieuses recherches du Mont Saint-Michel*, éd. par M. Ed. de Beaurepaire.

(3) Wace : *Le Roman de Brut*, t. II, p. 144, 157.

de nos grands poètes modernes (1), cette île, qui plus tard eut son prieuré et devint place forte, peut ajouter à tous les souvenirs de son passé celui d'avoir donné son nom à un saint moine, à un écrivain de mérite.

Plusieurs même, et parmi eux les savants auteurs de *La France Littéraire*, supposent que Robert naquit à Tombelaine, et que, primitivement, il existait sans doute un village sur ce rocher, qui ne fut pas toujours entouré de la mer, et qui dut être habité, bien avant que Bernard-le-Vénérable y fondât un prieuré, en 1137 (2).

D'autres ont supposé que Robert naquit en Angleterre; mais, pour soutenir cette opinion, Possevin et Pitseus, qui le font moine de Croyland, sont obligés de défigurer son surnom (3).

Pour nous, nous n'adoptons aucune de ces hypothèses. Robert ne naquit pas à Tombelaine, malgré son surnom, dont nous expliquerons plus loin l'origine; mais ce n'est pas à dire pour cela qu'il naquit en Angleterre; nous le croyons originaire des environs du Mont Saint-Michel, où il se fit moine dès sa première jeunesse (4).

S'il est vrai que les lieux où l'on naît, que les impressions qui vous sont données dès l'enfance, que les idées que l'on reçoit dans la jeunesse soient pour une grande part dans la vocation d'un homme et dans ce qui décide de son existence entière, on ne saurait nier que tout portait Robert à embrasser la vie monastique.

En face du rivage normand, au sein d'une baie merveilleuse, se dressait le Mont Saint-Michel. On redisait partout son origine miraculeuse, les légendes de ce mont prédestiné à la prière, les prodiges qui ne cessaient de s'y accomplir. Et cette abbaye n'était-elle pas déjà la plus célèbre de France? Quand naquit Robert, deux cents ans s'étaient bientôt écoulés depuis que le duc Richard de Normandie y avait, en 966, établi ses religieux, et la renommée de leur piété n'avait fait que s'accroître de jour en jour. On citait la science et les

(1) Victor Hugo : *Odes et Ballades, Madeleine.*

(2) « Prioratum seu eremitorium in ea instituit Bernardus Sancti Michælis abbas ; » tardius vero castrum illic ædificatum est, quod anno circiter 1667 præ metu hos- » tium destructum fuit. » *Acta S.* t. VII octobris.

Ces quelques lignes résument toute l'histoire de Tombelaine après l'époque qui nous occupe.

(3) Possevini, *Apparatus*. Venetiis, 1606. — Joh. Pitseus. *De illust. Angl. ; script.* Parisiis, 1619. — *Hist. litt.*, t. VIII.

(4) Orderic Vital, *Hist. de Normandie*, liv. VIII, p. 7.

vertus de leurs abbés, et les rois de France et d'Angleterre accordaient déjà leurs plus riches faveurs à ce monastère préféré. On venait de célébrer, dans l'abbaye, le mariage de Richard II avec Judith, princesse de Bretagne. L'abbé Hildebert avait mené à bonne fin les travaux gigantesques qui devaient supporter la basilique de l'Archange; elle commençait même à s'élever pour couronner la montagne, quand l'idée vint à Robert d'aller s'abriter à l'ombre de ce temple naissant et de s'y consacrer à Dieu. C'était vers 1030 (1).

Si c'était là une grande consolation pour ses sentiments pieux, la vie monastique avait encore un autre attrait pour lui : elle lui permettait de se livrer tout entier à ses goûts pour l'étude.

Le Mont Saint-Michel possédait une école célèbre où l'on cultivait toutes les sciences connues (2). Tous les monuments des littératures grecque et latine y étaient précieusement conservés, commentés, sans cesse recopiés. On y travaillait pour s'instruire et pour instruire les autres. Les doctes traditions de l'abbé Maynard étaient donc un patrimoine qu'on se gardait bien de laisser dépérir. Les abbés tenaient à honneur de protéger les lettres, et parmi les clercs qui sortirent de cette école, nous pouvons citer, entre plusieurs autres : Scoland, abbé de Saint-Augustin de Cantorbéry, né dans le pays d'Avranches, homme de science et de vertu, zélé pour l'amélioration des mœurs (3); — Donald ou Dontald, successivement abbé de Saint-Melaine de Rennes, et évêque de Saint-Malo (1120-1144) (4).

« Les moines du Mont Saint-Michel, » écrivait naguère un savant qui aime et connaît mieux que personne la vieille abbaye, « nous conservèrent ainsi les belles littératures grecque et romaine, les grands souvenirs historiques qui les ont précédées et toutes les connaissances déjà acquises par de nombreuses générations depuis longtemps éteintes. C'est à la fin du x^e^ siècle et dans les premières années du xi^e^ que nos moines bénédictins commencent à cultiver la plupart des connaissances et des sciences connues, comme l'Écriture Sainte, la théologie, la philosophie, la rhétorique, la grammaire, les mathématiques, l'astronomie, la sculpture, la peinture, l'archi-

(1) D. Cellier, *Hist. des auteurs ecclésiast.*, t. XXI. — Mabillon, *Ann.*, liv. V, n° 43.

(2) *Histoire littéraire*, t. VII.

(3) Orderic Vital, liv. IV.

(4) Mabillon, I, 66 et I, 72. — *Hist. litt.*, t. VII.

tecture, l'alchimie, la médecine, la jurisprudence, l'histoire, la politique, l'agriculture, la musique et la poésie (1). »

La bibliothèque d'Avranches conserve encore quelques travaux manuscrits des moines du XI^e^ siècle, ouvrages précieux de la savante abbaye, qu'on appelait dès le XIII^e^ siècle *la Cité des livres*.

Dans cette docte et laborieuse famille, Robert dut être un des travailleurs les plus zélés. Pendant de longues années, sous les abbés Almod, Théodoric et Suppon, il put satisfaire son goût pour l'étude, développer ses talents et acquérir des connaissances solides et variées. Il se rendit surtout habile en rhétorique et en dialectique : aussi Orderic Vital l'appelle-t-il le Sophiste, titre encore en honneur chez les Latins, et qui signifiait orateur et philosophe (2).

De telles qualités lui valurent, vers 1047, l'amitié d'Anastase, et justifient la liaison qui s'établit entre eux.

Anastase était né à Venise et issu d'une noble famille. Dès l'enfance, il avait montré un esprit distingué et de grandes dispositions à l'éloquence. On aimait à citer ses merveilleux progrès, autant que sa piété et ses bonnes mœurs. Après s'être préparé lui-même à la vie monastique par une longue abstinence, il quitta ses parents, son pays, et se mit à la recherche d'un monastère où il lui fût permis de se consacrer à Dieu. Il vint au Mont Saint-Michel « ad mare britan- » nicum pervenit, ad locum qui *Portus-Herculis* appellatur, qui et » alio nomine ad montem Sancti Michaelis in periculo maris di- » citur (3). »

Les pieux et nombreux (4) moines du Mont Saint-Michel avaient alors à leur tête l'abbé Suppon, qui reçut la profession d'Anastase, Celui-ci, parmi tous ces autres frères, distingua bientôt Robert de Tombelaine : ils mirent aussitôt en commun les biens les plus pré-

(1) M. l'abbé Pigeon, *Semaine religieuse* du 1^er^ décembre 1866.

(2) Ord. Vital, Op. et loc. cit. — *Hist. litt.*, id., liv. VIII.

(3) Galterius, *Vita sancti Anastasii*. Ce nom de Portus-Herculis, donné au Mont Saint-Michel, ne se trouve ni dans le Lexique de Baudrand, ni dans Mabillon, ni dans les Bollandistes, ni dans le *Notitia Galliarum* de Valois, ni dans la vieille Chronique des apparitions de saint Michel, ni dans la *Gallia Christiana*, qui nous donne pourtant tous les noms de ce littoral, comme Segia (la Sée), Senuna (la Sélune), Tumba, Tumbella et Tumbellana (Tombelaine). Voy. *Acta Sanctorum*, t. VII octobris, p. 1136.

(4) Magna congregatione monachorum, in omnibus religiosorum. (Galterius, id., id.)

cieux du cloître, l'étude et la piété ; leurs entretiens étaient pleins de charmes, et, pendant plus d'un an, leur bonheur fut sans nuage, leur liaison sans tristesse.

Mais un jour, après un long entretien sur différents sujets de piété et de science, ils en vinrent aux confidences réciproques ; ils se dirent mille choses, et il fut à la fin question de leur abbé (1). Suppon, après douze années d'intrigues, s'était fait nommer par le duc Robert, malgré les moines.

Il avait apporté au Mont Saint-Michel les reliques de saint Laurent et de saint Innocent, de la chair et quatre côtes de saint Agapet, le tout enlevé « *prece et pretio* » au monastère de Saint-Bénigne de Dijon (2). Suppon ne chercha pas à faire oublier son élection illégitime. « Les religieux trouvèrent en lui une pierre d'achoppement... Ses plus glorieux employs estoient de prodiguer les biens de l'abbaye et d'enrichir ses parents (3). »

A cette nouvelle, Anastase fut désolé ; il ne put retenir ses plaintes, se crut victime des embûches du démon et résolut de quitter au plus tôt ce monastère, qui n'était plus à ses yeux un saint asile.

Il se retira, croyons-nous, à Tombelaine, et Robert l'y suivit.

Ce départ des deux moines ne saurait nous surprendre. Les simoniaques étaient généralement regardés comme des hérétiques et des païens, qu'il fallait éviter à tout prix ; et puis, la vie érémitique qu'ils allaient embrasser passait pour plus parfaite que la vie monacale (4). Tombelaine était d'ailleurs un lieu prédestiné à la vie contemplative, « culmen contemplationis, » et nul doute que ce ne fut là que se retirèrent nos deux ermites.

(1) Post sermonem habitum de confirmatione animæ, de Vita Sanctorum Patrum, ad invicem questio refertur et inde diu et multum dissererent, tandem sermo directus est ad abbatem. (*Acta Sanctorum*, id., id.)

(2) *Acta Sanctorum*, t. VII, id.

(3) D. Huynes, *Hist. du Mont Saint-Michel.* — M. Le Héricher, *Le Mont Saint Michel historique.* Dans ses *curieuses recherches* Th. Le Roy dit de l'abbé Suppon : « Il fut entièrement absolu dans ladite abbaye sans deppendre aulcunement de personne... il s'acquit la bienveillance des moynes, laquelle il perdit tost après pour estre trop libéral aux seigneurs du pays et mesme à ses parents qu'il fit venir de la Lombardye et les enrichissoit du bien du mont, comme si c'eust esté du sien propre et qu'il n'eust faist profession de la règle de saint Benoist, le tout sans l'advis et consentement de ses moynes. Il vendit le moulin Le Conte... de quoy les moynes furent tellement indignés que lui, Suppo abbé, fut contraint de se retirer. »

(4) His temporibus vita eremitica sanctior meliorque haberetur. Id., id.

Le texte de la vie d'Anastase a dans ce passage trop d'importance pour que nous ne le citions pas ici : « Quamdam *insulam* ingressus « in *introitu* supradicti maris, in *basilicâ* quâdam Dei Genitricis « Mariæ, *solus* manere cœpit (1). »

Cette île ne pouvait être que Tombelaine. A l'*entrée* de cette baie et sur ces rivages, il n'y en a pas d'autre, et aucune n'a disparu depuis le XIe siècle. Quant au mot *solus* « il demeura seul », il n'est, à notre avis, employé que pour indiquer le changement qui s'opère dans la vie d'Anastase : il délaisse la vie cénobitique, avec ses observances et ses règles, pour se livrer, dans la *solitude*, au service de Dieu, en toute liberté et selon les seules inspirations de son cœur. La présence de Robert n'y mettait pas obstacle. La contemplation n'obligeait pas à la solitude absolue, à l'isolement complet. Nous en avons une preuve dans l'amitié de saint Pair et de saint Scubilion, aux ermitages de Scissy et de Maudune. Tels furent Anastase et Robert. C'est même à son séjour de plusieurs années dans cette île que ce dernier dut d'être appelé Robert *de Tombelaine*, et non pas à sa naissance en ce lieu. Plusieurs auteurs ont cru lire qu'il en était originaire, mais Orderic Vital ne l'a jamais écrit, et Mabillon (2) explique, comme il suit, le surnom de Robert : « Sic dictum a quodam « monte qui Monti Sancti Michaelis adjacet. » Mais il ne dit rien de la naissance de Robert, comme l'ont supposé tous les écrivains ecclésiastiques et littéraires plus modernes.

Tombelaine était, au XIe siècle, un lieu désert et inhabité : il l'était de nouveau quand l'abbé Bernard, un siècle plus tard, y construisit un prieuré où il se retirait de temps en temps pour prier (3). Si Tombelaine, au temps d'Anastase, avait eu son village, notre saint n'eût

(1) Galterius, *Vita sancti Anastasii.*

(2) Mabillon, *Ann.*, loc. cit.

(3) Ut illuc quandoque cum selectis fratribus secedens attentius vacaret orationi. (*Gallia Christ.*, t. XI). C'est en parlant de Tombelaine et de Bernard-le-Vénérable, qu'un annaliste du monastère a dit : « Il lui restait une chose pour la conservation (ou à tout le moins), facilité de continuer en la vie unitive avec Dieu, pour à quoy parvenir, les plus grands saints, cherchant de temps en temps des lieux escartez et esloignez pour rappeler leurs esprits et faire rendre compte à leur conscience du passé, notre Bernard ne jugea point de lieu en ce pays plus commode et plus propre pour ce fait que le rocher de Tombelaine... Ayant donc considéré ce lieu très propre à la contemplation, il y fit bastir une belle église. »

D. Th. Le Roy. — Les *Curieuses recherches*, etc.

pu choisir cet endroit pour y vivre en solitaire, et surtout il n'y fut pas resté, comme il le fit, pendant près de vingt ans.

Mais, dira-t-on, sur cette île était une basilique « *in basilicâ quâdam Dei Genitricis.* » Il ne faut pas juger du mot basilique d'après l'idée que nous nous en faisons aujourd'hui. Ce terme venait des Romains : on appelait ainsi les vastes bâtiments qui servaient de tribunaux et de bourses de commerce ; les basiliques se transformèrent d'abord en églises, et il ne fut pas difficile d'adapter les cérémonies religieuses à la disposition du local (1). La destination était changée, mais le nom subsista : toute église, toute chapelle s'appela, dans la suite, une *Basilique.* Plus tard, et surtout à l'époque dont nous nous occupons, on donna plus spécialement ce nom de *basilique* à une réunion de cellules bâties autour d'une chapelle ou servant elles-mêmes d'oratoires (2).

Un vieil auteur anonyme, antérieur au X^e^ siècle, dans son récit de l'*Apparition de saint Michel*, nous dit que, de temps immémorial, il y avait eu des ermites sur le Mont Tombe et qu'on y voyait encore deux églises (3). Des ermites avaient dû s'établir aussi « *per contemplationem sublimitatis* » sur le mont voisin, sur Tombelaine ; et nul doute qu'ils n'aient construit en cet endroit une église en l'honneur de la Vierge, comme leurs frères du Mont Tombe l'avaient fait en l'honneur de saint Etienne et de saint Symphorien (4). Le trouvère Wace, qui nous raconte dans tous ses détails la légende d'Hélène, son séjour et sa sépulture à Tombelaine (d'où la qualification de *Tumba Helenæ*) termine son récit par les vers suivants, qui nous prouvent que, dès les premiers temps, la Vierge eut un oratoire ou chapelle à Tombelaine :

Hoel fut dolans de sa niece
Et mult en fut triste grand piece
Por ce qui si estoit perie.
De ma *dame Saincte-Marie*

(1) M. de Caumont. *Cours d'antiquités* et *Abécédaire d'archéologie.* I. p. 8 et 9.

(2) Cum satis notum sit cellulis oratoriis *basilicæ* nomen sæpe sæpius inditum fuisse. *Acta Sanct.* T. VII, p. 1,128.

(3) Inibi olim inhabitasse comperimus monachos, ubi etiam usque nunc duæ existant ecclesiæ, priscorum manu constructæ. *Apud Act. Sanct.* T. VIII. Septembris.

(4) Dubium non est quin similis fuerit ea, quæ in Tumbalenia patronam habebat Deiparam, ut ex hoc Vitæ sancti Anastasii loco manifestum sit. *Acta Sanct.* T. VII. Octobris p. 1196.

Fist faire el Mont une capele
Que l'on or tombe Elaine apele.
Por Elaine qui iloc fut
Tombe Elaine cest nom reçut.

Aux murs de cette antique chapelle, dont l'origine se perd dans la légende, vinrent s'adosser les humbles cellules de Robert et d'Anastase. Elles furent loin sans doute d'égaler les constructions faites, le siècle suivant, par Robert-le-Vénérable « qui fit bastir une belle église... avec des logis suffisamment pour loger un prieur et deux religieux d'ordinaire et les religieux du Mont quand ils les iroient visiter. Il tenoit toujours trois moynes dans ce nouveau domicile cœleste, comme les voulant refondre dans la vie spirituelle, lesquels y ayant esté quelque temps, trois autres y estoient envoyés pour leur succéder. Ils estoient en leur rang en ce lieu en solitude » (1). Anastase et Robert, un siècle auparavant, devaient y rester toujours et se plaisaient dans leur chère solitude. Une lettre de saint Anselme nous l'apprend : « Je vous supplie, écrivait-il à Robert, de me recommander au saint homme Anastase avec lequel vous avez le bonheur de vivre » (2). Leur vie n'avait qu'un double but, se sanctifier et s'instruire ; leur temps, un double emploi, — les exercices religieux, comme les jeûnes, les méditations, la prière, — et l'étude des lettres sacrées et profanes.

En plusieurs endroits de ses écrits, Robert fait l'éloge de cette existence. Il nous dépeint avec charme et onction le bonheur qu'on éprouve à vivre loin du monde, après avoir dit adieu aux choses qui passent, pour se réfugier, comme une tendre colombe, dans le sein du Seigneur, à laisser son âme, comme l'Epouse du Cantique, préparer, dans une paix victorieuse, un lit au Christ son Epoux, à l'orner, en attendant, des fleurs les plus belles et à répandre autour d'elle les parfums les plus exquis (3).

Mais si c'est le temps de l'amour divin, c'est aussi le temps des

(1) D. Th. Le Roy. *Les Curieuses recherches*, etc.

(2) Obsecro, ut illi sancto viro Anastasio, cujus desiderabili societate frueris, me commendando. (S. Anselmi. *Epist.*, lib. I, p. 3.)

(3) Voir à toutes les pages du *Cantique des Cantiques*. Suavitatem vitæ perpetuæ invenient, pro cujus suavitatis dilectione omnes mundi fastus et divitias respuant (Ch. I, v. 2). — Lectulum sibi cum sponso in pace victoriæ facit, ubi quo quietius pausat, eo amplius flores invenit quibus se decoram sponso ostendat, (Ch. I, v. 17).

saintes et solides études. On s'instruit soi-même pour sa propre édification : on lit les livres sacrés pour nourrir son âme et pour améliorer et fortifier les autres (1). A chaque page du livre de Robert on retrouve, avec l'éloge de la vie solitaire, des preuves de son goût pour l'étude et de l'ardeur avec laquelle il approfondissait les livres saints. Il en connaissait si bien le sens et les beautés, qu'Anastase, juge éclairé de sa science, lui conseilla de fixer par écrit quelques-unes de ses belles et pieuses méditations, et, avant tout, de composer un *Commentaire du Cantique des Cantiques*. Robert lui-même, dans une lettre sur laquelle nous aurons à revenir (2), nous apprend qu'il dut céder aux prières de son ami, après s'en être défendu le plus longtemps possible, et qu'il n'acheva son œuvre qu'à regret (3). Il nous fait en partie l'histoire de son livre. Il l'écrivait dans sa cellule de Tombelaine, quand quelques amis — des moines du Mont sans doute — vinrent le visiter et lurent des passages de son travail, auquel ils accordèrent de grands éloges (4).

Mais les actes de piété, la lecture des livres saints, ce n'était pas là toute la vie des deux ermites de Tombelaine.

Anastase, le savant Vénitien, et Robert, le clerc studieux du Mont Saint-Michel, profitèrent du voisinage de l'école d'Avranches pour en suivre les leçons : ils ne tardèrent pas à s'y faire remarquer parmi les disciples les plus zélés et les plus assidus (5).

Cette école avait eu, pour véritable fondateur, vers 1040, du temps de l'évêque Hugues, le célèbre Lanfranc. Ce docteur, après avoir étudié à Pavie et à Bologne et s'être fait, tout jeune encore, un nom dans sa patrie, vint à Avranches, « avec une bande d'étudiants, tous gens de mérite, » dans le dessein de s'illustrer lui-même et d'implanter le goût des lettres dans la Normandie. Cet homme, qui devait

(1) In sanctis studiis se exercens, ch. XI, v. 16. — Sanctam scripturam exponendo minoribus fratribus elucidant, quasi panem parvulis, tanquam matres filiis commasticant Ch. IV, v. 3. — Scientiam scripturarum semper in memoriâ congregat, quasi aquas viventes, quas sitientibus proximis præbere ut reficiantur valeat. Ch. IV, v. 15.

(2) Lettre de Robert, abbé de Saint-Vigor, à Ansfroy, abbé de Préaux.

(3) Rogatus cœpi... multoties admonitus perfeci, rogavitque domnus Anastasius dilectissimus frater et dominus meus. — *Lettre de Robert* à Ansfroy.

(4) Dum enim ego in cella solitaria Cantica Canticorum exponerem, contigit ut me quidam amici mei supervenientes exponentem invenirent... per partes legerent, laudaverunt quidem opus. — *Id.*

(5) M. Desroches, *Hist. du Mont Saint-Michel*, t. II.

être prieur du Bec, abbé de Caen, archevêque de Cantorbéry, professa dans la ville d'Avranches, de 1040 à 1042. Il y enseignait la théologie, la philosophie, les belles-lettres et la jurisprudence. Ces cours se continuèrent après le départ de Lanfranc pour le Bec, et, dix-huit ans plus tard, ils étaient encore si renommés et ils jetaient sur la ville d'Avranches un si vif éclat, qu'Anselme vint aussi d'Italie et, après avoir parcouru une partie de la France, s'établir dans cette ville, y étudier et y professer sans doute à son tour (1).

Les disciples étaient nombreux autour de ces illustres maîtres : c'est Michel, l'élève et le compatriote de Lanfranc, et qui siégera, pendant plus de vingt ans, sur le trône épiscopal d'Avranches ; c'est Jean d'Avranches, son prédécesseur, le futur archevêque de Rouen. Nommons aussi Arnaud, évêque du Mans, né, croyons-nous, à Saint-Maur-des-Bois ; Juhel de Vezins, le célèbre abbé de la Couture. N'oublions pas le comte d'Avranches, Hugues-le-Loup, qui sera comte de Chester, Gérold, son chapelain et tant d'autres dont on apprend les noms et dont on peut étudier la vie dans les chroniques normandes. Citons enfin Anastase et Robert (2).

C'est à l'école d'Avranches que prit naissance, entre Anselme et Robert de Tombelaine, une étroite amitié, qui dura des années, malgré l'éloignement et l'absence. Il nous reste encore deux lettres de saint Anselme à son ami. La première, qui seule doit nous occuper ici, fut adressée du Bec à Tombelaine entre l'an 1060 et 1066. Elle nous montre Robert comme digne de respect avant tout et ensuite digne d'amour. Anselme qui se recommande aux prières des deux amis, regarde Robert comme un modèle de vertu. Du reste, cette lettre fait trop d'honneur à ce dernier, pour que nous ne la citions pas tout entière, heureux si dans la traduction que nous essayons d'en donner ici, nous ne faisons pas trop disparaître l'aimable délicatesse et la grâce ingénieuse du style de saint Anselme.

Au Maître très cher, au Révérendissime moine Robert,

FRÈRE ANSELME DU BEC,

le plus petit entre les Religieux.

« Lorsque je considère, intrépide soldat de Dieu, mon bien cher

(1) *Hist. litt. de la France*, t. VII.

(2) Voir, pour plus de détails, ma brochure : *l'Ecole d'Avranches au XI^e^ siècle.*

ami, vos courageux progrès et ma stérile faiblesse, votre sainteté me laisse à peine la hardiesse de rappeler l'amitié qui nous unit. Aucun acte de ma vie si tiède ne saurait justifier les bienfaits de votre affection : aussi je rougis de vous demander la dette de l'amitié et même d'être appelé votre ami : car enfin, tandis que les autres, sur le chemin de la patrie céleste, s'avancent d'un pas si facile, c'est à peine si l'on me voit, sous le poids de mes péchés et de mes ans, marcher dans cette route : je me trouve donc dans la nécessité d'adresser du plus profond de mon cœur un appel à ceux qui me devancent, non pas pour diminuer leur élan, en les faisant m'attendre, mais pour que leur course m'entraîne et que ma lenteur se change en vitesse. Mes prières n'ayant pour moi-même qu'un résultat nul ou bien petit, je n'ose vous parler de celles que je suis résolu à faire pour vous ; mais, je vous en prie, que la ferveur des vôtres les enflamme pour votre intérêt et pour le mien. Voilà devant Dieu le désir de mon cœur ; voilà vers Dieu la prière de mes lèvres. Que tous les avantages qui doivent m'être accordés soient autant pour vous que pour moi : Ne l'oubliez pas, ô vous qu'on doit aimer et respecter, mais plus respecter encore qu'aimer, soyez certain que toute ma vie mes sentiments seront les mêmes. Mettez donc tous vos soins à rendre parfaite en moi cette charité, qui sera toute à vous. Ce que vos prières pour le prochain vous feront obtenir, vous le méritez ; si vous m'obtenez quelque grâce, tout ce qui me sera donné, je le sais, vous appartient. Et, pour plus de sûreté, je vous prie et vous supplie de me recommander à ce saint homme Anastase, dans la société duquel vous avez le bonheur de vivre : faites-moi désormais connaître à lui autant que le permet l'absence ; donnez-moi une part de son amitié pour vous et partagez avec lui celle que je vous porte. Ainsi donc, jusqu'à la fin de ma vie puissé-je voir en lui, comme vous et avec vous, un ami vénéré, un autre Robert ; puisse-t-il voir en moi, comme vous, son serviteur Anselme. Dans mon indignité, je n'ose demander, ce qui fait pourtant l'objet de mes désirs, d'être lié comme un second Robert avec Anastase et traité par lui comme si j'étais un second Robert ! Sa renommée, comme un doux parfum, s'est répandue dans toute cette contrée et plus elle est agréable à mon âme, plus aussi je me sens enflammé du désir de l'aimer et de le connaître. Ce désir ne m'a pas quitté depuis que j'ai appris sa vie et je me donne tout entier à cette liaison : je souhaite,

puisse-t-il souhaiter de son côté qu'elle devienne aussi intime qu'elle peut l'être en Dieu. Salut à tous deux, amis si chers (1). »

D'affectueux rapports s'établirent entre ces trois hommes à la suite de cette lettre qui, sans doute, ne fut pas la dernière. Cette correspondance fut d'un grand charme pour nos deux ermites. Mais, hélas ! leur vie commune devait bientôt finir. Robert allait être nommé abbé de Saint-Vigor de Bayeux.

On était en 1066 (2).

Le diocèse de Bayeux était gouverné par Odon ou Eudes, frère utérin de Guillaume-le-Bâtard. Cet évêque, avant de suivre le conquérant en Angleterre, voulut fonder une abbaye aux portes de la ville épiscopale, dans un lieu célèbre par ses traditions.

Du temps de saint Vigor, disaient les légendes, s'élevait à un mille environ de Bayeux, sur un monticule, la statue d'une femme, adorée depuis des siècles. Vigor renverse cette idole, malgré les cris et les révoltes du peuple. En récompense de son zèle énergique, l'évêque obtint du roi Childebert la donation de cette colline, qu'il appela le Mont-du-Chrême, « Mons Chrismatis » , et dans le lieu même où se dressait le monument du paganisme et de la superstition, il jeta les fondements d'un monastère en l'honneur de saint Pierre. Plus tard. le peuple reconnaissant donna le nom de Saint-Vigor à cette abbaye, que détruisirent les Normands (3). Mais, en 1066, Eudes la fit renaître de ses ruines et mit à sa tête le célèbre Robert (4). Cet homme « religieux et sage » (5) dut s'éloigner de Tombelaine. Ce ne fut pas sans larmes qu'il dit adieu à cette île, dont il avait pris le nom, à son cher Anastase, qu'il n'avait pas quitté depuis dix-huit ans. Il partit pour Bayeux, avec cinq moines du Mont Saint-Michel. Il établit à Saint-Vigor la règle de saint-Benoît et, par modestie, il ne voulut porter que le titre de prieur (6).

Odon concéda aux religieux la dîme entière de Saint-Vigor, avec

(1) *Epist. Sancti Anselmi*, t. I, ep. 3.

(2) An 1066..... in propositurum sancti Vigoris assumptus est. *Act. S.*, t. VII octobris.

(3) A Normannis solo adæquatum. *Gallia Christ*, t. XI.

(4) In ecclesia sancti Vigoris sita juxta muros urbis monachos posuit, quibus Robertum de Tumbaleniâ patrem præposuit. — *Id. Id.*

(5) Orderic Vital, Liv. 8. — *Gallia Christ.* Id. Id.

(6) *Hist. litt. de la France*, t. VIII.

l'église et ses dépendances (1). Sa charte de fondation porte que l'évêque de Bayeux devait nommer les abbés de Saint-Vigor et leur remettre le bâton pastoral. En 1089, Robert de Normandie confirmait ces donations et cet institut (2).

Robert n'eut rien de plus pressé que d'établir une école dans son abbaye. Ses longues et sérieuses études l'avaient admirablement préparé pour l'enseignement : aussi ses leçons formèrent-elles de nombreux et illustres disciples. De ce nombre nous pouvons citer Ansfroy II, abbé de Préaux. Une lettre de Robert, dont nous aurons à nous occuper plus loin, nous prouve qu'il l'avait eu pour disciple. Le prieur de Saint-Vigor appelle Ansfroy son père et son seigneur, à cause de sa dignité, mais il lui rappelle, avec une délicatesse, aimable, qu'il avait été autrefois son fils (3).

Cet abbé de Préaux eut pour successeur un autre disciple de Robert, Richard des Fourneaux, dont le savoir est attesté par plusieurs ouvrages (4). Si Ansfroy possédait, comme l'atteste son épitaphe, que nous cite Orderic Vital, toutes les vertus qui faisaient aimer Robert, de son côté, Richard des Fourneaux montra pour l'étude tout le goût de son maître et se livra à des travaux analogues. « Il s'instruisit à fond dans les livres divins, et marcha sur les traces des anciens pères : il publia un commentaire sur la Genèse qu'il dédia à Maurice, savant abbé de Saint-Lomer de Blois. Il expliqua les paraboles de Salomon, commenta l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques* et le *Deutéronome* : Enfin il fit des dissertations — allégoriques et tropologiques — sur les passages obscurs des prophètes (5).

Ces savants moines étaient en communauté de prières et d'études

(1) Plenam totius villæ deciman cum omnibus ad eamdem ecclesiam pertinentibus concessit. *Gallia Christ.* Id.

(2) *Gallia Christ.* Id. Id.

(3) *Hist. litt.*, t. VIII. — Mabillon, Analectes T. I. p. 128.

(4) *Hist. litt.* Id.

(5) Orderic Vital. Liv. 8. Traduction Guizot.

L'abbaye de Préaux était située près de Pont-Audemer et se composait de deux monastères : un pour les hommes, Saint-Pierre, — l'autre pour les femmes, Saint-Léger. — Dans ces maisons mixtes, on sait que les femmes venaient en première ligne et l'abbesse avait sous ses ordres, les moines, aussi bien que les nonnains. » — Robert d'Arbrissel, le fondateur des instituts de ce genre, eut à se repentir, dit-on, plus d'une fois, d'avoir établi un tel ordre de choses, et la postérité y a vu plus de galanterie que d'humilité.

avec tous les hommes instruits de la Normandie : Anselme leur écrivait souvent ; les modérateurs des écoles épiscopales étaient en rapport avec eux. Un écrivain célèbre, Guillaume de Poitiers, né en Normandie, au bourg même de Préaux et non pas à Poitiers, comme on le croit communément, après avoir étudié dans la ville dont il porte le nom, revint au pays natal ; et dans sa retraite, il composait de nombreux travaux, soit en prose, soit en vers, et il se plaisait à soumettre à l'examen des écoles voisines ses poésies ingénieuses et élégantes (1).

Nous aimons à recueillir ces souvenirs du mouvement littéraire en Normandie dans ce siècle reculé, et à constater que Robert et ses frères n'y furent pas étrangers. Il donnait lui-même l'exemple du travail et du zèle pour l'étude à ceux qui l'entouraient. La cellule du docte abbé devait être à leurs yeux le sanctuaire de la science ; et quand, assis dans le cloître isolé, il se livrait à ses méditations sur l'Ecriture-Sainte (2), ou écrivait lui-même ses réflexions pieuses, de quel respectueux silence ne devaient-ils pas l'entourer ! De quel poids, de quelle autorité étaient les paroles et les discours de cet homme érudit, qui approfondissait si justement le sens et la portée des Ecritures, et qui ne laissait échapper aucune occasion de les expliquer à ses frères (3) ! Il abordait aussi, dans ses études, les plus graves questions théologiques. La lettre suivante de saint Anselme en est une preuve. En la traduisant ici nous n'avons qu'un regret, c'est de ne pouvoir produire également, comme un témoignage nouveau de la science et des sérieux travaux de Robert, la lettre dans laquelle il sollicitait la réponse qu'on va lire. Toutefois cette correspondance, que nous constatons pour la seconde fois, avec saint Anselme, n'en fait pas moins honneur à notre moine :

Au Seigneur et Père
Abbé Vénérable Robert,
Le frère Anselme, dit Abbé du Bec,
Prospérité de la vie présente
et bonheur de la vie future.

(1) Orderic Vital. *Ibid.*

(2) Ego vero cum fortuito casu in claustro sedens scriberem (Lettre de Robert aux moines du Mont Saint-Michel). — Mabillon. *Ann. T. V.* — *Appendice.*

(3) Utinam ego aliqua fratribus qui aderant de scripturis et de fide Trinitatis dicerem. — *Ibid.*

Celui qui, résolu à pécher, en est divinement empêché, et se réjouit ensuite de n'avoir pas péché, n'est pas coupable.

Répondant à votre Révérence au sujet d'une chose, sur laquelle elle daigne, par l'entremise de son fils Guillaume, consulter mon humble personne, je voudrais vous soumettre des exemples et des autorités ; mais votre frère est pressé, et mes occupations, comme il en est lui-même témoin, y mettent obstacle ; c'est à peine si je puis exposer simplement la vérité sur cette question. Aucun catholique n'ignore, dans sa prudence, que si un homme ne peut, malgré son désir, faire une bonne œuvre, et se réjouit ensuite de n'avoir pu faire ce qu'il a bien voulu tout d'abord, il ne doit pas être loué d'avoir fait le bien qu'il s'était proposé : de même si celui qui se dispose à faire une mauvaise action, ne peut y arriver, et se réjouit ensuite de ne s'être pas abandonné à sa concupiscence, cet homme ne peut être reconnu coupable de la faute qu'il avait tout d'abord voulu commettre. Car, bien qu'un homme, venant à mourir au moment où il désire se rendre coupable d'un péché, doive être jugé pour ce péché ; il y a une grande différence entre celui que la colère du Juge suprême abandonne jusque dans un acte mauvais, et celui que la grâce, sauvant du précipice, ramène au désir de bien faire. On mérite donc de vifs reproches quand on tient pour coupables ceux dont la divine sagesse fait changer en un sens si divers les mauvaises intentions. Celui-là, en effet, mérite le nom de coupable qui tombe dans une faute ou se laisse aller à ses mauvais désirs ; et non celui qui ne se précipite pas à une œuvre de malice, et est arraché à ses intentions perverses. Celui-ci a été sauvé de manière à pouvoir, dans sa joie, rendre des actions de grâces ; celui-là a été abandonné de telle sorte que, dans sa douleur, il doit demander son pardon. Une chose certaine, c'est que pour une telle joie, l'un sera recompensé : c'est déjà beaucoup si l'autre, par sa douleur, évite le châtiment du péché. Je voudrais bien vous écrire plus longuement, mais, comme je l'ai dit, je n'en ai pas le loisir ; que ces lignes soient pourtant le témoignage de tout ce que nous avons dit de vive voix à votre fils déjà nommé, et qu'il vous rapportera. Malgré le décousu de cette lettre, recevez-la avec indulgence. — Adieu (1).

Dans son abbaye de Saint-Vigor, Robert n'oublia pas certainement

(1) Anselmi *opera Lib. II, Epist.* 38.

Anastase, l'ermite de Tombelaine. Nous ne connaissons pourtant ni une lettre, ni un mot qui atteste ces rapports de fraternelle charité qui ne put s'éteindre entre eux. Nous savons seulement qu'après le départ de Robert, Anastase ne resta plus environ qu'une année à Tombelaine. Après dix-huit ans de sainte union, la solitude ne semblait-elle pas bien dure à son cœur, et lui aussi ne désirait-il pas se trouver, comme l'heureux Robert, entouré d'autres frères ? L'abbé de Cluny, saint Hugues le supposa : il faisait, dans ces parages, visite aux abbayes de son ordre et avant de se rendre à Dol, où le reçut, en 1067, l'abbé Warmundus, il eut un entretien avec Anastase et le décida à se retirer à Cluny (1).

Nous ne suivrons pas ce saint ermite pour raconter sa vie toujours exemplaire, redire ses austérités et son zèle, son crédit près du pape Grégoire VII, ses prédications en Espagne, ses voyages apostoliques et sa mort édifiante à Doydes (Las Devotas) en décembre 1086 (2).

Nous ferons en même temps que lui nos adieux à Tombelaine, au rocher qui l'abrita tant d'années et dont le nom comme le souvenir s'est tant de fois rencontré dans les pages qui précèdent.

Aussi bien, il est temps de revenir à Robert.

Peudant qu'il gouvernait Saint-Vigor, il se passa dans cette abbaye un fait étrange, que Robert lui-même nous a raconté dans un long écrit, adressé aux moines du Mont Saint-Michel.

Un jeune frère, dans les accès de son étrange maladie — l'épilepsie, croyons-nous — exerça pendant plusieurs jours la patience de son abbé et des autres religieux. Il fut miraculeusement et tout à la fois guéri de son mal et de ses vices. En cette circonstance, Robert montra toutes les qualités d'un bon supérieur, dit l'*Histoire littéraire* (3), qui ne considère que l'intérêt dramatique du récit. Mais cette relation, sur laquelle nous aurons à revenir en étudiant les écrits de Robert, n'est à nos yeux qu'un manifeste habile, qu'une véritable attaque contre Roger, abbé du Mont Saint-Michel, qui vivait en désaccord avec ses moines « les soubsonnant à cause qu'il avoit entré en leur maison sans leur consentement. Il en fit prendre plusieurs par les officiers du roy Henry d'Angleterre, et les distribua, par l'au-

(1) *Acta Sanct.* t. VII, octobris.
(2) *Hist littéraire* t. VII. — *Acta Sanct.* ibid.
(3) *Hist. litt.* t. VIII.

torité royale en diverses abbayes de la Normandie, ce qui causa de grands bruits dans le Mont Saint-Michel (1). » Obligé de s'expliquer devant le roi, qui l'avait appelé à Caen, il n'osa rien dire pour sa défense et « il aima mieux céder avec infamie son baston pastoral, que rechercher avec impiété sa justification (2). » Et comme ces moines, en guerre avec leur chef, durent lire avec bonheur ces paroles, cet oracle du frère malade, qu'on disait inspiré ! « De la part de Dieu, de saint Michel et de saint Vigor, votre patron, je vous dis à tous de ne jamais retourner au Mont Saint-Michel pendant la vie de celui qui maintenant y est abbé ; si vous y allez pour y demeurer, vous aurez une mauvaise fin et une mort abominable. Ils donnèrent des marques de leur assentiment à ce qu'il leur disait et pleurèrent de joie (3).

A cette nouvelle et à cette lecture, il dût en être de même au Mont Saint-Michel.

Mais à cette époque il se passait en Angleterre et en Normandie des événements d'une autre importance que ces discordes intestines de monastère, et dont le contre-coup allait se faire sentir jusque dans l'abbaye de Saint-Vigor.

Robert, fils du Conquérant, s'était ouvertement révolté contre son père et voulait lui ravir le gouvernement de la Normandie.

Guillaume, tenant à châtier lui-même le coupable, s'embarqua pour son duché et laissa le gouvernement de l'Angleterre à son frère Odon, l'évêque de Bayeux. L'ambitieux pontife ne se servit du pouvoir royal dont il était investi que pour satisfaire sa cupidité et toutes ses passions. Sans parler de ses exactions dans le vaste comté de Kent, qui lui appartenait en propre, il faisait la loi en tous lieux et se montrait redoutable à tous les Anglais : « Les monastères même se plaignirent beaucoup de tous les dommages qu'il leur fit, et de ce

(1) D. Th. Le Roy. *Les Curieuses recherches*, etc.

(2) Dom Huynes, *Histoire du Mont Saint-Michel.*

(3) Mabillon. *Annales* t. v, p. 369 et suiv., 659 et suiv. Idem Robertus prolixam epistolam fratribus Montem Sancti-Michaelis habitantibus de quodam monacho epileptico scripsit... Tunc in monasterio Sti Vigoris quinque monachi erant ex Monte Sancti-Michaelis, quos epilepticus ille, quasi ex cœlesti oraculo serio monuit, ut ne ad suum monasterium redirent, quamdiu abbas ille, qui tunc erat, viveret ; quod de Rogerii montis abbate intelligendum puto, qui rixas cum monachis suis habuit. — Id. *Ibid* p. 345.

qu'il leur enleva injustement et avec violence des fonds qui leur avaient été donnés anciennement par des Anglais fidèles... Il avait beaucoup de vices et s'occupait plus des affaires mondaines que des grâces et des connaissances spirituelles (1). »

L'amour du pouvoir le perdit : non-seulement il essaya de détacher du parti de son frère et de son obéissance les chevaliers normands, et, à leur tête, Hugues d'Avranches, comte de Chester, mais encore il projetait de faire avec eux une expédition en Italie, d'aller dans un appareil tout royal, à la tête d'une cour brillante, s'établir à Rome, d'y bâtir un palais et de préparer ainsi de longue main les Italiens éblouis à lui accorder la succession de Grégoire VII au trône pontifical, succession qui ne devait pas se faire attendre des années (2).

En apprenant cette conduite et ces rêves ambitieux, Guillaume, plein de colère, partit pour l'Angleterre et fit lui-même prisonnier l'évêque Odon, sur lequel les seigneurs n'osaient mettre la main, à cause de sa dignité sacerdotale. On le tint enfermé pendant quatre ans au château de Rouen.

La nouvelle de cette captivité jeta la consternation dans la ville de Bayeux et surtout à Saint-Vigor : autant le gouverneur d'Angleterre s'était montré fier et oppresseur pour les vaincus, autant l'évêque était bon et dévoué pour son diocèse. Ici, on lui pardonnait ses défauts et ses vices ; on se gardait bien de lui faire un crime de ses passions, de lui reprocher même ses fautes publiques, comme la naissance de son fils Jean : on ne voyait en lui que l'évêque, on oubliait l'homme. Le moyen-âge, qui, à toutes ses époques, fut par excellence le temps des deux morales, celle des grands et celle des petits, savait accoutumer le peuple à ne pas penser sur ses maîtres, ou à leur accorder une nature supérieure et des habitudes qu'il n'était pas permis de contrôler, encore moins de décrier. Ces seigneurs du moyen-âge étaient traités comme les dieux de l'Olympe chez les Grecs. Mais laissons-les dormir dans leur poussière ; jetons un voile sur leurs fautes et puisqu'ici d'ailleurs il n'est question que d'Odon, ne voyons

(1) Orderic Vital. Traduction Guizot, liv. 8.

(2) C'est bien à tort que plusieurs écrivains, et entre autres les savants auteurs de la *France littéraire*, ont supposé que l'emprisonnement d'Odon n'eût lieu qu'après la mort de Grégoire VII. Ce pape mourut en 1085 et Odon fut enfermé au château de Rouen en 1084.

en lui, comme le peuple de Bayeux, au XI[e] siècle, que le bienfaiteur du clergé, le fondateur de l'Eglise épiscopale, le protecteur des arts, qui dotait sa ville d'une splendide cathédrale et de cette tapisserie si célèbre qui est tout un monument, tout un poème, enfin le bienfaiteur des lettres, qui ne se contentait pas de seconder puissamment les études dans son diocèse, mais qui permettait encore à de nombreux clercs d'aller, à ses frais, étudier dans les écoles célèbres les belles-lettres et la philosophie.

A Bayeux, la douleur était grande, mais silencieuse, Le Conquérant était terrible dans ses volontés, et les plaintes, loin de le toucher, n'auraient pu qu'amener un nouveau malheur pour l'évêque ou pour la ville.

Nulle part la douleur ne fut plus grande qu'à Saint-Vigor. Robert surtout ne pouvait se consoler de voir dans les fers le fondateur de son monastère, le prélat qui lui en avait confié le gouvernement et qui, dans la suite, avait ajouté tant de bienfaits à cette première faveur.

Le chagrin fit naître en lui le découragement. Il abandonna ses frères, espérant sans doute trouver des consolations dans de lointains voyages. A Rome, Grégoire VII le reçut avec bienveillance et distinction (1).

Robert ne put-il, soit à Cluny, soit au désert, retrouver son cher Anastase? Cette rencontre, si heureuse pour leur affection réciproque, n'était pas d'une importance assez grande pour être consignée dans les annales d'un monastère. Nous croyons pourtant qu'ils se revirent bien des fois et que l'amitié d'Anastase, tant estimé du pape (2), fut le premier titre de Robert aux honneurs qui lui furent rendus à Rome. C'est dans cette ville que nous aimons à revoir ensemble les deux ermites de Tombelaine, s'excitant mutuellement à la piété, mettant comme autrefois en commun leurs travaux et leurs pensées, se rappelant avec émotion les jours saints et heureux de leur jeunesse passée au Mont Saint-Michel, à l'école d'Avranches et sur le rivage normand.

(1) *Gallia christ.*, t. XI, p. 405. — *Hist. litt.*, t. 8.

(2) Grégoire VII avait chargé Anastase de convertir les mahométans d'Espagne : on suppose que la réfutation des doctrines de Béranger sur l'Eucharistie fut écrite aussi par Anastase, à la prière du pape.

Robert resta à Rome jusqu'à la mort de Grégoire VII, qui arriva le 25 mai 1085 ; il revint ensuite au Mont Saint-Michel (1).

Ce voyage à Rome et ce retour au Mont Saint-Michel concilient les deux assertions d'Orderic Vital qui, après avoir raconté que Robert mourut à Rome « où il servit fidèlement l'Eglise romaine, » revient plus loin sur ce fait et nous dit : « Robert étant retourné au Mont Saint-Michel au péril de la mer, dont il avait été moine, ou plutôt s'étant rendu en Italie, comme je l'ai dit ci-dessus... » (2). Il y a dans ce récit obscurité et contradiction, ce qui a fait avec raison supposer à Mabillon, dans ses analectes, que Robert revint au Mont Saint-Michel (3), où il mourut vers 1090 (4).

Avant de passer à l'étude de ses écrits, il nous reste à dire ce que devint, après son départ, l'abbaye de Saint-Vigor.

Les frères délaissés par leur père ne songèrent même pas à choisir l'un d'entre eux pour le remplacer. Se trouvant sans chef, ils se crurent libres de se disperser, comme un troupeau de jeunes agneaux sans berger qui les guide (5). Quelques-uns des plus anciens, de ceux sans doute qui avaient suivi Robert à Saint-Vigor, en 1066, revinrent au Mont Saint-Michel. Le plus illustre de ces moines, Richard des Fourneaux, dont nous avons déjà vanté la science, resta le dernier dans le monastère abandonné. Avant de quitter le séjour de ses études, le saint asile où Robert avait autrefois reçu sa profession, Richard « chercha des religieux sages dans la société desquels, s'attachant aux dogmes sacrés, il se fixa avec respect. » (6) Il choisit de préférence l'abbaye du Bec, où il passa quelques années avant de devenir abbé de Préaux.

Bientôt Saint-Vigor ne fut plus qu'un souvenir. La nouvelle construction étant restée imparfaite fut promptement renversée et le concours des fidèles, qui s'y étaient rendus de différents lieux, se dissipa bientôt (7).

(1) Robertus... a Gregorio papa VII honorifice detentus est usque ad mortem ejus pontificis, quo defuncto 25° maii 1085, ad monasterium Sancti-Michaelis unde assumptus fuerat reversus est. *Gallia Christ.*, t. XI, p. 405.

(2) Orderic Vital., liv. 8.

(3) *Analectes*, t. I, p. 125. — *Hist. litt.*, t. 8.

(4) D. Cellier, *Histoire générale des auteurs sacrés*, t. XXI, p. 46.

(5) Novellus grex monachorum hàc, illàc dispersus est. *Gallia Christ.* Id.

(6) Orderic Vital. Id.

(7) Orderic Vital. Id.

Leur maison fut fermée, mais non détruite : elle devait être ouverte de nouveau en 1096.

C'était quelques mois après le Concile tenu à Clermont en 1095. — Odon, évêque de Bayeux, en se rendant à ce Concile, eut à se louer du bon accueil qui lui fut fait par Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon ; et, pour l'en remercier (1), il lui fit don de Saint-Vigor et de ses dépendances « cum suis adjunctis. » Cette donation lui fut conseillée par Guillaume, doyen de Bayeux, et Richard, archidiacre de Rouen. Du reste, en agissant ainsi, Odon ne faisait qu'imiter ses ancêtres, qui avaient toujours spécialement affectionné l'abbaye de Saint-Bénigne. De retour à Bayeux, l'évêque confirma cet acte par écrit. Il rétablit des moines à Saint-Vigor et il stipula que sa sépulture, et celle de ses successeurs et des chanoines se feraient dans cette abbaye, disposition qu'Honorius II confirma plus tard sous peine d'anathème. De plus, les évêques de Bayeux, avant d'entrer une première fois dans leur cathédrale, devaient se rendre à Saint-Vigor, d'où ils étaient conduits le lendemain à leur église (2).

Enfin Odon voulut que, si l'abbaye s'accroissait au point qu'il fallût y nommer un abbé, cette élection fût faite par le Chapitre de Saint-Bénigne dont relevaient à tout jamais Saint-Vigor et son abbé.

Ces dispositions furent confirmées par Robert duc de Normandie et dans la suite par Urbain II, Paschal II, Honorius II et Alexandre III.

Mais les revenus de cette abbaye n'augmentèrent pas : les moines n'y étaient pas assez nombreux pour qu'il fût nécessaire d'y établir un abbé et même, quelques années plus tard, l'église devint un prieuré des moines de Dijon. Les chanoines ne tinrent pas à y être enterrés, et il ne leur fut pas difficile d'obtenir du pape Lucius III d'avoir désormais leur sépulture dans la cathédrale. La visite des évêques de Bayeux à Saint-Vigor, la veille de leur installation, fut le seul privilége qu'on n'enleva pas à ce monastère, dont Robert de Tombelaine avait été tout à la fois le premier et le dernier abbé.

(1) Huic beneficio ut aliquam rependeret vicem. *Gallia Christ.* Id.

(2) *Gallia Christ.*, t. XI. Id.

ÉTUDE

SUR

LA VIE ET LES ÉCRITS DE ROBERT DE TOMBELAINE

Deuxième Partie (Inédite)

SES ÉCRITS

Le moine Robert, que nous venons de suivre pas à pas dans sa vie tantôt calme et tantôt agitée, dont nous avons, par les souvenirs, retrouvé les traces sur l'îlot solitaire de Tombelaine et dans le prieuré de Saint-Vigor de Bayeux, qui, par une douce illusion, semblait revivre pour nous pendant tout le temps de cette étude, vieux compatriote avec lequel nous avons revu cette baie normande qu'il connut, ces rivages qu'il aima, ce Mont où il revint mourir, Robert de Tombelaine enfin, l'ami d'Anastase et d'Anselme, le protégé de l'évêque Odon et du pape Grégoire VII, ne fut pas seulement un saint moine, comme sa vie le démontre, ce fut encore un savant, un écrivain de mérite.

Orderic Vital (1), en parlant de la nomination de Robert comme abbé de Saint-Vigor, l'appelle « religieux et sage » en donnant à ce dernier mot *sapientem* tout le sens que l'antiquité et le moyen-âge primitif lui attribuèrent, c'est-à-dire homme qui sait réunir en lui la religion, la philosophie et l'érudition.

(1) Ord. Vital. Lib. 8 ad annum 1067.

Ces dons précieux distinguaient Robert et il en avait donné bien des preuves, comme le font croire ces paroles du même chroniqueur normand « entr'autres monuments de sa science » (1) — *inter reliqua peritiæ suæ monumenta* — il laissa dans l'église une exposition courte, élégante et d'un sens profond sur le Cantique des cantiques.

Cet ouvrage nous reste seul avec le récit de la maladie du moine Hugues : ceux qui sont perdus et qu'Orderic Vital signale par ces mots : *inter reliqua*, n'ont été cités par aucun écrivain ecclésiastique. Ils étaient sans doute en grand nombre et ne manquaient pas d'avoir les qualités de pensée et de style qui distinguent les deux ouvrages qui nous restent de Robert et qui seuls vont nous occuper. La perte des premiers est regrettable ; mais nous n'en accuserons pas les contemporains. Les reproches qu'il nous faut placer à côté de ces regrets s'adressent plutôt à Robert lui-même dont la modestie exagérée redoutait toute publicité. « Je voudrais que personne ne vît mes livres, écrit-il quelque part ; je voudrais les cacher à tous. » Et il ajoute avec une grâce ingénieuse : « Le pauvre apprenti, qui vient de ciseler un anneau, redoute pour son travail les regards de ses compagnons : il s'attend bien que tous ceux qui le verront ne le loueront pas ; et, en le montrant, il a bien peur (2). » Cette peur, si bien dépeinte, Robert ne l'a-t-il pas trop vivement ressentie et n'est-elle pas cause que la plupart de ses ouvrages sont restés inconnus ?

I

EXPOSITION SUR LE CANTIQUE DES CANTIQUES

L'histoire de ce livre est assez étrange. L'honneur de l'avoir écrit fut attribué pendant longtemps à d'autres qu'à Robert, et peu s'en fallut même qu'il ne lui fût ravi pour toujours. C'est ce que l'*Histoire Littéraire de la France* (3) a bien fait ressortir dans une Etude, que nous demandons permission de suivre, tout en la complétant et, s'il est nécessaire, en la rectifiant.

(1) Ord Vital. Lib. 8 ad annum 1067.

(2) Vix igitur nunc mitto quem a nemine videri vellem, si omnibus abscondere possem. Quum enim rudis et impolitus artifex fecerit annulum, ab aliis videri formidat, omnes inspectores non laudaturos, sed judicaturos expectat. Et ostendit itaque et metuit. *Prologus Roberti abbatis in Cantico Canticorum.*

(3) Hist. Litt., t. 8, p. 337.

Robert lui-même, nous l'avons déjà dit (1), raconte, dans une lettre à Ansfroy, les circonstances qui firent naître son livre, en sorte que l'origine de ce commentaire en est déjà, pour ainsi dire, la première aventure.

Pour entreprendre ce travail, Robert dût céder à bien des prières, à bien des avis (2). Mais pouvait-il surtout résister aux conseils d'Anastase qu'il aimait et regardait comme un maître (3), et qui, comme beaucoup d'autres amis, désirait avoir une explication du mystérieux cantique. Sans doute plusieurs écrivains, parmi lesquels Robert cite Bède, s'étaient déjà livrés au même travail, avec beaucoup de succès et d'utilité pour leurs lecteurs. Mais notre moine ajoute, avec un grand sens, ces paroles qui expliquent son œuvre et justifient les travaux d'érudition : *Non omnes omnia inveniunt :* tous ne trouvent pas tout ! En effet, sur un sujet qu'on croyait épuisé, il reste souvent beaucoup à dire. Le sens littéraire ne suffit-il pas pour rendre de nouveau fécond un champ que l'on croyait désormais improductif, à cause des moissons faites précédemment par d'autres mains !

L'ouvrage de Robert se divise en deux parties et l'auteur tient essentiellement à cette divison : « Il serait honteux, dit-il, de ne faire qu'un de deux sujets si différents (4). Dans la suite des temps, on ne tiendra compte ni du désir de l'écrivain, ni de sa recommandation. Ceux même qui voudront reporter à d'autres l'honneur de ce commentaire, au lieu de le diviser en deux livres, suivront les chapitres et les versets du cantique dans la Vulgate et, par cette supercherie, raviront pendant des siècles à notre Robert l'estime qu'Orderic Vital se plaisait à lui accorder.

La première partie du livre fut écrite dans une cellule, *in cellâ solitariâ*, et dès lors, comme nous l'avons établi, à Tombelaine même. Le mot *solitaria* ne permet pas de supposer, comme le fait l'*Histoire littéraire* (5), que Robert écrivit peut-être son commentaire pendant son séjour au Mont Saint-Michel. Il habitait alors, avec Anastase, sa

(1) *Vie de Robert*, suprà.

(2) *Vie de Robert*, ibid.

(3) Dilectissimus frater et dominus meus. — *Lettre à Ansfroy.*

(4) Dictamen istud, dum a seipso variatur, turpe est si sub uno principio universum concludatur. — *Id. ibid.*

(5) T. VIII, p. 337.

chère solitude, et son travail était très avancé quand il reçut la visite de quelques amis. Ceux-ci le lurent en partie et louèrent l'ensemble. Toutefois ils blâmèrent l'auteur de n'avoir pas appuyé ses idées d'exemples tirés des Livres Saints et cet oubli leur parut un défaut. A partir de ce moment, Robert ne manqua pas de faire toutes les citations que sa mémoire lui suggérait en rapport avec le sujet traité, même quand la citation ne lui semblait pas nécessaire (1).

Il était trop docile pour ne pas obéir à ses frères, mais il le fait avec une réserve qui nous montre en lui un homme de goût, en avance sur son temps. On prisait fort alors les citations : la théologie n'avait pas d'autre méthode que de puiser sans cesse dans les Pères et les Ecritures, pour prouver leur propre doctrine, sans laisser aucune place à la raison individuelle. Ils étaient rares les hommes qui, comme Lanfranc, appelaient à l'aide de la théologie la dialectique et la métaphysique ; nous sommes heureux de voir Robert marcher avec confiance dans la voie ouverte par ce grand philosophe, se souvenir des leçons qu'il avait suivies sans doute à l'école d'Avranches, et tout en écoutant avec modestie le conseil d'amis qu'il respectait, flageller, par ces mots, le vieux système théologique des citations perpétuelles : *Quamvis non necessaria esse mihi viderentur.*

C'est donc l'insertion des exemples qui amène les différences entre les deux parties du commentaire. Et, en effet, nous comptons une vingtaine de citations de l'Ecriture dans la première partie ; il y en a au moins cent cinquante dans la seconde. Cela ne peut que nous donner une haute idée de la science théologique de notre moine ; mais, à vrai dire, nous préférons les premières pages de son œuvre, dans lesquelles sa science paraît moins : les autres ont un air sévère, qui les rend d'une lecture moins agréable (2).

Robert annonce ensuite où finit le premier livre, où commence le second et il prie son cher Ansfroy de transcrire sa lettre, sous forme de prologue, en tête de son œuvre.

(1) Voir 1re partie et de plus : sed quoniam canonicorum librorum exempla non inserueram, quibus quœ dicerem probarentur, hoc minus inesse dixerunt. Ex illo mox tempore, quœ memoriæ occurrerunt, pro re quam agebam, exempla apposui, quamvis non necessaria esse mihi viderentur. — Lettre à Ansfroy.

(2) C'est l'avis de Robert lui-même : strictiùs exposita, minùs suavia legenti videntur. — Ibid.

Cette lettre est en effet une preuve évidente d'authenticité pour le commentateur. Les copistes la négligèrent, et l'ouvrage que nous venons de voir écrit à Tombelaine, sur les prières d'Anastase et de quelques autres amis, malgré les commentaires existant déjà, qu'Ansfroy, abbé de Préaux, fils aîné de Robert « *quondam filio* » à l'abbaye de Saint Vigor, reçoit avec des indications si précises sur sa composition et ses divisions; cet ouvrage, dis-je, privé de la lettre qui l'explique, a été attribué à différents écrivains, et en particulier au pape Saint Grégoire-le-Grand.

Aussi le commentaire de Robert a-t-il été inséré dans toutes les éditions des œuvres de cet illustre pape. Dans la première, qui parut en 1498, l'œuvre de notre moine est vraiment défigurée. Elle se divise en chapitres et versets et n'est précédée ni de la lettre à Ansfroy, ni de la petite préface qui la suivait (1). Mais on a remplacé le tout par un prologue qui commence par ces mots : « quia si cœco, si longè a Deo » et qui est une belle page émanée sans doute de la plume de Grégoire.

Voici ce que l'*Histoire littéraire* dit de la dernière édition de ses œuvres en 1705 : « On n'y trouve ni la préface, ni la lettre primitive et l'explication des huit premiers versets du 1^er^ chapitre n'est pas toujours la même — que dans la 1^re^ édition. — La préface est tout autre et beaucoup plus longue ; elle commence par ces mots : Postquam a Paradisi gaudiis (2).

Il est ensuite question de l'édition de Goussainville qui la donna, selon D. Cellier, en 1675 (3) ; mais l'*Histoire littéraire* a tort de reporter à ce savant éditeur le mérite d'avoir découvert, sans rechercher toutefois l'auteur véritable, que le commentaire du cantique n'appartenait pas à ce grand pape.

On le savait bien à Rome.

Dans l'édition que nous avons sous les yeux et qui est sortie des presses du Vatican, en 1608 (4), nous trouvons une déclaration constatant que Grégoire n'a pas écrit cet ouvrage. Il ne s'est jamais rencontré dans les manuscrits de ce pape, qui lui-même fait, dans une lettre, l'énumération des commentaires qu'il a présentés de vive voix

(1) *Hist. Lit.* t. 8.
(2) Id. Ibid.
(3) *D. Cellier.* — Hist. des auteurs sacrés. T. 21, p. 47.
(4) Sancti Greg. Magni Papæ Primi Op. *Romæ.* Ex typographia cameræ apost.

sans pouvoir les écrire (1). Mais d'autres recueillirent — et la même lettre cite un abbé Claudius, — ces explications orales, et de là ces préfaces de Grégoire mises en tête du commentaire de Robert; de là sans doute cette interprétation des huit premiers versets, substituée, dans l'édition nouvelle de 1705, au texte même de l'abbé de Saint Vigor.

Ces pages sont dignes, à tous égards, du soin qu'on a mis à les produire et à les conserver ; mais il est regrettable qu'elles aient entretenu l'erreur touchant l'auteur véritable du commentaire.

Grégoire mourut en 604. Ni Patherius, son disciple, ni le vénérable Beda, qui vivait moins d'un siècle après lui, et qui tous les deux parlent des ouvrages de ce pape, ne connurent ni l'un ni l'autre le commentaire du cantique qu'on lui a si longtemps attribué. Ils puisèrent dans ses livres pour en composer un ; si leur œuvre n'avait été qu'une imitation, ils n'auraient pas manqué de rendre témoignage en faveur du modèle.

A Rome, non-seulement on ne croyait pas que ce livre fût du pape Grégoire, mais on l'attribuait à d'autres. Un savant, Jacobus Pamelius, en reportait l'honneur à *Isidore de Séville*, qui s'était occupé de travaux analogues ; mais son Commentaire fut plus tard retrouvé et il était bien différent de celui qui nous occupe.

Si, à Rome, on était incertain sur le nom de l'auteur, quand il s'agit d'éditer les œuvres de Grégoire, faut-il croire que nulle part, dans la longue période qui s'écoula depuis le temps de Robert jusqu'à l'invention de l'imprimerie, notre moine ne fût connu comme l'auteur du Commentaire? N'existait-il pas plutôt, au fond des abbayes, quelques savants moines qui ne se trompaient pas sur l'authenticité de ce livre?

Nous pouvons citer, à l'appui de cette dernière supposition, ce précieux manuscrit du XII^e^ siècle, dont l'existence nous a été signalée il y a moins d'un an. Il se compose de 16 feuilles ou 8 feuillets de parchemin du commencement du XII^e^ siècle, avec ce titre sur le premier feuillet : ***Ex codice S^ti^ Victoris. Dicitur fratris Roberti et***

(1) Charissimus quondam filius meus Claudius me loquentem de Proverbiis, de *Canticis Canticorum*, de Prophetis, de Libris quoque Regum, et de Heptateucho audierat ; quæ ego scribere præ infirmitate non potui, ipse ea suo sensu dictavit, ne oblivione deperirent. — Greg. Epist. Lib. X, 22.

præfertur enarratio ad Ailfridem (1). C'est de Robert, abbé de Saint-Vigor, c'est d'Ansfroy, abbé de Préaux, qu'il s'agit ici ; et cette Exposition du Cantique des Cantiques est bien celle qu'Orderic Vital cite avec éloge dans son histoire (2).

Comme à Saint-Victor, une copie de cet ouvrage existait aussi à Balerne, en Bourgogne. Le P. Chifflet copia sur ce manuscrit la lettre à Ansfroy, la petite préface, le commencement de chaque livre et adressa le tout à D. d'Achéri. Des mains de ce dernier, ces extraits passèrent à D. Mabillon, qui les inséra dans ses Analectes (3) sans s'apercevoir toutefois que le Commentaire était de tout point semblable à celui qu'on attribuait à saint Grégoire. Mais peu importe pour le moment : les érudits devaient plus tard s'emparer de cette question et, en constatant l'identité, rendre à chacun ce qui lui appartenait.

On peut donc dire que le jour où parurent, dans les Analectes de Mabillon, les extraits du manuscrit de Balerne, le Commentaire était à jamais proclamé comme l'œuvre de Robert de Tombelaine.

Que nous importent alors les réimpressions successives de cette Exposition ? Elles n'ajoutent rien à son authenticité, elles ne auraient l'affaiblir. Ce n'est donc que pour mémoire et comme ouchant à l'histoire aventureuse de cet ouvrage que nous mentionnerons les deux éditions de 1684 et 1705 (4) par le P. Hommey, qui attribue ce travail successivement à un Radulphe, abbé de Saint-Wandrille, qui n'a jamais existé, puis au célèbre Gradulphe, et enfin à saint Raoul, abbé de Fontenelle. L'*Histoire littéraire* (5) qui raconte en détail tous ces changements du P. Hommey, ajoute avec un grand sens : « Les meilleurs écrivains, pour trop donner à leur imagination, en deviennent quelquefois le jouet. »

Ajoutons encore qu'Oudin (6) reproduisit la publication de Mabil-

(1) Ce manuscrit, au sort duquel nous nous intéressons d'une manière toute spéciale, vient du fonds de M. de la Roche, dont la bibliothèque fut vendue le 3 février 1868.

(2) *Orderic Vital.* Liv. 4, p. 519.

(3) T. I, p. 125-132.

(4) Supp. Patr. p. 276-389, 1 vol. in-4°.

(5) Hist. Litt. T. VIII. — Ibid.

(6) *Oudin* Commentaire. T. II, p. 772.

lon, ainsi que D. D. Martenne et Durand (1), mais ces derniers d'après un manuscrit de la Cathédrale de Reims.

En résumé, saint Grégoire n'a pas écrit le Commentaire qui nous occupe, pas plus que ceux auxquels on a voulu l'attribuer. Robert de Tombelaine en est le véritable auteur, comme le portent tous les manuscrits connus, comme le constatent les écrits des savants. C'est donc Robert lui-même, qui se donne, dans sa lettre, le nom de *frère*, ou *moine*, qui parle de son ami Anastase, avec lequel il vivait, selon la lettre de saint Anselme (2) et qui envoie à Ansfroy, son disciple bien connu, l'œuvre qu'il a vraiment écrite, selon le témoignage si précieux et trop longtemps négligé d'Orderic Vital.

II

L'étrange fortune du livre de Robert nous fait involontairement penser à celle non moins étrange du livre qu'il a commenté, du Cantique des Cantiques. Sans parler des travaux sur son authenticité, l'histoire seule de son interprétation a formé tout un volume (3). Sans doute le sort et la valeur du Cantique sont fixés, nous le savons, comme livre canonique, et de plus ce serait sortir du sujet de cette étude que de nous étendre sur l'histoire de ce livre.

Toutefois, avant d'aborder l'interprétation qu'en a donnée Robert, il n'est peut-être pas déplacé d'en dire quelques mots, en nous plaçant, bien entendu, à un point de vue purement littéraire.

Ce livre, considéré en lui-même, dans son sens le plus naturel, n'est autre qu'un chant d'amour, qui rappelle la poésie érotique plus moderne de l'Inde, de la Perse et de l'Arabie. Les huit ou neuf cents ans qui se sont écoulés entre sa composition et sa canonisation ne lui ont pas connu ce caractère religieux et cette physionomie particulière qui lui fut imprimée plus tard. Quand son antiquité

(1) Ces auteurs semblent ignorer les observations formelles des savants qui les ont précédés sur l'authenticité du Commentaire, tout en avouant qu'il est l'œuvre du moine R. Voici du reste leur appréciation : Hanc epistolam subministravit nobis antiquus codex Ecclesiæ Remensis, in quo promittitur vulgatæ Expositioni Cantici Canticorum sancto Gregorio alias tributæ. De auctore hujus operis hactenus nihil certi tradere potuerunt viri eruditi. Verum R. monachi lucubrationem esse demonstrat hæc epistola. (*Miscellanæa Epist. et Diplom.* T. 1, p. 178.)

(2) *Lettre* de saint Anselme, 1re partie.

(3) *Ed. Cunitz*, Strasbourg, 1834.

seule lui valut l'honneur d'être regardé comme sacré, on vit alors la fantaisie des commentateurs s'étendre sur son sens nouveau et tout mystique, soit par amour du raffinement, soit pour sauver l'honneur du poème, qu'ils voulurent faire religieux de moral qu'il était seulement. Et il faut bien remarquer que ces écrivains n'expliquèrent pas le texte, mais qu'ils s'en servirent pour gloser. En ce temps le vrai sens de l'exégèse était perdu : on n'éprouvait qu'un besoin, interpréter sans cesse, interpréter quand même ; les allégories furent poussées jusqu'à la folie, le sens littéral oublié et la Bible entière mise à la torture. On commenta de cette singulière façon le Livre de Job, le Livre d'Esther, les Psaumes de David, l'Ecclésiaste, les Proverbes et le Cantique des Cantiques. La paraphrase des deux premiers ouvrages cités se produisait sans nuire au sens naturel, sans prétendre s'y substituer : Les Livres de Job et d'Esther restaient donc, malgré ces études parasites, avec leur valeur historique. Mais, chose étrange ! la même faveur fut refusée au Cantique des Cantiques : il n'avait, lui, de portée que comme allégorie et défense était faite d'y voir, tout simplement, « le chant de victoire des amants fidèles », selon l'heureuse et bien juste expression d'un savant (1).

Une portée toute mystique fut donc attribuée à ce chant ; et c'est dans ce sens qu'en ont parlé quelques auteurs du Ier siècle de notre ère, Méliton, évêque de Sardes, et Théophile d'Antioche, au IIe siècle. Au IIIe, Origène en donne la première allégorie complète : pour lui le Cantique est l'Epithalame de Jésus et de l'Eglise ; et c'est en parlant de son œuvre que Jérôme a dit ces élogieuses paroles : « Origenes cum in cœteris libris omnes vicerit, in Cantico Canticorum ipse se vicit (2). » C'est en vain que Théodore de Mopsueste s'était élevé contre les interprétations de ce genre ; il avait été réduit au silence par le deuxième Concile de Constantinople.

Alors les commentaires continuèrent. Philon Carpathius, évêque du IVe siècle, suivit l'exemple d'Origène. Saint Ambroise lui-même se plut à interpréter quelques pensées du Cantique, comme Bossuet nous le dit avec grâce : « Sanctus Ambrosius, apis instar, mellitissimâ oratione passim hunc librum depascens (3). »

(1) *Jacobi.*

(2) *Hieronymus.* Præf. in Orig. Cant.

(3) *Bossuet.* Opera. Lib. Ier, p. 467. Ed. 1748.

Le moyen-âge avec ses études vicieuses, son obéissance servile à la tradition, son manque absolu de critique et de sens exégétique, se fit, pour ainsi dire, un point d'honneur d'aller plus loin que les commentateurs des premiers siècles et, avec ce besoin d'exagération et cet amour de l'arbitraire, la jeune Sulamite du Cantique ne fut plus seulement l'Eglise, elle devint la Vierge, et l'on découpa dans l'œuvre antique de nombreux versets à son adresse pour ses litanies et ses offices. Cette croyance nouvelle réagit même sur la statuaire du temps et les Vierges noires de Dijon, du Puy, de Beaune, de Rocamadour donnaient raison au premier, sinon au second mot de ce verset du cantique : « *Nigra* sum, sed *formosa*, filiæ Jerusalem ! » Cette fois encore la théologie, par un moyen tout matériel, imposait ses idées au peuple et créait une croyance nouvelle !

D'autres allèrent moins loin dans leur glose et Robert de Tombelaine est de ce nombre. Selon l'antique tradition, le Cantique est bien, à ses yeux, l'épithalame de Jésus et de l'Eglise, mais il est plus encore : c'est le chant d'amour de l'âme fidèle qui se donne à son Dieu. Ces deux éléments font naître la variété ; le dernier surtout répand sur plusieurs pages de l'œuvre du saint moine un charme nouveau, une douceur infinie qui rappelle l'*Imitation*.

Mais l'union du sens mystique avec le sens naturel, que ni Robert, ni les commenteurs du moyen-âge n'ont osé supposer, Bossuet, dans sa haute raison, l'a découverte ! La division même de l'ouvrage ne lui a pas échappé. S'il n'en a pourtant pas saisi le trait essentiel, il en a du moins proclamé la valeur littéraire.

Mais avant que Bossuet jetât sur le Cantique ses idées lumineuses, Robert de Tombelaine avait eu pour imitateurs, entre plusieurs autres, saint Bernard et saint Thomas d'Aquin, noms illustres devant lesquels pâlit et s'efface le nom de notre pauvre moine ! Sainte Thérèse elle-même écrivit un commentaire du célèbre Cantique, dont il ne nous reste plus que l'exorde. Cette sainte l'avait composé, paraît-il, sur l'avis d'un premier confesseur, et elle le livra aux flammes d'après l'ordre d'un second qui trouvait, avec raison, nouveau et dangereux pour une femme d'interpréter ce livre. Le fragment qui subsiste avait été copié par une religieuse avant cet incident (1).

Il ne conviendrait guère de blâmer l'œuvre de ces grands esprits.

(1) De sancta Teresa Virgine. *Acta sanct.* T. 7, octobris.

Oserait-on même dire qu'ils se soient trompés ? Nous n'avons pas cette hardiesse. Nul doute, en effet, que l'interprétation mystique du Cantique, fausse au point de vue philologique et littéraire, ne soit vraie au point de vue religieux. Elle a pu, pendant les siècles naïfs, satisfaire bien des aspirations, dans la solitude, dans le cloître, dans le monde, et répondre de cette sorte au besoin d'aimer que tout homme éprouve en soi et qu'il ne saurait supprimer sans porter atteinte à la noblesse de la nature humaine. En un mot, l'interprétation mystique a sanctifié l'amour. « La Sulamite, dit un savant de nos jours dans une page que nous aimons à détacher de son livre, la Sulamite a pris le voile chrétien ; sous ce voile elle est belle encore. Comment regretter, en effet, cette guirlande de poétiques mensonges que l'imagination chrétienne a tressée à l'objet de ses rêves favoris, quand on songe que, sans ce réseau de méprises pieuses, les âmes mystiques n'eussent pas eu leur livre saint ? Que d'amours purs ont vécu de ce beau *vulnerasti cor meum* que l'Eglise chante dans ses fêtes ? Ces litanies de la Vierge et ces hymnes composées tout entières d'images mélancoliques ou brûlantes, empruntées à l'idylle sacrée, que de larmes (les meilleures peut-être qui ont coulé ici-bas) elles ont fait verser ! » (1)

Mais, quoique ces satisfactions intérieures, ces aspirations de l'âme dévote qui s'élance de la terre au ciel soient belles et touchantes, comme elles sont loin pourtant de l'objet réel du livre et de son sens naturel chez ces Juifs primitifs, qui n'ont jamais eu l'idée d'un tel échange d'amour sensuel entre le créateur et la créature !

III

Ces dernières considérations se rapprochent un peu des idées de Robert de Tombelaine sur le Cantique des Cantiques. C'est par amour pour Dieu qu'il avait composé son Commentaire : il obéit au même sentiment en l'envoyant à Ansfroy (2). « Lisez donc, frère bien-aimé, dit-il en finissant, les paroles du sage Salomon, le Cantique des Cantiques, qui, par respect du sens le plus sacré, à cause de la noblesse de l'amour nuptial et de l'union si douce de l'époux

(1) *Ern. Renan.* Etude sur le Cantique des Cantiques, p. 141.
(2) Fervor tuus in Deum sollicitat. — Lettre à Ansfroy.

et de l'épouse, n'est pas appelé simplement le Cantique, mais bien le Cantique des Cantiques. Si vous trouvez à ce commentaire quelque défaut, priez pour mon ignorance ; si vous lui trouvez quelques qualités, priez pour mes péchés : je parle bien et j'agis mal. » (1)

Robert ajoute à sa lettre d'envoi une courte préface dans laquelle il n'hésite pas à attribuer le Cantique à Salomon, quoique l'étude approfondie du Livre nous montre qu'il y joue un rôle ridicule qu'un auteur ne consentirait jamais à se donner. Mais Robert était un enfant docile de l'Église, soumis à une tradition qui régnait sans contrôle : il vivait enfin dans un temps où l'on ne soupçonnait pas qu'un livre porte avec lui des preuves irrécusables de son âge et des signes qui dénotent son auteur. Il y vit, comme tous les écrivains de son temps, comme tous ceux qui l'avaient précédé, l'œuvre de Salomon. En comparant le Cantique aux autres ouvrages du même roi, il reconnaît que ce sage a composé une véritable Trilogie : idée ingénieuse, qu'il développe dans sa préface, mais avec une recherche et une subtilité qui caractérisent trop souvent son époque.

« Salomon, dit-il, eut trois noms et écrivit trois livres en rapport avec ses noms : les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques. Dans les Proverbes, il instruit l'enfant et lui apprend pour ainsi dire les devoirs de son âge. Dans l'Ecclésiaste, il s'adresse à l'âge mûr et lui montre que rien dans le monde n'est éternel, mais que tout ce que nous voyons est de courte durée. Enfin l'homme fait et formé qui a parcouru les différents chemins de la vie, vient recevoir, dans le Cantique des Cantiques, les baisers de l'époux. Car si nous n'avons pas dit adieu aux vices et renoncé aux pompes du monde, il ne nous est pas permis de dire : « Osculetur me osculo oris sui. » (2)

Ces quelques lignes annoncent assez clairement l'objet du Commentaire : c'est l'interprétation mystique du Chant d'amour. Autant que personne, Robert de Tombelaine devait faire oublier la Sulamite, la pauvre bergère qui ne veut pas d'un roi. Il ne devait pas voir que le poème tout entier se résume dans un de ses versets, comme une fable dans sa morale : « Rien ne peut résister à l'amour sincère ; quand le riche prétend acheter l'amour, il n'achète que la honte. » (3)

Il est curieux de suivre notre moine dans les transformations qu'il

(1) Péroraison de la lettre à Ansfroy.
(2) Préface de Robert.
(3) *Cant.*, ch. 8, ℣ 7.

impose au sens naturel du Livre, pour plier le texte à ses idées. Il veut dépeindre l'union de Dieu et de l'âme chrétienne, de Jésus et de l'Eglise. Que fera-t-il de l'amante ? que fera-t-il de l'amant ?

La réponse se trouve à chaque page du Commentaire. Cette paysanne de la Judée, d'une beauté si touchante, ravie à son fiancé, à sa famille, à son pays natal, à tout ce qui faisait ses amours, et transplantée en plein sérail, au milieu des femmes de Salomon, se désole et pleure ; mais elle est belle sous ses larmes, belle comme l'âme fidèle, belle comme l'Eglise dont elle devient le symbole. La femme, qu'adorait son fiancé et que venait de ravir un roi, se transforme sous la main du Commentateur. C'est une statue mystique, dont chaque trait rappelle un mystère, dont chaque membre figure une institution ou une idée chrétienne.

Tout en ayant les yeux sur le beau portrait de la Sulamite, suivons un instant le commentateur dans quelques-unes de ses interprétations : en les présentant, il sacrifiait, pour ainsi dire, au goût de son temps. Plus loin, nous retrouverons Robert avec ses qualités vraies d'écrivain.

La vierge est *noire* (1), parce qu'elle dépend de l'humanité et qu'elle est exposée aux vices ; mais elle est *belle*, parce qu'elle voit l'éternité. Peut-elle d'ailleurs ne pas être *noire* à côté de Jésus, le soleil de Justice ! (2) Elle est d'une couleur que figure le lys (3), d'une simplicité qui rappelle la colombe. Sa *figure*, c'est la foi même ; sa *tête*, c'est le Christ ; ses *cheveux*, ce sont les pensées de l'esprit et, en même temps, le troupeau de Galaad, c'est-à-dire le peuple fidèle. Ses *yeux* figurent deux vertus, la douceur et l'espérance ; son *nez*, la discrétion des prédicateurs ; sa *bouche*, les prédicateurs mêmes ; ses *dents* et ses *lèvres*, les vrais fidèles ; sa *voix*, les bonnes actions ; son *cou*, les prédicateurs ; ses *seins* (4), l'amour de Dieu et du prochain, entre lesquelles Dieu réside, et peut-être aussi les prédicateurs avec les miracles qu'ils peuvent faire (5) ; sa *main gauche*, la vie présente ; sa *main droite*, la vie future ; son *ventre*, la mortalité ; *umbilicus*, le sacrement de l'ordre ; *hortus conclusus*,

(1) Nigra sum, sed formosa.
(2) Fusca, quia decoloravit me sol.
(3) Lilium inter spinas.
(4) Duo ubera sponsæ.
(5) Collum cum propugnaculis.

l'Eglise que soutient la charité ; *fons signatus*, l'Eglise qui garde les saintes Ecritures ; *emissiones sponsæ*, les bonnes œuvres et les paroles saintes ; *femora*, les deux peuples de l'Eglise ; *junctura femorum*, la concorde qui unit les peuples ; ses *jambes* (1), semblables à des colonnes de marbre, les apôtres ; ses *sandales*, les exemples des Pères.

Cette énumération, bien incomplète, nous en dit assez : voilà ce que Robert de Tombelaine, avec tout le moyen-âge, a fait de la jeune Juive de Thersa ! Il traitera de la même façon les autres personnages du poême. Mais nous détournerons nos regards de ces mutilations. Toutefois faut-il faire un crime au Commentateur de défigurer ainsi notre belle statue, de répandre la froideur mystique sur ces traits animés, de mettre la beauté idéale et impassible de l'âme et de l'Eglise. à la place de la beauté sensuelle de la fille passionnée, qui pourtant sort intacte des séductions du sérail ?

Encore une fois, Robert, dans ce langage figuré, dans ces interprétations singulières, obéissait à la tradition, acceptait la doctrine imposée, et nous nous garderons bien de lui en faire un reproche. Et nous d'ailleurs, pour le juger, nous devons le revoir dans le temps où il vécut, le laisser dans son milieu et ne pas le transporter dans le nôtre. Nous le voyons alors occuper, dans son temps et dans son pays, sinon un rang élevé, du moins une place honorable. Si donc nous voulons retrouver l'écrivain, le penseur, Robert tout entier, nous nous élèverons avec lui au-dessus du sens de certains mots et nous le suivrons dans les riches développements qu'il donne à sa pensée toujours soutenue par la science et la piété.

Sa science ne repose pas seulement sur la connaissance de l'Ecriture sainte, dont les citations nombreuses et bien amenées ne font qu'un avec toute la suite du récit. Sa science ne se manifeste pas seulement dans son talent d'écrivain, dans sa phrase bien faite, dans son style aisé, clair et précis, qui montre un auteur accoutumé à étudier, à réfléchir, à tenir une plume : cette science se retrouve jusque dans l'explication de la lettre, comme le fait justement remarquer D. Cellier : « Les lieux, la nature des plantes, des arbres, » (2) tout ce qui est étranger à nos régions devient l'objet d'une note intéressante et instructive. L'île de Chypre et Damas, le

(1) Crura illius columnæ marmoreæ.

(2) D. Cellier. T. 21, p. 47.

Carmel et Engaddi, Hésébon et le Liban, et bien d'autres lieux célèbres y sont décrits ; le cèdre et la mandragore ; le nard et la myrrhe ; le saphyr et la pourpre ont des vertus ou sont des symboles que notre auteur expose avec science et d'un style souvent plein de charmes. Est-il image plus gracieuse que la touchante peinture de l'âme chrétienne, privée de son époux et comparée à la tourterelle solitaire (1), à la colombe dont le chant d'amour est un gémissement (2) ?

Et quand notre moine compare la vie présente à l'hiver, ses douleurs aux pluies et aux tempêtes de la triste saison (3), quand il nous représente l'âme sainte comme un jardin fermé dont les vertus sont les fleurs (4), quand il décrit une armée dont les rangs serrés, impénétrables, rappellent, par leur cohésion, l'union puissante des chrétiens qu'unit la charité (5), Robert, dans ces passages et dans cent autres qu'il serait trop long de signaler, prouve, selon la remarque de l'*Histoire littéraire* (6), qu'il savait mieux écrire que beaucoup d'entre ses contemporains. Il est surtout une page éloquente que nous voulons indiquer, parce qu'elle nous semble résumer toutes les qualités du style de Robert : c'est celle où il commente ces mots du Cantique : « Vox dilecti mei ; ecce venit saliens in montibus, transiliens colles (7). » L'œuvre du Christ, « du bien-aimé, » sa mission sur la terre, se trouve résumée dans quelques lignes qui respirent la foi et l'amour. L'idée, pleine de grandeur, est toujours soutenue par des expressions choisies : on dirait un passage des plus illustres Pères, un cri d'admiration poussé par une âme éloquente, en face de la Rédemption du monde et de la Divinité de Jésus !

Nous avons déjà dit, dans la première partie de ce travail, avec quelle onction Robert parle de la *vie religieuse*. Nous aimons à le voir revenir souvent sur ce sujet, parce que c'était là sa vie, et

(1) Turtur postquam parem suum perdiderit semel, nunquam alteri se jungit sed semper solitariè habitans, in gemitu perseverat, quià quem diligebat non inveniens quærit. — Ch. 1, ℣ 11.

(2) Columba quippe in amore pro cantu gemit. — Ch. 1, ℣ 16.

(3) Possumus per hiemem vitam præsentem intelligere..... — Ch. 2, ℣ 13.

(4) Dum virtutes nutrit, flores gignit..... — Ch. 4, ℣ 15.

(5) *Commentaire.* — Ch. 6, ℣ 3.

(6) T. 8, p. 339.

(7) *Cant.* — Ch. 2, ℣ 9.

qu'en étudiant les pensées et les sentiments qu'elle lui inspire nous apprenons à le connaître lui-même. Il aimait donc avec passion cette vie contemplative, pour laquelle on rejette toutes les douceurs du monde, afin de trouver Dieu (1) ; vie de l'esprit, où il est si bon de ne penser qu'au Ciel, les yeux sans cesse fixés sur l'Eternité et baignés de larmes qui n'ont rien d'amer (2). Comme une jeune femme rêveuse au bras de son époux, le cœur alors à des soupirs, qui ne s'adressent pas à la terre ! c'est au ciel que se trouve le saint repos et les doux entretiens dans les bras de Dieu (3). Pour mériter un tel bonheur, il faut quitter le monde et ses ennuis, ne s'occuper qu'à désirer le Christ (4). L'espérance devient, pour les contemplatifs, un lit d'or, où s'engendre la sagesse, bien plus précieux que tous les trésors du monde (5). Dans ce monde si redoutable, le Seigneur a pourtant des amis et des intimes : les *amis*, ce sont ceux qui, obéissant aux préceptes divins, apprennent à préférer le ciel à la terre, font d'abondantes aumônes, évitent le péché, les fraudes, s'instruisent dans la foi et s'exercent aux bonnes œuvres ; mais pourtant ces hommes se marient, élèvent des enfants, s'attachent à leur fortune, tout en lui préférant le Christ. — Les *intimes* du Seigneur, ce sont ceux qui écoutent ou lisent les préceptes divins avec tant d'avidité qu'aussitôt ils disent adieu aux œuvres de la terre, pour ne s'occuper que du ciel ; ils abandonnent leur famille, leur épouse, leurs enfants, leur maison et tout ce qui passe pour suivre le Christ. Alors ils se livrent aux jeûnes, se baignent dans les larmes, s'exercent aux méditations divines, ne pensent qu'à ce qui est éternel, s'occupent de contemplations, cherchant à oublier le passé pour se rapprocher de plus en plus de l'avenir (6).

A notre avis, aucun trait ne manque à ce tableau de la vie religieuse : nous n'y ajouterons aucun autre détail, quoiqu'il y en ait de nombreux encore à recueillir dans le livre de Robert.

L'érémitisme, on le voit à chaque page, était la passion de notre moine, et s'il avait une crainte, c'était de perdre sa chère solitude.

(1) Comment. Ch. 1, ℣ 2.
(2) Ch. 2, ℣ 4.
(3) Ch. 2, ℣ 8.
(4) Ch. 3, ℣ 8.
(5) Ch. 3, ℣ 9.
(6) Ch. 5, ℣ 3.

C'est du moins ce que fait supposer le commentaire de ces mots : « Lavi pedes meos, quomodo iterum inquinabo illos ? » (1). Ce serait souiller ses pieds que de retourner dans le monde après l'avoir quitté ; et accepter une prélature, n'est-ce pas reprendre ce qu'on avait rejeté ? n'est-ce pas courir de nouveau les risques d'un naufrage, quand il est si doux d'être en sûreté sur le rivage, à l'abri des flots de la mer ! (2).

Ce goût de Robert pour la vie religieuse n'avait d'égal peut-être que son goût pour les Etudes Sacrées.

Avec elles, la cellule de l'ermite ne nous apparaît plus comme une triste et inutile prison ; ses murs si froids ne rétrécissent plus la pensée, ils deviennent une enceinte privilégiée qui arrête les bruits du monde, mais qui s'ouvre vers le ciel. Avec l'étude, l'érémitisme est fécond, et c'est ainsi que Robert le comprit et le pratiqua. La science des Saintes Ecritures, dit-il, fait nos délices et nous rend forts ; (3) elle nous fait aimer ce qui est éternel (4) ; notre âme, qui n'est autre que l'épouse du Christ, entend alors la voix de son époux, qui l'instruit par des préceptes, l'enflamme par des exemples (5) ; et, quand nous sommes pénétrés de cette science sacrée, nous ne restons pas oisifs, nous l'expliquons à nos jeunes frères, semblables à la mère qui nourrit son enfant (6). Cette instruction produit la foi ; l'Ecriture, en dévoilant ses secrets, explique les secrets du cœur (7). C'est une source où l'on peut puiser toujours, sans crainte de la tarir : puteus aquarum viventium quæ fluunt impetu de Libano (8). En plongeant son regard dans le limpide miroir de ces eaux fortifiantes, on découvre les fraudes du démon ; l'image que nous en offre l'Ecriture nous fait, pour ainsi dire, apercevoir son ombre, et nous pouvons alors l'éviter, telle la colombe qui se

(1) Ch. 5, ℣ 6.

(2) Valde sollicita est, ne si in prælatione ponatur, per terrena ambulans, iterum suscipiat quod dimisit .. dum a marinis fluctibus aliena est, quasi in littore posita securius vivit. — Ch. 5, ℣. 6.

(3) Ch. 1, ℣. 4.

(4) Ch. 2, ℣. 16.

(5) Ch. 3, ℣. 3.

(6) Scripturam exponendo minoribus fratribus elucidant, tanquam matres filiis, commasticant. — Ch. 4, ℣. 3.

(7) Ch. 4, ℣. 14.

(8) Ch. 5, ℣. 6.

tient au bord du ruisseau pour épier dans le cristal des eaux l'ombre de l'oiseau ravisseur et y trouver soudain un refuge. Le refuge de l'âme, c'est Dieu ; mais quelque doux que soit pour elle ce refuge, elle n'y restera pas inactive. Tout entière à l'amour, elle n'en éprouvera pas moins le besoin de se répandre au dehors par le parfum de ses vertus, l'efficacité de ses exemples, ses conseils et ses prédications.

Parmi les beaux portraits que l'on peut rencontrer dans l'ouvrage de Robert, se distingue celui du prédicateur : les traits en sont épars, et il serait curieux et instructif de les recueillir, si nous n'avions déjà dépassé les limites primitivement données à cette Etude. D'autres tableaux sont traités tantôt avec vigueur, tantôt avec grâce. L'amour de Dieu, l'Esprit saint, la nécessité des bonnes œuvres, le zèle, les exemples, la grâce, la grandeur de l'homme, les tentations, etc., sont autant de sujets approfondis dans le cours du Commentaire : on ne peut lire ces pages pleines d'onction, sans se rappeler le bel éloge que l'*Histoire littéraire* donne à notre moine et que nous aimons à citer : « L'auteur fait voir qu'il connaissait bien ce qui passe entre Dieu et une âme qui l'aime en toutes choses et par-dessus toutes choses..... le style en est clair, précis, aisé et suppose un auteur qui avait le talent de mieux écrire que beaucoup d'autres écrivains de son siècle. C'est faire en un mot l'éloge de cet ouvrage, tant pour les choses que pour la manière dont elles sont écrites, que de dire qu'on y a découvert assez de beautés, pour le croire du grand saint Grégoire (1). »

En parlant ainsi, l'*Histoire littéraire* est d'accord avec D. Cellier. Et n'est-ce pas à nous, l'adversaire du sens mystique dans le Cantique des Cantiques, que cet auteur ecclésiastique lui-même semble dire : « Robert suit le sens moral et allégorique ; ce qu'il fait d'une manière si bien soutenue et si bien liée, que le lecteur n'est point tenté de chercher dans le texte du Cantique d'autre sens que celui que l'auteur lui présente (2). » Ordéric Vital avait donc raison de dire de l'œuvre que nous venons d'étudier : « Inter reliqua peritiæ suæ monumenta *brevem* et *luculentam* sensuque *profundam* super Cantica Canticorum dimisit in Ecclesiâ (3). »

(1) *Hist. Litt.* T. VIII, p. 339.
(2) D. Cellier. T. XXI, p. 47.
(3) *Ord. Vit.* Lib. 8.

Robert méritait tous ces éloges : nous les avons précieusement recueillis, commentés, en un mot, nous avons essayé de les justifier, en nous occupant de l'œuvre principale du vieux moine normand.

IV

Il est toutefois un autre ouvrage du même écrivain, que nous nous ferions un reproche de passer sous silence. Ordéric Vital n'en fait pas mention et c'est Mabillon qui, le premier, dans ses Annales (1), a mis au jour la *Lettre* adressée par Robert de Tombelaine aux moines du Mont Saint-Michel. Cet écrit, dont l'authenticité n'est pas douteuse (2), est « la relation curieuse et fort bien écrite de la maladie extraordinaire d'un moine épileptique de Saint-Vigor (3). »

Ce récit, très attachant pour les faits qu'il renferme et pour la façon dont il les présente, est à nos yeux une preuve nouvelle de la grande valeur de Robert comme écrivain. On peut donc lire ces belles pages pour satisfaire une curiosité que les faits sauront toujours tenir en éveil ; mais surtout il faut les lire pour connaître mieux l'abbé de Saint-Vigor et fixer de plus en plus les traits de sa noble figure. « En décrivant la charité, les attentions, la patience, la tendresse, la condescendance qu'il eut pour le malade, il a réussi à tracer le modèle de ce qu'un bon supérieur doit à ses confrères en pareil cas » (4). On peut aussi rechercher dans cet écrit le tableau d'un intérieur de monastère au XI^e^ siècle, de cette vie douce et calme, dont toutes les sollicitudes, tous les soins reposaient sur l'abbé et laquelle n'était pour les frères qu'une série de jours heureux, d'une tranquillité charmante, quoique toujours laborieuse ! Nous n'insisterons pas sur les portraits tracés par la main du vieux moine. La lecture sérieuse de ces pages montrera leur utilité, non-seulement pour l'étude du passé, mais encore pour l'étude du cœur humain.

(1) Annal. Bened, appendix. T. v, p. 659-662.

(2) D. Mabillon l'a publié d'après un manuscrit du cardinal Ottoboni, qui avait appartenu à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. *Ex. ms. Cod. olim biblioth. Sancti Stephani Cadom. nunc ottobonianæ. Ann. O. S. B.* T. v.

(3) *Hist. Litt.* T. VIII, p. 341.

(4) *Hist. Litt.* ibid.

L'archéologue et le moraliste pourront trouver également de l'intérêt dans ce récit.

Un instant, l'idée nous est venue de l'analyser et d'en faire ressortir les beautés autant que cela nous était possible ; mais à peine avions-nous entrepris cette tâche qu'elle nous a paru trop ingrate. Il nous en coûtait d'avoir à choisir entre des passages qui nous semblaient ou également beaux ou également curieux. C'était, à notre avis, défleurer cette œuvre, lui enlever tout son attrait, lui ravir son charme, détruire l'unité d'une lettre écrite d'un seul jet et dans laquelle Robert a mis tout son talent et tout son cœur.

Nous nous sommes donc arrêté dans notre travail d'analyste, pour entreprendre celui de traducteur. Servirons-nous mieux ainsi la cause du vieux moine ? C'est notre désir : du moins, en lui laissant tout son bien, on ne nous accusera pas d'avoir fait un mauvais choix, mis dans l'ombre certains traits essentiels, tiré parti d'une circonstance au détriment de telle autre. Mais ne nous reprochera-t-on pas d'enlever au style de Robert sa physionomie particulière et le charme qui lui est propre ? Le traducteur, on le sait, n'égale jamais son modèle : que de nuances s'effacent en passant d'une langue dans une autre ! Mais nous ferons tous nos efforts pour que notre phrase se rapproche du texte, trop heureux si notre exactitude, à laquelle nous sacrifierons volontiers l'élégance, peut donner une idée du genre d'écrire, tout à la fois facile et savant, ingénieux et discret, de Robert de Tombelaine !

Le charme que les moines du Mont-Saint-Michel durent éprouver en ouvrant la lettre de l'abbé de Saint-Vigor, nous le comprenons et le ressentons, au moment où nous allons étudier, à notre tour, avec l'attention dont elle est si digne, cette œuvre, la seconde et la dernière, de notre moine Robert.

LETTRE DE ROBERT DE TOMBELAINE

PRIEUR DE SAINT-VIGOR

AUX MOINES DE SAINT-MICHEL DU MONT

Sur un certain moine épileptique guéri de sa légèreté.

« Aux frères habitant le Mont du Bienheureux Michel, Robert et les frères servant Dieu à Saint-Vigor, au Mont-du-

Chrême (1) ; béni soit Dieu le père et béni Dieu, le fils de Dieu et l'Esprit saint, qui dépend des deux, trois personnes qui, dans la substance de la même majesté, ne font qu'un Dieu, qui ne hait rien de ce qu'il a fait, parce qu'il veut que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité, qui même, malgré nos mépris, ne nous méprise pas, mais convertit ses adversaires, aime les convertis et permet à ceux qu'il aime de considérer, avec joie et bonheur, son visage même dans les prodiges de son pouvoir singulier. C'est là notre Dieu, seul redoutable, seul aimable, qui, sans tenir compte des hommes, perd ce qui est pour établir ce qui n'est pas, qui, chez nous, les derniers de ses serviteurs, a révélé sa crainte et son amour, frappant les superbes et guérissant les humbles (2). Je vous dirai une chose digne de mémoire, inouïe pour notre temps, laquelle capable de troubler toute oreille par son immense singularité, s'adresse à vous surtout, frères du Mont (3), et vous sollicite, parce qu'elle s'occupe de vous et vous est adressée.

Un frère, nommé Hugues, qui vit près de nous, neveu de l'abbé de Léon (?) (4) et que vous connaissez parfaitement, puisque c'est chez vous, dans votre école, qu'il a reçu l'éducation pendant son enfance ; ce frère, dont je parle, vient d'encourir une chose qu'il est nécessaire de vous faire connaître. Au chœur, un jour, à la troisième férie, pendant que nos frères célébraient la messe matinale, il se trouvait avec les autres et paraissait bien portant et joyeux.

(1) C'était le nom primitif de l'endroit où fut construit Saint-Vigor. *Voir 1re partie de cette étude.*

(2) Il y a dans le texte même des contrastes et des allitérations que la traduction ne peut rendre que difficilement. « *Perdit ea quæ sunt, ut ea quæ non sunt instruat ; qui apud nos quoque ultimos servos suos, timorem suum et amorem revelavit, percutiens superbos et sanans humiles.* Lettre de Robert.

(3) *Montani fratres.*

(4) *Nepos Lonensis abbatis.* Nous avons en vain recherché quel abbé et même quel monastère pouvait être désigné par ce mot *Lonensis*, que porte l'édition de Mabillon dont nous avons fait usage et la seule qui soit sous notre main. Les listes les plus complètes des anciennes abbayes ne contiennent pas ce mot. Celui qui s'en approche le plus est *Leonensis*, qu'on a peut-être écrit par abréviation *Lonensis* et qui s'appliquerait à l'un des monastères de l'ancien évêché de Saint-Pol-de-Léon, soit *Lampol*, dans l'île d'Ouessant, soit *Batha*, dans l'île de Batz, dont le nom reste seul aujourd'hui. Le catalogue des abbés de *Relec*, au même diocèse, « *Sancta Maria de Reliquiis* » et celui de *Saint Mathurin* ou Mahé, sont fort incomplets et remplis de noms douteux, de dates incertaines.

Sentant une faible douleur dans la tête, il se dirigea vers son lit pour s'y étendre et s'y reposer. Quand, à l'insu de tous, il fut couché, tout à coup il fut pris de ce mal que les médecins appellent d'un mot grec *épilepsie* ou *mal sacré*, parce qu'il s'empare des parties sacrées de l'homme, de la tête par exemple, ainsi que de l'esprit. Mais nous l'appelons vulgairement *goutte caduque*, parce qu'il fait tomber (1). Il en fut donc saisi : aussitôt il perdit connaissance, ferma les yeux, les pressa de ses mains, fléchit les genoux, se ruant et se roulant sur son lit. J'étais alors par hasard assis dans le cloître (2), écrivant, lorsqu'un frère accourut à moi, me disant que Hugues se mourait. A cette nouvelle, tout troublé, je me levai et je courus après lui : la messe était déjà finie et tous les frères couraient aussi, portant la croix et l'eau bénite. En arrivant, nous l'avons trouvé étendu sans connaissance, les mains sur les yeux et les genoux en mouvement. Revenus de notre trouble, nous avons commencé les sept psaumes de la pénitence ; mais voyant que ses mains étaient trop fortement appuyées sur ses yeux, je les ai arrachées et données à tenir à des frères ; le malade résistait fort, quoique sans connaissance. Après être restés quelques instants à psalmodier sur lui et à le signer avec la croix, je l'ai fait porter dans l'oratoire (3). Des frères, selon mon ordre, le soutenaient de tous côtés et avaient de la peine à le transporter : il était torturé entre nos mains par le mal, et tous ses membres se disloquaient dans des convulsions prodigieuses et lamentables. On l'étendit devant l'autel de saint Nicolas (4) et les frères

(1) On retrouve dans ces détails la méthode ordinaire de Robert, qui se plaît à tout expliquer et à faire profiter les autres de ses connaissances étendues. Ajoutons que les noms donnés à l'épilepsie révèlent la vive impression que cette maladie a toujours produite et les causes mystérieuses qu'on se plaisait à lui donner. Si, comme on l'a constaté, l'épilepsie, dans nos climats, se manifeste plus souvent chez les tempéraments nerveux et irritables, le frère de Saint-Vigor, tel que son abbé nous le fait connaître, était *un vrai sujet* pour ce mal.

(2) Le *cloître*, qui s'entendait parfois du monastère entier, comme de nos jours, était plus particulièrement le nom de l'endroit où les moines se livraient à leurs méditations et à leurs études : *claustrum regulare, quod est a parte Ecclesiæ, semper silentium tenendum.* Ducange.

(3) *In oratorio.* C'est l'ευκτηριον des Grecs. In oratorio prœter orandi et psallendi cultum penitus nihil agatur. Sancti Augustini, Epist. 121. Il est probable que l'abbaye naissante de Saint-Vigor n'avait pas encore « la salle des morts » où les moines étaient transportés pour y rendre le dernier soupir.

(4) Le grand évêque de Myre, qui devait bientôt être transféré à Bari, jouissait alors, dans toute notre contrée, d'une immense célébrité. Il était, avant tout, le protecteur des affligés et de la jeunesse.

prosternés psalmodièrent avec une grande contrition. J'étais là, rempli de douleur, et j'étais tellement ému de ses larmes et de ses soupirs redoublés, que je ne pouvais ni parler, ni psalmodier, cloué au sol, pleurant et me désolant (1). Quand les sept psaumes furent achevés, avec la litanie, on récita ensuite les trente que les moines disent d'ordinaire avant la *réunion* (2) du soir, lorsque le malade se leva, proférant des plaintes lamentables, qui nous causaient, à nous qui l'entourions, une douleur extrême et indescriptible. Je me suis levé de terre pour aller à lui, à l'endroit où les frères l'avaient déposé, et il s'était déjà redressé, mais seulement sur son séant. Il me regardait et me reconnaissait à peine : je l'ai prié, en versant des larmes, de nous dire comment il se trouvait. Enfin, d'une voix trop..... (3) et faible, il dit qu'il était affreusement torturé et brisé. J'ai donc ordonné de le mettre sur un lit qui se trouvait là pour qu'il pût s'y reposer. Cela fait, je priai les frères de se rendre, comme d'habitude, au chapitre, parce que, moi, dans la douleur qui m'agitait, je n'avais pas la force de m'éloigner du frère malade. Je m'assis en face de lui, triste et pleurant; je lui parlai et il me dit : « J'ai entendu une voix terrible me dire tout à l'heure : Pourquoi es-tu sorti de ton monastère (4)? — A celle qui m'apostrophait ainsi et m'effrayait, une autre voix, que j'ai entendue, calme et douce, a sur le champ répondu : En quoi cela te regarde-t-il? » — Quand je lui eus demandé s'il avait vu quelque chose, il me dit

(1) Nous ne pouvons lire ces lignes émues, précieux témoignage de la tendresse que Robert avait pour ses frères, sans nous rappeler ces beaux vers d'A. de Musset :

> Cloîtres silencieux, voûtes des monastères,
> C'est vous, sombres caveaux, vous qui savez aimer,
> Ce sont vos froides nefs, vos pavés et vos pierres,
> Que jamais lèvre en feu n'a baisés sans pâmer. Etc., etc.

(2) *Synaxis.* On appelait ainsi la réunion des moines pour prier et psalmodier au moment où le soleil se couchait. Illa hora, quâ sol ab axe descendit et dicitur quasi sine axe. *Ducange.*

(3) Il se trouve ici une lacune dans le texte : « *qui tandem nimis..... et submisse loquens.* Lettre de Robert.

(4) Ce monastère était le Mont Saint-Michel, où le frère avait été élevé, comme on l'a vu plus haut. Ici donc, pour la première fois, la célèbre abbaye est mise en jeu. Ce passage, quelques suivants, et surtout la déclaration finale du malade, permettent de supposer qu'il y avait quelques germes de discorde à Saint-Vigor. Les cinq moines du Mont, venus avec Robert, songeaient sans doute à quitter Bayeux ; mais Dieu va leur apprendre, par les crises du jeune Hugues, qu'il s'oppose à ce départ.

qu'il n'avait fait qu'entendre sans rien voir. Quand le chapitre (1) fut terminé, j'appelai quelques frères et je le fis porter à l'infirmerie ; on l'y porta et on le mit sur un lit. Pour moi, je le suivis, car cet événement si nouveau et si triste m'empêchait de m'éloigner, et je ne le quittais pas. Or, sept fois jusqu'au lendemain, à la même heure, en notre présence, sous nos regards, les mêmes souffrances s'emparèrent de lui ; mais les autres jours il ne souffrit presque qu'une fois ou deux. On appela deux médecins très savants, qui se trouvaient alors dans la ville : ils lui firent tout ce qu'ils purent ; mais quand Dieu a renversé un homme de sa propre main, en arrêtant que seul il lui rendrait la santé, il ne l'a pas disposé à se relever avec le secours et la main de l'homme. Sur ces entrefaites, moi, qui ne le quittais presque pas, j'entrai dans l'appartement où le frère se tenait à part, comme sa maladie le voulait, et je le trouvai riant, assis, jouant avec les domestiques qui, d'après mes ordres, étaient attachés à son service. Car il était d'une si grande légèreté, comme vous le savez (2), que, dans le temps où il vivait avec moi dans le cloître, avant cette maladie, ni les menaces, ni les coups, ni les caresses, ni les avis ne pouvaient l'amener à rentrer en lui-même pour se connaître ; c'était d'une façon indomptable qu'il se laissait aller à la légèreté, aux jeux, au badinage, se donnant tout entier aux bouffonneries, sans se soucier de rien, sans accepter aucun frein (3). Mais pourquoi parler d'efforts humains, lorsque, torturé par un jugement divin, accablé de tourments si étranges et si horribles, il n'en conservait pas moins son entêtement, au point que s'il cessait pour un moment d'être enjoué ce n'était que pour s'abandonner davantage à des mœurs relâchées : car son mal n'était pas continuel, mais les accès revenaient, à des intervalles inégaux, le

(1) Lieu ainsi nommé parce qu'on y lisait les *capitula*, ou règles du monastère. Ces sentences se lisaient ordinairement après Prime et avant le départ des Pères pour le travail. Tous ces usages, si bien observés à Saint-Vigor, nous remettent en mémoire ces mots d'un célèbre écrivain : « Les moines ont été les champions aguerris et infatigables de la chrétienté dans le saint et perpétuel combat de la prière avec l'omnipotence divine... Grâce à eux, la prière existait à l'état d'institution, de force permanente, publique, universellement reconnue et bénie de Dieu comme des hommes. — M. de Montalembert. — Les Moines d'Occ. Introd. p. LIV.

(2) *Tantæ namque levitatis erat, quantæ vos scitis.* Preuve nouvelle que Hugues avait habité le Mont Saint-Michel.

(3) Ce portrait est bien tracé ; mais il nous fait connaître une nature qui n'était pas à sa place dans un monastère. Qui sait si les exigences de la règle n'ont pas été cause de la maladie du jeune Hugues ?

tourmenter, le posséder, puis le laissaient calme pendant une heure ou une demi-heure, il retrouvait ses forces, se levait pour se repaître de sa légèreté première ; et aux tourments du mal se joignaient les tourments d'une folle jeunesse, d'autant plus répréhensibles qu'il y prenait plaisir. Entrant donc, comme je le disais, dans son appartement, quoique un rire si importun me déplût fort, je me tus et m'assis avec lui, lui pardonnant et ne lui disant rien, lui laissant même croire que sa conduite ne me déplaisait pas. Je craignais que mes paroles, s'il m'en était échappé de trop sévères (1), ne vinssent à le troubler et à le faire retomber dans ses crises accoutumées ; voilà pourquoi, bien souvent même, j'avais l'air de plaisanter et de me réjouir de sa santé et de son repos. Comme j'étais assis avec lui, il me dit : « La nuit dernière, en dormant, il m'a semblé que j'étais présent au jugement de Dieu. Pendant que j'y assistais, l'âme troublée, on m'accusait en me mettant sous les yeux tout ce que j'avais fait : l'horreur que ces faits m'inspiraient était un vrai supplice et ma honte était si grande que mon esprit même ne peut plus maintenant la comprendre. » Comme il me tenait ce discours sans laisser voir aucune crainte, ni aucun sérieux, je gardai un silence tout triste : les yeux baissés, je pensais à toute la dureté de cet homme que le jugement de Dieu ne parvenait pas même à effrayer. Enfin, pendant vingt-sept jours, la maladie eut ces alternatives d'éloignement et de retour. Le vingt-huitième, comme je ne cessais de penser à lui, j'allai le trouver après le souper des frères et je m'assis près d'un rideau (2) qui était tendu devant le lit du frère. Je fus longtemps en

(1) Le lecteur ne peut manquer d'apprécier la délicatesse et les procédés touchants et vraiment exemplaires de Robert.

(2) *Sedi juxta cortinam.* La *cortine* était un voile qui entourait le lit. Ce voile prenait différents noms, selon ses emplois divers, que rappellent ingénieusement les vers suivants :

« Aulæ dicuntur *Aulea : Petasmata*, Templi ;
» *Cortina*, Thalami ; *Velaria*, vela Theatri. »
— (Ebrardus Bethun, in Græcismo).

Un vieux poème ms., sur la *Vie de J.-C.*, dit, en parlant du voile du Temple qui se déchire :

« Et la *gourdine* as fis Davi
» Voirs est qu'ele fendi parmi. »
— V. Ducange.

cet endroit, pendant qu'il était étendu dans son lit et je m'étonnais qu'il ne parlât pas ; mais ouvrant le rideau, je le vis couché sur le dos, les yeux fermés, comme un homme qui dort. Je restais à le regarder, ne sachant si c'était le sommeil ou la maladie qui agissait sur lui, car il n'était pas agité comme d'ordinaire à l'approche du mal ; je m'avançai, lui touchai la tête et l'appelai à voix haute par son nom. Comme il ne me répondit pas et n'ouvrit pas les yeux, je compris que le mal était revenu et j'attendis qu'il fût parti. Quand il le fut, le malade ouvrit les yeux et, après s'être détendu les jambes, il fit entendre un gémissement plaintif et dit qu'il souffrait à l'excès, que l'agitation de ses membres l'avait fatigué, et, trois fois dans la même heure, en me parlant, au retour des crises, je le vis perdre et reprendre connnaissance. Pendant que je me désolais de voir dans un si grand abattement un frère et un fils (1), pour lequel je donnerais ma vie, si je le pouvais, et qu'il m'était impossible de le secourir. Il gémit avec un profond soupir et me dit : « Père, Père, qu'elle sera cruelle pour moi la nuit ! » Lorsque je l'eus prié de me dire ce qu'il craignait et comment il le savait, il ajouta : « J'ai entendu une voix qui m'effrayait de ses menaces et me disait : « Demande à ton prieur (2) Robert et à tes autres frères de prier pour toi ; car, si la bonté divine ne vient à ton secours, tu auras à passer une bien mauvaise nuit. » Ainsi donc, mes frères, secourez-moi, priez pour moi, parce que je suis tout en crainte en réfléchissant aux paroles qui m'ont été dites. Je donnai ordre d'appeler sur-le-champ quatre frères, que je désignai par leurs noms. On apporta, avec croix et chandeliers, le corps sacro-saint du Christ Notre Seigneur, et, après avoir reçu mes exhortations et fait une confession préparatoire, il prit la communion du corps sacré. Redevenu plus calme, il était étendu et nous étions autour de lui atten-

(1) *Videris fratrem et filium laborare, pro quo animam ponerem...* Robert aimait à donner ce doux nom de « fils » à ceux qui étaient sous ses ordres et l'on peut voir ici qu'il le donnait de tout son cœur. Nous avons vu, dans la 1re partie de cette étude, avec quelle grâce touchante il le rappelait à Ansfroy, abbé de Préaux « *quondam filio.* » Voir le beau chapitre de M. de Montalembert sur l'*Amour dans le cloître.* — Introd. — Op. cit.

(2) *Priorem tunm Robertum.* Ce titre qu'il ne prit, est-il dit dans le *Gallia*, que par humilité, lui était donné, comme nous le voyons ici, par ses frères eux-mêmes. Mais saint Anselme, dans ses lettres, l'appelait abbé, ainsi que ses autres correspondants.

dant tous ou la miséricorde ou le jugement de Dieu qui peut tout ce qu'il veut. Et voilà, quand la nuit fut venue et que les frères reposaient, excepté ceux qui étaient avec moi, que le mal revint : il s'évanouit (1) comme d'habitude, fermant les yeux et restant sans mouvement. Comme nous psalmodiions et que sans cesse il perdait et reprenait connaissance, je fis réveiller les frères qui dormaient : ils arrivèrent sur le champ et tous ensemble nous récitions des psaumes, ayant le même désir, et demandant que notre frère, qui était comme nous, fût secouru de la bonté divine. Soudain celui-ci, sous nos regards à tous, fermant comme d'ordinaire les yeux, s'évanouit ; et après être resté quelques instants dans cet état, il ouvrit les yeux, me regarda (car j'épiais sans cesse son visage), et nous dit : « Ordonnez à ces moines (2) de s'en aller au repos, parce que, grâce à Dieu, je suis libre et délivré de mon mal, sans rien avoir à souffrir d'ici trois jours. » Quand je lui eus demandé comment il le savait, il me répondit : « J'ai entendu une voix qui me disait : — Dis aux serviteurs de Dieu qui t'entourent de s'en aller au repos, parce que d'ici trois jours tu n'auras rien à souffrir de cette maladie. » Quand j'en fus assuré, j'ordonnai à ceux qui étaient venus de se retirer, et ils s'en allèrent. Cela dit et fait, le frère redevint bien portant, pour toute cette journée, la nuit et le lendemain, jusqu'au troisième jour sur les neuf ou dix heures. Il resta fort timide, mit un frein à son ancienne légèreté et attendit dans une profonde tristesse ce que Dieu voulait faire sur lui. J'allai le trouver et je lui conseillai dans un discours suppliant de rentrer en son âme, de reconnaître ce qu'il fut, de confesser tous ses péchés et ceux surtout qui, comme des tortures, avaient tourmenté sa conscience dans le jugement de Dieu qu'il avait vu en songe. Il se rendit à mes conseils et, se confessant aussitôt, il m'exposa toute sa vie passée, autant qu'il put s'en souvenir, en gémissant de toutes ses forces, et recevant de ma part les meilleurs avis qu'il me fut possible de trouver. — Le troisième jour, qui était celui des menaces, sur mes conseils et mes avis, il se rendit au matin dans

(1) *Accedente passione, abiit a nobis.* Robert a dit plus haut : « *Accedente passione, ivit et rediit.* » Il est bon de noter ces singulières expressions pour rendre l'idée « d'évanouissement. » Le peuple dit encore en parlant d'une personne qui tombe en syncope : « Le voilà qui s'en va. » C'est le mot de Robert.

(2) Dicite domnis istis.

l'oratoire et je l'accompagnai. Pendant que les Frères chantaient prime et les psaumes qui suivent. et célébraient pour ses péchés, toujours d'après notre ordre, la messe matinale, lui, se tenant en dehors du chœur, continuait à méditer et à pleurer. Pour nous, ayant terminé ce que nous avions à faire, nous sommes entrés à cette heure au chapître ; et, après quelques entretiens qui paraissaient nécessaires, j'en suis venu à faire mention du malade, et, du consentement de tous, on l'a fait venir au chapître : il me l'avait demandé, après avoir toutefois connu mon opinion et reçu mes conseils : car, déjà bien soumis, il suivait ma volonté en tout ce qu'il pouvait. En entrant il se prosterna de son long devant nous, tout inondé de larmes et tellement désolé que j'en étais ému jusqu'au fond du cœur ; et ma douleur était si grande que je pouvais à peine répondre à ses paroles : la joie venait en même temps ajouter à mon trouble. Car je me réjouissais fort de voir un homme si fier, si lascif, si obstiné dans toute la vanité de son adolescence, se convertir ainsi à toute la gravité de la pénitence. Il se leva quand je le lui ordonnai, et persistant dans la même douleur, au point qu'il ne parlait que difficilement, il nous pria de lui imposer la pénitence qu'il nous plairait touchant sa personne et ses péchés, qu'il reconnaissait avoir commis en grand nombre, et dont il était accablé, bien plus qu'il ne l'avait pensé. Je répondis donc au nom de tous comme je le pus : car les gémissements dont mon cœur était plein, et les larmes que je versais ne me permettaient pas d'exprimer ce que je voulais. Un frère, qui en avait reçu l'ordre, le dépouilla de son vêtement (1) et lui appliqua le jugement des

(1) *Exutus staminio.* Laneâ veste quam vulgo staminiam vocant. *Vita Sti Odilonis. Acta Sanct.*

« Du chef de son braier (ceinture) une clef defermèrent,
Et cole et *estamine* et un froc en ostèrent. »

— Le Roman de Vacce.

Et notre Gresset a dit dans sa malice :

Il est aussi des modes pour le voile ;
Il est un art de donner d'heureux tours
A l'*étamine*, à la plus simple toile.
Souvent l'essaim des folâtres amours
Donne aux bandeaux une grâce piquante,
Un air galant à la guimpe flottante.

Gresset. Vert-Vert. Chant I.

verges qu'il reçut avec tant d'humilité, comme il me le dit plus tard en particulier, que les coups appliqués lui semblaient bien peu de chose. J'ai donc ordonné aux frères, qui m'étaient en tout obéissants, de jeûner ce jour-là et de se priver entièrement d'aliments cuits. Mais, ajoutai-je, j'aurai soin que votre dîner soit entièrement préparé comme à l'ordinaire; et, à votre place, des pauvres viendront au réfectoire une heure avant vous et prendront ce repas, afin que par nos jeûnes, nos prières et nos aumônes, nous puissions secourir un frère soumis à une épreuve si terrible. Tout étant décidé, des prières furent demandées par le frère, qui restait en notre présence versant des pleurs en abondance et soupirant pro fondément : nous les lui avons accordées, n'interrompant qu'avec peine nos pleurs pour lui répondre, et nous nous sommes levés pour aller, en chantant les sept psaumes, dans l'église, où nous sommes restés prosternés, jusqu'à ce qu'ils fussent achevés. Après tous ces exercices, j'ai ordonné à l'un des frères de dire au plus tôt la messe pour ses péchés; il devait lui-même y assister et y recevoir les sacrements du corps et du sang du Christ. Quand tout ce que nous venons de dire fut achevé, et que les pauvres rassasiés eurent reçu chacun un denier, j'ai voulu que le pauvre qui se trouvait assis à table en face du frère, l'objet de toutes ces œuvres, mangeât avec lui. Je voulais donc qu'en tout, sous la forme d'un pauvre, le Christ se restaurât non-seulement pour lui, mais encore avec lui, et tous nous le priions de devenir son protecteur dans l'extrémité où il allait bientôt se trouver. On donna au pauvre deux deniers que j'avais remis au frère dans cette intention (1). Après avoir mangé, et comme l'heure que nous redoutions approchait, je me rendis à la demeure du frère que je trouvai assis et timide : me donnant aussitôt la main, et s'appuyant sur moi, il se leva du lieu où il était, et faisant avec moi quelques pas, il se jeta sur son lit : je me tenais près de lui, quand, après un faible soupir, il me dit : Hélas ! mon père, comme je souffre en ce moment à la tête ! Tantôt les genoux

(1) « Les ordres religieux ont pratiqué la charité active et matérielle, comme elle ne le sera jamais par d'autres. Ils ont déployé dans cette tâche tout ce qu'il est donné de dévouement et d'intelligence à l'homme. Que de soins délicats, que de tendres prévenances, que de précautions ingénieuses inventées et pratiquées pendant douze siècles dans ces maisons de la prière, qui comptaient parmi leurs dignitaires les *Infirmiers des Pauvres.* » — de Montalembert, *op. cit.*

me font mal, tantôt les cuisses, maintenant ce sont les bras, et voilà que par tout le corps ma douleur redouble et s'accroît ! Ces paroles étaient entrecoupées de plaintes violentes, quand arriva certain laïc (1), auquel il me fallait parler et je m'éloignai, lorsque rappelé bientôt par le serviteur, qui gardait le malade, je rentrai près de lui, et le trouvai étendu, repris de son mal ; pourtant il ne s'agitait ni ne se roulait comme auparavant ; mais les yeux fermés, comme un homme qui dort, il était sans mouvement. Peu de temps après, reprenant connaissance, il ouvrit les yeux, me vit près de lui, et fut repris de la même crise ; et comme elle revenait si souvent et que je lui voyais l'écume au visage, avec des souffrances affreuses, je me suis désolé dans mon cœur, et j'ai fait dire à la Communauté de venir. En présence de tous et pendant la récitation des psaumes, le malade fut repris de ses souffrances. Au moment où elles le tourmentaient, et qu'il avait les yeux et les poings fermés, sans rien voir de ce que nous faisions, il ouvrit soudain la main droite et l'élevant à sa tête, il se signa trois fois, en notre présence et à notre grand étonnement. Nous psalmodiions autant que nous le pouvions ; attendant qu'il reprît ses sens, pour savoir la cause de ces signes. Et voilà qu'il revient à lui, gémit et se détire en disant : « Dieu, Dieu, que je suis brisé ! Pendant que les frères psalmodiaient, je lui dis de faire connaître ce qui se passait en lui, et il répondit : « De méchantes bêtes féroces me poursuivent. — Sont-elles présentes ou parties ? lui demandai-je. — Parties, me dit-il. » J'ordonnai sans tarder à tous les frères de s'en aller dire les oraisons et Laudes du soir ; ils sortirent ; et quand je fus seul avec le frère, je le pressai de questions pour savoir la vérité sur le signe de croix qu'il avait fait trois fois, et sur les bêtes féroces dont il venait de parler. Voyant mon inquiétude à cet égard, il me dit : « J'ai vu tout à l'heure entrer par cette petite porte un homme tout noir et plus laid que je ne pourrais le dire, avec des yeux de feu, jetant du feu de la bouche, soufflant sur moi et conduisant deux chiens, horribles comme lui : il les excitait et les lançait sur moi ; et comme leur attaque me terrifiait, j'ai frappé le premier d'un coup de poing et l'ai mis en fuite : quand l'autre s'est approché, moins toutefois

(1) *Laïcus quidam. Laïcus* vient de λαος ou mieux de λας, λαος, qui signifie pierre. « Lapis, lapideus, quià durus et extraneus est a scientia litterarum. »

— Du Cange.

que le premier, je l'ai frappé aussi d'un coup de poing et chassé comme l'autre. Débarrassé de ces chiens qui s'enfuyaient, je me suis avancé sur l'homme, qui restait en place, et lui donnant un coup pareil, je l'ai chassé comme les chiens et c'est ainsi qu'avec la miséricorde de Dieu trois coups m'ont débarrassé de ces trois ennemis. » J'ai compris alors que ces trois coups étaient les trois signes de croix que nous lui avions vu faire, pendant que nous récitions les psaumes. Alors ayant rappelé un des frères qui s'étaient éloignés, nous avons achevé comme nous le devions les oraisons du soir et Laudes avec le malade qui psalmodiait en même temps que nous. Puis j'ai fait appeler un autre moine afin que nous fussions trois avec le frère malade : mais tous les autres, ayant terminé les offices du jour, allèrent dormir avant l'heure ordinaire. Je songeais et réfléchissais que, dans cette situation critique, si la mort survenait ou quelque autre extrémité, et dans l'incertitude où nous étions de ce qui pouvait arriver, notre présence à tous était nécessaire : il était donc bon qu'ils prissent un peu de repos, pour mieux s'acquitter de ce qu'ils auraient à faire. Le malade était si faible et si fatigué de tous ses membres, que quand il voulait même légèrement changer de position dans le lit où il était couché, pour adoucir un peu ses souffrances, il n'en avait nullement la force. Pour nous, qui nous trouvions près de lui, voulant l'arranger selon le désir qu'il avait manifesté, nous avions de la peine même à le remuer. Comme il voulait satisfaire les besoins de la nature, et qu'il ne pouvait ni se lever, ni changer de position, deux frères, les bras tendus, se mirent en devoir de le soulever et de le porter : il s'y prêta, mais sans faire d'autre mouvement, pour les soulager dans ce travail, que de traîner plutôt encore que diriger ses pieds par terre : ils le portèrent, le rapportèrent et le placèrent dans son lit comme ils purent. Et sous le poids d'une si grave maladie, il disait qu'il lui semblait que son corps ne souffrait rien, en comparaison de la crainte qui tourmentait son esprit. Je lui demandai le motif de ses craintes : « Je crains, dit-il, de retomber entre les mains de ceux que j'ai vus ou dans de plus méchantes. » Nous parlions ainsi tous deux, quand, à l'approche de la nuit, il retomba de nouveau ; l'écume lui vint à la bouche, et élevant la main comme auparavant il se signa tout entier. Pendant que nous récitions des psaumes, il revint à lui et nous lui demandâmes s'il avait eu quelque vision. « J'ai vu, dit-il, entrer ici trois hommes portant trois lances de fer, répandant une

odeur fétide de souffre, et comme ils voulaient me transpercer, je me défendais et les chassais avec le signe d'une croix qu'il me semblait tenir (et en effet dans sa main nous tenions une croix). Il était là, soupirant et se plaignant bien fort, et déjà pourtant, grâce aux consolations qu'il avait reçues, il espérait, disait-il, que tout finirait bien. En sa présence et pour appuyer sa consolation, j'adressai aux frères qui étaient avec moi quelques paroles sur les écritures et la croyance à la Trinité ; et la nuit était en grande partie passée lorsque soudain, au moment où il était le plus attentif, il ferma les yeux et perdit connaissance. Au milieu de ce transport, car c'est transport qu'il faut dire (1), et non plus chagrin ou souffrance, il joignait les mains, les élevait au ciel pour prier et nous disions le psaume de la Foi : *Quicumque vult salvus fieri*, et déjà nous l'avions recommencé, quand le malade, ouvrant les yeux, et tenant ses mains élevées et jointes, dit ces mots : « Gloire à toi, mon Dieu ! » Et quand nous eûmes hâté la fin du psaume, et qu'il eut souvent redit : « Gloire à toi, mon Dieu ! » désirant savoir d'où lui venaient ces accents si suaves et si doux, que tant de fois il avait fait entendre, nous l'avons questionné, mais il me regarda quelques instants avec sévérité et me dit : « Qu'on me fasse venir tous les moines du Mont Saint-Michel, qui demeurent dans ce monastère. J'ai une mission à remplir près d'eux. « Comme cela me déplaisait assez, redoutant qu'il ne fût le jouet de son imagination, et craignant aussi de fatiguer en les réveillant les frères qui allaient se lever pour les oraisons nocturnes, je dus insister pour que l'incident n'eût pas de suites. Mais il m'opposa une entière résistance, en me disant qu'il était nécessaire que tout s'accomplît. Enfin je ne voulus pas résister davantage, craignant d'ailleurs, si cet ordre venait d'en haut, de forcer le frère à désobéir à Dieu, ce qui nous rendrait tous les deux également coupables. Nous lui avons demandé s'il savait ce qui lui devait arriver à lui-même, et il répondit qu'il n'en savait rien encore. On appela ceux qu'il voulut ; ils arrivèrent bientôt et, en leur présence, je le priai de parler et il commença : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Vigor, notre cher patron, je vous dis à tous de ne jamais

(1) Cum in eodem *excessu* positus, jam enim *excessum*, non molestiam ant passionem nominare habeo. Le mot *transport*, que nous employons, ne rend que bien imparfaitement l'idée du mot latin *excessus*, qui signifie départ, éloignement, quelquefois mort, et qui est employé ici dans un sens qui n'a pas d'équivalent en français.

retourner ou entrer au Mont Saint-Michel pour y demeurer, tout le temps que l'homme qui maintenant en est l'abbé (1) vivra. Si vous y allez pour y demeurer, vous aurez une mauvaise fin et une mort abominable. » Ils donnèrent des marques de leur assentiment à ce discours, et ils pleuraient de joie quand il ajouta : « Je vous prouverai par des signes la vérité de mes paroles ; mais on ne me les a pas encore dits, je m'apprête à les entendre. » Quand il eut fini, je dis à ces frères du Mont, qui étaient au nombre de cinq : « Allons, mes frères, vous avez entendu ce que Dieu vous ordonne ; retirez-vous et allez de nouveau vous reposer sur votre couche », (2) car, après avoir donné toute mon attention à ce qu'il avait dit, je n'avais rien entendu sur les signes qu'il devait leur donner ; mais, d'après le témoignage même de ceux qui étaient présents, il fut évident pour moi qu'il avait ainsi parlé. Obéissant aussitôt à mes ordres, les frères se levaient déjà, quand le malade fut repris en notre présence. A cette vue, j'ai retenu les frères qui s'apprêtaient à partir, afin de psalmodier, en attendant le résultat de cette crise. Nous avons récité tout entier le psaume : *Quicumque vult* et nous y avons ajouté le *Gloria Patri*. Quand ce psaume fut achevé, il revint à lui, s'assit dans son lit et dit : « Béni soit Dieu, béni soit Dieu ! » il joignait les mains et adorait. Puis m'adressant un regard joyeux : « J'ai, dit-il, des signes à vous annoncer, si vous voulez m'entendre. » Quand nous eûmes répondu que nous le voulions bien, nous par des paroles, et ceux qui avaient dit complies (3), par un signe de tête, il tint ce discours : « Si jamais, pendant toute ma vie, et pendant la vôtre, vous découvrez désormais en moi quelque symptôme ou quelque atteinte du mal, pour lequel je suis ici couché, sachez que tout ce

(1) Quel était cet abbé du mont ? Les dates seules peuvent nous répondre. Robert de Tombelaine gouverna Saint-Vigor de 1066 à 1084, comme nous l'avons montré. Or, nous ne trouvons pendant ce temps que deux abbés au Mont Saint-Michel, Ranulphe et Roger. Le premier ne mérita jamais d'être ainsi traité. Quant à Roger qui, selon le *Neustria pia*, fut nommé, malgré les moines, en 1083, il fut dès le premier jour en guerre avec ses frères, et c'est lui que le malade désigne ici. *Voir première partie.*

(2) *Elia, Domini mei, audistis quæ a Deo præcepta sunt.* Ce terme « Domini » est assez étrange et, par sa solennité, laisserait supposer qu'il existait quelques difficultés entre Robert et les anciens du Mont, venus en 1066 au nombre de cinq, et qui songeaient sans doute à partir.

(3) Depuis complies, la dernière des heures canoniales, jusqu'au lendemain, le silence était de rigueur.

que je vous ai dit n'est pas vrai et dès à présent je me trouve entièrement remis et plein de forces, capable de me lever, d'aller et de faire tout l'ouvrage d'un homme bien portant. » Remplis de joie et surpris de la vérité de ses paroles (car nous voyions sur son visage je ne sais quel signe divin de santé), sur l'avis qui m'en fut donné par un frère, nous avons dit à voix basse le *Te Deum laudamus*, et les frères qui, à cause des complies n'avaient pas le droit de parler, s'en retournèrent sur mon ordre vers leur lit. Et pendant que nous étions là, il se leva en même temps que nous, me donna la main, bien portant, gai et fort comme nous. Il était là plein de joie, et nous étions dans l'admiration et le contentement; car cet homme que tout à l'heure nous voyions étendu dans un lit, qu'une maladie longue et cruelle frappait et broyait, dont tous les membres étaient si brisés, qu'il ne pouvait faire un mouvement pour s'asseoir, et que la souplesse même du lit semblait tant gêner, eh bien, à cette heure il s'était levé plein de forces et se tenait avec nous bien portant et heureux.

C'est pourquoi nous avons béni Dieu qui frappe et sauve, mortifie et vivifie, plonge dans l'abîme et en retire. Ce frère est donc aujourd'hui dans le cloître, avec nous, bénissant Dieu qui, comme un père plein d'amour pour son fils, l'a frappé et guéri. En effet, avec la santé du corps, son âme a repris une santé meilleure et plus grande, touchant la foi. Pris de mal et corrigé, un changement complet s'est opéré dans ses mœurs; il s'est soumis au Dieu tout-puissant, rendant, par sa vie même, le témoignage que vraiment il a senti la main du Tout-Puissant, auquel est honneur, et gloire, et pouvoir, dans les siècles des siècles. — Ainsi soit-il. »

AU GRÉ DES VENTS

(OU UN COIN DE LA BRETAGNE)

Le vieux sang de tes fils coule encor dans tes veines,
O Terre de granit, recouverte de chênes.

(BRIZEUX.)

Va, Muse, où tu voudras. — A mon âme qui rêve,
A mon cœur qui s'éveille et veut se souvenir,
Ainsi qu'à ma pensée où le doute s'élève,
Qu'importe le chemin que tu vas parcourir?

Comme le papillon d'une aile transparente
Effleurant au hasard les roses et les lis,
Laisse aller, si tu veux, ta course indifférente
Des prés tout émaillés aux sentiers recueillis.

Je te suivrai partout; dans les forêts profondes,
Où l'on aime à s'asseoir sous les chênes vieillis,
Ou dans les buissons verts ou dans les moissons blondes
Ondulant sous le vent comme une mer d'épis.

Ou si dans le ciel bleu ta course vagabonde
Aime mieux s'élancer, ô Muse, ne crains rien,
Quel que soit ton essor, j'irai de monde en monde,
Debout à tes côtés, sur ton char aérien.

Ou bien préfères-tu la grève qui s'argente
Quand le soleil de mai viendra la réchauffer,
Ou l'Océan qui gronde, ou l'Océan qui chante,
Ou l'ajonc qui gémit aux fentes du rocher?

Les prés sont beaux; le bois plein d'ombre est adorable,
Et l'étoile, et les fleurs; mais n'aimes-tu pas mieux
Notre œillet parfumé qui pousse dans le sable,
Et notre mer immense où se mirent les cieux?

Tu sais qu'il est là-bas un petit coin de terre
Que l'Océan entoure et qu'il vient caresser,
Et qu'il semble presser de même qu'une mère
Son enfant sur son cœur afin de le bercer;

Tu la vois, cette terre au flanc de l'Armorique;
Elle paraît déserte aux yeux de l'étranger;
A peine sur son nom un reflet historique,
Comme elle sur les flots, a daigné surnager;

Ce n'est qu'une falaise, une grève, une roche,
Où la lande fleurit que l'aube vient dorer;
Mais on y voit encor cette grande ombre : « Hoche »,
Et cet autre : « Sombreuil », parfois se mesurer.

C'est là qu'aux sombres voix de l'Océan farouche,
Au murmure du vent égayant notre nid,
Nos mères ont bercé notre première couche
Par leurs mains accrochée aux angles du granit;

C'est là qu'épanouie aux brises atlantiques,
La vie a sur le sable écrit nos premiers pas;
Qu'enfant, l'on questionnait les grands menhirs druidiques,
Vieillards mystérieux, qui ne répondaient pas;

Que, plus tard, on suivait au combat qui l'enivre
Achille aux pieds légers, pendant qu'avril joyeux
Froissait et feuilletait chaque page du livre
Et récitait Homère aux flots tumultueux.

Là nous avons laissé quelque enfant souriante,
Vierge dont la pensée au loin vient nous chercher,
Ange qui suit nos pas et dont l'aile tremblante
Entr'ouverte sur nous, semble nous protéger.

C'est là-bas que mon aile en liberté laissée
S'envole avec amour; de même que l'aimant
Cherche le pôle, ainsi par instinct ma pensée,
O mes grèves, vers vous se tourne incessamment.

Si jamais l'étranger ou moqueur ou stupide,
Méprisa nos rochers et raillant s'en alla;
S'il nous dit : « Ce pays est dur, morne, insipide »,
Eh bien, nous répondrons à cet étranger-là :

Cette plage est à nous et ces roches sont nôtres;
Là nos pères sont nés, et nous, et nos amours;
Cette terre est à nous, et nous l'aimons, nous autres,
Et nous y reviendrons avec bonheur toujours.

Avranches, septembre 1880. — Avril 1882.

JOURDAN,

Contrôleur des Contributions directes.

UNE GOUTTE D'EAU

PAR LE BIBLIOTHÉCAIRE

Nous sommes chez nous. Notre conscience est bonne. Notre journée a été bien remplie. Notre souper est bon. Notre feu pétille. Notre lampe éclaire bien. Peu à peu le bien-être nous gagne et nous envahit. Un bruit et comme un gémissemeni prolongé vient troubler notre quiétude. Il augmente : c'est le vent; c'est une raffale. Nous cherchons... c'est juste, elle est prédite, elle arrive à son jour. Nos volets battent, la pluie grince.

Nous écoutons, nous regardons et le bien-être dont nous jouissons nous semble plus moelleux et plus doux. Pensée « humaine! » Car combien y en a-t-il qui sont exposés aux tempêtes, combien aux intempéries !

Cette pensée, éloignons-la, elle n'est pas chrétienne. Elevons nos cœurs, au contraire. Un poète a dit : « Heureux qui a pu connaître les causes des choses »; pourquoi nous refuserions-nous une petite part de cette félicité ?

Les causes, leur commencement, leur fin sont des secrets que Dieu s'est réservé; nul regard humain ne peut l'atteindre, ce secret. Si grande et puissante que soit la science, elle est bornée au passé, limitée à l'avenir. Quant aux « causes », cherchons donc dans un présent assez vaste pour qu'il vaille la peine d'être étudié.

La pluie. Les livres courants nous disent : 1/3 s'évapore, 1/3 se perd dans la terre, 1/3 se rend à la mer. C'est quelque chose, mais c'est peu. Nous voulons davantage.

Voyons alors ce que nous trouverons dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences dont vous m'avez fait le dépositaire; dans les annuaires du bureau des longitudes, dans les annuaires des

observatoires, les traités de géologie, de physique du globe. Alors il nous sera donné de suivre la goutte d'eau dans son parcours du cycle que la main de Dieu lui a tracé.

Je ne parlerai que de ce qui se passe dans notre hémisphère boréal et j'ajoute de suite que les phénomènes dont j'ai à vous entretenir se passent dans l'autre hémisphère exactement de la même manière que dans le nôtre. Il n'y a de différence que dans leurs marches; elles sont inverses.

Nous le savons tous, l'air chaud, plus léger que l'air froid, tend toujours à s'élever. De même l'eau, seulement en s'échauffant et suivant la température à laquelle on l'a portée, l'eau change d'état et se convertit en vapeur. A un certain degré de tension, la vapeur devient industrielle, nous n'avons pas à nous en occuper ici. Il n'est donc pas nécessaire d'élever l'eau à ce point de chaleur pour que la vapeur s'en dégage, c'est ce que nous pouvons constater au moment de notre repas en posant une assiette froide sur un plat chaud. Or le soleil, bien que ses rayons nous arrivent « réfractés » par l'atmosphère qu'ils traversent, le soleil, dardant sur un même point liquide, élève assez sa température pour que l'entrée en vapeur, la vaporisation, ait lieu. Ainsi le point que les géographes appellent la zône torride, c'est-à-dire cette ceinture de la terre qui couvrirait l'espace compris entre les tropiques, est pour les physiciens la « zône de vaporisation. »

Les lignes des tropiques sont tracées à 23° sud et nord de l'Equateur; mais la zône de vaporisation n'est pas aussi étendue tout à fait; elle est comprise plus particulièrement entre le 23° nord et le 17° sud. Donc elle occupe sur la terre une surface de 40° d'étendue. Là, le soleil darde ses chaleurs les plus intenses. Là, la mer est plus dense, l'eau plus lourde et plus salée, et l'air échauffé s'élevant en même temps que l'eau entraîne ce courant continu d'air froid qui constitue les « vents alisés ».

L'eau étant indéfiniment échauffée, la production de vapeur devient indéfinie, et toujours cette vapeur tend à s'élever, gagnant constamment les couches supérieures de l'atmosphère où l'air raréfié est de plus en plus froid; là, elle subit une nouvelle transformation.

En effet, les atomes qui constituent la vapeur se rapprochent, les molécules se forment et dans cette amosphère froide et raréfiée, elles se convertissent en aiguilles de glace incroyablement nombreuses et ténues et à la plus grande hauteur, 8 à 10,000 mètres au-dessus de

nous, elles apparaissent à l'état de nuages de formes singulières, langues de chat de nos marins, queues de vache des marins américains, queues de jument des marins anglais, arbres de Saint-Jacques des bonnes femmes, arbres-nuages dans l'Inde. Or, quelque nom qu'on leur donne, les cirrhus, c'est leur nom scientifique, sont un indice de changement de temps, c'est-à-dire de pluie, sinon sur nous, sinon de suite, du moins prochain, du moins voisin. Car, ainsi chargés, si je puis dire, les nuages retombent dans des régions plus tièdes et alors, revenant à leur premier état, redeviennent de l'eau, ces pluies abondantes connues sous le nom de pluies des tropiques.

Dans leur formation, dans leur course, les vapeurs, les nuages, se sont d'abord dirigés vers l'ouest et bientôt ils ont repris leur direction constante vers le nord et le nord-est.

Ces pluies des tropiques, le soleil les pompe de nouveau; non plus directement, mais obliquement; des vapeurs nouvelles se forment, s'élèvent, reprennent la direction du nord où elles retombent figées, se glacent. Ce ne sont plus alors les fines aiguilles que nous voyons au ciel qui viennent à nous, ce sont ces montagnes, les Icebergs, ces masses de 27 milliards de pieds cubes anglais (de 0 m. 30 h.) et du poids 7 milliards de tonneaux de 1,000 kil. (1).

Au temps voulu, ces montagnes se détachent des régions du pôle; elles flottent vers l'équateur; elles rencontrent des couches plus tièdes où ces glaces fondent; les courants, le courant du Golfe, les achèvent, elles sont dissoutes; au-delà du 40° 30' latitude des Açores on n'en trouve plus.

C'est ainsi que la goutte d'eau subit éternellement ses transformations de gaz, vapeur, glace, pluie, gaz encore, vapeur encore, pluie glacée, montagne de glace et, ramenée à zône d'évaporation, elle y reprend son éternel mouvement.

Il faut être courtois: dans notre Société, nous sommes assez heureux pour compter, en moindre nombre que nous le voudrions, quelques sujets de S. M. Britannique. Chez eux, j'ai entendu plus d'une fois attribuer au marquis de Worcester et à un hasard dû à sa théière l'invention industrielle de la vapeur; pour leur être agréable, je mentionne le fait sans le garantir.

(1) Les Icebergs sont souvent énormes, 280 mètres de long sur 40 de hauteur. Le volume de la partie plongée sous l'eau est égal à huit fois le volume de la partie émergée. (Ch. Martins).

En tout cas, cette assertion du professeur Tyndall, beaucoup plus juste dans sa forme originale, me paraît plus exacte : « C'est le soleil qui fait la glace. »

J'ai dit : un tiers de la pluie qui tombe se perd dans la terre. Où va-t-elle ? Là, comme partout, elle obéit à une loi inéluctable : « elle cherche son niveau. » Tout ce que le sol n'absorbe pas, ne retient pas comme retient une éponge, filtre, mais, par des voies inconnues se rejoint et parcourt encore des voies nouvelles, cachées à nos yeux, cherchant partout l'issue qui leur rendra « ce niveau », comme je l'ai dit, loi de son existence. La moindre friabilité du terrain, la moindre fissure, le moindre écartement entre deux pierres superposées, juxtaposées, il lui faut une ouverture quelconque pour s'épandre et se répandre. L'a-t-elle trouvée ici, près de nous ? nous la voyons suinter entre deux blocs de granit; ailleurs, on la voit sourdre avec abondance et couler.

Mais, ces sources, d'où viennent-elles ? Qui peut le dire ? On ne peut répondre avec certitude qu'une seule chose : elles viennent d'un lieu plus élevé que le point d'où elles échappent.

Cela dit, voyons leur rôle.

Dans leur course souterraine, en contact avec le sol, elles dissolvent les sels divers qu'il renferme, et c'est imprégnée de ces sels, que nous voyons l'eau revenir à la surface; et je citerai, me bornant à la France, quelques-unes de nos eaux minérales :

Les eaux salines d'Aix et de Plombières ; gazeuses, de Saint-Galmier et de Pougues ; ferrugineuses, de Lorges et du Mont-Dore; alcalines, de Néris et de Vichy; sulfureuses de Barèges et Enghien ; arsénieuses, de la Bourboule et Saint-Nectaire; chaudes, de Chaudes-Aigues, à 40 et 90°.

Bien singulières celles-ci. Il y a quelque part 45 ans j'étais dans cette ville. Le maître de l'hôtel avait dans sa propriété une source sortant de terre à 40°. Il l'avait captée et renfermée dans un petit bâtiment entouré à l'intérieur de nids en maçonnerie où, tout le long de l'année, été comme hiver, il élevait toutes les sortes de volailles. Grâce à la température élevée et constante du bâtiment, température due à la source, il s'était fait ainsi une couveuse artificielle lui donnant de très bons résultats.

A une autre source, celle-ci a près de 90°, on voyait les habitants venir « tremper » leur dîner et avoir de bonne soupe... bonne ? sans prendre la peine de faire chauffer leur eau.

Puis, la source s'échappait chaude d'un bassin de retenue, s'engouffrait dans un entonnoir, rentrait dans une série de tuyaux formés par des sapins creusés de bout en bout; de là, elle arrivait par des canaux latéraux dans chaque maison de la ville, où, recueillie sous des dalles, elle les échauffait et répandait dans la maison une bonne température. Et quant à la température des eaux que je viens de nommer et d'autres encore, elle est réglée par la profondeur des points d'origine.

L'emploi en est déterminé par la médecine, nous n'avons rien à voir dans son domaine. La goutte d'eau, bénissons-la encore : pour la nature, c'est la vie. Pour tout ce qui est animé, c'est la vie et la santé. Voyons maintenant l'eau se rendant à la mer.

Il pleut; les gouttes tachètent nos pavés, nos trottoirs; elles se rejoignent, elles coulent, elles entraînent avec elles des débris, des détritus, des riens, des poussières, humbles sédiments dans le présent, roches peut-être dans l'avenir, dans un avenir dont le lointain échappe même à notre imagination, car le sol même, le granit sur lequel notre ville est bâtie n'a pas d'autre origine dans un passé que le calcul ne peut atteindre. Nous voyons donc sous nos yeux les rivulets se former; à leur tour, les rivulets forment les ruisseaux et cette banalité : « les petits ruisseaux font les grandes rivières » vient à votre esprit comme au mien. Allons donc voir la rivière.

Elle coule dans le fond d'une vallée. Un pont joint les deux rives; plaçons-nous sur ce pont, tournés vers le courant qui vient vers nous. Permettez-moi de donner à ce pont trois arches. J'ai besoin pour préciser ma démonstration de deux piles et de deux culées.

Maintenant supposons que la rivière est traversée par un premier barrage près de nous et, un peu en arrière, par un autre barrage. Entre ces deux barrages, nous aurons comme une tranche d'eau. Cela convenu, enlevons les barrages: une masse d'eau vient à nous. Croyez-vous qu'elle s'avance par tranches assemblées ? En apparence, oui; en réalité, non. Ce qui nous paraît dans son ensemble une masse, n'est autre que l'agglomération d'une multitude d'ondes, d'ondelettes, de filets d'eau, comme vous l'allez voir.

Les uns sont arrêtés au fond par les aspérités, les sables, les pierres; sur les bords, par les arbres, les roseaux, les herbes; à la surface du courant, par des plantes aquatiques, toutes choses, tous

impédiments qui agissent sur cette masse apparente, la divisent, comme je le disais, en ondes qui, dès lors, ne sont plus animées d'une vitesse égale.

La rivière s'engage sous le pont; elle rencontre là encore un fond peut-être plus obstrué, des enrochements, des piles; celles-ci et les culées rétrécissent le passage, agissent encore sur la masse de l'eau qui passe, elles occasionnent des ondes en retard; le courant resté libre, comprimé entre les culées et les piles, s'échappera avec d'autant plus de force.

Retournons-nous : nous voyons alors ce courant ainsi projeté s'épanouir, s'étaler « en éventail » et dans son mouvement de déploiement il enveloppe les ondes attardées et leur imprime un mouvement de rotation qui forme, devant chaque pile, ces petits tourbillons en entonnoir, peu profonds, mais pas si peu que nous ne puissions les constater. J'insiste sur ce point et sur le mot.

Donc, le tourbillon liquide se forme, s'efface et se reforme, s'efface encore; enfin l'eau suit son cours jusqu'à la mer, entraînant toujours sur tout son passage. Ce qui est lourd se dépose; c'est ainsi que les embouchures s'obstruent, que des atterrissements se forment. Ç'a été ainsi de siècle en siècle et qui peut dire quelle sera un jour la forme nouvelle des continents? à coup sûr, elle sera modifiée. Si ce n'est fait, cela se fait.

Vous connaissez trop bien la réponse et le conseil d'Esope à son maître imprudent pour que je vous en parle, quoi qu'il résume et tranche la question.

L'atmosphère qui enveloppe la terre se comporte exactement comme la rivière dont nous venons de suivre le cours. Elle n'est pas constituée par une couche « une, » mais bien par un assemblage de couches concentriques superposées qui entourent la terre. Comme la terre, sans cesse subissant ce mouvement qui, disait Arago, fait le désespoir des astronomes, ces couches sont sans cesse agitées par des déplacements qui s'engendrent les uns par les autres; elles sont animées de mouvements lents et de mouvements rapides, qui, de même que les tourbillons en entonnoir des piles du pont, tournent sur eux-mêmes avec une extrême vitesse, mais qui couvrent, au lieu d'une surface à peine perceptible, une étendue de 8 à 10°. Ces tourbillons sont les cyclones, dont il convient de dire un mot.

Leur mouvement de rotation s'opère de l'ouest à l'est. C'est dans

l'Océan pacifique qu'ils se forment. Les lunettes des 40 observatoires des États-Unis (1), dont je vous parlais à notre dernière séance, sont souvent braquées dans leur direction. On les guette. La venue du cyclone est annoncée. Il vient. Il arrive. On sait le temps qu'il lui faut pour traverser les 300 lieues du continent américain, puis, pour traverser l'Atlantique avant de se diriger, le plus souvent, « au-delà » du 42e et de gagner les côtes de l'Irlande, de l'Angleterre et de la » Norwège approchant des côtes de la France (2). »

Il faut quelque cause accidentelle ou impossible à prévoir, quelque glissement inattendu de couche atmosphérique, pour que ces perturbations n'arrivent pas à jour fixe, comme on peut s'en assurer par les bulletins météorologiques des journaux.

Car, si rapide que soit la marche des cyclones, elle est moins rapide que celle de l'électricité qui les annonce, celle-ci rapide comme la lumière du soleil, qui met pour venir jusqu'à nous 8' 13", à raison de 300,400 kil. par seconde (3); celle d'étoiles éloignées, qui met 3 à 4,000 ans; et combien d'autres plus loin encore. Et le poids d'un litre d'air : 1.30 grammes, et on est effrayé à la pensée de la pression atmosphérique que nous supportons sans nous en apercevoir.

J'ai dit l'étendue d'action des cyclones; permettez-moi, par un dernier mot, d'appeler votre attention sur certaines circonstances qui les accompagnent. Les derniers mauvais temps que nous avons eus vont nous aider. Généralement ils durent trois jours.

Le 28 février, cyclone, tempête.

1er mars, temps magnifique.

2 — le temps du 28 février.

Pourquoi? parce que nous étions « sur la ligne centrale de parcours du cyclone; » le 28 février, le tourbillon arrive et nous enveloppe et décharge sa pluie circulaire abondante. Le 1er mars, accalmie relative, nous sommes au fond de l'entonnoir. Le 2 mars, nous rentrons dans le mouvement du tourbillon, il a repris sa marche, il déverse ses torrents sur nous et passe.

(1) 40 en 1879. En 1880, *Mémoires de l'Institut Smith'Sonien*, 52 observatoires.

(2) Bulletins météorologiques.

(3) Association britannique de Southampton. Discours d'inauguration du Dr C. W. Siemens : *Times* du jeudi 24 août 1882. « Le courant électrique traversant l'espace à raison de 186.000 milles par seconde. » Le mille anglais de 1.609, 31 mètres.

La semaine dernière, pluie incessante, vent, presque raffale sans intermittence. Pourquoi? parce que, au lieu d'être sur la ligne de parcours, au fond de l'entonnoir, nous étions dans la limite continue d'atteinte de son mouvement gyratoire.

Donc, quand, au jour prédit, le cyclone annoncé sévit avec violence, on peut raisonnablement espérer, je l'ai constaté plus d'une fois, on peut espérer un temps beau... le lendemain, et reprise du mauvais temps le jour d'après. Triste espérance!

Nous avons vu à nos pieds les tourbillons aqueux, en entonnoir.

Nous savons ce que sont les tourbillons atmosphériques... en entonnoir.

Regardons bien haut maintenant.

Il n'est pas impossible, c'est même probable, que ce qu'on appelle les taches du soleil ne soient des cyclones d'hydrogène, se comportant à l'égard du soleil comme l'eau, comme l'air et que ce que nous pouvons voir soit un « tourbillon en entonnoir » d'hydrogène; le « fond » nous apparaît comme une *tache*.

Jusqu'ici le nord de la France a été tenu au courant des mouvements de l'atmosphère qui pouvaient le menacer. Pourquoi pas le midi?

Peut-il l'être?

Il faudrait, pour cela, qu'une ligne télégraphique fut établie d'Amérique à Madère, correspondant avec Lisbonne, Madrid, Marseille, et le midi n'aurait rien à envier au nord. A envier! du mauvais temps!!!

La distance est-elle à franchir si longue, si difficile, si impossible?

Le 1er octobre 1880, la reine Victoria a reçu de Melbourne-Victoria (Australie) une dépêche de 66 mots ayant franchi 16,000 kil. en 48 minutes.

J'ai fini, messieurs, et je ne vous ai rien dit de la goutte d'eau vue au microscope : un monde! tout un monde animé. Dieu, sans doute, a eu ses desseins quand il a créé le monde invisible, hélas! en tout semblable au nôtre. Lorsque saint Augustin s'écriait : « Magnus in magnis, maximus in minimis, » qu'aurait-il dit s'il avait vécu de notre temps et connu les travaux de M. Pasteur sur les ferments, sur les microbes et sur les êtres non moins effrayants que merveilleux dont M. Bechamp, membre correspondant de l'Académie et professeur à

la faculté de Montpellier, entretenait l'Académie des sciences disant : « Il faut de certains d'entre eux plus de 15 milliards pour remplir le « volume de 1 millimètre cube (1). »

Et ces êtres naissent, vivent, ont dans l'organisme une fonction importante; ils la remplissent, se renouvellent et meurent pour renaître.

Et ce tunnel que l'on perce sous la Manche dans un banc de craie ! De la craie qui a vécu !

L'esprit ébloui et confondu a besoin de se réfugier dans un sentiment unique : l'admiration, l'adoration, la prière !

(1) Les microzymas gastriques et la pepsine. (Séances du 2 avril 1883. Comptes-rendus N° 14, pages 970, 971.

LA SPEZZIA

C'est un bloc de marbre à pic sur la mer.
Du côté du golfe il descend en pente ;
Sur les flancs boisés un sentier serpente,
Un sentier très doux, vers le gouffre amer.

Le ciel me séduit, la rive me tente.
En juin volontiers j'y dresse ma tente ;
Le remous du flot est tranquille et clair,
Le sentier très doux, le sentier très vert.

Je cueille gaîment le long du rivage
Et la fleur connue et la fleur sauvage,
Errant l'autre jour avec un marin,

Soudain j'aperçus dans le fond d'un hâvre,
Parmi la lavande et le romarin,
D'un enfant noyé l'innocent cadavre.

A FRANÇOIS D'H.

— « Matelots, levons l'ancre et partons ! »
Tout mon sang,
Comme du feu, brûlait dans mes veines.
— « Tempête,
» Tu peux siffler, souffler, rugir !... ma barque est prête...
» Le calme plat m'ennuie, et j'aime l'ouragan !...

J'étais jeune. J'avais devant moi l'Océan,
Les vagues à mes pieds chantaient, et sur ma tête,
Comme une fleur d'azur, s'ouvrait le ciel en fête.
J'aspirais à courir sur le flot mugissant.

Or, le flot, ce jour-là, dormait. Les hirondelles
Sur le gouffre attiédi se poursuivaient entre elles.
Le ciel et l'Océan échangeaient leurs splendeurs.

Soudain, la houle noire à la vague irisée
Succède. Un coup de vent émeut les profondeurs,
— Coup terrible — un écueil !...
Et ma barque est brisée !

Chartreuse-de-Bosservile, le 20 août 1881

LES BLÉS

I

Depuis vingt jours, il pleut sans cesse.
Les blés vont se perdre... O tristesse !

Pourtant on les avait coupés, fleurant le miel,
Un clair matin d'août, — joyeux, — par un beau ciel.

Dès la pointe du jour, armés de leurs faucilles,
Tous les bras travaillaient, les garçons et les filles.

Sans relâche, à l'envi, midi sonnant au bourg,
Ils travaillaient, courbés sous le poids du ciel lourd.

Vive Dieu, les enfants !.. Car la moisson est belle,
Et courage !... Entassons javelle sur javelle.

Hommes mûrs, jeunes gens, le front tout en sueur,
Le soir fauchaient encore les blés avec ardeur.

Et depuis lors il pleut sans cesse.
Les blés vont se perdre... O tristesse !

II

Il pleut depuis vingt jours !... Que va-t-on devenir ?
Les femmes, les enfants, avec quoi les nourrir ?

Comment passer l'hiver ? Comment payer la ferme ?
Le courage, ô mon Dieu ! manquerait au plus ferme,

Si vous n'aviez pitié, Vous, Seigneur des Seigneurs,
Des pauvres ouvriers, des pauvres moissonneurs !

III

Les cœurs sont désolés au fond de nos chaumières,
Et l'on fait à genoux de bien longues prières.

Le curé donne à tous au prône un peu d'espoir,
Et l'on chante... en pleurant ! Car au ciel tout est noir.

Tout est noir... Comme il pleut !... Et la plaine est souillée...
Les épis sont couchés sur la terre mouillée,

Et les tristes vieillards qui pensent au cercueil,
On les voit se traîner le long des champs en deuil.

Tout va germer, tout va périr, il pleut sans cesse !

Hélas ! hélas ! les blés sont perdus... Ô détresse !

20 Août 1878.

AU GÉNÉRAL DE LA PEYROUSE

Déjà l'aube fleurit au ciel, la nuit s'achève.
Le ciel a des reflets d'argent, de pourpre et d'or ;
La chanson des oiseaux s'éveille et tremble encor...
C'est un frais paysage où le matin se lève.

C'est un frais paysage, un fantasque décor
De brume et de lumière, ainsi que dans un rêve...
— Ecoutez !... — C'est la brise... ou le flot sur la grève...
— Mais non... C'est un berger qui sonne au loin du cor.

Bientôt le laboureur s'avance dans la plaine,
Il creuse le sillon qui recevra la graine.
La terre est bonne, pur le ciel, et tout est bien !

Tout à coup le soleil a jailli dans l'espace,
— Hélas ! — et j'aperçois sur la redoute en face
Le profil insolent d'un officier prussien !...

Mercy-les-Metz, le 31 août 1881.

NOTE SUR LA PAROISSE DE CENDRES

Avant le Révolution, Cendres était une paroisse *mixte* qui, par une anomalie exceptionnelle, relevait de Dol pour le spirituel et de Pontorson pour le civil, probablement à cause de l'hospice qui se trouvait en Cendres, au-delà du Couesnon, par rapport à Pontorson, et l'on exprimait cette anomalie par un *dicton* populaire en disant que *les Paroissiens de Cendres appartenaient au bon Dieu de Bretagne et au Diable de Normandie.*

Après la Révolution, Cendres fut supprimé (ou supprimée). Lorsqu'on fit la nouvelle circonscription des paroisses, il fut question de prendre le lit du Couesnon pour limite entre Plaine-Fougères et Pontorson, ce qui était bien rationnel; mais alors l'hospice eût été en Plaine-Fougères et privé de son principal revenu qui est le produit de l'octroi de Pontorson.

Cette considération arrêta et fit qu'au lieu de donner Cendres en entier à Plaine-Fougères, on ne lui en donna qu'une partie, entre autres la ferme de l'Ile-Saint-Samson et le village important de la Deholière; pour le reste, il fut adjoint à Pontorson. Une chose maintenant regrettable, c'est que l'on n'ait pas retenu quelques lits dans l'hospice pour les malades de Plaine-Fougères, au moins pour ceux de l'ancienne paroisse de Cendres dont l'église est entièrement détruite. Elle était, m'a-t-on dit, où se trouve maintenant la caserne de la gendarmerie de Pontorson, tout près du Couesnon et de la route qui conduit de Dol à Pontorson. Cendres est encore marqué sur les anciennes cartes de Bretagne, et, en particulier, sur la mienne.

Voilà tous les renseignements que je puis donner à cet égard, d'après mes souvenirs et mes informations.

P. RIMASSON,

Prêtre.

L'HOMME PRIMITIF DANS LE POÈTE LUCRÈCE

Volgivago vitam tractabant more ferarum.
Quisquam nec scibat ferro molirier arva.
Necdum res igni scibant tractare...
Sed nemora atque cavos montes silvasque colebant.
Consectabantur silvestria semla ferarum.
Missilibus saxis.
Inde casas postquam ac pelles ignemque parārunt
Arma, antiqua manus, ungues, dentesque fuerunt
Et lapides et item silvarum fragmina rami...
Posterius ferri vis est aerisque reperta
Et prior aeris erat quam ferri cognitus usus.

(*De natura rerum*, lib. v.)

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu me nommer membre correspondant de votre Société. Je viens, bien tardivement, vous apporter l'hommage de ma bien vive reconnaissance. Votre Société m'est connue depuis longues années; écolier, j'assistais à vos séances, et le souvenir des lectures que j'y ai entendues fut ma première initiation à la science. Car votre ville, polie et lettrée, fut la mienne à cet âge heureux où l'esprit prend son essor, au printemps de la vie intellectuelle; ses larges horizons agrandirent mon imagination, ses maîtres m'apprirent à lire dans les grands écrivains de l'antiquité, et c'est avec un véritable bonheur que je salue aujourd'hui à votre tête mon ancien maître, votre digne Président, dont l'activité féconde ne ressent aucune vieillesse : esprit pénétrant, souple, divers, travailleur infatigable qui, au milieu de ses études d'archéologie, de littérature, de philosophie, de botanique, d'histoire, de linguistique, n'a eu toute sa vie qu'un regret, celui de ne pouvoir nous inspirer par sa

parole et par son exemple la foi et l'ardeur dont il est lui-même animé.

—

Je voudrais, Messieurs, payer ma dette envers vous. N'étant point archéologue, j'ai pourtant essayé de cotoyer l'archéologie, objet principal de votre Société, en venant vous parler quelques instants de l'homme primitif et de Lucrèce.

***

Messieurs, la science de l'homme préhistorique, cette sœur puinée de l'Archéologie, fait chaque jour de rapides progrès. A l'avant-dernière Exposition de Paris, elle n'était guère représentée que par le fameux crâne de Boucher de Perthes, respectueusement placé sous un globe cerclé d'or, et par quelques spécimens de l'art primitif, un peigne en os, un manche de couteau gravé. Mais, à la dernière exposition, on lui avait consacré tout un bâtiment dans lequel, à côté des *fac-simile* de tumulus, à côté d'une pierre à aiguiser les haches, venue, je crois, de Reims et, pour le dire en passant, bien inférieure à celle de Saint-Benoît-de-Beuvron, on voyait une riche série de crânes primitifs prêtés en majeure partie par le docteur Broca, de mémoire regrettée. On avait voulu marquer ainsi quels secours la science archéologique doit attendre de l'Anthropologie. Sans se décourager par les obscurités, les incertitudes inséparables de ses travaux, la science de l'homme primitif marche toujours : des fouilles continuelles, éclairées par la Géologie, elle aussi née d'hier, sont souvent couronnées de succès; les grands journaux tiennent le public au courant, et la Marne, ce pays classique de la science préhistorique, a récemment révélé le secret de ses puits funéraires.

Et c'est ainsi, Messieurs, que tandis que vous déchiffrez nos vieux manuscrits et interrogez nos vieilles pierres, vos confrères fouillent les entrailles de la terre pour y trouver le passé de l'humanité.

Ce passé, les anciens le connurent-ils? se doutèrent-ils seulement de nos humbles commencements? On ne peut guères répondre que par la négative. La Géologie pouvait seule dire la vérité sur ce sujet. Que firent donc les anciens? Réduits à ignorer, ils imaginèrent, et

imaginèrent tout le contraire de la vérité. Placés en présence d'une nature riante et rebelle tout à la fois, se sentant faits pour lever leurs regards vers le ciel et réduits à les abaisser sur des forces supérieures et ennemies, éprouvant chaque jour des besoins nouveaux qu'ils étaient impuissants à satisfaire, voyant la fragilité de leur être et par-dessus tout la courte durée de leur vie, ils imaginèrent que l'homme n'avait pas toujours été en cet état, jeté sur la terre nue, exposé à la dent des bêtes féroces, à la cruauté de ses semblables, à la maladie, à la mort; qu'il avait existé un temps heureux où la bise ne venait point glacer ses membres, où le miel et le lait découlaient des arbres en ruisseaux; où l'homme, mollement étendu sur un gazon toujours frais et toujours verdoyant, n'avait, au milieu des délices d'un printemps perpétuel, qu'à lever nonchalamment la main pour cueillir aux branches pliantes les fruits savoureux; où tout, en un mot, était paix, abondance, bonheur.

Et je m'imagine, Messsieurs, que ces conceptions riantes, produit non pas de l'état sauvage — il ne porta pas ses regards si haut — mais d'une civilisation à ses débuts, furent le partage des esprits d'élite d'alors, de ces natures plus délicates, plus impressionnables, plus réfléchies que les autres, qui, sentant plus profondément et plus vivement, éprouvent aussi un plus pressant besoin de se rendre compte de ce qu'elles éprouvent. Ces sortes d'esprits sont de tous les temps : les poésies profanes ou sacrées de tous les peuples primitifs en sont la preuve; et l'époque où ils vivent ne fait que les marquer de son empreinte particulière. D'ailleurs l'amour-propre humain, qui lui aussi, est de tous les temps, trouvait son compte à cette interprétation du monde terrestre et de ses besoins. Ces misères n'étaient point nées avec l'humanité : postérieures à elle, elles étaient l'œuvre de sa faute : si l'homme était malheureux, c'est qu'il était déchu du rang élevé pour lequel il avait été fait primitivement : c'étaient misères de grand seigneur, misères de roi détrôné, pour parler comme Pascal; et il croyait masquer sa grandeur en saluant de loin sa félicité perdue, en mesurant par la pensée l'abîme dans lequel il était tombé par sa faute.

Ces croyances consolatrices n'ont point été l'œuvre d'un homme, ni même d'une génération, ni d'un peuple; comme on les trouve partout, il est à supposer qu'on peut les comparer à ces édifices légendaires auxquels chaque peuple, chaque génération a apporté sa pierre, et qu'elles étaient déjà populaires, déjà consacrées par les

religions, quand les poètes en firent l'objet de leurs plus riants tableaux. Parties de l'Inde, berceau de nos plus vieilles traditions (1), elles passèrent de là dans la Grèce. Hésiode chanta les quatre âges du monde dans son poème des *Travaux et des jours* (108-199) et célébra le règne heureux où, sous le sceptre de Saturne, les hommes vivaient comme des Dieux, « dansant des pieds et des mains, loin de tous les maux. »

A son tour Virgile, poète réaliste et idéaliste tout à la fois, avant de tracer aux laboureurs leurs durs travaux sous le ciel accablant de l'Italie

Nudus ara, sere nudus,

avait, en vers charmants, décrit la félicité de l'âge d'or ; un peu plus tard Ovide fit de la succession des quatre âges du monde le début de ses Métamorphoses, et comme l'explication, par contraste, de notre monde actuel et de ses misères.

Envisagé à ce point de vue philosophique, intéressant pour tous ceux qui aiment à étudier l'homme dans ses croyances les plus chères et les plus persistantes, ce sujet de l'âge d'or pourrait s'étendre ; on pourrait faire remonter à l'Inde, à la Grèce, nos tristesses philosophiques et littéraires, et, rattachant Lamartine à Simonide, montrer que nous n'avons fait que donner une forme plus ample, plus dogmatique à ce vieil héritage de nos pères ; on pourrait, entrant dans le domaine de la poésie pastorale, montrer qu'elle fut, elle aussi, le rêve d'or de l'humanité, le fruit des sociétés vieillies qui, fatiguées de tant lutter pour la vie, de leurs besoins factices et de leurs satisfactions toujours moins grandes que les désirs, aiment à se réfugier en esprit dans ces tableaux embellis d'une vie où les jours se succèdent paisiblement au lieu de se dévorer, où la nature se reflète sans obstacle dans l'âme, et l'empreint de son calme et de sa naïve pureté ; on pourrait vous montrer Théocrite et les paysages siciliens, Virgile et Mantoue, l'Astrée, que lisaient avec délices les belles duchesses pour se délasser des grandeurs de Versailles et de leurs paniers ; Young, et ses nuits vaporeuses ; Brizeux, plus vrai et plus poétique, se hâtant de chanter la simplicité bretonne avant son envahissement par le « dragon de feu » prédit par Merlin. Mais alors ceci serait une thèse, non une lecture, et je me hâte de poursuivre.

(1) Charmes, *Philosophie orientale.*

Un seul homme dans l'antiquité, un seul a eu l'insigne honneur de deviner l'humanité primitive, et cet homme fut un poète, Lucrèce. Par quel effort d'esprit ce Romain qui vivait à une époque toute imprégnée de la Grèce et de sa mythologie, sur un sol où le règne de l'Italien Saturne faisait partie des croyances nationales, put-il sortir de ce monde de convention, quitter tout ce bagage obligé de la poésie banale pour se reporter sur les ailes de l'imagination jusqu'au monde naissant, le concevoir et le décrire dans sa réalité? Ce premier aspect du monde, cet état primitif de l'homme dont les fouilles, les musées nous révèlent aujourd'hui l'existence, un homme qui n'avait rien pour l'éclairer, armé seulement de son ardente raison, le vit clairement et le décrivit avec précision. Lisez en antiquaires cet admirable cinquième livre, et vous y verrez d'abord la terre avec ses trois régions : au haut, la roche nue et stérile, au bas le marais fangeux : au milieu *la forêt* occupant la majeure partie de l'espace, et ne laissant à la terre labourable, *arvum*, qu'une bien faible portion ; sur cette terre sauvage qu'embellissent pourtant la verdure et le ruisseau qui scintille sous la mousse, vivent en liberté les espèces d'animaux redoutables, le lion, le tigre, le renard, et les espèces plus douces, comme le mouton et le bœuf qui n'ont pas tardé à subir l'empire tutélaire de l'homme : mais quelle faiblesse chez celui-ci ! Il vit, presque comme les bêtes, de ce que la terre lui fournit, *sans feu*, remarquons bien ceci, se revêtant non pas encore de peaux, mais d'écorces, agile, mais n'ayant pour arme que la pierre, la massue ; s'abritant dans les cavernes que lui disputent souvent les animaux, et portant souvent sur ses membres ulcérés les traces des luttes terribles qu'il a eu à soutenir. Ce ne sera que plus tard qu'il s'élèvera par son intelligence, par sa raison, sa force de volonté aux premiers rudiments de l'homme social et politique : le mariage, la famille, le langage, la cité, le feu, et finalement les arts qui en sont la suite naturelle.

Ici une objection se présente à l'esprit : Mais Lucrèce, comme les autres poètes de l'antiquité, a décrit les quatre âges de l'humanité. Sans doute ; mais si on examine la différence des tons qu'il emploie dans les deux cas, ici, précis, simple, là, riant et orné, on en conclura sans doute qu'ici il a parlé en philosophe, là en poète, que là il s'est conformé aux lieux communs de la poésie, là il a exprimé sa véritable pensée. Du reste, cette espèce de contradiction n'est pas unique dans l'antiquité : Cicéron, dans son ouvrage *de la Nature des Dieux*,

parle de Jupiter, de Vénus, de Mercure, des Dieux en général, et il est bien évident, d'après l'ensemble de l'ouvrage, qu'il croit à un Dieu unique. Dans le Phédon, Socrate ordonne de sacrifier un coq à Esculape; faut-il pour cela renverser toutes ses croyances philosophiques?

Quoi qu'il en soit, Messieurs, le tableau de l'homme primitif reste; il est frappant, il est unique, il est vrai.

Nous devons donc en faire notre deuil, Messieurs: nous ne sommes point des rois déchus, mais d'humbles parvenus. La science moderne est là qui parle avec Lucrèce, et de même qu'elle nous a chassés du centre de l'univers, pour nous condamner à rouler, modestes satellites, dans un coin reculé des cieux, de même aussi elle a, de son souffle puissant, renversé le palais enchanté où nous placions le berceau de notre famille pour lui substituer la caverne et la hutte de feuillage. Eh bien, messieurs, je vous le dirai franchement en terminant, je n'ai nulle honte qu'il en soit ainsi. Chacun voit sa grandeur à sa manière, et je place la nôtre dans l'humilité même de notre origine. Alors éclate à mes yeux la loi providentielle, la loi du progrès, et l'échelle ascendante qui nous rattache à nos premiers parents me paraît d'autant plus glorieuse qu'elle est plus longue. Je vois dans le monde moderne, dans ses inventions successives, dans nos évolutions littéraires, philosophiques, politiques, dans l'ardeur de nos travaux, comme dans l'extension de nos besoins, dans la concurrence qui est comme l'âme de nos sociétés, dans nos erreurs elles-mêmes, inséparables de nos voyages à travers l'inconnu, non point un signe malheureux des temps, non point une décadence, mais une prise de possession plus complète de nos destinées, un sentiment plus étendu et plus vrai du but toujours éloigné et toujours espéré vers lequel nous tendons.

Que conclure de tout ceci, sinon que si parfois nous nous asseyons découragés dans la carrière de la vie, nous devons nous relever, reprendre notre élan, et faire comme ces coureurs de notre poète qui mettaient leur honneur à transmettre le flambeau qu'ils avaient reçu éclatant d'une lumière plus vive.

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

LE MARCHAND.

LE TEILLEUL

Par M. Em. DUBOIS, Vicaire d'Husson

Le Teilleul jadis eut sa Châtellenie, sa Franche-Bourgeoisie, son siége de vicomté, sa Haute-Justice aux domaines du comte de Mortain, une sergenterie noble, franche et héréditaire, dite d'Oissey, étendant sa juridiction sur quinze paroisses. Il posséda bon nombre de fiefs nobles, plus de soixante vavassoreries, dit le R. P. Masselin (Ms. des Communes, aux Archives de Coutances), et fut chef-lieu d'un doyenné qui était à la tête de seize paroisses. Saint-Jean-du-Corail comptait au nombre de ces paroisses et ne dépendait pas d'Oissey. Les autres paroisses étaient communes au doyenné et à la sergenterie. Ce furent Barenton, Buais, Ferrières, Heussé, Husson, Lapenty, Moulines, Savigny, Touchet, Villechien, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Georges-de-Rouelley, Saint-Jean-du-Corail, Sainte-Marie-du-Bois et Saint-Symphorien (Extrait du *Gallia Christiana*, par L. Sandret : *Anciennes Eglises de France*, Ed. du Moulin, 1866, Paris).

Le Teilleul, siége de vicomté, eut ses audiences le jeudi. Le lundi il y avait aussi audience de vicomté à Tinchebray ; le mardi à Cuves, le mercredi à Saint-Hilaire (*Mém. Soc. d'Arc.*, IV, 119). Un titre du 10 février 1683, signé Jean Le Cocq, général d'armes en Bretagne, contrôlé par J. Regnault, nous offre une sommation faite à un personnage de Husson de *comparoir... devant Monsieur le Vicompte civil et ordinaire du Teilleul... en l'auditoire du dit lieu.* Guillaume Lonthaud, sieur de Villayer, résidant aux Châtelliers, avocat pour le siége du Teilleul, doit y paraître pour la partie offensée. Laurent Echard et Vosgien, son traducteur et continuateur, dans leurs dictionnaires, disent aussi le Teilleul siége de vicomté. M. H. S., dans ses Recherches, l'a oublié.

Nous avions aussi avant la Révolution une brigade d'archers. Différents titres nous offrent Michel-Charles-Léonor Guenon des Champs, époux de Marie-Anne du Jardin, capitaine de la brigade du Teilleul (1760) — et Jean Le Vavasseur, capitaine de la brigade du Teilleul 1763 — 1767 : Jn Jh Marie Béchet du Haut-Mesnil, fourrier des logis du corps de la Reine (*Mém. Soc. d'Arch.*, IV, 120 ; Regist. paroiss., Ms. Jean-Baptiste Cœuret des Yverts, chez Me Albert Regnault, notaire au Teilleul).

En 1573, les habitants du Teilleul firent une requête pour l'établissement, dans la ville, d'un marché le jeudi, encore existant de nos jours, et d'une foire à la Saint-Ladre, foire de la Madeleine, interrompue par suite de guerres. Le champ de foire de la Madeleine mesure 62 ares 80 et est registré au cadastre sous le n° 222. La grande route qui conduit à Moret le sépare du champ de la Chapelle où est la croix. Un titre de 1609 porte que la Saint-Georges existait encore à cette époque ainsi que le marché du jeudi. Nous avons encore la Saint-Patrice, la meilleure foire après la Saint-Georges qui dure deux jours, la Saint-Barnabé, la Saint-Louis, la Sainte-Croix (Exaltation), la Saint-Rémi et la petite Saint-Michel. La Saint-Nicolas est renvoyée au deuxième jeudi de juillet. Une nouvelle foire doit être établie pour l'an prochain : elle sera la première de l'année. Près la ville, on trouve le *Marché aux Chevaux*, contenant 5 ares, registré au cadastre sous le n° 11.

La commune du Teilleul est sise, généralement du moins, sur schiste en partie ardoisier ou sur ce tuf tendre, décomposé, friable, qui constitue un amendement, sinon un engrais. Les récoltes de grains y sont assez abondantes. Jadis on y cultivait la vigne, apportée, dit-on, dans notre Normandie, par saint Ansbert, abbé de Fontenelle, qui fut primat de Normandie, grand-chancelier de France (mort en 695). Quelques noms sont encore là pour nous l'indiquer (nos 1246-60 ; 120-121). Alors que les princes de Navarre gouvernaient le Mortainais, le pommier fit son apparition et la vigne fut peu à peu négligée et même abandonnée. Comme son fruit avait peine à mûrir, son jus devait être un peu *tranche-boyau*. Aussi le jus de la pomme se vit bien vite préféré. Mais il fallait payer dîme et comme le poirier n'en payait pas, il domina le pommier à son tour, surtout dons nos contrées du Teilleul, Touchet, Barenton. Bien plus, son *cognac* est plus recherché que celui du pommier. On le vend, en effet, à Paris et dans certaines grandes villes de France,

sous le nom de *cognac du Teilleul*, *cognac de Touchet*. Des voyageurs de la contrée l'ont du moins rapporté.

Le cadastre nous offre les champs dits *des Poteries* (nos 1354-5), à l'extrémité N.-O. de la commune. Sans doute y a-t-il existé une fabrique de ce genre.

Les bois taillis, jadis nombreux et passablement étendus, tendent à disparaître de plus en plus. De même les bruyères et landages.

Les cours d'eau suffisent pour l'irrigation des terres, mais il n'y en a pas un seul de remarquable. L'écrevisse seule les habite. Le gros poisson y est très rare et même on ne voit que ceux qui descendent des étangs. Il y a quelques années encore, nous possédions le magnifique étang de Moret, le plus beau de toute la contrée et d'une bonne lieue de tour. Il est actuellement converti en prairie. L'étang de Longuève, moins étendu il est vrai, mais qui n'en était pas pour cela à dédaigner, a subi le même sort. La ville a à peine ce qu'il lui faut d'eau pour son entretien ; et, dans le cas d'incendie, le corps des pompiers assurément aura vite tout épuisé.

Le Teilleul, jadis châtellenie, eut sa franche-bourgeoisie. Tout franc-bourgeois était exempté des visites, des treizièmes, reliefs, aides-chevels, panages, colmage et coutume (titre de 1609, aux Archives du diocèse). Voici les noms des familles de bourgeois teilleulais au XVIIIe siècle : Amette, Anque, Bertereau, Blandet, Brione, Clouard, Courteilles, des Vaulx, du Boys, du Val, Fouilleul, Galon, Gasnier, Gontier, Hardy, Houssard, Jéhan, Joubin, La Bigne, Lairé, L'Hermitte, Liard, Le Bigot, Le Ray, Mesnil, Morel, Noël, Pélerin, Picot, Poullain, Regnault, Séquard, Vaugeois. Parmi les familles les plus nombreuses encore existantes, citons : les Amette, Courteilles, Fouilleul, Gasnier, Jéhan, Le Bigot, Noël, Poullain, Regnault, Séquard.

La châtellenie du Teilleul remonte au Xe siècle et semble n'avoir vécu que deux siècles. Elle butte aux fiefs de Grigny ou Saint-Patrice, Longuêves, la Championnière, Grangeray, aux francs-fiefs du Doyen et du Bénusson qui a une extension entre ceux du Doyen et de la Championnière, et dont le chef est la Roirie-Bénusson, au nord du fief de Saint-Patrice.

Là, nous voyons la première une famille descendante d'un frère de Rollon, premier duc de Normandie. Citons à ce sujet l'abbé Desroches (*Annales*, *id.* 1856, *au commencement*). Hrollager ou Drogon vivant époux d'Emina en 896, était frère de Thores et de Rollon, fils

de Rognwald, comte et comtesse de Mœre et des Orcades. Hrollager, était aussi fils de Rognwald, mais par une favorite, son épouse « *more danico* ». De Hrollager et d'Emine sortit Rolf Turstan vivant en 920, époux de Gerlotte de Blois, d'où sortit Mifred ou Unsfriel, dit le Danois. Ce dernier fut le fidèle compagnon d'armes et ami du successeur de Rollon. A peine le Mortenais fut-il réuni aux domaines du duc de Normandie (933) que Guillaume Longue-Epée récompensa le zèle de ses preux chevaliers. Unsfriel eut pour sa part les terres du Teilleul, érigées en sa faveur en baronie. Alors on songea à fortifier les nouvelles propriétés. Longue-Epée éleva le fort de Mortain et fit entourer la ville de murailles. Unsfriel le Danois, vicomte d'Hyesmes, baron du Teilleul, fit construire en même temps la forteresse du Teilleul, « massif formidable de tours, de contreforts, de forts et de créneaux, dominant la vallée et présentant le flanc au tertre de Montécot. » Crux et Tinchebray eurent aussi la leur, *scilicet quatuor castella propria comitis Moritoliensis* (*Chron. norm.*) Il fallait que le fort du Teilleul eût encore une certaine importance, puisqu'on daigna lui livrer plusieurs assauts et le livrer deux fois à l'incendie à deux ans d'intervalle. Son emplacement serait encore facile à reconstruire. Derrière la ligne de maisons qui bordent le champ de foire, nous trouvons le village du Château, la *butte et le plant du château* (nos 1156-64 du cadastre). Une des issues des remparts est la *Basse-Porte*. Un souterrain qui, serpentant, passe sous l'Hôtel-de-Ville, traverse la Grande-Rue et aboutit à la Pierre-Blanche, servait aux soldats de la garnison.

Dans l'enceinte du fort était une chapelle dite castrale, royale, de la bourgeoisie. Elle a été sous le vocable de sainte Marguerite. En 1769, elle était sous le vocable de saint Louis, roi de France. Au commencement du XVIIe siècle, elle était entretenue aux frais de Mademoiselle, duchesse de Montpensier, Marie de Bourbon, comtesse de Mortain. Le sacristain de Saint-Patrice était chapelain de cette chapelle. Le jour de l'Exaltation de la sainte Croix il y disait une messe à l'intention de Mademoiselle et recevait dix sols de son receveur des domaines qui lui offrait à dîner à sa table. Dans cette chapelle se soldaient les rentes de péage qui jadis se soldaient dans la chapelle de la Madeleine. En 1752, elle n'avait ni revenus, ni titulaires. Les murs en étaient solides; mais elle ne brillait pas par son ornementation. Un titre de 1769 porte que le jour du Mardi gras on avait coutume d'y célébrer une messe expiatoire. Vendue

révolutionnairement, l'acquéreur la fit démolir. M. Lecourt, possesseur de l'emplacement au XIXe siècle, a songé à la faire reconstruire, mais son projet n'a pas eu de suite, comme on peut s'en faire certain. Le cadastre nous offre la *Chapelle* et le *Jardin de la Chapelle* (nos 1129-44, 1162-69, 1173-5).

Unsfrield le Danois eut pour fils Ansfrild, dit Gotz, vicomte d'Hyesmes et de Falaise, baron du Teilleul. Son père, révolté, avait perdu sa vicomté d'Hyesmes en 978. Lui la recouvre en 1013. D'après M. Desroches, il serait mort en 1035. De lui sortirent Turstan Gotz et Onfroi du Teilleul.

Turstan Gotz, premier chambellan du duc de Normandie, accompagne Robert le Magnifique dans son pélerinage en Terre-Sainte, d'où il rapporte des reliques offertes par le patriarche de Jérusalem. Vicomte d'Hyesmes en 1035, il perdit son titre en 1041 pour cause de révolte et de Judith de Montérollier il eut Richard Gotz, époux de Emma de Couteville, nièce d'Harlette, mère du Conquérant. Richard, vicomte d'Hyesmes et d'Avranches (Desroches, p. 58 et 59), eut pour fils Hugues, comte de Chester et d'Avranches, de par Guillaume le Conquérant. Comte palatin de Chester par l'épée, il eut cour souveraine avec 12 pairs ou barons de sa création. Il mourut l'an 1101. Son fils Robert fut comte de Beddesfeld et possèda 30 manoirs dans le même comté, etc. (voir p. 73). Richard d'Avranches, comte de Chester, autre fils d'Hugues, reçut de son frère, devenu moine d'Ouche, le comté de Beddesfeld. Robert et Richard moururent à Barflet (1120). Philippes leur frère était mort avant son père (voir p. 88).

Onfroy du Teilleul fut époux d'Adelise ou Alice de Grentemesnil, sœur de Hugues, comte de Gewises, de par le Conquérant. En 1045, il aidait Edouard le Confesseur à reconquérir son trône et en 1066 accompagnait Guillaume le Bâtard à la conquête de Normandie. Dès l'entrée en campagne il obtient du duc le titre de capitaine-commandant du fort d'Hastings dès sa création ; et, après la victoire, il en a la propriété. En 1068, Onfroi et son beau-frère, ainsi que bien d'autres barons normands, étaient contraints d'abandonner à jamais le théâtre de leurs exploits pour regagner leurs châteaux respectifs. *Famulari lascivis dominabus suis Neustriam reversi sunt*, dit Orderic Vital (Pitard : ms. nob. du Mortainais ; Ord. Vital IV, IX). Revenez, ou nous prenons d'autres maris, disaient leurs femmes. Il fallait prendre un parti.

D'Alice et d'Onfroi est issu entre autres Robert du Teilleul, cheva-

lier, comte de Ruddlam, baron du Teilleul. Il était encore bien jeune quand il fit le voyage d'Angleterre en 1045. Mais

Aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Le roi Edouard le remarqua, et le garda près de lui *domi bellique*, et quand Robert voulut revenir voir sa famille, Edouard le lui permit à regret, le fit chevalier et le revêtit de la plus brillante armure. Robert dut revoir l'Angleterre en 1066. Dès son arrivée, le Conquérant lui donna le commandement d'une armée et le gouvernement d'une province avec le titre de général-duc. Plus tard, pour réprimer les Gallois, le roi-duc lui fit élever le fort de Ruddlam, et le lui confia avec le titre de comte. Robert possédait 12 manoirs dans ce comté. En 1088, il parût à Rochester où il se renferma avec Robert de Mortain et Eudes de Bayeux. Son audace excessive lui valut la mort dans une rencontre avec le roi de Galles, Gritsfrild. Ce dernier s'était un peu avancé sur le territoire de Robert et faisait main-basse sur tout. Robert, désarmé, l'aperçoit, et furieux fond sur lui. Osbern d'Orgières, son fidèle ami, l'aperçoit et lui apporte des armes. La garnison accourt sans ordre. Osbern tombe, et bientôt Robert. Les Gallois alors s'en saisissent, lui coupent la tête et la suspendent au mât de leur principale nef. Grand émoi, grand deuil à ce moment fut chez les Anglais et les Normands. Robert était leur soutien, et ils l'aimaient. Le monastère de Walburge à Chester eut les dépouilles de notre héros à qui le Mont-Hermalièvе avait été si fatal. Ernaud du Teilleul vint l'en arracher pour le transporter dans son abbaye d'Ouche auprès des restes d'Onfroi et d'Alice leurs bien-aimés parents. Orderic Vital fit son épitaphe. Il avait pour devise *Inserit tiliæ laurum.* Sa piété était grande ; il respectait moines et clercs, et donnait l'aumône de grand cœur et largement. Nous devons à la plume éloquente et pieuse de M. Joseph de Nantrey le gracieux roman oriental de Robert du Teilleul (éd. 1850). Un titre nous indique que Robert donna aux moines d'Ouche l'église du Teilleul et plusieurs fiefs. Il existe une paroisse dite Le Tilleul-en-Ouche. Il s'agit sans doute de celle-ci, car il ne pouvait donner l'église de Saint-Patrice, si l'on en juge par des titres du même cartulaire de Savigny qui nous fournit ce renseignement (V. art. St-Patrice). Nous trouvons au cadastre, en l'emplacement de l'église actuelle du Til-

leul, l'*Ouche* (71-81 et 102) près le Bois-le-Doc et l'*Ouchet*, au territoire de Grangeray (n° 1,117), le *Clos-Moine*, vers la Guitonnière (n° 1,041). Roger avait fait ses dons en faveur de ses frères Ernaud et Roger, moines.

Guillaume, Onfroy et Othon du Teilleul paraissent en même temps compagnons d'exil de Guillaume Werling, comte de Mortain, en Sicile (1048). (Ord. Vital. p. 660.) Guillaume et Onfroy étaient tous deux missionnaires du Mortainais. Guillaume, comblé des faveurs et des largesses de Robert Guiscard, préfèra les délices de la solitude, et mérita bientôt de devenir l'abbé de son monastère, Sainte-Euphémie en Calabre. L'église de Mortain reçut de lui en présent une aube et une chape de pourpre. Ernauld du Teilleul, le moine d'Ouche, et Guillaume de Grentemesnil vinrent le visiter et reçurent de lui les plus riches présents, restes des dons de Robert Guiscard. Onfroi pensa comme Guillaume à son pays natal. Il vint le revoir et lui apporta de Barry (Bari), capitale des Normands, au royaume de Naples, des reliques et la dévotion à Saint-Nicolas de Myre. Othon du Tilleul, chevalier, est cité dans Masseville au nombre des guerriers qui fondèrent un royaume en Italie (M. le Canu. *Hist., in fine*).

En 1137, Raoul Mordaunt, commandant de place au Teilleul, dut aller au secours de Raoul de la Ferrière, assiégé dans le château de Saint-Hilaire par Geoffroy Plantagenet. Raoul de la Ferrière fut une des victimes du siége. Les troupes teilleulaises ne purent que dérober son cadavre à l'ennemi (Pitard : Ms. vol.) Après trois ans de trêve, Geoffroy revient. Alors « 1141, *Majori exercitu congregato pergens ad Moritolium redditum est ei et Tinchebray, Cruces, Tilliolum, scilicet quatuor castella propria Comitis Moritoliensis* » (*Chron. norm.*) Plus tard a lieu la guerre des deux Henri. Raoul de Fougères livre à l'incendie le fort du Teilleul (1169). A peine reconstruit, le Teilleul est de nouveau brûlé : 1173, *Castrum Tellioli tradidit incendio* (Robert du Mont, *Apud Sigebertum.* — Dom Morice : H. de Bret., I, 111. — Maupillé, H. de Fougères, 32). Henri est encore duc de Normandie en même temps que roi d'Angleterre, et en cette qualité se fait rendre hommage. Othon du Teilleul est cité à sa barre. (M. Pitard et H. S. : *Recherches*).

Robert du Teilleul, son fils, est cité en 1195 avec Iᵉ Gautier et Geoffroy du Mesnil pour déclarer l'antique existence du droit de régale à la mort de l'Archevêque-primat. En 1205, il rend hommage

à Philippe-Auguste. Robin et Alexandre du Teilleul figurent également à cette époque, comme l'attestent des documents de 1195 et 1198 (Desroches : p. 213).

En 1365, on retrouve messire Jéhan du Teilleul, commis à faire la Chambre aux deniers de la royne de Navarre (*Ibid.* p. 285). Disons en terminant cette généalogie historique, que les du Teilleul ont fait souche en Angleterre. Une charte de 1172, en faveur de l'abbaye de Revesby, nous offre Guillaume et Roger *du Tillol*, bienfaiteurs. Ranulphe, cousin du dernier comte d'Avranches et tige d'une nouvelle famille d'*Avranches*, confirme la donation des Du Teilleul en présence de Simon de Tuschet (Desroches, p. 96).

Le comte de Mortain avait ses rentes sur les domaines qui provenaient de la libéralité de ses prédécesseurs. Il avait aussi ses domaines propres au Teilleul.

Ainsi (1180) Raoul Le Bœuf rend ses comptes de la ferme du Teilleul : 6 livres 20 sols pour le prévôt de Mortain et le Guiolare ; 62 sols pour les lépreux de Mortain (Rôles de l'Echiquier).

A la même date, Will. Grihel, autre receveur du roi-duc pour la ferme du Teilleul : 60 sols 10 deniers payés *servienti castri* Nigel de Champservon (qui fut époux de Mathilde de Ducey, veuve de Guillaume de Husson-Ducey).

1195. Comptes de Richard Sylvain : Reçu de la sortie de la terre (au Teilleul) de Pierre de Saint-Hilaire : 10 livres ; de Robin du Teilleul, etc., présence d'Alexandre du Teilleul.

1203. Richard de Fontenay rend compte des revenus du Teilleul, fours et moulins de Mortain et autres : déduction de 24 livres 12 sols 8 deniers à cause des ravages des guerres au *fief du vicomté*.

Enfin, un titre annonce le séjour de Philippe-le-Bel au Teilleul le 3 mars 1307 (Desroches, p. 286).

Sans doute les receveurs que nous venons de nommer étaient tous baillis de Mortain. Il y a au moins Richard Sylvain, cité par M. H. S. (*Recherches.*)

En 1802, le comte de Mortain donnait au doyen de la Collégiale de Mortain le *franc fief des Bouillons*, dit du Déan ou du Doyen, et comprenant les Bouillons, le Perdrillière et le Domaine-Cahouët ;

60 ares de terres en Grangeray et le Manson ;

La moitié des deux moulins du Teilleul avec la monture ;

15 sols manbois *in teloneo Tellioli ;*

Et en 1180, 4 livres sur l'aumône établie (*Rôles de l'Echiquier*).

Le même comte de Mortain, par la même charte de fondation de la Collégiale de Mortain, donnait au chanoine prébendé du Fresne;

Les dîmes *des foires* et des fours et de la moitié des deux moulins;

Et les deux tiers de la dîme *de tous les domaines du Teilleul*, à quiconque il appartienne, ainsi que *de Grangeray et du Manson;*

Plus en 1180, 6 sols prélevés sur l'Aumône.

On trouve un champ dit de l'*Aumône* près le cimetière de Saint-Patrice. Le cadastre n'en fait point mention d'autres.

Le même comte de Mortain, par la charte susdite, donnait au Trésor de Saint-Firmat :

4 acres de terres, sans doute l'*Acre de Saint-Firmin*, contenant 120 ares 20 et cadastré sous le numéro 205, à la Rastière.

Le Réauté, ou fief royal, devait faire partie des domaines du comte. Au numéro 1031, section de Saint-Patrice, au cadastre on trouve un champ de ce nom Réauté.

Au domaine du comte s'exerçait la Haute-Justice, et il n'y en avait qu'au Teilleul et à Saint-Hilaire. Comme on le sait, elle n'exerçait qu'au territoire de son fief et en dehors des jours fixés pour les juges de la vicomté et de la sergenterie. Un titre de 1745 nous apprend que les pavillons et appartements servant à ces différentes juridictions existaient encore, mais ne servaient plus. C'était vrai, depuis le 28 avril 1728 (Ms. Jean-Baptiste Cœuret). En 1792, Philippe-Egalité vendait ces dernières possessions au Teilleul, les Halles sises au milieu de la ville et mesurant 25 pieds sur 20 (Ms. H. S. Recherches). L'acheteur fut un Collet, de Saint-James.

Vers la fin du règne de Louis VIII, au commencement du XIII^e^ siècle, fut créé au Teilleul une léproserie ou Maladrerie. Dès le XIV^e^ siècle, il n'y avait plus de lépreux à l'habiter. Parmi les droits qu'elle pouvait posséder, citons le produit des ménages de la foire de Sainte-Anne-de-Buais et celui de la mesure des blés apportés ou vendus à cette foire. Dès 1336, le trésorier de Saint-Paterne-de-Buays refusait à la Maladrerie du Teilleul ce qu'auparavant elle pouvait réclamer, alléguant qu'elle n'avait plus de lépreux. (Arc. du Calvados, Lechaudé d'Anisy : II, 113). Non loin de là, entre les Mazures et les Grippes, à la Charpenterie, se trouvait le cimetière (N^os^ 886-7 du cadastre), contenant 125 ares 70. Non loin de là était la *Grande Maladerie* (N° 334), mesurant 186 ares 40 et qui, à moins d'être l'emplacement de la léproserie, ne saurait être qu'un cimetière ou champ de morts en temps d'épidémie. Ainsi voit-on à Hus-

son, non loin du bourg, la *Grande* et la *Petite Maladerie*. A l'entrée de la route de Moret, à l'extrémité du champ dit de la *Chapelle*, est un massif de sapins, et à la pointe de l'angle formé par la coupure des routes est la croix dite de la Madeleine. Elle a été plantée par la famille Ferré des Ferris à seul titre de souvenir de l'antique chapelle de la léproserie. Dès 1609, elle menaçait ruine et les revenus s'y recueillaient, plus les rentes de péage. Les habitants de la commune s'étaient engagés à la relever. Ils l'auraient fait volontiers sans la négligence des administrateurs.

EVÉNEMENTS PARTICULIERS. — Le 5 mars 1727, M. de Sainte-Marthe livre cinq hommes au Teilleul, de par le roi. — En 1733, le roi ordonne de raser les haies sur les grands chemins (1734), d'élargir les chemins jusqu'à 24 pieds. André Béchet Moretière est commis à distribuer les amendes : 4 livres aux récalcitrants. — Le 17 janvier 1739, un ouragan terrible se déchaîne dans la contrée et renverse nombre d'arbres et demeures. — L'hiver de 1740 commence le 6 janvier et dure six semaines. Tout périt. Partout, sauf au diocèse d'Avranches, il est permis de faire gras sans distinction de jours à cause du manque de légumes. — Du 1er mars au 15 mars 1743, les maux de tête et d'estomac emportent en quatre ou cinq jours un certain nombre de personnes. — En 1756, tout homme valide tire au sort ; on organisait une milice. — Enfin l'année 1770 se fit remarquer par une grande cherté de grains. (Extrait des Ms. Jean-Baptiste Cœuret des Yvets).

Arrive la Révolution. Tous les Tilleulais l'accueillent avec enthousiasme, surtout les fonctionnaires et les aspirants aux honneurs. Les fêtes patriotiques se succèdent avec éclat. L'arbre de la liberté distribue son ombre bienfaisante à tout venant. La fête de la Confédération met le sceau à tout ce que l'imagination républicaine peut découvrir. Mais bientôt le voile tombe ; la liberté chancelle ; la raison du plus fort devient la meilleure. Toutefois, tous se laissent entraîner par un irrésistible courant. Le maire, M. Louis de Vaufleury-de-la-Durandière, avait beaucoup à faire, se tenir en sa place et conserver ses sentiments et son bien. Le juge de paix, Louis-Pierre Cousin-des-Loisellières, mis à la tête du comité d'exécution avec Etienne Ramard et Pierre Basile, se prêtait à tout ce que l'on voulait. Et pourtant il avait vieilli dans la justice. Après avoir exercé près le tribunal de Coutances, il était venu au Teilleul, où il était né. Son père et sa mère habitaient les Louvellières quand il vint au monde,

Jean-Baptiste Cousin-des-Champs, officier de Madame la Dauphine, et Jeanne-Françoise Coupel-de-la-Serveisière. Né le 2 février 1715, il mourut en 1819. Siméon Lézuard, l'ex-président de l'élection et des traites et quart-bouillon de Mortain, n'était pas très ardent. Son gendre, Viriot, commandant de place au Teilleul, et le trop fameux Alexandre Juhé, de Saint-Symphorien, surent bien l'enflammer. Quand les biens nobles et ecclésiastiques furent déclarés nationaux, ils lui firent avoir presque pour rien quatre belles terres entre autres. La République sanctionna et il fut un des convertis des plus ardents, sinon le plus. Même, il travailla si bien, que le Directoire du district lui donna pouvoir de vie et de mort sur les citoyens. Toutefois il en usa assez modérément, paraît-il. Quand l'église fut dépouillée par ordre supérieur, on s'en servit pour les réunions et assemblées publiques. Tous étaient là le bâton à la main, la cocarde tricolore en tête, riant, parlant, criant, gesticulant tous ensemble, pendant que l'orateur parlait ou lisait les décrets. A la fin de la cérémonie, on chantait en chœur une hymne dont le refrain était ainsi conçu :

Quand vous verrez la vigne en fleur,
Quand vous verrez le bled paraître,
Ah ! vous direz tous de grand cœur :
Tout cela vient fort bien sans prêtre.

Aux jours de mardi gras, les soldats de la garnison prenaient les costumes de l'église et faisaient la noce avec. Cet état de choses dura un an, 1793, après quoi elle servit de lieu de repos aux soldats de passage.

Les jours de marché, les dames qui n'avaient point sur la poitrine la cocarde tricolore étaient condamnées par les patriotes à aller embrasser pieusement l'arbre de la liberté.

Il est une chose à remarquer, c'est que la campagne fut très calme et que pas une femme de la ville ou de la campagne ne parut aux réunions et aux fêtes. Encore, parmi les personnages les plus bruyants, les uns étaient menés par la peur, les autres par pure ambition ou cupidité et à peu près tous auraient désiré que les choses n'aillent pas si loin. Ils le désirèrent encore davantage quand ils virent que par leur délire ils avaient attiré les Chouans. Plusieurs rencontres eurent lieu, notamment à la Croix-de-Pierre, aux bois d'Oissey, et quelques soldats de la garnison en étaient toujours quittes pour mordre la poussière. Quelques jours se passent après

cette dernière affaire. Les Chouans font répandre qu'ils se portent sur un autre territoire. Les troupes teilleulaises s'y laissent prendre et se répandent à leur gré, quand, le matin du 13 novembre 1795, un détachement de deux mille hommes se porte sur la ville. Trois ou quatre soldats sont séparés et envoyés au corps-de-garde pour avertir que le Teilleul avait à choisir entre la reddition et l'incorporation des soldats dans l'armée de Basse-Normandie, ou à voir les affaires mal tourner. L'avertissement est payé d'une balle, puis d'une autre. Le corps de royalistes précipite son arrivée pendant que de toutes parts les tambours et les clairons sonnent le rappel. La garnison ne comptait pas plus de cinquante hommes, les autres ayant quitté leur poste. Tous les habitants se mettent à l'œuvre. En un clin-d'œil la défense est organisée. Les meubles sont entassés sous les porches de la rue de Bretagne, jusque sous les halles. On tire par les fenêtres et on jette sur les Chouans les ustensiles de ménage et tout ce qui tombe sous la main. La mêlée est sanglante. Les Chouans sont repoussés par deux fois avec des pertes considérables. A la fin, épuisés et furieux, après trois heures d'un combat où ils perdirent les meilleurs de leurs hommes, ils livrent la ville aux flammes. Il était une heure d'après-midi. (Alph. de Beauchamps : Hist. de la Guerre de Vendée, 111, 364. — Mém. de Billard de Veaux, I, 135. — Théod. Huret : Guerre de l'Ouest, IV, 362). Le sieur de la Fresnaye avec Guy Dubois, de Fougères, et Lyron du Buat, commandaient les troupes ennemies. Parmi les morts, on put remarquer un Du Laurent de Montbrun, famille dont on voit un représentant propriétaire au Teilleul en 1830 ; un de la Touche, de Ferrières, et un de Châteaubriand, parent de l'illustre écrivain. Après avoir ramassé leurs morts et leurs blessés, les royalistes gagnèrent Mantilly en bon ordre ; mais ayant appris, chemin faisant, que la maison du citoyen Pignard était intacte, ils vinrent paisiblement la brûler et s'en retournèrent. Pignard partit dès lors habiter Mortain, et de là donna ses ordres.

PERSONNAGES CÉLÈBRES. Guillaume Morel, né au Teilleul, sans doute au village de la Mare-Morel, qui touche à la ville, se fit remarquer par sa science dans la langue grecque et son imprimerie. On le compare au savant imprimeur Robert Estienne, le plus renommé de France. Presque toutes ses éditions sont aussi recherchées les unes que les autres. Il a commenté le traité de Cicéron, *de Finibus* (1544) et a composé un dictionnaire grec-latin-français,

publié seulement en 1622. Sa marque était un thêta ou T grec, ayant un amour au centre et entouré de deux serpents. Admis en 1549 dans la corporation des imprimeurs, il reçut de l'illustre Turnèbe la direction de l'imprimerie royale, dont le brevet ne lui fut octroyé qu'en 1555. Il mourait le 19 février 1564, à l'âge de 56 ou 59 ans, puisqu'on donne pour date de sa naissance 1505 ou 1508. — Jean, son frère, mourut victime de l'Inquisition, à vingt ans (1539 — 27 février 1559). Calviniste très ardent et trop prononcé, il se fit recueillir par cette société qui ne lui épargna aucunes souffrances physiques et morales sans pouvoir rien en tirer. Enterré, on l'exhuma et son corps fut traîné jusqu'au parvis Notre-Dame, où il fut brûlé. Les cendres furent ensuite jetées au vent. Ça lui fit beaucoup d'effet.

On cite encore Jean Bigot, né au Teilleul, historien et poète (*Guide des voyageurs en France*, dép. de la Manche, p. 37). On ne sait trop à quel siècle il appartenait (*H. S. : Recherches*). Il mourut dans un âge très avancé.

Les deux routes principales de la ville forment croix. La première, dite le Grand-Chemin de la Madeleine, est actuellement la grande route départementale n° 21, dite d'Alençon, du moins en partie majeure. La seconde, de Gorron-Le Teilleul-Mortain, puis de Mortain-Vire, est la grande voie actuelle de communication n° 2. Cette dernière remonte au moins au XI^e^ siècle. Ligne purement stratégigue, elle fut nécessitée par l'érection des châteaux-forts de Mortain, le Teilleul, etc., (X^e^ siècle) pour la circulation des garnisons et troupes quelconques desdits châteaux. La tradition nous montre, vers la fin du XI^e^ siècle, Saint-Guillaume-Firmat parcourant cette voie (Mantilly-Mortain) dans ses fréquentes visites à Saint-Evroult-de Mortain. La légende ne le fait dévier qu'une fois de ce chemin dans son parcours : c'est pour visiter l'oratoire de Saint-Sénier au territoire du fief ecclésiastique de Saint-Patrice. Deux monuments appuient la tradition : les fontaines Saint-Guillaume de la Picaudière (Husson) et de Mortain. En outre, une charte de 1210 fait mention de la route qui nous occupe. Elle était coupée à Saint-Jeau-du-Corail, au territoire du Teilleul, par le chemin Montois. Ce ne fut qu'au XV^e^ siècle qu'elle fût prolongée de Mortain à Vire, comme l'attestent les rencontres de nos troupes mortainaises avec les Anglais à cette époque (*le cimetière des Anglais, etc.*) et autres monuments historiques.

Le grand chemin de la Madeleine ne put recevoir ce nom qu'au commencement du XIII^e^ siècle, puisque la Léproserie dont il le tient, située à l'entrée de la grande avenue du château des Louvellières, ne remonte qu'à la fin du règne de Louis VIII de France. Aux atlas de H. Jaillot (éditions (14), 1706-30) et de Cassini (1744-93) on le trouve ainsi tracé : « Briouze, Notre-Dame-sur-l'Eau, le Pont » d'Egrenne, Saint-Marc-d'Egrenne, la Luardière, le Pont-Barabbé « (Mantilly), la Croix-de-Grangeray, le Teilleul ; les Croix-du-Bois- » Badon, du Loup-Pendu, de l'Acre ; Sainte-Anne-de-Buais, la Croix- » de-la-Billotière, Savigny-le-Vieil, le Pont-de-l'Abit, le Pont-Juhel, » le Bois-Garnier et, en ligne droite, Louvigné-du-Dezert. »

Les chartes des XII^e^ et XIII^e^ siècles en font mention, notamment une de 1259, titre de donation du fief de la Guitonnière aux Dames-Blanches, fief dont les Coupel (famille noble) étaient tenanciers (Desroches, *Annales*, ed. 1836, p. 272, 273.)

Ligne parallèle au Chemin-Muletier, elle dût être sa rivale, quoique de destination différente. D'abord voie de communication reliant le Maine et la Bretagne, elle fut plus tard la grande ligne du Perche.

En la longeant, nous remarquons la fameuse pierre Saint-Martin (Saint-Cyr-du-Bailleul), la chapelle Saint-Aubert du château de Longuèves (forteresse que les successeurs des de Neuville durent raser par arrêt du Parlement, en date du 6 mars 1521 contre les frères Ambroise et Guillaume du Vauborel), enfin le dolmen ou l'Allée couverte des Cartaisières (Saint-Symphorien-d'Escortuses).

Deux autres voies remarquables au territoire du Teilleul furent la ligne des Michelotins du Maine et le chemin Montois *dans son origine*. Ce dernier chemin venait du Perche, passait par Briouze, suivait la ligne du Passais, se dirigeait vers Mont-Eglise (Barenton), par le Pont-Saint-Louis, et longeait au midi la lisière de la forêt de la Lande-Pourrie. Mais la route qui nous intéresse davantage et que nous voyons encore sur les cartes de l'état-major fut le chemin des Michelotins du Maine. Cette grande ligne très fréquentée au Moyen-Age communiquait avec Landivy, Fougerolles, Vieuvy et Passais, gagnait Heussé à l'ouest ; et, après avoir traversé la Grande-Cour d'Oissey et Notre-Dame-de-Touchet, prenait le chemin Montois. (V. les *Anciens chemins du Mortainais*, par M. H. Houlin, 1877, *passim*.)

SAINT-PATRICE

En aval de la ville, descendant vers le nord, route N° 11, Le Teilleul-Mortain, se trouve la bourgade de Saint-Patrice, siége de l'ancienne paroisse du Teilleul jusqu'en 1851.

Le fief ecclésiastique de ce nom est borné par la Châtellenie, le fief du Bois, le franc-fief de la Roirie-Besnusson, le fief de Mont-Benoist, le Petit-Montécot et le fief noble de Grangeray.

Le territoire de ce fief est le chef de la paroisse et commune du Teilleul, et précède en cette qualité de près de trois siècles la naissance de la ville.

Le titre de Saint-Patrice, donné à l'église dont l'origine remonte à saint Martin, grand-oncle maternel de l'apôtre d'Irlande, — l'antiquité des trois chapelles Notre-Dame-des-Prés, Saint-Sénier, Saint-Sauveur, tout nous porte à croire ce que nous avançons. Les champs, prés et taillis de Saint-Sénier sont classés au cadastre sous les numéros 908-17, la Goupillette (919), les prés et champs de la Chapelle (874, 886-901). On trouve encore, section de Saint-Patrice, le *Bras-de-Fer* (404), la liûre du Pont-aux-Dames (409), le Pont-aux-Dames (556), le Pavement (834), le Champ-de-la-Porte (835), etc., etc.

D'après le R. P. Masselin (manuscrit cité), les Patrice furent les premiers possesseurs du fief en question. Sans doute ils le tinrent des comtes de Mortain par concession à hommage, comme leurs voisins les du Teilleul. Ordéric Vital dit que le château de ces personnages était construit sur le penchant d'une colline, et que sous Renaud de Boulogne, comte de Mortain, fut érigée une église baptismale pour le château et les gens du château avec cimetière pour le service de la maison (*Item*, au Cartulaire de Savigny).

1105. Guillaume de Saint-Patrice est le premier personnage que nous connaissons. Il est cité dans la charte de Guillaume de Cambernon pour le prieuré du Rocher (Notice sur ce prieuré, Desroches, p. 24).

En 1169 on voit les de Saint-Patrice en Angleterre. Norman de Saint-Patrice signe une charte de Guillaume de Péverel pour le prieuré de Penton (*Annales civiles et milit.*, p. 86).

Peu après, nous trouvons Guillaume fait prisonnier à Dol dans la guerre des deux Henri (1173). (Dom Morice : *Hist. de Bret.*, I, 110). Robert et Enguerrand avaient pris la précaution de s'enfermer dans la tour avec plusieurs seigneurs (*Ibid.*, III, p. 111 et 992), d'après le P. Masselin.

Robert eut d'un premier mariage Jeanne et Denise de Saint-Patrice. De Jeanne, veuve Le Bigot, il eut Robert II et Haoïse. Robert II mourut jeune et sans postérité. Sous l'administration de Jean-sans-Terre, comte de Mortain (1189-1204), Robert I^er^ *in obitu suo* donna aux moines de Savigny la desserte de l'église de Saint-Patrice avec les deux tiers des dîmes. Jeanne de Saint-Patrice et Eudes de Ferrières, Jeanne, leur belle-mère, Denise et Haoïse, leurs sœurs, confirment volontiers ce don, mais Eudes de Ferrières réclame dix livres pour Denise et Haoïse *in auxilium ad maritandum*. Peu après Eudes obtenait de Renaud de Boulogne la permission d'élever une église baptismale dans l'enceinte de son château avec cimetière pour le château et ses gens *tant seulement* (1204-12). Cette église, d'après M. Le Canu (*Hist. des dioc. d'Avr. et Cout., in fine*), serait devenue par la suite des temps l'église paroissiale que l'on voyait encore debout en 1850.

En 1242, Geoffroy, évêque d'Avranches, approuva les concessions des seigneurs de Saint-Patrice et le dernier don que Eudes de Ferrières avait fait à Savigny, à savoir celui de sa chapelle seigneuriale.

En 1272 et en 1282, Guillaume de Saint-Patrice donnait à Savigny ses terres de Saint-Martin-de-Landelles et 45 livres de rentes sur les fiefs Osmont, de la Jametière et de la Touche en la même paroisse. Son fils Robert, avec Guillaume Le Redouble, eut soin de faire de l'opposition à l'abbé de Savigny au sujet de la présentation à la cure de Saint-Patrice. En 1299, ils accordent volontiers les anciens droits (Desroches, p. 122-4, et Pit. : Us. nob. du Mortainais).

Les derniers de Saint-Patrice sont sans doute les descendants d'Enguerrand, puîné de Robert de Saint-Patrice.

A l'année 1378, au cartulaire de Savigny, est mentionné un acte attestant que Etienne de Grigny, seigneur de Saint-Patrice, d'abord opposant, reconnaît l'abbé de Savigny seigneur patron-présentateur de l'église de son fief.

En 1509, la même chose se passe entre Patrice de Gouvetz, seigneur de Saint-Patrice, et l'abbé de Savigny.

En 1565, Marguerin d'Oissey, époux de Gillette Galouin de Courteilles, seigneur, et dame de Bonsentier, Courteilles et autres lieux, rendait aveu le 5 janvier pour le fief de Saint-Patrice. Il accomplissait ce devoir en qualité de tuteur des enfants de son frère Guillaume, seigneur d'Oissey, Saint-Patrice, Languetillières, titulaire de la sergenterie d'Oissey, etc. Avec Guillaume, la famille d'Oissey tombe en quenouille. Gilles, fils aîné, meurt sans postérité et Guillaume, le puîné, est prêtre. Amaurie d'Oissey passe par alliance son fief de Saint-Patrice à un membre de la famille de Verdun, puis à Charles de Roumilly, tous deux morts sans postérité. Gillette, seconde sœur d'Amaurie, devenue seule héritière, passe ses fiefs par alliance à Jean Le Petiot, écuyer, sieur de Taute, en Cotentin. Jeanne, fille unique de ce mariage, épousa Charles Escoulant, écuyer, sieur de Monteuil, receveur des tailles à Coutances, d'où sortirent trois filles : Jacqueline, épouse de Gillette Potier de la Pommeraye, écuyer ; Françoise, épouse de Christophe-Michel de Préfontaine, écuyer ; et Marie, épouse de François Osber de Dalibus, écuyer. Gillette d'Oissey convole à de secondes noces. Du sieur de Talvende elle eut deux filles qui épousèrent les deux frères Auvray, François et Pierre, écuyers. Ces deux derniers réunirent par achat les parts de leurs cohéritiers, 22,000 livres et en convertirent le prix en rentes. Etienne de Vaufleury, procureur du roi, acheta ces rentes et ne sachant rien tirer des Auvray, confisqua leurs biens. Le nom patronymique des de Vaufleury serait Juhéry, car on trouve à la Recherche de Chamillard de la Suze : Juhéry, écuyer, sieur de Vaufleury, maintenu en 1668. Cette famille avait été anoblie par lettres-patentes en faveur de l'édit de Canada (1628).

De Jeanne de Jumilly-Barré, Etienne de Vaufleury eut François, écuyer, seigneur de Saint-Patrice, époux d'une demoiselle de Cheverne, d'où un fils qui épousa Léonarde du Bailleul. Parmi les seigneurs de Saint-Patrice, nous pouvons citer :

Julien, écuyer, seigneur de Saint-Patrice, Bouillons, la Vormandière et autres lieux, époux de Madeleine-Thérèse de Pontavice

(11 juillet 1736), né en 1709 et mort le 13 février 1751. Par devant Mathurin Liard, tabellion pour le siége du Teilleul et ses dépendances, il vendit ses terres de la Vormandière en 1743 à son cousin Joseph-Henri, écuyer, seigneur de la Durandière. Madame mourait à cinquante-huit ans, le 25 juin 1744. Elle fut inhumée au chœur de l'église de Saint-Patrice. (M. Cœuret.)

Pierre-François-Charles, écuyer, seigneur de Saint-Patrice, était époux de Madeleine du Bailleul, sœur de Nicolas, chevalier, seigneur patron-présentateur de Saint-Cyr-du-Bailleul, conseiller du Roi, lieutenant-général du bailli de Mortain (1722-35) il décéda en son hôtel de Mortain le 7 mars 1760. Son épouse était morte en 1736. (*D'azur au sautoir d'or cantonné de quatre quintefeuilles de même.*)

Gilles, chevalier de Saint-Patrice, époux de Jacqueline-Suzanne Le Harivel de Fresne (contrat du 8 janvier 1766), naquit en 1745 et mourut au Logis de la Chesrulière le 9 août 1784.

Gilles-François, écuyer, seigneur patron-présentateur de Saint-Patrice et autres lieux, époux de dame Pélagie Pitard (7 oct. 1743 succéde à Nicolas du Bailleul dans ses héritages et sa charge de lieutenant-général du bailli (1736-72. Saint-Jean, Boudé, Lyonnières, Montcorbeau, Saint-Cyr, le Teilleulet, le Haut-Montaudin furent autant de seigneuries qui lui appartinrent.

Le 21 octobre 1773 (Ms. Cœuret), lui succédait en qualité de lieutenant-général du bailli, Gabriel-François, chevalier, seigneur de Saint-Cyr, Saint-Jean et autres lieux (1773-90), membre de l'Assemblée provinciale de Basse-Normandie en 1787, membre du Bureau supérieur (1789), puis maire de Mortain et syndic pour le clergé et la noblesse. Incarcéré à Vire, il reparut bientôt, mais en son hôtel de Saint-Jean, fut conseiller municipal de cette commune et mourut le x germinal an XII.

Saint-Patrice était encore à la famille de Vaufleury en 1834, le 27 janvier. A cette époque, en effet, Marie-Gabrielle, épouse de Jean-Baptiste-Jacques de Possendière, recevait par testament la succession de sa sœur Marie-Jacqueline-Françoise, fille de Gabriel-François de Vaufleury et de Marie-Gabrielle Fortin de Marcennes, morte à quatre-vingt-deux ans, le 2 janvier 1389. Marie-Jacqueline-Françoise mourait en 1835 à Durcet, canton de Magny-le-Désert (Orne), veuve de Alexandre-Auguste de Ronnay (Titres de famille). (*Coupé de gueules et d'argent, à trois losanges, deux en chef et un en pointe de l'un et l'autre*).

LES YVETS, — Une pièce en date du trente juin seize cent cinquante-sept, signée du Roi et de Letellier, exempte le sieur André Cœuret des Yvets de tous logements et courses de gens de guerre, en considération des services rendus par son fils, l'un des chapelains ordinaires du Roi. Et des peines considérables seraient infligées à tout officier ou soldat venant ravir ou fourrager au domaine des Yvets et en ses dépendances. Et le Roi, par la présente signée de sa main, ordonne aux premiers prévôts de la Maréchaussée d'y veiller à sa place et de faire main-basse sur tout contrevenant, et de plus défend aux Echevins, Marguilliers et Habitants du Teilleul, de donner aucun billet de gens de guerre à la maison Cœuret et à celles de ses domaines. En témoignage de quoi le sieur André Cœuret peut faire mettre et introduire en sa demeure et ses propriétés, où bon lui semblera, les armoiries de France, pannonceaux et bâtons royaux, afin que tous connaissent la volonté de Sa Majesté Louis de France.

(NOTA. — En Desroches (*Annales*) figure la Prévôté du Teilleul au nombre des domaines non fieffés)

Les Cœuret des Yvets avaient pour armes deux ifs de sinople et un cœur de gueules sur champ d'argent (Titres de la famille).

Nous l'avons déjà dit : Au territoire du fief de Saint-Patrice se trouvaient l'église Saint-Patrice, les chapelles Saint-Sénier, Saint-Sauveur et Notre-Dame-des-Prés, et, de plus, près de l'église et dans le cimetière, Notre-Dame-de-Pitié.

L'ancienne église de Saint-Patrice était construite comme celles de Saint-Eloi-du-Rocher, de Saint-Paër ou Saint-Pois, de Chérencey, de Saint-Martin-de-Chaulieu, en arête de poisson ou *opus spicatum*. Ce qui restait de remarquable en cette église en 1850 était une porte ogivale en style du XIII^e^ siècle, et une grande arcade à nervures dans le style du XV^e^. Détruite en 1851 pour faire place à l'église de la ville, on n'a plus d'elle que la grande arcade. A la Révolution, elle fut dépouillée par un ordre venu du district. Legoux La Pallière, le sacristain, porta les vases sacrés au dépôt et ne conserva que les vases des Saintes-Huiles qu'il remit au clergé quand le temps en fut venu. Les ornements servirent aux mascarades. La petite cloche qui était envoyée à Saint-Lo comme les autres fut abandonnée en chemin, à Vengeons, et plus tard remise à l'église. Jacques-Jouin Haut-Gomer, agent municipal, et son frère Vincent-Jouin Maison-Neuve purent avec leurs domestiques, André Condiéri

et Jean Salé, soustraire les statues à la profanation, en les enterrant dans l'église pendant la nuit. Déjà une femme avait emporté chez elle Notre-Dame-de-Pitié, malgré sa pesanteur; et un enfant, Louis Havard, avait déposé chez lui le petit Saint-Louis-de-France. L'église purifiée, et ne conservant que les autels de pierre, fut destinée aux réunions et assemblées républicaines. Un couvreur, Racine, de Saint-Symphorien, monta sur le clocher, pour vingt écus, un énorme bonnet phrygien. Pendant toute l'année 1793, on put voir les citoyens, réunis dans l'église, couverts et le bâton à la main, portant la cocarde tricolore, parler, crier, gesticuler pendant que l'orateur discourait ou lisait les lois et décrets de leurs représentants. En sortant, ils entonnaient le chant favori, dont nous avons fait mention plus haut : *Quand vous verrez le bled paraître*, etc. En 1794, l'église abandonnée à tout venant, ouverte à tous les vents, servait de lieu de repos aux soldats voyageurs. Le presbytère servait de caserne. Vendu révolutionnairement, il fut rendu aux curés après la Révolution. Dans l'église de Saint-Patrice étaient plusieurs chapelles. Un titre de 1749 nous dit qu'à gauche du maître-autel étaient les chapelles de Marie et de Saint-Nicolas; et, à droite, Saint-Roch et Sainte-Anne (Visite et Confirmation de Mgr de Missy). Un titre de 1349 parle également de la chapelle *beate Marie dicti loci*, c'est-à-dire *apud Tellolium* (22 décembre). Cette chapelle était sous le vocable de Notre-Dame-du-Rosaire. Nous voyons en effet, en 1758, inhumer Jeanne-Françoise de Pennart, dame de Longuêve, épouse de Jacques-François du Vauborel, en la chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire (Manuscrit Cœuret). Dans celle de Saint-Nicolas, second patron de l'église, fut enterré à soixante-trois ans, le 31 mai 1770, Henri-Joseph de Vaufleury, ec. seigneur de la Durandière, époux de Antoinette Bourget (Reg. par.). Dans celle de Saint-Roch reposait, le 3 décembre 1742, à l'âge de quarante ans, Jacqueline Cousin, dame de la Faucherie (Manuscrit cité).

Notre-Dame-de-Pitié était presque attenante à l'église. Fort antique, elle avait été fondée par les seigneurs de la Championnière. En 1732, la famille des Barres y présentait, offrant 40 livres au titulaire. M. de Saint-Germain trouvant les charges du chapelain trop fortes, les réduisit en qualité d'archidiacre du Val-de-Mortain, et le seigneur-patron accepta ce qu'il avait fait. A la Révolution la chadelle fut dépouillée, mais ne fut détruite qu'en 1851.

Non loin de l'église était la chapelle Saint-Sénier, petit oratoire

sis près du gué de ce nom. Elle était fort ancienne, et les bonnes gens racontaient jadis une légende à son sujet. La voici : Saint Guillaume n'avait qu'un ami, saint Evroult, de Mortain. Il allait bien souvent le voir. C'est un si grand trésor qu'un ami. Jamais il ne s'arrêtait nulle part en chemin ; jamais il ne déviait de sa route. Or il advint qu'un jour il fut comme poussé par une force mystérieuse à aller rendre visite à saint Sénier. Quand il arriva, un triste spectacle frappa ses yeux. Un troupeau de gros bétail était là gisant et prêt à périr de faim et surtout de soif. Il y avait cette année une bien grande sécheresse. Les pauvres animaux voyant notre saint le regardèrent, comme implorant son secours. Comment donc, bon saint Sénier, laissez-vous s'épuiser ce troupeau, dit alors saint Guillaume au patron de l'oratoire ? Le saint lui répondit : Fidèle serviteur de Dieu, frappe de ton bâton de pélerin ce sol aride ; et ces prés à jamais verdiront et la source qui jaillira sera intarissable. Il fut ainsi fait, et la parole de saint Sénier s'est accomplie. — En 1752, la chapelle n'était plus en état de recevoir de visite.

Non loin d'elle était Notre-Dame-des-Prés. Un titre de 1748 en fait mention : Jean Annette, sieur de la Pichardière, bourgeois du Teilleul, fut assassiné à la Chapelle-du-Pré, le 1er mars, et fut remporté chez lui à la Basse-Porte par les malfaiteurs (Manuscrit Cœuret). Elle fut depuis lors complétement abandonnée.

La chapelle de Saint-Sauveur était plus rapprochée de la ville, sise dans un champ connu sous le nom de Champ-de-la-Chapelle. En 1752 elle était en voie de ruines. Elle avait eu un titulaire dont le revenu consistait en une jolie terre avec bâtiments au village du Haut-Gomer. Encore bien ecclésiastique en 1790, cette terre fut vendue révolutionnairement.

Dans l'*Annuaire de l'académie Constantine* (4e, 5e et 6e années, Ad. Tanqueray, 1839), on voit une note (page 390) ainsi conçue : Le Doyenné du Teilleul fut distrait de celui de Saint-Hilaire par monseigneur de Péricard. Il est certain que Le Teilleul autrefois appartenait au doyenné de Saint-Hilaire. On voit en cette qualité le déan de Saint-Hilaire attestant en 1292 que Guillaume de Saint-Patrice confirme à Savigny ses droits sur l'église de son fief (Cartul. de Savigny, Desroches, *Ann.*, p. 123). D'autre part, nous trouvons un doyen du Teilleul faisant, en 1582, des fondations pour Le Teilleul, Husson et Sainte-Marie-du-Bois. Or c'était à l'époque des vacances du siége épiscopal d'Avranches. Mgr Georges de Péricard administra le dio-

cèse de 1583 à 1587. Nous avons déjà offert les paroisses qui dépendaient du doyenné du Teilleul. Disons seulement maintenant que dans l'état de 1599 et dans le Pouillé de 1648, Barenton et Saint-Georges font partie du doyenné de Mortain (Ls. Saudret, *loco citato*).

DOYENS DU TEILLEUL. — Maître Lucas Poulain, docteur de la Faculté de Paris, prêtre et vicaire de Husson, puis curé de Sainte-Marie-du-Bois et doyen rural du Teilleul, fondateur en 1582 aux paroisses précitées..... Un acte du 19 septembre 1675 nous offre Jean Le Breton, prêtre, curé de Saint-Symphorien, doyen rural du Teilleul.

A lui succéda messire Pierre Crestey, né à Trun (Séez), le 17 novembre 1622, tonsuré à seize ans (1638), diacre de Séez à vingt-quatre ans (21 décembre 1647), prêtre de Rouen (6 juin 1649), fondateur du collége de Trun (250 élèves) et d'une école de filles, vicaire de Trun, curé de Mesnil-Imbert (1660), fondateur de l'hôpital de Vimoutiers, formateur de nombreux prêtres, supérieur du couvent de Bernay, curé de Barenton (1678), où il fonda un collége (300 élèves), un couvent et un hôpital, mort le 22 février 1703. Comme la conférence du Teilleul était trop nombreuse, il la divisa en deux et ne se chargea que de celle de Barenton (Vie. du V. Pierre Crestey, par Jh Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, 1714).

M^e^ Etienne Dupont, bachelier en théologie, curé de Saint-Georges-la-Rouëlle, puis de Saint-Jean-du-Corail (1697-1700); inhumé le 4 mai.

Des titres particuliers citent encore Robert Benoist, curé de Moulines, et Guillaume Leclerc, curé de Villechien, prédécesseurs de François Gomaut, curé de Ferrières (7 mai 1723), démissionnaire en 1729.

François Le Harivel, curé de Lapenty, était doyen rural du Teilleul en 1733.

Jean-Baptiste Testard, curé de Heussé, le suivit, nommé le 29 décembre 1748. Il mourait à soixante ans, le 20 juillet 1764.

Charles-Claude Pasturel, natif de Coutances, curé de Sainte-Marie-du-Bois, puis de Saint-Jean-du-Corail (1732-74, 25 octobre).

Julien Thébault, ex-vicaire du Teilleul et doyen, le premier curé-doyen du Teilleul, mourut à quarante-trois ans, le 18 mars 1778.

Le 28 octobre de cette même année, Thomas Joubin, curé de Saint-Cyr, le remplaçait, mais seulement en qualité de doyen rural.

Le 7 septembre 1786, Charles Gautier, curé de Husson, lui suc-

céda jusqu'au 11 septembre 1787, époque de sa mort. Me Gautier était gradué en l'Université de Caen.

Le 28 septembre 1787, Gilles-Louis de Vaufleury, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, licencié ès-lois, prêtre du Teilleul, fut le dernier doyen rural du Teilleul, curé de Barenton. Il ne prêta point serment à la Convention, ainsi que plusieurs des prêtres de son clergé.

Le jour où le clergé de Saint-Patrice prêta serment à la Convention fut tout de réjouissance. Les félicitations lui furent prodiguées. Les cloches retentirent, lancées à toutes volées à plusieurs reprises. Le *Te Deum* termina la journée. Tous étaient heureux, sauf M. Breillot, déjà bien triste. Pourtant on ne le vit qu'au 1er janvier 1793 se rétracter publiquement et afficher ses sentiments à la porte de l'église. Bien des paroissiens le comprirent alors. Peu après, arrêté, il fut conduit à Mortain. Mais, grâce à de puissants amis, il eut pour prison toute la ville. Au bout de quelques mois, il s'évade et gagne Vire. Son frère, qui va le voir, est tué à Vengeons (20 prairial, an IV). L'apprenant, M. Breillot revient au Teilleul prendre soin des enfants de son frère et retrouver sa mère aux Grands-Champs. Les cachettes ne lui font point défaut à la ville, à Sainte-Marie-du-Bois (aux Manoirs), à la Rogeardière, à la Chesrulière, à la Durandière, à Pouët, à la Lande-Louvet, à la Greslière, aux Champs-Cordiers et à Menesle. Mais c'était surtout aux Grands-Champs, chez sa mère, que M. Breillot était le mieux à l'abri de toutes poursuites. Personne ne connaissait l'endroit, et l'on n'y pouvait entrer qu'en passant dans une armoire. Et s'il fut pris par les agents du fameux Viriot, commandant de place au Teilleul, c'est qu'il n'eut pas le temps de les fuir, saisi qu'il était de leur arrivée. Toutefois Siquard, le grand justicier de la République, le fit renvoyer paisiblement, quoique le détenu exerçât son ministère partout où il le pouvait, ce qu'il n'ignorait pas. Sa mère fit de la prison à sa place, et plusieurs mois, à cause des services qu'elle rendait à des personnes soupçonnées de peu de patriotisme (Différents titres, Arch. du diocèse, et tradition).

M. du Hamel s'était rendu à Barenton. M. Mauviel, resté vicaire en titre jusqu'en 1793, dut subir les verrous. C'est sans doute ce qui lui fit prendre feu pour la République, car il se distingua en plus d'une circonstance. Ses collègues, M. Joubin, et M. Etienne Ramard, ex-curé de Courberie, l'imitèrent à qui mieux mieux.

En 1793, M. l'évêque de la Manche, François Bécherel, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, était venu faire la confirmation. Il officia en plein air, ceint d'une écharpe tricolore. Les chants d'église et les chants patriotiques s'entrecroisèrent. Le discours de M. l'évêque gâta un peu les affaires. MM. Breillot, Le Coix et plusieurs autres prêtres le lui firent sentir, et c'est alors qu'eurent lieu dans le doyenné plusieurs rétractations de serments.

Dès 1795, M. du Hamel était revenu au Teilleul. Dans l'abord il se retira chez son beau-frère Ramard, Jacques, dit Gobe-tout. Quelque temps après, il fondait avec M. Ramard, prêtre, une école qui fut très fréquentée. Vers 1799, les deux instituteurs rouvraient l'église et s'y installaient. Aussi quand l'exercice du culte fut de nouveau permis, M. Breillot en vain essaya de rentrer, et dut se retirer à Sainte-Marie-du-Bois. Pour tout concilier, l'évêque de Coutances nomma curé-doyen du Teilleul M. Jean-Baptiste-François Bouvet, né à Mortain (1754), prêtre de Meaux (4 septembre 1779), gradué en l'Université de Paris, émigré à la Révolution (1803). La fabrique alors vota 240 livres de pension à M. Breillot qui fut prêtre habitué du Teilleul jusqu'en 1820, et redevint vicaire. M. Bouvet fit disparaître de l'église tout vestige de la Révolution. Dès 1817, M. du Hamel avait rétracté publiquement son serment (*Arch. diocés.*).

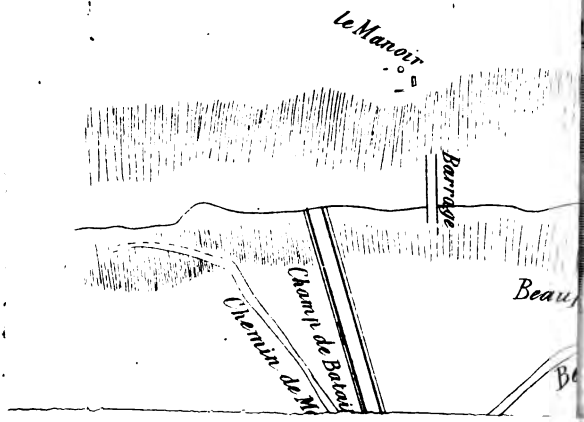
le Manoir
Barrage
Chemin de Batai
Chemin de M
Beau
B
e à 1800001

LA HAYE-DE-TERRE

ET LA

FORTERESSE DE SAINT-JAMES

Par Aug. BESNARD

Le passé de Saint-James est un passé militaire. Dans cet ordre d'idées, il nous est souvent arrivé de chercher à élucider deux questions que l'aspect des lieux posait de temps en temps.

L'une se rapporte au siége ou à l'assaut de 1426. En appliquant sur le terrain les détails connus, nous espérions établir, par cette confrontation, quelques points fixes, au moyen desquels il deviendrait possible d'arriver progressivement à la vérité.

Notre patriotisme local y est intéressé. C'est par là que l'histoire de Saint-James s'est un moment rattachée à l'histoire générale de la France. Cette petite forteresse, perdue sur un mamelon rocheux de la Basse-Normandie, aux marches de la Bretagne, a eu son heure d'importance et de retentissement. L'entreprise dirigée contre elle, pour en expulser l'invasion anglaise, pouvait être le commencement de la délivrance.

L'autre question se rattache à un ancien retranchement appelé la Haye-de-Terre. Ses vestiges remarquables attestent encore qu'ils ont fait partie d'une œuvre considérable. Elle a dû avoir, elle aussi, son rôle et son histoire. Mais on ne lui a pas accordé, en général, l'attention qu'elle mérite.

Nos recherches, si elles ont été bien interprétées, ont eu ce résultat singulier d'établir que ces deux questions, celle de l'assaut

de 1426 et celle de la Haye-de-Terre, qui nous avaient paru distinctes et sans connexion, sont, au contraire, liées l'une à l'autre et solubles l'une par l'autre.

C'est ce que cette étude a pour but d'expliquer.

S'il nous arrive de citer de vieilles chartes et quelques chroniqueurs anciens, on voudra bien n'en pas faire honneur à notre science archéologique et paléographique. A quoi bon affronter la poussière des archives, si vénérable qu'elle soit, quand on n'a qu'à puiser dans un excellent ouvrage bien connu de tous les amis de notre histoire locale. Nous voulons parler — il est à peine besoin de le dire — de l'*Avranchin monumental et historique*, œuvre magistrale de notre savant et sympathique président, M. Le Héricher. Les nombreux documents qui s'y trouvent réunis sont classés, rapprochés et commentés de manière à ce que les simples curieux de la science, comme celui qui écrit ces lignes, n'ont plus qu'à choisir ce qui convient à leur sujet. Bien ingrats seraient ceux qui n'en conserveraient et n'en témoigneraient pas hautement une vive reconnaissance.

HISTOIRE.

Pendant le carême de l'année 1426, une petite armée de Bretons déboucha sur le plateau de Carnet, bordé par le ravin profond et demi-circulaire de la Dierge. Elle avait l'honneur d'être commandée par le premier dignitaire militaire de France, le connétable de Richemont. Son quartier-général fut établi au donjon de Margotin, autour duquel s'étendirent les campements de la troupe. Elle venait de prendre d'assaut et de mettre à sac la petite ville de Pontorson, dont la garnison anglaise avait été passée au fil de l'épée. C'était avec des sentiments non moins hostiles pour la garnison, aussi anglaise, de Saint-James-de-Beuvron, qu'elle était venue prendre position à deux ou trois kilomètres de cette autre forteresse située, comme Pontorson, sur l'extrême frontière de la Basse-Normandie.

Dans quelles circonstances se produisait cette irruption vigoureuse, quelles difficultés la disposition des lieux et les travaux des hommes allaient-ils lui créer devant Saint-James, son nouvel objectif, c'est ce que nous avons à examiner.

Le règne néfaste de Charles VI et d'Ysabeau de Bavière venait de finir, en 1422. Malheureusement, il avait duré quarante-deux ans, pendant lesquels toutes les infortunes dont la guerre étrangère et les discordes civiles peuvent accabler une nation avaient sévi contre la France. Aussi l'œuvre de Charles V et de Duguesclin était-elle plus qu'anéantie. Les Anglais étaient partout. Si quelques lambeaux de territoire semblaient leur avoir échappé, c'était seulement faute de troupes assez considérables pour occuper à la fois un si vaste pays, couvert de nombreuses forteresses. Et encore, revendiquaient-ils hautement, légalement, le traité de Troyes à la main, la propriété de ces épaves, dernier asile du nom français. Leur occupation ne paraissait plus être qu'une question de temps.

Par une dernière ironie de la fortune, Charles VII, le nouveau roi, se trouvait être un jeune homme de dix-neuf ans, qu'une tâche aussi désespérée surprenait au milieu des plaisirs, avant la maturité de l'âge et de l'expérience.

Les Anglais l'appelaient le roi de Bourges, dynastie analogue, dans leur pensée, à ce que fut plus tard la dynastie grotesque des rois d'Yvetot. La Hire lui disait qu'on n'avait jamais vu de roi perdre plus gaiement son royaume.

Il venait pourtant de recruter dans le comte de Richemont un champion capable, s'il eût été mieux secondé, d'améliorer une situation si gravement compromise. Homme de conseil et d'action, rigide et impétueux, Richemont n'avait guère qu'une manière de procéder — mais elle avait son prix — par l'épée. Après s'en être glorieusement servi sur les champs de bataille, il l'employait encore à trancher les nœuds gordiens de l'intrigue et de la politique des Cours. Sa pensée persévérante, et non sans profondeur, était de gouverner le prince pour mieux gouverner les affaires. Mais, dépourvu de la souplesse nécessaire, incapable de ménagements ou les dédaignant, il avait trop souvent recours à la violence. Le succès qu'il ne pouvait attendre d'une politique aimable, il le demandait à l'intimidation et à la terreur. Quiconque obtenait une part de la confiance et de l'amitié royales devenait, à ses yeux, un usurpateur de ses propres droits. Ses rancunes étaient sanglantes ; il fut le fléau des favoris.

Ce n'était pas une nouveauté de voir un Breton connétable de France. Duguesclin et Clisson étaient aussi des Bretons. Il y avait, toutefois, quelque chose de plus significatif dans le choix de Riche-

mont, qui, frère de François Ier, le duc régnant, occupa lui-même plus tard le trône ducal. En acceptant l'épée de connétable de France, en la tournant immédiatement contre les Anglais, Richemont engageait donc la politique de la Bretagne et témoignait officiellement de la nouvelle orientation qu'elle avait reçue depuis quelque temps. Tant que les dangers de conquête et d'annexion étaient venus du côté de la France, l'alliance anglaise avait été le pivot de cette politique. Mais alors ce n'était plus, comme à l'ordinaire, la France qu'il y avait lieu de craindre, mais bien l'Angleterre, victorieuse, prépondérante, maîtresse de la Normandie, notamment des forteresses (excepté celle du Mont Saint-Michel) bâties vers la frontière bretonne.

Avant que d'entrer en campagne, Richemont avait pris les mesures qu'il avait crues les plus efficaces, d'abord en éloignant de la Cour (sans autres violences, pour cette fois) les ministres qui lui étaient suspects, en obtenant ensuite que les revenus du Languedoc fussent spécialement affectés au paiement de ses troupes. Mais à peine ce tuteur incommode avait-il quitté le jeune roi, que celui-ci, brisant ses lisières, s'était hâté de prendre pour ministre et pour favori le comte de Giac, ennemi personnel du connétable. C'était le trait du Parthe que lui décochait le président Louvet, l'un des ministres expulsés. En patronant Giac il avait pris sa revanche.

LA HAYE-DE-TERRE.

Le chemin direct qui conduit à la Haye-de-Terre part du petit carrefour de la Croix-Chaîte. Aujourd'hui, les tronçons de la croix, longtemps épars, ont été rajustés. Son fût de granit cannelé, rongé par la mousse et les lichens, se dresse de nouveau vers le ciel. Elle justifie par son apparence de vétusté la date de 1419 grossièrement entaillée sur le socle. Comme ce millésime a été donné par feu M. le comte de Guiton, savant archéologue dont notre Société n'a pas perdu le souvenir, il mérite toute confiance. Nous la saluerons donc doublement, d'abord parce qu'elle est la Croix, ensuite parce qu'elle doit être regardée comme l'une de nos antiquités les plus incontestables.

En suivant le chemin vers l'ouest, on trouve, à gauche, une ferme que le cadastre désigne sous le nom des *Guitons*, mais qu'on appelle communément dans le pays *Hecterre*, contraction évidente du nom de la Haye-de-Terre. Le corps de bâtiment qui s'avance au bord du chemin parait ancien. Quelques-unes de ses ouvertures sont carrées et divisées par des meneaux de pierre en croix. On aperçoit au fond de la cour une grosse tour trapue qui, malgré son toit de chaume surmonté d'un lanternon de charpente, ressemble assez à un ancien donjon déguisé en colombier.

Devant l'entrée s'étend une douve ou mare de cinquante mètres de longueur. Suivant un plan de 1814, il y avait alors au bord du chemin, joignant la ferme, une autre douve deux fois plus considérable. Elle est aujourd'hui comblée et fait partie du jardin. Au reste, sur toute cette partie du plateau, soit en remontant vers la Vieille-Paluelle, soit en descendant vers la ville par le Clos-Tardif, le sol est mouillé, rempli de sources et de nappes d'eau presque superficielles. Aussi les chemins, surtout celui que nous parcourons, y deviennent-ils presque impraticables dès le commencement des saisons pluvieuses. En face du jardin de la Métairie, ferme située à cinq cents mètres d'Hecterre, dans une position identique, ce chemin était rempli en tous temps d'une profondeur d'eau d'un à deux mètres. Les travaux qu'on y a faits, il y a peu d'années, ont pallié l'inondation plutôt qu'ils ne l'ont fait disparaître.

C'est un peu avant que d'arriver à cette ferme de la Métairie qu'on aperçoit, sur la droite, le premier tronçon de la Haye-de-Terre long de deux cents mètres. A l'extrémité par laquelle nous l'abordons, il est largement ébréché par le chemin qu'il surplombe. Un peu plus loin, la Haye paraît à peine entamée et elle a alors une largeur de cinq à six mètres en couronne. Sa hauteur moyenne est de deux mètres et son fossé, peu profond, en a deux ou trois de largeur. Ce qu'il offre d'inattendu, c'est qu'il se trouve du côté de la Haye qui regarde la ville, de sorte que le retranchement paraît, au premier abord, une précaution prise contre celle-ci plutôt qu'un de ses ouvrages défensifs. Quant à l'autre côté bordé par le chemin, toutes traces ont disparu, s'il y en a eu.

Cette première partie se termine un peu avant le chemin de Beaufour, au-delà duquel on arrive au deuxième tronçon dont l'état de conservation est remarquable. C'est là qu'il faut examiner la Haye-de-Terre si l'on veut s'en faire une parfaite idée. Avant d'ex-

poser et de discuter les résultats de cet examen, disons dès maintenant qu'elle se prolonge, sur une longueur de deux cent trente mètres, entre le chemin de Beaufour et le bord du ravin de la Dierge. Arrivée là, quoique la vallée ait au moins cinquante mètres de profondeur et que le côteau soit très escarpé, elle se continue, toujours dans le même alignement, sur le flanc de ce côteau, jusqu'à la rivière. Tout ce second tronçon s'appelle dans le pays la *Digue*, ce qui n'est que la forme moderne de l'appellation primitive, *Dick*.

Le fossé septentrional existe toujours, mais il s'y joint, cette fois, un fossé méridional exactement pareil. La Haye s'élève ainsi entre deux fossés.

Dans cette partie, les fossés ont conservé généralement une plus grande profondeur, qui dépasse un mètre sur plusieurs points, et le remblai plus de hauteur. Souvent il s'élève de plus de quatre mètres au-dessus du fond des fossés, c'est-à-dire de plus de trois mètres au-dessus du sol naturel.

La largeur totale de la Haye, accompagnée de ses deux fossés, est de dix-sept mètres. En tenant compte de l'évasement du pied du remblai, par suite du poids des terres et des influences atmosphériques, la largeur primitive de chaque fossé a dû être de quatre mètres, ce qui laisse neuf mètres pour l'épaisseur de la Haye elle-même, à sa base. Il n'est pas certain que sa hauteur ait été uniformément la même dans tout son parcours. La configuration du sol et d'autres circonstances ont pu la faire varier dans de certaines limites. On peut conclure néanmoins de ce qui existe encore qu'elle n'était pas, en moyenne, inférieure à trois mètres cinquante centimètres.

Sa largeur en couronne dépendait de l'inclinaison des talus et celle-ci se réglait sur la nature des terres remuées. Or, sur ce point, la terre est compacte, argileuse et permettait de réduire l'inclinaison autant que possible, faculté avantageuse pour diminuer les chances de l'escalade. Comme, de plus, c'était un usage ancien de protéger et de soutenir les remblais par des clayonnages, au moins jusqu'à ce qu'ils eussent pris leur assiette et de la consistance, nous croyons qu'on a pu donner sans inconvénient aux talus un demi de base seulement pour un de hauteur. Dans ces conditions, la plate-forme aurait mesuré cinq mètres cinquante de largeur, ce qui suffisait amplement à l'établissement d'un parapet et à l'évolution des défenseurs. Il ne resterait donc plus qu'une inconnue à dégager, la

profondeur des fossés, évidemment liée au volume des déblais qui en sont sortis. Si l'on considère que l'épaisseur de la Haye prise à sa base (neuf mètres) dépasse un peu la largeur totale des deux fossés (huit mètres), on en conclura que la profondeur de ceux-ci a dû dépasser, dans la même proportion, la hauteur du remblai, que nous avons évaluée à trois mètres cinquante, et arriver à quatre mètres environ. Attendu la nature mouillée du terrain, ils ne devaient pas manquer d'eau, du moins dans la partie à l'est de la Métairie.

Nous avons vu que la Haye s'élevait entre deux fossés qui lui étaient contigus, à droite et à gauche. Cette duplication du fossé est tout à fait anormale et, par conséquent, elle doit attirer notre attention.

Nous avions espéré tirer quelque lumière d'un paragraphe de l'une des dictées de sainte Hélène, « Remarques sur les campagnes » de César; » il y est dit, en effet, que lorsque les Romains prenaient un camp défensif ou des lignes *devant une ville* il y avait *deux fossés*, etc. Mais, à la réflexion, nous avons dû comprendre que dans ce cas particulier il s'agissait simplement des deux fossés bordant les lignes dites de circonvallation et de contrevallation, qui ont été longtemps encore usitées dans les siéges modernes. La circonvallation entourait toute la position des assiégeants et elle avait un fossé creusé vers la campagne, parce qu'elle était destinée à combattre les secours extérieurs qui auraient pu survenir. La contrevallation était, au contraire, établie contre les sorties de la garnison et son fossé se trouvait du côté de la ville assiégée dont elle était plus rapprochée que la précédente. Les assiégeants occupaient l'espace annulaire compris entre ces deux lignes. On voit qu'il n'y a là aucune analogie avec les deux fossés de la Haye-de-Terre, disposés comme ils le sont.

Il n'est guère qu'une explication possible de leur coexistence singulière. C'est que les ingénieurs avaient fixé à l'avance, et pour des raisons à eux connues, les dimensions de la Haye et de son fossé réglementaire. Vingt-sept pieds de base, comme nous l'avons vu, et onze pieds de hauteur pour la première, douze pieds de large pour le fossé. Mais, s'il avait fallu extraire d'un tel fossé les déblais nécessaires pour une Haye de cette dimension, on aurait dû le creuser d'environ vingt-quatre pieds. L'établissement d'un boyau si étroit pour sa profondeur, l'extraction et l'emploi des déblais

auraient présenté les plus grandes difficultés. On aura donc été amené à fouiller de l'autre côté de la Haye, uniquement pour se procurer à proximité les terres que le fossé normal ne pouvait pas fournir avantageusement. C'est de là que sera provenu le second fossé, plus gênant, il semble, qu'utile pour la défense. Ce qui milite en faveur de cette hypothèse, c'est que dans les travaux de campagne actuels il se pratique encore quelque chose d'analogue. On prend souvent des terres à l'intérieur et au pied du retranchement, parce que leur emploi est beaucoup plus commode que celui des déblais du fossé, du moment qu'il est parvenu à une certaine profondeur. Il est vrai que ces emprunts se font avec modération et qu'il n'en résulte pas de second fossé proprement dit. Toutefois, il est difficile de comprendre pourquoi l'on ne s'est pas borné à donner au véritable fossé, celui vers la Bretagne, le seul côté menacé, une largeur égale à celle de la Haye. On y aurait alors trouvé les terres nécessaires, sans lui donner une profondeur exagérée. La confection des travaux et la force du retranchement n'auraient pu qu'y gagner.

Telles sont nos conjectures sur la constitution propre de ce grand ouvrage, mais il soulève plusieurs autres questions.

L'extrémité ouest de la Haye-de-Terre se trouvait assurée par le ravin où elle plonge, mais si elle s'était arrêtée vers l'est au point où nous avons trouvé ses premiers vestiges près de la ferme de la Métairie, on ne s'en expliquerait ni le but ni l'utilité. En se terminant ainsi dans le vide, en rase campagne, sans aucune protection, la Haye n'aurait plus de valeur défensive. Il était naturel de penser — et le nom même de la ferme d'Hecterre, située à cinq cents mètres plus loin vers la ville, formait une première preuve morale — on était, disons-nous, amené à penser que nous avons sous les yeux une moitié seulement de l'ouvrage, qu'il devait se prolonger, quoiqu'il n'en reste aucune trace, de manière à se relier aux défenses immédiates de la forteresse de Saint-James, et surtout au ravin du Beuvron. C'était là seulement que son extrémité orientale pouvait trouver l'appui et la protection que le ravin de la Dierge donnait à son extrémité occidentale.

Les plans du cadastre, qui remontent à 1826, nous ont donné une première vérification matérielle de ce système. Les vestiges de la Haye-de-Terre s'y trouvent prolongés vers Hecterre de deux cent trente mètres en plus que dans l'état actuel. Ce prolongement

considérable a entièrement disparu, rongé par le chemin. Enfin, un alignement sommairement pris nous a conduit, avec une étonnante précision, sur un plateau de rochers accolé au flanc gauche du ravin du Beuvron et qui descend presque jusqu'au bord de la rivière. Pour dissiper toute incertitude, s'il en restait encore, il est facile de constater que ce plateau a été rescindé en avant, vers la campagne, dans un alignement rectiligne qui est celui de la Haye-de-Terre. C'est donc là qu'elle venait aboutir et se terminer à l'Est.

Nous pouvons apprécier maintenant sa physionomie générale. Elle était rectiligne et s'étendait du ravin du Beuvron au ravin de la Dierge, sur une longueur de onze cent soixante-dix mètres, de bord à bord. Comme elle a, en outre, une rampe de plus de soixante mètres qui descend à la Dierge, et qu'on doit lui en supposer, à l'opposite, une autre, au moins égale, pour descendre au Beu vron, sa longueur totale était de treize cents mètres. Elle suivait, pour la partie qui a disparu, le chemin même de Hecterre à la Métairie et longeait la première de ces fermes tangentiellement au bâtiment ancien précédemment signalé. Là où la Haye n'existe plus, c'est donc le chemin qui nous donne son emplacement et l'on s'explique dès lors la grande largeur de celui-ci, laquelle était, il n'y a pas longtemps, et est encore sur quelques points de dix à douze mètres, largeur excessive pour une voie rurale peu fréquentée.

Chacune des extrémités de la Haye-de-Terre plongeait, non-seulement dans un ravin, mais encore dans un étang qui en occcupait le fond. Pour le ravin du Beuvron, c'était l'un de ceux qui entouraient Saint-James, comme nous le verrons bientôt. Du côté de la Dierge, c'était l'étang du Manoir, dont il est fait mention dans une note de feu M. le comte de Guiton, reproduite dans l'*Avranchin monumental et historique*, à l'article de Carnet : « .....Toutes ces ruines (celles » du Manoir) dominent un coteau dont la base est baignée par un » vaste étang, lequel est contigu à une grande levée vulgairement » appelée la Haye-de-Terre. Au-dessous est le vieux moulin du » Manoir..... » Cet étang est aujourd'hui réduit à une faible retenue d'eau. Mais, contre le moulin même, il existe encore une large chaussée solidement construite en maçonnerie à travers la vallée. Il suffirait de l'exhausser, en s'appuyant contre les flancs escarpés des deux coteaux, pour reproduire l'étang dans de telles proportions qu'on voudrait.

C'est dans cette note, remarquons-le, que se trouve la première

mention à nous connue de la Haye-de-Terre. Il paraît qu'il en est aussi question dans un manuscrit qui donne, lui, l'époque de sa construction. On lit, en effet, dans le premier numéro de la *Revue trimestrielle de la Société d'Archéologie d'Avranches* : « M. Briant » nous promet un manuscrit philologique du château de Boucéel, » où il trouve les Hayes-de-Terre faites par le troisième duc de » Normandie autour de Saint-James. »

Quelques personnes l'attribuent cependant aux Romains, comme la plupart des vieux débris. Mais quel intérêt majeur les Romains pouvaient-ils avoir à construire ce long retranchement? L'unité de leur domination dans les Gaules ne leur imposait aucune des obligations qui naquirent dans la suite de la séparation du territoire en souverainetés distinctes et le plus souvent ennemies.

Ce qui est plus incontestable, c'est l'intérêt de la Normandie. Soit qu'il faille en faire honneur à la prudence de nos aïeux ou aux habitudes agressives de leurs voisins, la frontière de la Normandie, surtout dans l'Avranchin, paraît avoir été plus fortement protégée que la frontière bretonne située à l'opposite, où l'on ne peut guère citer que la forteresse d'Antrain, avantageusement située sur une éminence, dans la fourche des rivières du Couesnon et de l'Oisance. La ville de Fougères, dont le château ruiné offre de curieux restes d'architecture militaire, faisait encore partie, en 1426, du comté d'Alençon. Elle ne fut achetée qu'un peu plus tard par le duc de Bretagne, qui profita du besoin que le comte, prisonnier d'Azincourt, éprouvait de compléter sa rançon, même en vendant ses villes.

Sur notre frontière de l'Avranchin, nous avions le Mont Saint-Michel; Pontorson à dix kilomètres plus au sud; Charruel à six kilomètres; Montaigu à cinq; enfin, pour nous arrêter là, Saint-James, en arrière et à huit kilomètres de chacune de ces deux dernières forteresses.

De tous ces points fortifiés, Saint-James paraît avoir été l'un des plus importants, tant par sa position que par les travaux qui s'y trouvaient accumulés. Mais cette forteresse ne suffisait pas à prévenir le danger sérieux et permanent tenant à la disposition des lieux et dont l'Avranchin avait eu, sans doute, plus d'une fois à souffrir.

La ville de Saint-James est située sur un promontoire projeté dans la vallée du Beuvron, rivière qui sort des granits de la Bretagne et dont le profond ravin, malgré ses innombrables méandres, affecte la direction générale du sud au nord. Le Beuvron appartient

au bassin de la Sélune. A l'ouest, une autre rivière, la Dierge, également sortie de la Bretagne, se dirige aussi vers le nord dans un ravin qui ne le cède guère à celui du Beuvron. La Dierge appartient au bassin du Couesnon. Depuis la Fauconnière jusqu'à Saint-James, ces deux rivières coulent à peu près parallèlement et interceptent entre elles, sur une largeur d'un kilomètre à un kilomètre et demi, le plateau séparatif des deux bassins. A la hauteur de Saint-James, la Dierge s'incline vers l'ouest, par une courbe demi-circulaire, pour gagner la vallée principale du Couesnon et le Couesnon lui-même. Le plateau de partage s'épanouit dès lors vers la Croix-Avranchin, pour se resserrer ensuite après Boucéel et enfin s'étendre en zig-zag jusqu'au sommet de la côte du Pontaubault.

C'est le long de la berge orientale de ce plateau que court la route départementale N° 15. Ce sera lui que devra emprunter, au moins en partie, tout chemin de fer que l'on voudra établir à proximité de Saint-James.

Au moyen-âge, ces percements anti-stratégiques auraient bien mal répondu aux idées et aux nécessités du temps. Cela est si vrai que la meilleure explication qui puisse être donnée du but et de l'utilité de la Haye-de-Terre, c'est qu'elle fermait, dans l'une des parties les plus étroites du plateau, cette trouée sans obstacle, cette porte toute grande ouverte de la Bretagne sur Saint-James, d'abord, et ensuite sur l'Avranchin tout entier.

G. de Poitiers et G. de Jumiéges ont dit du château de Saint-James (1) qu'il fut bâti contre les incursions bretonnes. Tel dut être également l'objet principal de la Haye-de-Terre. Sa masse, bien supérieure à celle des retranchements habituels, et sa disposition rectiligne, la font rentrer dans la catégorie de ces ouvrages particuliers qui forment digue ou barrage, et dont la muraille de la Chine est l'exemple le plus gigantesque,

Nous pourrions maintenant aller retrouver le connétable de Richemont à Margotin où nous l'avons laissé. Mais nous avons côtoyé de trop près Saint-James et ses fortifications pour ne pas y jeter un coup-d'œil. Nous ne sortons pas de notre sujet en nous enquérant de ce que cette position militaire pouvait valoir.

(1) *Avranchin mon, et hist.*

LA FORTERESSE.

Nous avons dit que la ville de Saint-James était bâtie sur un promontoire projeté dans la vallée du Beuvron par le plateau séparatif des bassins de la Sélune et du Couesnon. Le promontoire, deux fois plus long que large, se rattache au plateau par une ligne égale à sa largeur moyenne. Dans ces conditions, et attendu qu'il n'y a aucune apparence de rétrécissement, d'étranglement de terrain, il n'y a pas d'isthme proprement dit. Nous conserverons cependant ce nom, pour plus de clarté, à la ligne de réunion du promontoire et du plateau.

A partir de la crête de celui-ci, ou ligne des points les plus élevés, distante de l'isthme de moins de deux cents mètres, le promontoire accuse une pente prononcée dans toute sa longueur, c'est-à-dire de l'ouest à l'est, tandis que toute sa portion du nord subit, en même temps, une forte inclinaison dans cette dernière direction, comme on peut le voir par la déclivité des rues Pendante et Cardin.

De cette plate-forme tourmentée, des pentes rocheuses très escarpées descendent au fond de la vallée du Beuvron, qui l'entoure de tous côtés, l'isthme excepté. Ce ravin, de plus de soixante mètres de profondeur sur trois cents mètres d'ouverture, forme ainsi, sur les quatre cinquièmes du pourtour de la ville, une ceinture de fossés gigantesques où les sinuosités du Beuvron dessinent une *cunette* naturelle.

Le promontoire de Saint-James n'aurait pas été choisi comme emplacement stratégique lorsque l'artillerie eut fait des progrès suffisants. Toute la partie projetée dans la vallée est contournée, à petites distances, par le revers opposé de celle-ci. Il y avait là, depuis le cap de la Tréhollais jusqu'au bois de la Villette, l'emplacement d'une nombreuse artillerie enveloppante et souvent dominante. Le plateau, auquel se rattache le promontoire, était lui-même menaçant, puisque des deux côtés de l'isthme il a des vues directes et rapprochées sur les deux flancs du promontoire. Enfin, l'isthme était dominé, à moins de deux cents mètres, comme nous l'avons dit, par la ligne des points les plus élevés du plateau. Toute

cette position était donc exposée, toujours en supposant le progrès de l'artillerie suffisamment avancé, à se trouver au milieu d'un cercle de feux. Or, en pareille occurrence, « le feu du centre à la » circonférence est nul, celui de la circonférence au centre est » irrésistible » (1). Mais, à l'époque où les fortifications de Saint-James ont été établies, et beaucoup plus tard, la position était bonne, parce qu'elle se trouvait à une distance suffisante des points dangereux pour que les armes et les machines de jet alors en usage ne pussent avoir contre elle un effet utile. Sauf, peut-être, vers l'isthme de jonction, point sensible où l'on avait dû doubler les mesures de précaution.

Les sites naturels ont peu varié, mais il en est autrement du travail de la main des hommes. Nos neveux seront plus heureux que nous. Il n'y a ni place, ni forteresse importante, dont nous ne leur préparions les plans, les coupes, tous les détails, et même des réductions en relief. Les âges anciens n'ont pas été si prodigues à notre égard, et, de plus, il reste si peu de chose autour de Saint-James que le champ y est ouvert aux conjectures et aux probabilités.

Nous avons pu, néanmoins, trouver quelques renseignements utiles dans trois plans que M. le Maire de Saint-James a bien voulu nous communiquer avec sa bienveillance accoutumée. L'un est le plan de la ville en 1814. Il offre l'avantage de nous rapprocher de l'ancien état des lieux, de le débarrasser des voies ouvertes depuis soixante-huit ans, notamment par les nouvelles routes d'Avranches, de Pontorson et d'Antrain. Le réseau des rues anciennes y gagne en clarté, aussi bien que les conséquences à tirer de leur disposition. C'est d'après lui que le plan annexé à cette étude, a été dressé, au moins pour la ville et ses environs immédiats. Ce plan de 1814 s'arrête, vers l'ouest, à Hecterre, et il n'y a rien à y puiser pour la Haye-de-Terre. Ce qui la concerne a dû être relevé sur les plans du cadastre. Les deux autres plans sont deux fragments dont les originaux se trouvent aux archives de la Manche. Ils paraissent se rapporter l'un et l'autre à des litiges particuliers soulevés entre M. le marquis de Canisy, seigneur de Saint-James, et quelques-uns de ses affeagistes. L'un de ces fragments porte la date certaine du dernier jour de mars 1775. L'autre, sans date, a été dressé pour

(1) *Dictées* de sainte Hélène.

faciliter l'application d'un acte de 1643. Nous lui attribuerons, pour ordre, la date hypothétique de 1770, sans la garantir. Ils renferment quelques détails intéressants que nous ne relèverons pas en ce moment, parce qu'ils sont étrangers à notre sujet.

Nous avons, au reste, une base beaucoup plus importante dans une charte de 1067, où Guillaume-le-Bâtard rappelle ce qu'il avait fait pour renforcer la valeur stratégique de Saint-James. Nous en puisons dans l'*Avranchin monumental et historique* quelques extraits qui se rattachent plus spécialement à ce point de vue.

« ..... *ego Willelmus..... Nortmannorum Dux et per Dei miseri-*
» *cordiam Anglorum rex effectus, bellis ingruentibus, ob meæ terræ*
» *defensionem, cum locus magis idoneus ad id videretur, castellum*
» *extruxi..... tria stagna construxi, et homines illos qui pro voluntate*
» *sua ibi manebant stabiles esse feci..... apud Rodolium.* 1067. »

Avant d'aller plus loin, il convient de faire observer, précisément parce que cette charte n'en dit rien, que les travaux dont il s'agit n'ont été, sans doute, que le perfectionnement ou le complément d'un état de choses préexistant, en ce sens que, depuis longtemps, Saint-James devait être un lieu fortifié.

Le château et les étangs dont parle Guillaume ont dû être construits peu d'années avant qu'il ne partit pour l'Angleterre, ce qui eut lieu en 1066. A la veille, *bellis ingruentibus*, d'une entreprise pleine d'inconnu, il tenait à mettre, comme il le dit, en état de défense, sa propre terre, son duché patrimonial. On doit donc fixer de 1060, environ, à 1066 la date de l'exécution des travaux qu'il rappelle.

Mais, s'il est vrai que la construction de la Haye-de-Terre doive être attribuée au troisième duc de Normandie, Richard Ier, qui a régné de 943 à 996, on voit, par la comparaison des dates, que la Haye a dû être construite un siècle, à peu près, avant les travaux de Guillaume. D'où nous croyons pouvoir conclure que, dès cette époque approximative de 960, Saint-James était fortifié.

En effet, la forteresse de Saint-James aurait pu exister sans la Haye-de-Terre, mais celle-ci ne pouvait exister sans la forteresse. Car il n'est pas admissible que l'on se fût mis dans le cas d'aller lui chercher au loin des défenseurs éventuels pour résister aux attaques, peut-être inopinées, qu'elle pouvait avoir à subir. De plus, ce n'est pas aux abords de la ville que se trouve la moindre largeur du plateau qu'il s'agissait de barrer solidement, mais bien entre Valjoie

et la Vieille-Paluelle, où il est plus étroit d'un tiers. Si l'on a préféré accoler, pour ainsi dire, cette grande levée au promontoire de Saint-James, malgré une pareille augmentation de travaux et de frais, c'est qu'il y avait déjà là, sans nul doute, un établissement militaire capable de recevoir et d'abriter une garnison suffisante, sur laquelle on pouvait compter.

Nous avons dit de quels énormes fossés le ravin du Beuvron entourait les quatre cinquièmes du promontoire de Saint-James. Cependant le duc Guillaume ne trouva pas suffisantes, comme on le voit, ces défenses naturelles, puisqu'il prit les mesures nécessaires pour que le fond de la vallée fût entièrement submergé. C'est pour cela qu'il y construisit trois étangs, ce qui revient à dire trois barrages du Beuvron.

Quand on cherche les emplacements probables de ces barrages, ce n'est point la pénurie des points favorables, mais bien plutôt leur trop grande abondance qui embarrasse l'investigateur. Cette vallée étroite, aux flancs escarpés, pouvait être, en effet, barrée à peu près partout. Il est d'autant plus nécessaire d'exposer les raisons particulières qui nous ont fait choisir les trois emplacements marqués sur notre plan de restitution.

Nous avons regardé comme la base, encore subsistante, du troisième et dernier barrage en aval une chaussée naturelle, rocheuse, arrasée un peu au-dessus du sol, qui traverse presque entièrement la vallée entre les moulins des Pains et la rampe des Tertres. Voici pourquoi. Ce dernier barrage avait besoin d'être particulièrement défendu contre les entreprises hostiles, puisqu'en le crevant on aurait fait écouler les eaux du dernier étang et mis à découvert tout le pied du promontoire vers le nord. Or, il se trouvait précisément dominé et protégé par une tour saillante sur le mur d'enceinte du promontoire, à peu de distance de son extrémité nord-ouest. Cette tour ne devait pas être la seule de l'enceinte. Elle en est aujourd'hui le reste le plus complet, et couvre l'entrée d'un souterrain. Il n'a pas été exploré, que nous sachions, mais, d'après la configuration des lieux, sa destination la plus probable a dû être d'établir une communication avec un petit plateau encore plus rapproché du barrage et en état, par conséquent, de concourir, encore plus efficacement, à sa défense.

Le second barrage, en remontant, serait placé à l'extrémité du promontoire, au lieu dit *les Rivières*, en l'inclinant vers la Paluelle, on

pouvait se procurer l'avantage d'obtenir la plus grande profondeur d'eau, dans le second étang, au débouché de la gorge des Boussardières et même d'en inonder la partie inférieure. Cette gorge, qui est la seule échancrure de la berge enveloppante du ravin, donnait à l'ennemi une entrée de plain-pied dans la vallée du Beuvron et le moyen de tenter, par surprise, plus facilement qu'ailleurs l'escalade du promontoire.

Le troisième et dernier barrage devait avoir pour destination principale de maintenir une hauteur d'eau suffisante au pied de la Haye-de-Terre. On aura pu atteindre ce résultat en le plaçant, comme nous l'avons figuré, à l'extrémité du cap de la Tréhollais, qui n'en est pas éloigné.

Sauf, peut-être, pour le second barrage, au sujet duquel il existe une sorte de tradition confuse, nous avons été forcé, il faut le répéter, de faire dans ce qui précède une large part aux conjectures. Il en sera nécessairement de même pour ce que nous avons à dire maintenant des fortifications qui couronnaient le promontoire.

Elles se divisent naturellement en trois groupes: le mur d'enceinte autour du promontoire, la fermeture de l'isthme, la citadelle ou le château de Guillaume-le-Bâtard.

On débouche par l'angle sud-ouest de l'isthme sur une place allongée, nivelée, plantée, dont le chemin de grande communication de Saint-James à Saint-Hilaire-du-Harcouët occupe le côté méridional. Cette place s'appelle officiellement place du Calvaire, mais on la nomme aussi vulgairement la place du Fort, ou, par abréviation, le Fort, c'était là, en effet, que s'élevait le château de Guillaume. Depuis qu'on a fait les dernières appropriations de la place, il n'y reste plus rien de ce château-fort. Pas un débris — *etiam periere ruinæ* — pas même le nom, si ce n'est dans les souvenirs populaires, si ce n'est aussi dans la très petite et très insignifiante rue du Fort, qui s'ouvre vers le nord-ouest. Devant ce silence et cette nudité du sol, un seul espoir nous reste, c'est que, tout en contournant le promontoire et l'isthme, nous recueillerons peut-être quelques données utiles à la reconstruction conjecturale du château. Il vaut donc mieux attendre, pour en parler, que notre tournée circulaire nous ramène sur son emplacement.

§ 1er L'enceinte du promontoire.

La ligne du mur d'enceinte est assez exactement reproduite, à partir de la chapelle du couvent, par les murs de soutènement des vergers et des jardins. Leur pied repose, en plusieurs points, sur les débris de la vieille muraille, un peu en arrière de sa paroi extérieure. Cette muraille n'arrivait pas jusqu'au bord du ravin. Sur tout son parcours règne une sorte de chemin de ronde, d'une largeur variée. Il est souvent réduit par des anticipations anciennes. Mais, jusqu'au débouché de la rue Pendante, sa largeur a été, au contraire, exagérée, parce qu'on y a fait passer, dans le commencement de ce siècle, le tracé d'une nouvelle route vers Saint-Hilaire, tracé qui est devenu celui du chemin de grande communication. Des déblais considérables ont été faits pour régulariser la pente et pour établir le lacet qui gagne le pont des rivières, au fond de la vallée. L'écrêtement qui en est résulté et des remblais latéraux ont donné au chemin de ronde une largeur anormale. Il est impossible, après de tels remaniements, de vérifier dans cette partie l'application d'une observation importante du comité historique des arts et monuments : « ..... L'absence de fossé est rare, même dans les châteaux situés sur des hauteurs ou des escarpements abrupts paraissant rendre cet obstacle tout à fait superflu. Presque toujours, à moins que les remparts ne s'élévassent au bord même d'un précipice, sil restait un peu de terrain uni entre les escarpements et l'enceinte, on regardait comme indispensable de creuser un fossé. » C'est là un point que nous ne devrons pas perdre de vue dans la suite de notre examen.

La partie de l'enceinte à laquelle nous arrivons maintenant est intéressante à étudier.

Si, en partant de la rue Pendante, on contourne l'école des Frères vers la rue Cardin, on arrive bientôt, sur la droite, à deux ravines creuses, étroites et plus semblables, surtout la première, à des souterrains tortueux qu'à des chemins proprement dits. Elles descendent, en écharpe, l'escarpement par une pente rapide, dans les directions de l'ouest et du nord-ouest. Celle de l'ouest conduit au moulin des pains ou des pins (les deux orthographes existent). La

seconde arrive, par le moulin du Prieur, au pied de la rampe des tertres, et leurs extrémités sont mises en communication par la chaussée rocheuse où nous avons placé le troisième barrage. La première devait être, suivant nous, le commencement du plus ancien chemin de Saint-James à Avranches, qui gagnait ensuite Saint-Benoît par la vallée du Beuvron. La seconde était le chemin de Saint-James à Saint-Hilaire, qui, après avoir gravi la rampe des tertres, débouchait sur le plateau du bois de la Villette, d'où l'on peut effectivement se diriger, soit vers Saint-Hilaire, soit vers Ducey.

Ce tracé ancien du chemin de Saint-Hilaire doit être regardé comme certain. L'Atlas départemental de 1835 lui assigne encore cette direction qui passe au nord du château de la Paluelle. C'est par tradition, sans doute, car le tracé moderne, qui longe le pied du parc, dans la gorge des Boussardières, au sud du château, était établi, comme nous l'avons dit, dès les premières années du siècle actuel.

Quant à la direction présumée de l'ancien chemin d'Avranches, elle aurait offert le grand avantage d'éviter l'ouverture d'une porte dans les retranchements de l'isthme. Ils constituaient, quoiqu'on fît, la partie faible de l'enceinte générale. Une issue aurait encore aggravé leurs dangers, parce que c'était presque toujours sur les portes que les attaques les plus sérieuses étaient dirigées.

Dans ces conditions, les deux routes d'Avranches et de Saint-Hilaire, après s'être réunies au bord du ravin, gagnaient la rue Pendante par un tronc commun qui longeait, avant d'entrer en ville, l'enceinte fortifiée, en la laissant à droite. C'était conforme à un principe des Romains, souvent appliqué dans le moyen-âge. « — On » obligeait ainsi l'assiégeant de présenter aux remparts son flanc » droit, qui n'était point couvert par les grands boucliers nommés » pavois qu'on portait dans les siéges. — *Curandum maximè vide-* » *tur uti portarum itinera non sint directa sed læva. Namque tùm* » *dextrum latus, quod scuto non erit tectum, proximum erit muro.* » (*Vitr.* 1. 5) (1).

Ce qui corrobore notre opinion sur ce point, ce sont les précautions particulières qui avaient été prises et dont nous pouvons en-

(1) Instructions du comité historique.

core relever quelques-unes. Ainsi il existe le long du tronc commun des deux chemins une vallée qu'on appelle la vallée à tourelles. D'où le nom de *Tourelle* ou *Tourel* est devenu, depuis un temps immémorial, celui de la famille propriétaire de cette vallée ; soit par une confusion involontaire, soit plutôt par sobriquet, selon une habitude toujours vivace, qui est l'une des spécialités de Saint-James. Plus haut, dans un jardin de la rue Saint-Jacques, on voit les restes d'une fortification maçonnée qui commande directement, et à découvert par suite de l'inclinaison du promontoire vers le Nord, le débouché des deux ravines. Nous croyons que la rue Pendante était la seule issue de la forteresse, non-seulement vers le Nord, mais probablement dans tout son périmètre ; au moins jusqu'en 1379, où une issue particulière au château dût être établie, comme nous le verrons plus loin. La rue Cardin ne devait pas exister dans son état actuel. Elle eût fait avec la rue Pendante, sa voisine, un double emploi inutile et dangereux.

Certes, une telle entrée de ville était peu confortable. Mais on n'avait égard ni à l'agrément ni à la commodité dans le tracé des voies d'accession des forteresses. On donnait la préférence à celles qui augmentaient les difficultés de l'accès.

Au-delà de la rue Cardin s'étend la dernière partie de l'enceinte qui nous reste à examiner. Là, le chemin de ronde présente une particularité capitale, à notre avis. Il est divisé en deux bandes longitudinales, dont l'une, la plus étroite, sert de chemin au bord de l'escarpement. L'autre, au pied des murs, est occupée par de frais vergers. Il est rationel d'y voir l'emplacement du fossé qui a dû protéger les murailles. C'est l'application du principe formulé par le comité historique. L'existence de ce fossé résultait implicitement de la largeur du terrain plat laissé entre le rempart et l'escarpement, ce qui eût été, autrement, une imprudence et un danger. Il n'en est pas moins satisfaisant de pouvoir s'étayer sur un état de lieux encore subsistant. C'est un peu plus loin que se trouve la tour ronde qui dominait le troisième barrage et dont il a été parlé. Les murs de ceinture du promontoire se terminent ensuite en rejoignant le plateau, à l'angle nord-ouest de l'isthme. C'est de celui-ci que nous avons à nous occuper.

§ 2°. L'isthme.

Du système de défense de l'isthme il ne reste à peu près rien sur le sol. Nous pouvons cependant ressaisir quelques points épars qui auront peut-être leur utilité.

Dans l'angle sud-ouest de la cave d'une maison de la rue de Suède (la seconde maison vers le nord) existe encore un souterrain dans lequel on descend par plusieurs degrés de pierre. Sa conservation est bonne sur une longueur assez notable et l'on peut constater sa direction vers l'ouest. Des éboulements accompagnés d'une flaque d'eau le terminent. Nous chercherons un peu plus loin sa destination probable. Disons seulement, pour le moment, qu'il devait y avoir sur son orifice d'entrée une fortification quelconque, tour ou tourelle, pour la masquer et la protéger.

Le fragment de plan de 1770 figure, à l'extrémité sud de cette même rue de Suède, une tour ronde de vingt-deux pieds (une perche) de diamètre, de dehors en dehors, avec cette légende : « La » grosse tour sur laquelle est incrustée et bâtie partie de la maison » dudit Beaumont. » Ce qui nous donne, sans doute, l'objet du litige en vue duquel ce petit plan a été dressé. Le plan de 1814 reproduit cette tour sous la forme d'un demi-cercle, qui en était la moitié subsistante, surmontant un rectangle, représentation de la maison du sieur Beaumont. D'où il semblerait résulter que celui-ci avait gagné son procès ou pris arrangement. Il ne manque pas encore de personnes qui se rappellent avoir vu démolir les restes de cette tour, beaucoup plus tard, lors de la construction de la maison de M. le docteur Belloir.

Mais ce fragment de 1770 nous fait une révélation neuve et inattendue, en représentant, en face de la tour ronde, une tour carrée, à peu près du même diamètre, de l'autre côté de la rue de Fougères, au coin du marché aux porcs, sur l'emplacement aujourd'hui occupé par la maison Houssard, elle est désignée sous le nom de « tour « quarrée sur laquelle est construite et bastie une portion de » maison. » Le fragment de 1775, nous apprend que cette portion de maison appartenait au sieur Jacques Dubourg, lequel était peut-être l'objet d'une revendication analogue à celle qui était dirigée contre son voisin, le sieur Beaumont.

La distance entre les deux tours était de vingt-deux mètres à cette époque de 1775, le chemin, actuellement rue de Fougères, passait déjà entre elles, coupant en ce point l'ancien fossé de la ville. Enfin, du côté des halles opposé à la rue de Suède, le fragment de 1775 indique, sans la figurer, une tourelle faisant à peu près face au souterrain signalé dans cette rue.

Ces constatations ont de l'importance, sans doute, puisque nous y trouvons déjà l'extrémité méridionale du « fossé de la ville », c'est-à-dire du mur de fermeture de l'isthme. Mais il n'en est pas moins nécessaire, pour que la question fasse un pas décisif, de l'envisager sous une autre face.

Dans les places fortes, on remarque généralement que certaines rues reproduisent assez exactement le contour des fortifications, à commencer par la rue du Rempart, voie réglementaire qui longe le talus intérieur de celui-ci. En outre, il est presque toujours arrivé que d'autres rues de configuration semblable ont occupé l'emplacement même des fortifications, lorsqu'elles ont été rasées.

Si l'on examine, sous l'empire de cette idée, les vieilles rues situées vers l'isthme ou en avant, du côté de la campagne, on ne tarde pas à y distinguer deux systèmes qui correspondent vraisemblablement à deux fermetures distinctes, éloignées d'environ cent vingt mètres l'une de l'autre.

Le premier système comprend : 1° la partie supérieure de la rue du Pirot; 2° la longue rue de l'Abreuvoir, lesquelles, prises ensemble, forment une ligne courbe aboutissant, des deux côtés de l'isthme, au ravin du Beuvron. Elles figurent, à nos yeux, le contour du fossé de la ville, en arrière duquel, du côté de celle-ci, la muraille d'enceinte se développait à travers les jardins de la rue de Suède et autres. La muraille et son fossé occupaient ensemble, vers la rue de Fougères, l'espace que le plan de 1770 attribue au fossé seul. C'est ce que nous éclaircirons bientôt. En avant et au milieu de ce tracé convexe se trouve l'abreuvoir, qui est actuellement allongé du sud au nord, parce que sa partie occidentale a été comblée par la route départementale N° 15. En 1814, son plus grand axe était en sens contraire, de l'est à l'ouest.

Ce n'est pas sans motif que nous faisons ressortir cette petite modification, futile en apparence. Il y a longtemps que des personnes âgées nous ont dit avoir vu, au bord septentrional de l'abreuvoir, les restes d'une sorte de redoute ou demi-lune qui avait dû couvrir

la convexité de l'enceinte. C'était, suivant elles, dans cet ouvrage extérieur que le souterrain de la rue de Suède devait déboucher, après avoir passé sous le rempart. L'abreuvoir aurait fait partie, dans ce cas-là, des fossés de la Demi-Lune, qui étaient en communication avec le fossé principal de l'enceinte.

L'abreuvoir a toujours de l'eau. Tous ces fossés ne devaient pas en manquer, pourvu qu'ils eussent une certaine profondeur. Le saillant de la Demi-Lune arrivait vers la petite place des Douves, dont il suffit de creuser le sol de quelques décimètres pour obtenir de l'eau presque immédiatement. C'est ce que nous avons dit de tout ce plateau à l'article de la Haye-de-Terre.

Le second système qui forme, dans son ensemble, une courbe visiblement parallèle à la première enceinte, à cent vingt mètres de de distance, comprend, en allant du sud au nord, les rues du Petit-Village, du Tripot, du Theil et d'Avranches, toutes fort anciennes. Par cette dernière, l'extrémité nord arrive au ravin du Beuvron. A son autre extrémité, la rue du Petit-Village, prolongée de quelques mètres en ligne droite, aboutit au bord du même ravin, de l'autre côté de l'isthme, précisément au groupe de rochers qui recevait l'extrémité de la Haye-de-Terre et sur lequel, par conséquent, cette seconde fermeture et la Haye se rejoignaient. Une telle rencontre ne peut guère être fortuite. Il nous sera permis d'y voir une confirmation positive du système que nous exposons.

En serrant la question de plus près, nous remarquerons que la ligne de rues dont il s'agit passe par le haut de la petite place que nous venons d'appeler la place des Douves, mais qui porte le nom officiel de place du Boulevard. Or, on donnait ce nom aux levées de terre que l'on forma, lorsque l'artillerie fut employée dans les siéges. Il fallut alors protéger de cette façon les murailles de pierre, auparavant à découvert, que les nouveaux projectiles ébranlaient et détruisaient rapidement.

Cette seconde enceinte de l'isthme aurait donc été un ouvrage en terre, précédé, comme toujours, d'un fossé. Elle ajoutait d'autant plus à la défense, qu'elle occupait la ligne des points les plus élevés du plateau, desquels nous avons indiqué précédemment les dangers éventuels pour la forteresse située en contre-bas. On remarquera la forme en zigzag, probablement intentionnelle, que sa portion méridionale affecte. Ce fut l'une des premières améliorations apportées aux tracés purement rectilignes, comme celui de la

Haye-de-Terre, où chaque point se défend isolément, sans recevoir aucune protection des points voisins. Dans le tracé en crémaillère, toutes les parties se soutiennent, ou, comme l'on dit, se flanquent réciproquement.

§ 3e. Le château.

Le moment est venu, selon ce que nous nous sommes promis, de nous occuper du château. Il était bâti sur la place du Calvaire, c'est tout ce que nous en savons de plus net. Quant à ses dispositions extérieures et intérieures, on est d'autant plus libre d'en faire un thème d'hypothèses que notre ignorance, en ce qui les concerne, est à peu près absolue.

Ceux qui ont vu la place dans les trente premières années de ce siècle peuvent encore se rappeler qu'elle était alors rétrécie par les héritages voisins et par des portions herbues, surtout, pour ces dernières, dans les environs du calvaire qui s'y trouvait alors. La partie aride et nue, où s'exerçait la circulation, est représentée dans le plan de 1814 sous une forme géométrique remarquable, celle d'un hexagone allongé de l'est à l'ouest, sur une longueur de soixante mètres et une largeur de quarante-cinq. Nous l'avons considéré comme une cour intérieure du château et nous avons figuré celui-ci, avec son fossé, autour de ce vide central. Dans notre indication sommaire, rudimentaire, nous nous sommes abstenu de placer aucun détail, tel que tours, etc., parce que toute donnée nous manque à ce sujet. Il ne faut voir, au reste, dans ce croquis, qu'un minimum, car nous croyons que le château (ou citadelle) devait avoir plus d'étendue, sans admettre cependant qu'il ait pu arriver jusqu'à la tour ronde, c'est-à-dire au rempart de l'isthme. Il ne faut pas oublier que cette partie de l'enceinte, privée du ravin qui contournait le promontoire, était la moins protégée, la plus vulnérable, la plus exposée aux attaques extérieures. Or, toute place fortifiée comprenait comme partie essentielle « un réduit où la garnison trouvait un » refuge après la prise de l'enceinte. Dans les villes ce réduit était » une citadelle, dans les châteaux un donjon » (1). Dès lors il eût

(1) Instructions du comité historique.

été imprudent, il eût été contre les règles d'accoler tellement une partie du château à un point quelconqne de la muraille la plus faible que la ville et le château pussent être emportés simultanément par une seule brèche et dans un même assaut. Cette disposition aurait été incompatible avec le rôle que le château (ou citadelle) pouvait être appelé à jouer, celui de réduit, de refuge éventuellement ouvert à la garnison chassée de l'enceinte de la forteresse.

Le bord du ravin qui longeait la place au sud avait été coupé à pic et muraillé, sur une profondeur de huit à dix mètres. On avait ainsi créé, en contrebas, une voie de ceinture qui existe encore et qui forme la partie inférieure de la rue du Pirot. Un fragment provenant, selon toute apparence, du mur primitif est gisant au bord de ce petit chemin. Comme il n'est pas à sa place, il ne donnerait lieu à aucune observation, s'il ne fournissait l'occasion de constater combien les anciens mortiers de chaux et de sable devenaient durs et résistants. A sa suite, on remarque dans la muraille, qui ne paraît pas fort ancienne, trois meurtrières consistant en une fente verticale percée à ses extrémités de deux trous ronds. Le supérieur paraît avoir cinq à six centimètres de diamètre, l'inférieur au moins quinze. Cette dernière dimension indique que les meurtrières ont servi à des pièces d'artillerie (1). Comme celle-ci n'a guère commencé à être employée dans l'attaque et la défense des forteresses que vers la seconde moitié du quinzième siècle, il en résulterait qu'il y a eu sur ce point des remaniements de beaucoup postérieurs à la construction du château. Si ces meurtrières ont conservé leur position primitive, comme elles se trouvent notablement au-dessous du niveau de la place, elles indiqueraient, en outre, l'existence d'une ligne inférieure de feux qui s'ajoutaient aux feux supérieurs du château, où l'on avait dû faire, à la même époque, les appropriations nécessaires.

L'*Avranchin monumental et historique* nous fournit encore un document qui pourrait être précieux, si l'on parvenait à l'interpréter correctement. C'est une ordonnance de Charles V. « Pour la seûreté » de notre chastel de Saint-James-de-Bevron et pour d'autres » causes qui à ce nous meuvent, avons ordonné que en icelui » chastel soit faite une yssue par laquelle on puisse yssir et rentrer » au dit chastel sans passer par la dite ville, et aussi que la tour

(1) Instructions du comité historique.

» qui est contre les murs de la dite ville soit par telle manière » ordonnée et guéritée que l'on puisse être en ycelle sans le danger » des habitants, par la manière que en charge l'avait notre amé et » féal chevalier Le Bègue de Fayel et comme il vous dira de par » nous, et vous mandons à chacun de vous que la dite issue vous » fassiez faire au dit chastel et aussi la dite tour remparer par la » manière que dit est. 1379. »

Les motifs qui ont inspiré cette ordonnance sont visibles. Le château, formant citadelle, devait avoir son existence individuelle, et être tellement indépendant de la forteresse que les vicissitudes de celle-ci n'eussent sur son propre sort qu'une influence limitée. Si, même, nouscomprenons bien l'esprit de l'ordonnance, ce n'était peut-être pas seulement contre l'ennemi extérieur qu'il s'agissait de se précautionner, mais aussi contre les entreprises possibles d'une population qui s'était, sans doute, beaucoup augmentée depuis les premiers habitants que le duc Guillaume y signale dès 1067. Les priviléges même énumérés dans sa charte de cette époque n'avaient pu que favoriser et développer l'agglomération. Quoi qu'il en soit, nous chercherons à préciser en quel point l'issue prescrite a pu être établie.

Nous nous sommes longtemps rallié à l'opinion émise par M. Le Héricher (1), qu'elle était aux abords de l'ancien calvaire, c'est-à-dire au débouché de la rue du Pirot. On y aurait certainement trouvé l'avantage de rendre très difficile l'attaque de la nouvelle porte, ce qui rentrait dans l'application des principes que nous avons émis à l'occasion de la rue Pendante. Mais, ici, les difficultés auraient pu être excessives. Le service et l'approvisionnement du château, les chevauchées, les charrois, etc., qui devaient dorénavant emprunter la nouvelle issue, seraient devenus presque impossibles par ce petit chemin resserré entre une muraille et des précipices dangereux. De beaucoup en contrebas, comme il était, du niveau du château, il aurait fallu pour arriver à celui-ci établir une rampe courte, raide et peu praticable.

Sans abandonner pour cela l'idée d'une issue sur ce point, nous inclinerions à la regarder comme un dégagement secondaire, une poterne, par exemple. Nous avons donc cherché si un autre emplacement a pu assurer d'une manière plus avantageuse les services

(1) *Avranchin mon. et hist.*

généraux qui viennent d'être rappelés. Ce qui a été dit au sujet de la tour ronde et de la tour carrée peut fournir quelques indications.

Le plan de 1770 figure la tour ronde à demi saillante dans le fossé. Mais était-ce bien celui-ci qui occupait à lui seul l'espace désigné sous ce nom? Sa largeur de soixante-six pieds est exagérée, et si l'on remarque que le rempart n'est pas figuré, on devra conclure que cet espace considérable représente à la fois le rempart et le fossé. Entre la tour et la contrescarpe au bord extérieur du fossé il y avait cinquante-quatre pieds de distance. Si l'on suppose que le rempart et son fossé aient été de même largeur, on aurait vingt-sept pieds pour chacun d'eux, ce qui était très suffisant. Dans ce cas, la tour se serait trouvée à l'intérieur, appuyée contre le rempart.

On sent bien que cette discussion tend à faire de la tour ronde celle qui était, aux termes de l'ordonnance, « contre les murs de la ville », et qu'il était prescrit de remparer et de guériter. Alors l'application de l'ordonnance de 1379 ne souffrirait plus de difficultés. La nouvelle porte aurait été pratiquée entre les deux tours déjà existantes et qu'il ne s'agissait plus que d'approprier, s'il y avait lieu. C'est pour cela qu'on prescrivait, en même temps et par connexité, certaines modifications pour la tour ronde. S'il était besoin d'isoler cette issue encore davantage, du côté de la ville, un mur de faible longueur y aurait suffi. Nous croyons d'ailleurs que tout l'espace compris entre le château et le rempart de l'isthme était un terrain militaire, sur lequel il n'y avait ni rues publiques, ni constructions particulières.

C'est à tort, aussi, que le plan de 1770 prolonge le fossé plus loin que la tour carrée sur une longueur de cinquante à soixante pieds. Il aurait rencontré bien auparavant le bord du ravin. Nous nous sommes permis de substituer à cette donnée inexacte une construction qui, en bifurquant le fossé d'enceinte, aurait procuré l'avantage: 1° d'inonder le Pirot inférieur, ainsi devenu le fossé de la muraille qui le borde; 2° de faire profiter les fossés du château, et, à leur suite, ceux du promontoire, du trop-plein des fossés de l'isthme, lesquels, souvent, devaient être abondamment pourvus; 3° de créer dans la bifurcation du fossé, en avant de la porte nouvelle, un îlot de quarante mètres de longueur sur vingt de largeur, propre à recevoir une tête de pont ou barbacane pour la défense de cette porte. Toutefois, rien ne nous autorise, disons-le franchement, à

donner cette conception comme celle des ingénieurs militaires du moyen-âge. Peut-être n'y ont-ils point songé !!

Ici se terminerait ce que nous avions à dire de la forteresse de Saint-James, si nous n'étions préoccupé depuis longtemps d'une lacune où des travaux importants de fortification étaient absolument nécessaires. Il faudrait en admettre l'existence lors même qu'il n'en resterait aucune trace positive. Nous voulons parler de cette partie de la lisière du plateau comprise entre la Haye-de-Terre et le promontoire. Il y avait là des intérêts nombreux à sauvegarder. L'angle rentrant formé dans le ravin par la jonction du promontoire et du plateau formait une sorte de gorge relativement favorable à l'escalade. L'assaillant serait ainsi arrivé, du premier effort, au pied du rempart de l'isthme et du château. Il y serait également arrivé par la coulée qui longe le bord du plateau, et qui était d'autant plus dangereuse que la réunion de la Haye-de-Terre et du boulevard réduisaient, sur ce point, ces deux lignes de défense à une seule. C'est dans cette coulée que se trouve actuellement la rue de Fougères, que l'on doit regarder comme le dégagement de la porte de 1379, quel qu'ait été son emplacement. Il y avait donc à protéger ce passage, à défendre l'extrémité commune de la Haye-de-Terre et du boulevard, ainsi que le barrage de la Tréhollaie, situé au-dessous dans la vallée. Une fortification qui aurait pourvu à ces divers besoins était donc bien nécessaire. Nous avons cru en reconnaître un reste dans deux tourelles qui se trouvent derrière les maisons de la rue. Situées à dix ou douze mètres l'une de l'autre, elles ont encore, quoique décapitées, une hauteur de quinze à vingt pieds sur le ravin, dans la déclivité duquel elles descendent en partie. Il est vrai qu'actuellement deux fours y sont nichés. Une appropriation de ce genre dans des fortifications anciennes, dont la forme s'y prêtait, n'a rien d'improbable et ce serait même elle qui aurait assuré leur conservation partielle. Rapprochées comme elles l'étaient, ces tourelles ont dû être solidaires et reliées l'une à l'autre. Elles ont peut-être fait partie d'un ouvrage plus considérable dont elles seraient les seuls vestiges.

Cette énumération des tourelles, des tours rondes et carrées, des fortifications de terre et de pierre, des étangs et des souterrains dont l'existence est certaine, n'est cependant qu'une approximation, une partie de la vérité. Dans tout le versant Nord du promontoire, vers l'isthme, autour du château, dans les caves, dans les jardins,

dans les vergers, il y a bien des choses encore qui mériteraient d'être recherchées et signalées Rappelons seulement que, lors du dernier nivellement de la place du Fort, il a été détruit des voûtes remarquables, à fleur de terre, qui indiquaient des substructions du plus haut intérêt. Anne Radcliffe aurait aimé cette vieille forteresse, mieux machinée peut-être que le château d'Udolphe lui-même pour l'accomplissement des plus effrayants mystères.

Nous n'aurions pas donné une idée complète de la topographie locale si nous omettions la partie du plateau qui s'étend vers l'ouest, au delà et jusqu'à trois cents mètres du boulevard. Il y a là une vallée transversale où se trouvent le Grand-Concise, le Petit-Concise, le Pontcel. Après un repos ou palier de faible largeur, une seconde vallée, qui n'est que la continuation de la précédente, s'étend vers la Maladrerie et au-delà. Leurs eaux réunies débouchent par la Croisette dans la vallée du Beuvron. Entre le plateau et la vallée transversale règne une suite de pentes, très allongées sous Auberoche, longues encore au Pontcel, sensibles au Grand-Concise, mais diminuant toujours d'étendue et d'inclinaison jusqu'aux environs d'Hecterre, où la vallée, qui s'est exhaussée continuellement depuis le Beuvron, finit par s'effacer. Serait-il téméraire de voir dans le nom même des deux Concises une image de cette dépression, de cette sorte de coupure du sol qui enveloppe Saint-James, à l'ouest ? — *Vallis circumcisa*. — Nous soumettons humblement aux maîtres cet essai d'étymologie.

Tout cet ensemble de pentes en glacis, couvertes d'un réseau de haies boisées, offrait et offre encore une série de positions étagées et plongeantes, très favorables à la défense. Sa partie faible était entre la Haye-de-Terre et le Grand-Concise, espace où la vallée n'est plus qu'une ondulation. Rien n'aurait été plus facile que de donner toute sa valeur à la disposition naturelle des lieux en établissant, à la naissance des pentes, un retranchement longitudinal, même médiocre et pouvant être improvisé, au besoin, par une garnison ordinaire. Les manoirs d'Auberoche et d'Hecterre lui fournissaient, au nord et au sud, d'excellents points d'appui. Le Clos-Tardif et l'Hospice lui servaient de soutiens en arrière et le reliaient aux défenses immédiates de la ville. On aurait ainsi complété, sans peine, la circonvallation d'un camp retranché qui aurait joint une superficie considérable à sa force naturelle et artificielle. Si l'on devait prendre à la lettre ce qui a été dit ci-dessus du manuscrit de Boucéel et

admettre, par conséquent, plusieurs Hayes-de-Terre, c'était ici l'emplacement naturel de l'une d'elles et non de la moins utile.

Du reste, l'importance de Saint-James paraît avoir été tellement appréciée que les deux forteresses de Charruel et de Montaigu, signalées précédemment sur la frontière normande, pourraient en être regardées comme deux forts détachés. Charruel commandait l'issue de la vallée de la Dierge, vers son embouchure ; Montaigu était bâti à l'origine des deux ruisseaux de Blanchelande, dont les vallées secondaires débouchent dans celle de la Dierge. Pourquoi aurait-on pris tant de soins pour cette petite rivière, sinon dans l'intérêt de Saint-James, qu'elle couvrait au sud-ouest par son ravin profond ?

Il serait surprenant que les Romains, si perspicaces dans le choix de leurs stations militaires de toutes catégories, eussent négligé une telle position. Il a été trouvé des monnaies romaines sur l'emplacement même du château de Saint-James. On en a découvert d'autres, plus récemment, à la Villette. Des armes, également romaines, ont été déterrées, il y a longtemps, à la Gouberdière, à l'est de Saint-James, et, tout dernièrement, à l'ouest, aux environs de la Pintière, sur le plateau de Carnet.

Si le fait de cette occupation était mieux établi, on pourrait même soupçonner, contrairement à ce que nous avons dit plus haut, une origine romaine pour la Haye-de-Terre, ou du moins pour un ouvrage antérieur dont elle ne serait que la restauration. C'était une règle chez les Romains de relier à leurs stations militaires les points extérieurs les plus importants, et certes, s'ils occupaient Saint-James, ils devaient considérer comme tel le ravin de la Dierge. Ils avaient même une expression technique pour désigner les opérations de ce genre, — *bracchia ducere* (1) de sorte que la Haye-de-Terre n'aurait été que le bras, suivant l'expression romaine, le tentacule énorme de la forteresse de Saint-James.

En tout cas, ce promontoire abrupt, saillant dans une vallée profonde, était créé à souhait pour un établissement militaire, tel qu'on les entendait alors. Cette prédestination naturelle s'étend même aux champs de bataille. Il y a de par le monde certaines localités, véritables arènes que la nature a disposées d'avance pour ces luttes décisives où se jouent les destinées des nations.

(1) *Dictées* de sainte Hélène.

Dans ces lieux où des hommes sont morts en combattant, les peuples disparus, Celtes, Romains, Scandinaves, etc., ont laissé, autant et plus que dans ceux qu'ils ont habités, des épaves superposées, analogues, si cela peut se dire de ces restes fragiles, aux couches successives des terrains géologiques. Les unes et les autres représentent des époques.

L'ASSAUT.

Nous arrivons enfin, quoique nous n'ayons pas suivi le chemin le plus court, aux circonstances de l'assaut qui fut dirigé, pendant le carême de 1426, contre les retranchements de la place de Saint-James-de-Beuvron. Comme point de départ, rappelons ici trois narrations de ce fait de guerre. Les deux premières sont extraites de l'*Avranchin monumental et historique*. Elles sont dues, l'une à G. Gruel, secrétaire et historiographe du connétable, l'autre à Dom Lobineau.

« Et de là, dit Gruel, allèrent mettre le siége au dit lieu de Beu-
» vron et fust en caresme et ne dura le dict siége que huict ou dix
» jours. Et dist-on que le chancelier de Bretagne fist retarder le
» payment des gens de guerre et à l'occasion de ce ils n'avaient de
» quoy payer les marchands qui leur amenaient les vivres. Et pour
» ce fut conclu l'assault par grande délibération de conseil. Et
» quand ceux qui étaient au dict assault devers l'estang montaient
» pour combattre de main-à-main à ceulx du dedans, ils veirent une
» grande compaignie de gens d'armes qu'on avait ordonné à faire
» les courses durant le dict assault. Car le comte de Suffolc et le
» sire de Scales étaient à Avranches. Et ainsi cuidèrent nos gens
» que ce fussent les Anglais et commencèrent à se retirer. Et alors
» les dicts Anglais saillirent sur eux et en tuèrent et firent noyer
» un grand nombre en l'estang du dict lieu et ceux qui étaient de
» l'autre côté n'en savaient rien et se fallut retirer et y eut grande
» multitude de gens morts et prins..... »

« Lobineau, dit Feller (*Biog. univ.*), a un style un peu sec et il est avare d'ornements, mais il a de la netteté... » Il y a, en effet,

plus d'un point à retenir dans sa courte narration : « Les Bretons » n'avaient pour aller à un boulevard qu'ils devaient attaquer qu'un » petit chemin difficile et dans le moment où ils commençaient à » descendre dans le fossé, ils entendirent crier des deux côtés » Salberi et Suffolk. En même temps Nicole Burdet qui commandait » dans le boulevard fit une vigoureuse sortie par une fausse-porte. »

Nous empruntons la troisième narration à Villaret, à qui Feller attribue, avec raison, une manière d'écrire toute opposée à celle de Lobineau. « Sa continuation de l'histoire de France écrite d'un » style recherché et diffus... » Villaret avait connu Vertot, il écrivait peu d'années après la mort de celui-ci ; son siége rappelle en plus d'un point ceux du célèbre abbé. On y trouve cependant l'art de grouper les détails et de donner à l'affaire une physionomie animée. « En vain le connétable avait pris des mesures pour assurer la » remise des fonds nécessaires au paiement de son armée : Giac » retint ou détourna les sommes destinées à cet objet. Les soldats » ne recevant point de solde murmurèrent : les désertions devinrent » de jour en jour plus fréquentes. Cette armée si florissante dimi- » nuait à vue d'œil. Richemont, sur le point d'un abandon général, » prit la résolution d'emporter la ville d'assaut : la brèche n'était » pas praticable ; mais il ne restait plus que ce parti ou celui de la » retraite... Avant que d'engager l'action, il envoya deux mille » hommes sur la route d'Avranches à dessein de couper les secours » que les ennemis pourraient recevoir de ce côté... Les troupes » commencèrent l'assaut avec impétuosité, les assiégés les repous- » sèrent avec une vigueur égale : on combattit de part et d'autre » avec acharnement. Dans le plus fort de la mêlée, les deux mille » hommes de détachement n'ayant rencontré personne revinrent » sur leurs pas. Ce retour mit le désordre parmi les assaillants : » les uns crurent que c'était un renfort qui arrivait aux assiégés, » les autres que c'était une partie des leurs qui fuyaient... Saisis » d'une frayeur subite, ils abandonnent l'attaque, ils se précipitent » les uns sur les autres... La garnison profite de cet effroi général, » sort de la ville, fond sur eux, en massacre une partie, achève de » dissiper le reste... »

Il y a dans tout cela plus d'un renseignement précis. En recherchant sur le terrain même leur application et leur explication, peut-être arriverons-nous à quelque solution positive.

Le connétable avait établi, comme nous l'avons dit, son quartier-

général au donjon de Margotin, sur le bord occidental du ravin demi-circulaire que la Dierge parcourt au pied du plateau de Carnet. Protégée par cet énorme fossé, pourvue en arrière d'une ligne de retraite assurée sur la Bretagne et sur la forteresse d'Antrain, la position était excellente pour se défendre contre toute agression. Mais c'était une opération offensive que le connétable poursuivait; l'inaction de huit ou dix jours que son secrétaire mentionne, sans l'expliquer, était une faute capitale, s'il y avait moyen de faire autrement. Il devait à tout prix profiter de l'ardeur et de l'élan que le succès de Pontorson venait d'imprimer à son armée. C'était d'autant plus nécessaire avec des troupes levées à la hâte et sans cohésion.

On allégua, il est vrai, le défaut d'argent. Gruel l'attribue au chancelier de Bretagne et Villaret au comte de Giac. Cette dernière version était évidemment celle du connétable, comme le prouva bien la vengeance sanglante qu'il exerça contre Giac peu de temps après. Il trouvait assurément dans un tel système, sinon sa justification, au moins un moyen infaillible de perdre son ennemi. Mais ce système était-il sincère et véritable?

L'armée venait d'entrer en campagne, ses opérations n'étaient commencées que depuis quelques jours. Elle n'avait point à se plaindre, par conséquent, de l'un de ces retards de solde prolongés qui produisirent plus tard de si dangereuses conséquences. Elle était campée dans un pays plantureux et pouvait rayonner en tous sens, sauf dans la direction de la forteresse de Saint-James. Rien ne lui était plus facile que de se procurer — *etiam manu militari* — les denrées que les marchands refusaient, dit-on, d'apporter au camp. Il serait peut-être plus rationel d'attribuer l'insubordination et la désertion des soldats bretons à une cause toute contraire. Chargés du butin de Pontorson, inactifs, cantonnés à la frontière de leur province, leur tentation devait être grande d'y aller mettre en sûreté ces dépouilles opimes.

Ce n'était donc pas de vivres ni d'argent que le connétable avait besoin, mais peut-être de renforts. C'est ce qu'il dut penser dès qu'il eut pu mesurer les difficultés de sa tâche devant Saint-James. De là, sans doute, son attitude réservée après un brillant début. Lorsque les désertions se multiplièrent au point de compromettre l'existence même de son armée, il se résigna, plus qu'il ne se décida volontairement, à un coup de force aventureux. Une circonstance particulière en fit une catastrophe, mais c'est cette circonstance même

qui mûrement examinée sur le terrain, dissipera probablement plus d'une incertitude.

Avant d'arriver au bord de l'escarpement de la Dierge, la Haye-de-Terre longe, pendant deux cent trente mètres, une pièce de terre triangulaire (actuellement divisée en deux parties) qu'on appelle la *Bataille*, ou plus souvent, le *Champ de Bataille*. L'escarpement forme le plus petit côté du triangle; le second se compose de la Haye-de-Terre; le troisième et le plus grand, long de trois cents mètres, confine à un petit chemin creux, fort ancien, utile à décrire. Il part du hameau de Beaufour, traverse la Haye-de-Terre, à l'angle est du Champ-de-Bataille, et, après l'avoir contourné, aboutit à un promontoire rocheux, connu dans le pays sous le nom du roc de Dierge. Il paraît s'y terminer brusquement, puisqu'on ne trouve plus, pour descendre à la rivière, qu'un sentier de chèvres, large de trente centimètres, hérissé de pierres schisteuses dressées sur leur tranche. Mais en fouillant de l'œil vers la gauche, c'est-à-dire vers le sud, les ronces et les ajoncs qui couvrent le monticule, on découvre facilement l'ancien tracé du chemin. A quelques mètres de distance l'arête principale du promontoire a été tranchée profondément pour lui livrer passage, et la coupure remonte à une époque reculée. Les parties rescindées de la roche ne diffèrent aucunement de celles qui ont conservé leur état primitif. Les unes et les autres sont couvertes de ces lichens saxatiles, sans épaisseur, qui font corps avec la pierre. Au sortir de cette petite Thermopyle, et lorsque le chemin a atteint le plat-fond de la vallée, on le suit encore quelque temps dans la direction de Margotin, situé à un kilomètre au sud. C'était par cette voie, sans doute, que Margotin et les hameaux voisins communiquaient avec la ville, par Beaufour, où elle s'embranchait sur le chemin de Carnet à Saint-James

Il convient de faire observer, en outre, que les deux plateaux séparés par le ravin sont, non-seulement de niveau entre eux, mais encore légèrement inclinés l'un vers l'autre, assez longtemps avant d'arriver au ravin proprement dit. Il en résulte que de chacun d'eux le regard pénètre sur l'autre, à des distances plus ou moins grandes, selon les circonstances locales. Si l'on se rappelle, en dernier lieu, ce qui a été dit de l'étang du Manoir qui refluait vers la Haye-de-Terre et le roc de Dierge, on aura le théâtre présumé du drame qui nous occupe. Passons à la mise en scène.

Le corps chargé de l'attaque, après avoir suivi, selon nous, à

partir de Margotin, le petit chemin que nous venons d'explorer, gravit le roc de Dierge et déboucha à l'angle sud du champ de bataille, en un point que la dépression du sol mettait et met encore hors des vues de la Haye-de-Terre. Si la partie de chemin qui longe le champ était aussi creuse qu'elle l'est aujourd'hui, cette troupe y aura trouvé une tranchée toute faite, où elle a pu se masser pour en sortir bientôt, au pas de course, de manière à envahir à la fois la plus grande longueur possible du retranchement. Mais à peine l'attaque était-elle commencée que se produisit l'incident grave que nous allons expliquer.

Dans une juste pensée de prévision, le connétable avait envoyé, comme nous l'avons vu, un corps de deux mille gens d'armes battre l'estrade vers la route d'Avranches, c'est-à-dire vers le nord, pour arrêter les secours qui auraient pu être dirigés sur Saint-James. Cette troupe rentrait, sans avoir rien rencontré, au moment même où la tentative d'escalade en était à ses débuts. Son itinéraire n'est pas difficile à suivre. Plusieurs petits gorges, qui échancrent l'escarpement du plateau de Carnet, étaient à sa disposition (1). La plus rapprochée, celle de Beaufour, se trouvant en quelque sorte comprise dans les lignes anglaises, elle dut se rabattre sur l'une de celles qui se trouvaient plus en aval, soit par la Pintière, soit par la Locherie, etc. Le plus probable c'est qu'elle aura choisi celle de la Pintière qui se présentait la première et qui était beaucoup plus à proximité que les autres du camp de Margotin. En tous cas, le résultat devait être le même. En quelque point qu'elle eût gravi le plateau de Carnet, elle avait, en regagnant le camp, à passer assez près du bord oriental pour se trouver en vue des combattants en action sur le champ de bataille, de l'autre côté du ravin. Elle a dû les voir elle-même, mais à la distance de cinq à six cents mètres, et peut-être plus, où elle s'en trouvait, il n'est pas étonnant que les combattants n'aient pas su que penser de cette troupe inconnue qui les tournait sur leur flanc gauche et qui prenait, d'une manière inquiétante, la direction de leur propre camp. Par les mêmes raisons, les gens d'armes eux-mêmes ne durent pas remarquer le désarroi que leur apparition provoquait. En eût-il été autrement, que cette troupe de cavalerie se serait trouvée complètement impuissante. Le ravin étant infranchissable pour elle sur ce point et bien au-delà, sa posi-

(1) Plan d'ensemble.

tion eût été celle de ces partis ennemis que les romanciers aiment à représenter sur les bords opposés des Cânons ou Barrancas du Mexique, à portée de l'œil et de la voix, mais ayant à faire, pour se joindre, des détours de plusieurs lieues. Ce qui explique aussi que, quelques moments après, lorsque la sortie anglaise acheva de porter le trouble parmi les assaillants « ceux qui étaient *de l'autre côté* n'en » savaient rien. » Gruel aurait prévenu toute amphibologie s'il avait écrit « de l'autre côté du ravin. »

Si ces explications, tirées de la configuration même du terrain, sont acceptables, si l'on remarque, en outre, ce qui est décisif, que la seule partie du pied de la Haye-de-Terre d'où le plateau de Carnet soit visible, est celle qui longe le champ de bataille, on conclura, sans doute, avec nous :

1° Que l'attaque a eu lieu dans cette pièce de terre si bien nommée;

2° Que le boulevard assailli n'était autre chose que la Haye-de-Terre, aucun autre retranchement dépendant de la forteresse de Saint-James n'existant et ne pouvant exister à cette distance. Lobineau la désigne sous ce nom par analogie avec les boulevards ou levées de terre dont nous avons parlé précédemment.

Nous avons ainsi retrouvé « l'estang devers lequel l'assault fut » donné » (Gruel). Le « boulevard » attaqué, le « petit chemin » difficile » que les Bretons avaient à suivre (Lobineau); il nous aurait été agréable de retrouver également « la fausse porte » que ce dernier historien mentionne et par laquelle Nicole Burdet, qui commandait dans le boulevard, fit une sortie aussi vigoureuse qu'efficace. Nous nous bornerons sur ce point à quelques conjectures.

Une fausse porte ne pouvait être autre chose qu'une issue secrète, une porte dérobée. Ce qui exclurait d'abord toute porte proprement dite de la forteresse. D'ailleurs, leur distance du théâtre de l'action n'aurait pas convenu aux généraux anglais qui avaient à saisir le moment psychologique où les assaillants donnaient les premiers signes de trouble et de confusion. Ce n'était pas dans la ville, du reste, que Nicole Burdet commandait, mais dans le boulevard, c'est-à-dire derrière la Haye-de-Terre. Ce serait donc le long de celle-ci qu'il faudrait chercher la fausse porte. Nous nous représentons difficilement, il faut l'avouer, une issue de ce genre dans un retranchement de terre, rectiligne, s'il eût été partout à découvert. Mais tout porte à croire que le manoir d'Hecterre, accolé à la Haye, n'était autre chose par rapport à celle-ci qu'une barbacane, c'est-à-

dire un poste fortifié extérieur. Dans cette hypothèse, Hecterre devait masquer une communication intérieure avec le boulevard. La ferme de la Métairie, où il n'y a pas, il est vrai, de restes analogues à ceux d'Hecterre, mais à qui sa position tout à fait semblable de contiguité avec la Haye paraît assigner une destination identique, la ferme de la Métairie, disons-nous, aurait rempli le même rôle avec plus d'avantages encore, parcequ'elle se trouvait beaucoup plus voisine du champ de bataille.

ÉPILOGUE.

Cette affaire ne pouvait guère bien finir, nous le répétons. Ce n'était pas une conception sérieuse, stratégique, mais un simple trompe-l'œil. Le connétable, arrêté devant Saint-James par des obstacles multiples et insurmontables, ne voulut pas en avoir le démenti, ni se retirer sans combattre. Dans ce coup de tête *in extremis*, le fond des choses devait produire des incidents désastreux. Si ce n'eût pas été celui du retour incompris de la troupe d'éclaireurs, il en serait survenu d'autres. Si même, par impossible, l'armée avait réussi à franchir la Haye-de-Terre, sa position aurait été des plus critiques, puisqu'elle se serait trouvée enfermée, comme au fond d'un entonnoir, entre la double circonvallation de la forteresse, le ravin de la Dierge, et un énorme retranchement, victorieusement surmonté, si l'on veut, mais qui n'en aurait pas moins constitué un obstacle dangereux sur sa ligne de retraite. Il lui eût été bien difficile de résister, en pareille posture, aux attaques combinées de la garnison et des renforts qui seraient accourus d'Avranches vers ce point important et déjà entamé.

Il faut dire cependant, à la décharge du connétable, que bien des choses réputées impossibles arrivent dans les actions de guerre. L'imprévu a son rôle dans ces jeux de la force et du hasard, suivant l'expression de feu M. Guizot, et il faut bien laisser quelque chose à la fortune. Ce n'aurait pas été la seule fois qu'à la suite d'une attaque impétueuse, portant la panique dans les rangs de la défense, vain-

queurs et vaincus fussent entrés pêle-mêle dans les places les plus fortes et les plus intactes.

Malgré ces éventualités, sur lesquelles il n'est pas sage de compter, le projet était mauvais. L'exécution, au moins, en a-t-elle été irréprochable ?

Comment se fit-il que l'homme de guerre qui envoyait, avec raison, observer si fortement la direction d'Avranches, au nord, n'ait pas eu la même précaution pour la partie de l'est, où les débouchés de la forteresse et du boulevard le menaçaient de dangers bien plus imminents ? Comment expliquer qu'il ne se soit pas fait informer, minute par minute, de la physionomie du combat ? qu'il ne l'ait pas surveillé lui-même, au moins du plateau de Carnet — si tant est que sa grandeur l'attachât à ce rivage — d'où l'on pouvait tout voir et où l'on ne savait rien ? qu'il n'ait pensé, enfin, à monter à cheval, comme cela semble résulter des témoignages contemporains, qu'au moment où le flot des fuyards allait l'atteindre et le submerger ?

Il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots sur une question controversée, à savoir quel pouvait être l'effectif réel des troupes bretonnes. Villaret le porte à vingt mille hommes, ce qui paraît très considérable, comme le fait remarquer justement M. Le Hericher (1).

Ce fut Charles-le-Téméraire qui, le premier, mit en campagne, quarante ans plus tard, des armées importantes, selon les idées modernes. En 1471, sous le règne de Louis XI, l'armée de Bourgogne paraissait s'être inconsidérément fourvoyée entre l'armée française et la ville d'Amiens, où il y avait une forte garnison également française. Dans le conseil de guerre où la question de livrer bataille fût discutée, un vétéran, de Beuil, fut appelé le premier à donner son avis. Mais il s'en excusa, en disant qu'il ne s'était jamais trouvé dans une armée aussi nombreuse, que les armées des Français et des Anglais, qui s'étaient signalées par de si beaux exploits sous le règne précédent, ne passaient point dix mille hommes (2).

D'un autre côté, Guyot-Desfontaines dit, dans son histoire des ducs de Bretagne, que le connétable et son frère, le comte d'Etampes, furent obligés de lever le siége après avoir perdu sept à huit cents bas-bretons. Ce renseignement peut servir de base à quelques considérations spéculatives.

(1) *Avranchin mon. et hist.*
(2) Villaret.

Des officiers de mérite admettent qu'une bonne troupe, aguerrie et bien commandée, peut aller jusqu'à supporter la perte du tiers environ de son effectif, mais qu'au-delà sa solidité est fortement compromise et à la merci d'un incident. On pourrait donc calculer approximativement l'effectif d'une pareille troupe d'après le chiffre de ses pertes, dans une affaire où elle aurait été battue.

Mais ici il s'agit d'un rassemblement improvisé, peu solide par lui-même et déjà démoralisé, qui a d'autant moins tenu ferme qu'il s'est trouvé en proie à l'une de ces paniques dont l'histoire des guerres mentionne de si surprenants effets. Le calcul dont nous venons de parler, qui comporte en tous cas de nombreuses exceptions, ne semble donc pas lui être applicable. Dans de telles circonstances, en effet, ses pertes ne paraissent pas, au premier abord, avoir pu atteindre une proportion aussi élevée que le tiers de son effectif.

On peut considérer, néanmoins, que cette troupe fut inopinément prise en flanc dans un espace étroit, que, si elle n'avait eu pour y arriver qu'un petit chemin difficile, comme Dom Lobineau le rapporte et comme nous l'avons vu, elle n'en avait pas d'autre non plus pour la retraite, que sur son flanc gauche elle était accostée d'un ravin escarpé, avec un étang au fond. On doit donc admettre qu'à ce moment ses pertes furent sensibles et que G. Gruel a eu raison de dire que les Anglais « en tuèrent et firent noyer un grand nombre » en l'estang dudict lieu. »

Il y a plus, poursuivre l'ennemi vaincu est dans la nature humaine, c'est aussi un précepte de l'art de la guerre, parce qu'on y trouve l'avantage de changer une retraite en désastre, de disloquer tellement les troupes en fuite que leur réunion ultérieure devienne difficile, sinon impossible. Ce doit être aux résultats d'une telle poursuite que Gruel fait allusion en disant que « se fallut retirer et » y eut grande multitude de gens morts et prins. »

On ne serait donc peut-être pas fort éloigné de la vérité en taxant, comme ci-dessus, au tiers de l'effectif le chiffre des pertes que nous savons être de sept cents à huit cents hommes. On trouverait ainsi deux mille quatre cents hommes, au plus, pour le corps chargé de l'attaque. Si l'on y ajoute les deux mille hommes du détachement envoyé vers la route d'Avranches et mille hommes de non-valeurs ou laissés à la garde du camp, la totalité de l'armée présente devant Saint-James ne devrait pas être évaluée à plus de cinq mille quatre

cents hommes. Enfin, en tenant compte des pertes antérieurement subies devant Pontorson et des désertions, l'armement primitif et complet à la tête duquel le connétable s'était mis en campagne a pu être de six à sept mille hommes. Ce qui était déjà beaucoup pour l'époque.

L'ascendant de l'Angleterre venait de s'affirmer une fois de plus. Mais Jeanne d'Arc était née en 1412 ! En 1426, elle entendait déjà ses voix divines et patriotiques. Trois ans à peine la séparaient de cette épopée merveilleuse à laquelle rien ne peut être comparé dans l'histoire d'aucun peuple !

Saint-James, Novembre 1882.

Avranches. — Imprimerie typ. et lith. H. Gibert.

SOUVENIR DE ROCHEPLATE, 1847

RÉSIGNATION ET FOI

Ne cherchons point le problême du monde :
On se brûle, en touchant à ces lettres de feu.
L'insecte humain ne vit qu'une seconde...
Pourquoi se fatiguer sur l'énigme de Dieu ?
Ce globe aveugle, en roulant suit sa marche,
Dans les déserts des cieux, depuis des milliers d'ans,
Sans demander où l'humanité marche,
Voguons, les yeux au ciel, sur l'abyme des temps !

Quand Dieu, debout, sur le chaos informe,
Pétrissait l'univers dans son moule divin,
Au sein des corps que la matière forme,
Il pouvait déposer un immortel levain.
Il aima mieux imposer la torture
De vivre, pour mourir, après de courts instans :
Sans condamner les lois de la nature,
Voguons, les yeux au ciel, sur l'abyme des temps !

Comme aujourd'hui, dans l'enfance du monde,
La terre décrivait son cours silencieux ;
Et, répandant sa lumière féconde,
Le soleil rayonnait à la voûte des cieux !
Dieu se plaisait à créer, pour détruire,
Au lieu de conserver les êtres existans :
De ses desseins, lui seul peut nous instruire,
Voguons, les yeux au ciel, sur l'abyme des temps !

Puisqu'ici-bas, les fous comme les sages,
Dans le gouffre éternel viendront s'évanouir,
En voyageant sur la route des âges,
Aimons-nous, pour souffrir ensemble ou pour jouir !
Avant d'aller rejoindre nos ancêtres,
Epuisons les douleurs de nos jours inconstans :
La Mort n'a rien d'effrayant pour les êtres :
Voguons, les yeux au ciel, sur l'abyme des temps !

CHARLES CARPENTIER.

L'ÉPARGNE

LA DETTE FLOTTANTE ET LES CAISSES D'ÉPARGNE

PAR M. ARTHUR LEGRAND

Rapport de M. Gustave BOUVATTIER, Bibliothécaire)

MESSIEURS

M. le Président m'a chargé de vous rendre compte de la brochure de notre collègue, M. A. Legrand.

Je ne surprendrai personne en disant qu'elle est fort instructive et nourrie de faits ; que les chiffres sont maniés avec habileté, avec intelligence, avec une grande clarté et qu'elle ne peut se lire sans exciter un sérieux intérêt.

Par exemple, combien y a-t-il de personnes dont la fortune est engagée dans les fonds publics, sachant ce qu'est la dette nationale? Qu'elle est divisée en deux parties principales et distinctes, à savoir:

La dette consolidée;

La dette flottante.

La première, la dette consolidée, « composée de fonds dont le » remboursement n'est pas exigible immédiatement, ou du moins » n'est pas exigible à courte échéance..., les rentes provenant des » emprunts successifs autorisés par les lois... »

La dette flottante, au contraire, « est composée de fonds dont le » remboursement est exigible, soit à vue, soit à certains termes » déterminés... C'est le fonds de roulement de cette grande machine » qu'on appelle le Trésor... Elle n'est composée que de ressources » temporaires, employées provisoirement aux dépenses.

Et plus bas, ce qui constitue l'objet de la brochure : « Ce qui en a » augmenté la quantité dans les derniers mois ce sont les verse- » ments des caisses d'épargne. »

En 1882, les fonds qui en proviennent représentent 445 millions 530,400 francs versés au Trésor.

M. Legrand examine et discute l'emploi utile, profitable de ces millions ; il étudie l'emploi des richesses de pareille provenance dans les autres pays ; dans le nôtre, il en cherche la meilleure application, et, à ce sujet, il aborde de hautes considérations d'économie politique, d'une manière assurément remarquable, mais « politique » et la politique est interdite dans nos réunions.

Cependant, « politique à part, » il est possible de dire quelque chose incidemment et à côté des questions que la brochure de M. Legrand soulève, à propos de cette brochure, si vous voulez, par exemple, de voir :

Ce qu'est l'épargne et sa puissance ;

L'origine des caisses d'épargne, leur diffusion ;

La caisse d'épargne dans les écoles ;

L'épargne et le crédit d'une grande nation.

L'épargne réduite à sa plus simple expression est l'excédent du revenu sur les dépenses, excédent qui, bien employé, ajoute au revenu ancien et accroît celui-ci d'un revenu nouveau. L'épargne ainsi définie, M. Millet, l'agent de change, me disait un jour : « On » ne se doute pas de sa puissance, elle est énorme. » (1) Plus tard je lisais : les épargnes de la France sont toujours considérables et dépassent deux milliards (2). Bien que cette assertion date d'un an, telle est l'élasticité de notre pays, la variété de sa production, de ses ressources ; les habitudes d'ordre et d'économie de sa population sont telles que, malgré les écroulements financiers, le phylloxéra, les intempéries, on peut appliquer à l'épargne le fameux « vires acquirit eundo », sujet d'orgueil, sujet d'espérance, sujet aussi de sérieuses réflexions. En tout cas, ainsi que le recommande M. Legrand, il faut toujours avoir présents à l'esprit les avis du bonhomme Richard, du sage Franklin, le bon sens fait homme ; très pratique, très charitable, sous sa couche légère d'égoïsme, aux grands spécu-

(1) Avant la crise actuelle, on estimait l'accroissement du capital en Angleterre à 3 milliards. Baudrillart : « Le luxe, » *Revue des Deux Mondes*, 1er nov. 1880, p. 118.

(2) Victor Bonnet, Même revue ; 15 janvier 1882. « La question monétaire. »

lateurs, aux grands « oseurs » à qui la fortune ne vient pas toujours en aide, quoiqu'en dise Virgile (1), Franklin crie du fond de sa Raison : « Si jamais quelqu'un vous dit qu'on peut s'enrichir autre-» ment que par le travail, l'ordre et l'économie, celui-là ne l'écoutez » pas, c'est un imposteur, un empoisonneur, écartez-le. »

Quand j'y pense, dans ma jeunesse, l'édition populaire du bonhomme Richard se vendait 10 centimes ! Quel trésor de conseils éternellement bons on peut se procurer pour 2 sous... et recevoir, sans se fâcher contre qui les donne.

Francklin était à Paris lorsque les premiers essais d'aérostation eurent lieu. Quelqu'un dit devant lui : « Un ballon ! à quoi bon ? à » quoi cela peut-il servir ? — A quoi bon l'enfant qui vient de » naître ? » lui fut-il répondu. — Il est vrai qu'il ne pouvait connaître l'expérience de M. Dupuy de L'Ome, et ce que nous fait espérer dans un avenir prochain (2) M. G. Tissandier.

L'institution des caisses d'épargne en France est due à l'initiative de M. le duc de la Rochefoucault-Liancourt et de M. le baron Benjamin de Lessert. Si, en 1818, on leur eût demandé : « A quoi bon cette importation britannique ? » Comme Francklin, ils eussent pu répondre : A quoi bon l'enfant qui vient de naître ?

Le germe déposé par eux s'était développé dans le sein de sa mère, la Banque de France ; enfin l'enfant est né, bien faible d'abord, il a grandi, pardonnez-moi un petit mouvement d'orgueil, j'ai quelque peu aidé à assurer ses premiers pas, ça a été un des rares bonheurs de ma longue vie.

En 1831, le conseil d'admini tration de la caisse d'épargne se composait de membres permanents :

Le Président,
Les Vice-Présidents,
Les Directeurs,
Les Censeurs.

Réunis chaque mois en assemblée générale, ils siégeaient, par partie, aux réunions hebdomadaires du Conseil, auxquelles étaient appelés deux administrateurs, qui, pris par ordre de roulement sur le tableau d'admission, contresignaient les livrets et constataient les

(1) Audentes fortuna juvat Eneide X. 285.

(2) Acad. des Sciences, Comptes-rendus. M. G., Acad. Sciences, Comptes-rendus, n° 4, 22 janvier 1883, p. 224.

recettes effectuées le dimanche. Je ne crois pas que ma mémoire me trompe sur ces détails, aujourd'hui bien loin de moi.

Au mois d'octobre 1831, j'avais l'honneur d'être à mon tour l'un de ces deux administrateurs. Mon père, grand admirateur de Francklin, et un peu son contemporain, sachant tout l'avantage des petites économies répétées ; quelles garanties de moralité elles représentent, quelles facilités de crédit elles offrent à l'ouvrier laborieux qui peut en justifier, mon père savait aussi combien est difficile le placement de ces petites économies. Il demanda au conseil d'administration de la caisse d'épargne d'établir une succursale de dépôts à la mairie de l'arrondissement dont il était alors le Maire, le 8e, place Royale.

On lui opposa que pareille tentative avait déjà été faite dans son arrondissement même, au faubourg Saint-Antoine, et qu'on avait fini par y renoncer. En effet, le caissier avait rapporté, « dans son gousset », un maximum de recette, devenu légendaire dans les bureaux, 16 fr. 50 cent.

Insistance de mon père, insistance telle qu'on résolut d'examiner plus à fond sa proposition. On voulut bien me faire la faveur de me maintenir au Conseil pendant les quelques mois qui suivirent et, le 9 février 1832, l'établissement de la première succursale étant enfin accordé, elle commençait ses opérations le dimanche 1er avril, en pleine invasion du choléra, et le caissier rapportait cette fois, non pas « dans son gousset », mais triomphalement, « en voiture », 26 livrets et 1,009 francs.

L'enfant était né bien viable, il a prospéré et sa famille est aujourd'hui très étendue.

Voulez-vous savoir quelle était la situation de la caisse d'épargne de Paris au 31 décembre 1882, en chiffres ronds ? ses recettes diverses de l'année 1882 représentent un total de 50,760,000 francs ; le solde dû à 440,694 déposants 87,836,000 fr. sur les 445 millions et demi indiqués par M. Legrand pour toute la France.

On peut juger de l'importance du service rendu à la population parisienne dans la séance du conseil d'administration de la caisse d'épargne, le 9 février 1832, et je ne crois pas me tromper encore en avançant que la population professionnelle, ouvrière, travaillant de ses mains, tient une place, et des plus grandes, dans ce chiffre de 440,694 déposants, tant anciens que nouveaux, devenus créanciers de l'Etat.

Les petits, les jeunes, les enfants de nos écoles auront je l'espère continué une tradition bien connue de moi, il y a trente ans.

Le duc de la Rochefoucault-Liancourt n'avait pas rapporté que les caisses d'épargne de son séjour en Angleterre, il y avait contracté le goût de l'économie politique et de l'instruction primaire qui en est inséparable.

Ici je suis amené à ouvrir une parenthèse.

Adam Smith, précepteur du jeune duc de Buccleugh, l'avait accompagné dans ses voyages d'éducation en France, il l'avait suivi dans l'entresol du docteur Quesnay, sous les appartements de Madame de Pompadour ; là, se réunissaient Turgot, Dupont, de Nemours et quelques autres économistes ; on les nommait les physiocrates, du nom de l'ouvrage de Dupont et du docteur Quesnay qui avait paru en 1768 (1). L'agriculture était, si je puis dire, la note dominante de leur doctrine. A son retour en Angleterre, Adam Smith était tout préparé à publier ses « Recherches sur la nature » et les causes de la « richesse des nations » ; il y a fait école. Ses idées furent acceptées par le roi Louis XVIII pendant son séjour à Hartwell et telle fut l'impression qu'elles produisirent sur lui que, revenu en France, il institua au Conservatoire des Arts et Métiers la chaire d'économie politique où, en 1822, je suivais les leçons de Jean-Baptiste Say qui professait alors et a toujours soutenu la liberté commerciale la plus étendue. A tort ou à raison, je le confesse, je suis toujours aussi resté partisan des leçons que j'entendais.

J'ai voulu, en ouvrant cette parenthèse, établir que ces idées, les principes de liberté commerciale, ne sont pas, comme on le dit et comme on le croit, une importation étrangère. L'économie politique est une science essentiellement française ; cette science française, transportée par hasard en Angleterre, est revenue à son lieu d'origine à la suite de nos révolutions.

(1) Le club de l'Entresol ;... Montesquieu, un de ses membres actifs... le fameux Bolingbroke paraît avoir été le vrai créateur de cette Société. — *Journal des Savants* Juillet 1878, p. 431.

L'économie politique est aussi ancienne que le monde, elle n'est devenue une science que vers le milieu du siècle dernier. Gournay l'avait mise en circulation ; Turgot l'avait mise en pratique. « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions la » France », avait dit Louis XVI. — *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1879.

Sans remonter si haut, on peut citer comme un des pères de l'économie politique Nicolas Oresme, né à Caen, évêque de Lisieux 1382, précepteur du roi Charles V.

Le duc de la Rochefoucault avait été frappé aussi des avantages qu'offre la méthode d'enseignement mutuel dite lancastrienne.

Que si vous ouvrez le dictionnaire historique de Bouillet, vous trouverez qu'en 1798, André Bell fit connaître à Joseph Lancaster cette méthode d'enseignement qu'il avait vu pratiquer dans l'Inde.

Mais, au même dictionnaire, cherchez Paulet : le chevalier Paulet fonda en France un établissement d'enseignement mutuel... Louis XVI dota sa maison d'un fonds de 36,000 francs... En 1772... 26 ans avant Lancaster.

A qui appartient l'honneur d'être le créateur de l'enseignement mutuel? à Lancaster? au chevalier Paulet? Celui-ci, mon père l'avait personnellement connu, il m'a toujours dit : au chevalier Paulet, et ce témoignage me suffit.

Or, en 1818, sans m'occuper des idées qui régnaient alors, le duc de la Rochefoucault se mit à la tête de la « Société d'instruction élémentaire d'enseignement mutuel, « en concurrence » et, peut-être bien, un peu « en opposition », avec l'enseignement simultané des Frères de la doctrine chrétienne. Il me serait facile de donner des renseignements curieux et intéressants (1) sur les résultats des deux méthodes comparées. Les Frères n'auraient pas à s'en plaindre ; mais c'est trop hors de notre sujet ; bref, l'essentiel était que les enfants allassent à l'école ; à cet effet, on appliqua aux deux enseignements la mesure que voici :

A la fin des divers exercices qui se succèdent dans les écoles et dans le cours de la journée, chaque enfant, fille ou garçon, à la tête de son groupe ou de son banc, recevait, à titre de récompense, un carton « bon point » de la valeur de 1/2 centime ; tous les trois mois, ces bons points devaient être remis au maître, il les totalisait et les ramenait à une quotité en argent à répartir entre les récompensés, et cet argent il l'employait, au choix des enfants, en acquisition « d'objets utiles ou agréables ». A la fin du trimestre, la ré-

Par son ordre, il a traduit la morale et la politique d'Aristote ; on ne connaît que deux exemplaires de cette traduction, l'un à la bibliothèque nationale, l'autre à la bibliothèque d'Avranches. Ce précieux exemplaire, celui-là unique, porte des annotations que M. Léopold Delisle croit bien être de Oresme lui-même. Entre autres ouvrages d'Oresme, on cite le discours sur le changement des monnaies.

(1) L'enseignement mutuel était en usage à Sparte. Ch. Nodier : Correspondance 9 janvier 1825.

partition se faisait ainsi sur un état dressé par le maître et par les soins d'un inspecteur ou d'un délégué du comité d'arrondissement et signé par lui. Les livrets de caisse d'épargne n'étaient pas compris dans la nomenclature des « objets utiles et agréables ». La pensée de les y introduire vint à l'esprit d'un membre du comité local du 8e arrondissement.

C'était tout naturel, c'était bien simple ; trop simple, paraît-il, car il fallut :

Une proposition spéciale de ce membre du comité;

L'examen d'une commission ;

Voire un rapport imprimé !

Une délibération ;

Transmission au comité central du département ;

Délibération nouvelle.

Enfin, il fut décidé que les livrets de caisse d'épargne seraient compris dans la liste des « objets utiles ou agréables » donnés en récompense aux enfants des écoles, avec cette restriction que « ce serait avec l'assentiment des parents », heureuse restriction, après tout, car, du même coup, l'enfant recevait la récompense conquise, sa famille apprenait l'existence de la caisse d'épargne et pouvait profiter de ses bienfaits.

Cela se passait vers 1840 ou 41 ; je ne sache pas que cet état de choses ait été modifié et il est à ma connaissance que, dans tel quartier de Paris que je pourrais citer, les livrets de caisse d'épargne étaient dans quatre écoles communales au nombre de dix, sur cent élèves présents : cela en 1852.

Voilà donc l'origine en 1818 des cartons bons points dont on parle tant autour de nous, comme d'une « nouveauté ! » et que de nouveautés bien plus vieilles encore.

En général, il n'est pas si facile qu'on le croit de faire le bien et de bien faire... administrativement.

Bien que la question, l'usage, les usages des caisses d'épargne, soient de mieux en mieux connus et compris, je ne puis oublier un ordre d'objections qui m'a souvent été opposé, lorsque je m'efforçais de faire sentir les avantages de la caisse.

On me disait : « La caisse d'épargne ! ah ! bien oui ! on ne vous paie seulement pas vos intérêts ! »

On ne les paie pas? on vous les paiera « si vous voulez, vous n'avez qu'à les demander et si vous ne les demandez pas, ils ne

seront pas perdus pour cela : la caisse les ajoutera chaque année à l'argent que vous aurez déposé et ils vous procureront un intérêt nouveau. »

Et plus d'un hochement de tête significatif me montrait que ma réponse n'était pas toujours comprise. Dirai-je qu'elle l'était rarement ?

Y a-t-il donc quelque chose à faire ? je crois que oui, car tous les ans un grand nombre de pages de l'*Officiel* est rempli des noms de déposants dans les diverses caisses de France qui n'ont retiré ni les intérêts ni même leurs capitaux. L'État profite de cette aubaine, me dira-t-on, et l'État c'est tout le monde ! mais dans tout le monde combien de gens, combien de familles qui seraient heureuses de recueillir quelques « larmes » de cette « manne » égarée? « l'État, disait un ancien ministre des finances, doit être le plus honnête homme du royaume » (1). Je ne sais, mais il me semble que le bien acquis par la « prescription » n'est pas toujours léger à une conscience véritablement, foncièrement honnête. Le créancier, s'il a été négligent, insouciant de ses intérêts, tant pis pour lui ; mais celui qui « ignore », dans un pays où règne l'axiôme : « nul n'est censé ignorer la loi », ne peut-on pas s'occuper utilement de lui ? Quel inconvénient à la rappeler ? ce serait, je crois, facile, à l'aide d'une instruction courte, sommaire, apposée ou imprimée en tête du livret ; d'une explication qui éviterait toute surprise et retirerait à « l'ignorant » tout sujet de plainte. Resterait l'insouciant ; celui-là s'il se plaint, on peut sans trop de dureté lui répondre : c'est votre faute.

En étudiant, avec l'attention qu'elle mérite, la brochure de M. Legrand, ces mots : « les prêts aux communes et aux départements n'auraient-ils pas deux avantages ? » et ils les fait connaître; tout en lisant, un monde de souvenirs s'éveillait en moi, d'un sommeil qui date de soixante et quelques années.

Ceci n'est pas de la politique, mais, convenons-en, le Français, qui sans cesse fait appel à l'autorité, qui sans cesse réclame son concours, son aide, sa protection, le Français aime assez, en général, à la critiquer, à la taquiner, surtout à l'avertir ! à lui donner des leçons ! de ces leçons quelquefois terribles qui font couler à qui croit les donner des larmes de douleur et de regret.

(1) Le baron Louis, ministre, 1816, 1818, 1831, 1837.

A sa rentrée en France, en 1814, le roi Louis XVIII avait « octroyé » sa Charte ; bientôt, brochures de toutes sortes, pamphlets de pleuvoir ! L'un de ces pamphlets, qui parut en 1820, fit dans son temps une sensation toute particulière : « La fille d'un roi », (1) c'est de la charte qu'il s'agissait. Ce qu'il m'en est resté est bien peu de chose, mais ce peu de chose a sa moralité, se rattache quelque peu à l'esprit de la brochure de M. Legrand, c'est ce qui fait que je vais m'efforcer de me rappeler l'anecdote qui se trouve dans l'une ou l'autre de ces brochures. L'apparence seule en est frivole.

Fatigué d'une session laborieuse, William Pitt était venu chercher en Suisse un peu de repos. Il voyageait avec un ami, un guide, peu importe. Arrivés à l'entrée d'une magnifique vallée, Pitt étonné s'arrête : l'aspect, la nature sont splendides ; tout respire l'aisance, le bien-être, le travail ; tout est en mouvement ; une grande et florissante industrie répand sa richesse ; enfoui presque dans l'herbe, le bétail, rayonnant de force et de santé, couvre le sol.

— Que c'est beau, s'écrie Pitt, que c'est beau !

— Il n'en a pas toujours été ainsi.

— Comment ?

— C'est Werner, l'emprunteur, qui a fait cette vallée ce qu'elle est.

— Werner l'emprunteur ?

— Quand il est venu dans ce pays, il a commencé par s'établir en petit ; lorsqu'on l'a vu travailleur habile et de bonne conduite, on s'est intéressé à lui, il a inspiré la confiance ; pour s'étendre il lui fallait de l'argent, et comme on voyait qu'il l'emploierait bien, il trouvait toujours à emprunter, et comme il était très exact à payer les intérêts, il avait fini par trouver autant de fonds qu'il en voulait, mais toujours pour s'étendre et améliorer toujours. Ça été ainsi qu'il a pu créer cette vallée, la faire si belle, telle enfin que vous la voyez et qu'il a pu la doter d'une industrie dont on parle déjà beaucoup et dont on parlera bien davantage dans l'avenir.

— Cette vallée vous l'appelez ?

— La vallée de Gruyère.

— Et après ?

— Après, à tout arrive une fin, quand Werner, devenu vieux, sentit que la sienne approchait, il a appelé auprès de lui tous ceux qui lui avaient prêté leur argent et leur a dit : « Je vais mourir ; je

(1) Il y eut aussi : La nièce d'un roi.

» voudrais être en paix avec ma conscience et ne pas aller dans » l'autre monde sans être quitte avec vous, et cependant je dois » vous déclarer, qu'en tant qu'argent, je n'ai pas un sou à vous » donner, mais partagez-vous mon œuvre, elle est à vous, bien à » vous et vous serez payés bien au-delà de ce que je vous dois. » Votre vallée était pauvre et inconnue quand je suis arrivé parmi » vous; je vous laisse un pays riche, bien pourvu; la grande » industrie que j'ai créée chez vous continuera votre fortune et » l'augmentera. »

Werner fut compris et les quittances, données sans un mot de reproche, furent brûlées.

« Ce n'est pas tout, je vous dois mon secret : j'ai appliqué, sous » vos yeux, à des travaux utiles et pour le plus grand bien du pays, » les forces que vous m'avez confiées, vos capitaux. En vous » payant vos intérêts, exactement, j'assurais mon crédit; mon » crédit est devenu solidaire du vôtre. Près de quitter ce monde, » devant Dieu, je le jure, dans tout ce que j'ai fait, je n'ai eu » d'autre pensée que le bien du pays qui nous est si cher; je » vous laisse mon œuvre, elle vous restera, continuez-la, la patrie » est immortelle ! »

Oui la patrie est immortelle ! s'écrie Pitt, en se frappant le front. De suite il regagne sa voiture et revient à la hâte; la patrie est immortelle ! et aussitôt il lance « sa patrie » dans la voie des emprunts.

Vous savez quelle est aujourd'hui la dette colossale de l'Angleterre! vous savez aussi à quel degré de prospérité commerciale et de puissance politique elle s'est élevée !

La patrie est immortelle !

LE PRINCE OSCAR DE SUÈDE

ET SAINT AUGUSTIN

LETTRE A M. LE HÉRICHER

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu communiquer à la Société un passage d'un sermon de saint Augustin, prononcé à Carthage, et dans lequel cet illustre évêque, en se plaçant *au point de vue du christianisme*, s'était montré (on le reconnaît) manifestement opposé à la peine de mort. Sans contester l'authenticité et la portée de ce document, quelques-uns de nos honorables collègues ont fait observer qu'il y avait, dans les ouvrages du même auteur, plusieurs autres passages où il semblait, au contraire, avoir pris grand soin d'attester la légitimité de cette peine. En présence de ces apparentes contradictions, vous avez pensé que, pour découvrir quelle pouvait être, au vrai, la pensée de saint Augustin sur cette matière : il serait utile de rechercher à quelle époque et devant quel auditoire il avait prononcé *le sermon de Carthage*.

C'est pour répondre à votre désir que j'ai l'honneur de vous adresser ces quelques lignes ; mais, pour aider à la manifestation de la vérité, permettez-moi d'abord de vous signaler un document nouveau, qui sera certainement écouté avec intérêt par la Société et qui contribuera, je l'espère, à jeter un certain jour sur cette question.

En 1840, le prince Oscar de Suède a publié un ouvrage intitulé : *Des peines et des prisons*, et qui produisit une vive sensation sur les

criminalistes de l'Europe. Dans cet ouvrage, après avoir combattu la peine de mort par diverses raisons tirées de la statistique et de l'expérience, le prince s'exprimait ainsi :

« Chez plusieurs hommes distingués par leur érudition et leurs » nobles sentiments, la conviction de la légitimité de la peine de » mort provient d'une opinion *religieuse*, et de l'interprétation de » certains passages de l'*Ancien testament*. Sans vouloir entrer dans » un examen casuistique du véritable sens de ces passages, je dirai » que *c'est sur l'esprit du christianisme même* que j'appuie l'opinion » dont je cherche ici consciencieusement à présenter la justesse. » Dans cette doctrine divine la vie terrestre ne saurait être le bien » suprême, ni la limite de toute activité et de toute existence. Elle » n'est qu'un temps d'épreuve, une préparation à cette autre vie » plus heureuse *qui est le but final de l'humanité*. Or, comment » peut on défendre *au point de vue religieux* une peine qui abrège » ce temps d'épreuve et qui interrompt cette préparation nécessaire? » Ne semblerait-il pas que l'on voulût s'immiscer dans les décrets » de la Providence. »

Cette observation faite il y a quarante ans environ par un écrivain laïque, est assurément très remarquable et de nature à frapper les esprits sincères qui, comme nous tous, cherchent la vérité sans parti pris. En effet, l'idée de la légitimité de la peine de mort est très logique pour ceux qui ne voient dans l'homme qu'une créature terrestre dont l'existence ne se prolonge pas au-delà du tombeau ou dont la destinée après la mort ne nous regarde pas. C'est le point de vue auquel s'étaient placés les législateurs qui n'admettaient encore, comme la loi de Moïse elle-même, que des peines ou des récompenses *terrestres*. Dans ce cas, on peut soutenir que *le droit de punir* peut aller jusqu'à la destruction de cette créature mortelle et périssable, lorsqu'elle est devenue un grand danger pour la société. Mais l'idée de la légitimité de la peine de mort cesse d'être juste et logique, si l'on voit dans l'homme un être d'une nature supérieure qui continue, ou recommence, après sa dissolution physique, une nouvelle existence, dont le sort, heureux ou malheureux, est subordonné à l'état de perfectionnement moral qu'il avait atteint au moment où il a quitté la terre. Dans ce cas, en bonne justice comme en bonne logique, il ne paraît pas possible qu'on ne prenne pas en considération cette *seconde existence* pour déterminer les limites *de notre droit de punir*.

Si ce droit de punir peut aller, en ôtant la vie terrestre à un coupable, jusqu'à *compromettre sa seconde existence*, il est clair qu'il dépasse les limites de notre pouvoir, et qu'il s'exerce jusque dans le domaine qui est réservé au Créateur. C'est ce qui arrive, quand on fait périr un criminel, puisqu'on interrompt la durée de l'épreuve qui lui avait été accordée pour se laver et se purifier des souillures dont il s'était chargé, et qu'on l'atteint jusque dans un monde, qui devrait rester inviolable pour nous.

Mais ce qu'il y a de plus grave dans ce raisonnement du prince de Suède, c'est qu'il a été présenté et développé par saint Augustin lui-même, avec une clarté saisissante. Sans reproduire ici les divers fragments de ses lettres à Marcellin et à Macédonius, et surtout *son sermon de Carthage*, qui ont été portés à la connaissance de la Société, il suffit de les résumer en citant ces quelques lignes :

« Plus nous avons horreur du mal, dit-il, plus nous craignons » que celui qui l'a commis *ne meure sans s'être amendé* !... Ce n'est » que dans cette vie que peut avoir lieu la correction des mœurs. » Dans l'autre vie, chacun demeure chargé de ce qu'il emporte de » celle-ci. C'est pourquoi nous sommes forcés, par l'amour que » nous avons pour le genre humain, d'intervenir en faveur des » criminels, *de peur que, en finissant leur vie par le supplice, ils ne* » *tombent, après cette vie, dans un supplice qui ne finit point* (1). Et plus loin : « *N'allez donc pas jusqu'à ôter la vie au coupable, en* » *punition de son crime, afin qu'il se puisse corriger* » (2).

Comment donc, après avoir tenu, dans ces passages, un langage si net, si clair et si formel, saint Augustin aurait-il pu soutenir, dans quelques autres parties de ses ouvrages, que la peine de mort serait conforme *aux principes du christianisme*.

Pour soutenir une thèse pareille, il aurait fallu qu'il commençât par réfuter les vérités qu'il avait lui-même si bien comprises, et si bien exposées, et qu'il confessât qu'en raisonnant comme il avait raisonné, il avait commis une grave erreur ; mais c'est ce qu'il n'a jamais fait et ce qu'il ne pouvait jamais faire. On arrive donc à cette première conclusion que les textes qui ont été opposés ne peuvent avoir le sens qu'on leur prête.

(1) Ne istam vitam sic finiant per supplicium, ut, eâ finitâ, non possint finire supplicium. (Lett. 153 à Macedonius, en 414).

(2) Sermon de saint Augustin à Carthage.

Ici la démonstration ne laissera rien à désirer.

Quels sont en effet ces textes ?

On oppose en premier lieu les passages où il est dit que le juge ou l'éxécuteur qui mettent à mort des criminels, que celui qui laisse, malgré lui et par imprudence, échapper de ses mains un trait mortel, *sont exempts de péché* et qu'on n'a pas coutume de les appeler *homicides ;* que le soldat qui tue par *obéissance à l'autorité légitime* n'est tenu d'homicide « *devant aucune loi civile* » ; qu'ainsi n'ont pas violé le précepte TU NE TUERAS PAS ceux qui, sur l'ordre de Dieu ont entrepris des guerres ou qui, revêtus de la puissance publique, ont, « *suivant les lois* », c'est-à-dire suivant les règles d'une raison éclairée par la justice, puni de mort les scélérats (1).

Rien n'est plus correct et plus exact que toutes ces propositions.

Il faudrait être insensé pour soutenir que les juges qui prononcent les condamnations capitales, les bourreaux qui exécutent ces jugements criminels, les soldats qui tuent les ennemis *sont des homicides* — dans le sens ordinaire de ce mot — et que ceux qui tuent par imprudence ne sont pas exempts de péché. C'est en effet un principe de droit et de morale universelle qu'on n'est pas responsable quand on ne fait que céder à une contrainte à laquelle on ne peut pas résister. Or, c'est précisément ce qui a lieu dans tous les cas où celui qui commet un homicide ne fait *qu'obeir aux lois* ou aux autorités légitimes qui commandent de tuer, ou, à plus forte raison, lorsqu'on tue involontairement.

Saint Augustin n'a pas dit autre chose et il a parfaitement raison. Ils ne sont pas *tenus, dit-il, d'homicide devant aucune loi civile !* Remarquez, je vous prie, ces mots : « *devant aucune loi civile !!* »

Mais autre chose est le *droit humain* qui porte la marque de l'imperfection humaine, autre chose l'*esprit du christianisme*, qu'il faut mettre, autant que possible, en harmonie avec nos lois, nos institutions et nos mœurs.

Voilà la doctrine de saint Augustin !...

On oppose, en second lieu, cette même lettre à Macédonius où il est dit que ce n'est pas en vain qu'ont été institués la puissance des princes, le droit du glaive, qui punit, les *ongles de fer du bourreau*, etc , et où il est ajouté que toutes ces choses ont leur utilité, etc...

Tout cela est également très exact.

(1) Revue trimestrielle 1883, fasc. 3, p. 72 et 73.

Croire que saint Augustin trouve, ici, que *la torture* elle-même, comme la peine de mort se justifiait d'*après l'esprit du christianisme*, c'est vraiment une illusion qu'on ne peut pas conserver. Saint Augustin justifiait ici si peu la torture qu'il avait dit dans *la Cité de Dieu*, qu'il faudrait verser des fontaines de larmes en songeant à la barbarie et à l'inefficacité de cette institution. Il justifiait, ici, si peu la peine de mort, qu'il a écrit ces paroles. « La maxime de tuer les hommes, » pour ne pas être tué, ne *me plaît pas*, à moins PEUT-ÊTRE, qu'on » ne soit soldat, ou chargé de quelque fonction publique, ou qu'on » agisse, *non pour soi*, mais pour la cité même à laquelle on » *appartient, et en vertu d'un pouvoir légitime attaché à sa personne* » (1).

Ainsi, il approuvait si peu la peine mort qu'il mettait en doute le droit de tuer, pour sa propre défense.

Dans cette lettre à Macedonius, saint Augustin s'adressait à un gouverneur romain et lui expliquait pourquoi les évêques de son temps avaient coutume de demander des commutations de peine en faveur des condamnés à mort. Il lui parlait comme il devait lui parler, et il disait en substance : nous ne prétendons pas ébranler le pouvoir qui vous appartient ! nous n'attaquons pas vos droits ! nous convenons même que toutes vos mesures d'instruction et d'exécution peuvent être utiles pour épouvanter les méchants ! Mais, nous autres, nous nous plaçons sur un autre terrain — c'est-à-dire sur le terrain du christianisme, — *et c'est en nous appuyant sur ces principes*, que nous vous demandons de ne pas ôter la vie aux coupables, parce que nous craignons qu'ils ne meurent sans avoir eu le temps de s'amender.

Voilà ce que saint Augustin disait dans cette lettre, que nous voudrions pouvoir faire connaître en entier. Il n'était pas plus en contradiction, ici, avec son sermon de Carthage, qu'il ne l'était dans son traité *sur le libre arbitre*, ou *dans son livre sur la Cité de Dieu :* on y trouve partout la même doctrine !

Du moment où il reste démontré que la contradiction qu'on a signalée n'était qu'apparente, il est inutile de rechercher à quelle époque de sa vie il a prononcé le sermon de Carthage, et quelle était la composition de l'auditoire devant lequel il parlait. Tout ce que j'ai pu découvrir, à cet égard, c'est qu'à cette époque, il était déjà évêque d'Hippone, et qu'il parlait devant des magistrats de la

(1) De occidendis hominibus, ne ab iis quisque occidatur, non mihi placet consilium, nisi, FORTÉ, sit miles, etc (Bened. de saint Maur t. IX. C. 109. n° 112.

capitale de l'Afrique. Il avait pris pour texte de son sermon ces paroles du psalmiste : *erudimini qui judicatis terram*, et l'on voit que c'est à des juges qu'il exposait ces principes.

Les questions de date, de lieu et de milieu, pouvaient avoir une réelle importance, mais la thèse qu'il a développée contre la peine de mort est d'une bien plus haute valeur pour l'avenir de la civilisation. Il serait puéril de prétendre qu'elle ne soulèvera pas beaucoup de résistances ; toutefois, il me sera permis de dire en terminant, qu'elle a conquis beaucoup de suffrages, et qu'elle finira par prendre possession de l'esprit public. Si le principe de l'inviolabilité de la vie humaine doit être un jour introduit dans les codes de l'Europe, je ne vois pas très bien pourquoi les chrétiens s'efforceraient d'en enlever la gloire au christianisme.

CHARLES CARPENTIER,

Conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

Paris, 14 Mars 1883.

ESSAI DE MORALE POPULAIRE

SOCRATE, MARC-AURÈLE, SENÈQUE, FÉNELON

Mémoire couronné à un Concours de l'Académie de Caen

PAR EDOUARD LE HÉRICHER

« Hommes vénérés qui ont joint la pureté de leur vie à la beauté de leurs préceptes. »

I

Ecrire un livre de morale populaire, ce n'est pas descendre aux idées et au langage des classes inférieures : c'est exposer avec clarté des principes et des faits saisissables à l'intelligence de la moyenne sociale. La classe supérieure descend facilement à ce niveau et les couches inférieures font effort avec profit pour y arriver. D'un pareil livre il ne faut pas bannir la science, chose sacrée, mais l'érudition; il n'en faut pas exclure le langage distingué, mais la langue savante. Peut-on s'y abstenir de citations en idiômes étrangers ? L'idée et la forme sont d'une telle adhérence dans les phrases qu'on croit devoir mettre en pleine lumière, qu'on ne peut sacrifier cette nécessité, cette beauté, le relief de l'expression qui sculpte la vérité. Mais il y a obligation de faire courtes ces citations et de les traduire aussitôt. Le terme technique doit être éclairci par un synonyme de la langue commune. Du reste, si le texte gêne, il est facile de le supprimer, du moment où il est traduit; mais, il faut bien le reconnaître, toute traduction pour un pieux cœur d'artiste est une profanation. Toutefois, plus qu'un autre, un traité populaire a besoin de vie : cette

condition dépend évidemment du talent de l'écrivain ; mais il y a, pour la variété et l'animation, une méthode nécessaire : c'est de fondre ensemble la doctrine et la biographie de son personnage : la morale pure ennuie et les imperfections même du héros principal d'une étude morale ajoutent à l'intérêt et à la croyance du lecteur. Enée et Télémaque sont ennuyeux, parce qu'ils sont parfaits : en outre ils offrent un idéal qu'on désespère d'atteindre. Si le bonheur de l'homme se réduit en dernière analyse à la démonstration de sa force physique, intellectuelle, morale, nous haïssons les types et les actions qui nous réduisent à l'impuissance. Enfin ce mot populaire n'a qu'une valeur relative et dépend de l'état de civilisation du peuple. Ainsi, dans notre siècle où l'intelligence du peuple a grandi en même temps que celle des hautes classes a baissé, la morale peut s'exprimer avec des formes plus élevées qu'autrefois. Mais, dans tous les temps, si la moyenne de l'intelligence est fermée aux abstractions, elle est suffisamment ouverte aux faits et aux exemples. C'est donc une nécessité de tout travail de popularisation d'appuyer le précepte par le fait, le conseil par le modèle vivant et d'animer la scène par la variété, les rapprochements, les discours. En rapprochant les choses du passé de celles du présent, non-seulement on répand la vie, mais encore on éveille l'intérêt et l'on arrive à un résultat pratique. D'un autre côté, on ne peut séparer la politique de la morale ; ce serait séparer la fille de la mère et la conséquence de son principe. Nos trois grands moralistes les ont réunies dans leur doctrine et dans leur vie. Un d'eux, le dernier venu, y ajoutait cet amour et cette intelligence de la nature qui sont un des plus chauds foyers de la morale. Leur succession n'a pas été seulement un progrès dans la morale pure, elle l'a augmentée d'éléments nouveaux qui l'ont fortifiée et embellie. Toucher du doigt le progrès est une grande consolation et une force, mais il n'est vraiment palpable que jalonné par grandes périodes : il est évident dans les trois périodes qui portent les noms de Socrate, Marc-Aurèle, Fénelon.

SOCRATE

II

Parmi les choses qui constituent l'homme doué de force et de moralité, l'homme véritable, il y en a deux principales : c'est de ne dire que ce qu'on pense et de ne faire que ce qu'on a pensé. Non pas qu'il faille dire tout ce qu'on pense et faire tout ce qu'on a pensé. Tout le monde n'est pas tenu d'être un saint ou d'être un héros. Mais l'homme normal, fort et beau, n'a dit jamais ce qu'il ne pense pas et met en parfait accord ses actes et ses paroles. A ces titres Socrate est une des plus hautes expressions de l'homme. De l'étude de sa vie, faite sur son plus véridique historien, Xénophon, il résulte avec la plus pure clarté qu'il crut ce qu'il enseigna et qu'il réalisa par la parole ce qu'il crut. Il ne chercha ni la couronne des héros ni le martyre des saints ; il fut simple, simple dans la vérité, simple dans la forme. Aussi pour reproduire Socrate, et entrer dans les vues du fondateur du prix sur trois grands moralistes, faudrait-il rencontrer le langage simple et clair du philosophe grec et aussi sans doute l'exposition élégante et pure de son biographe. Mais comme, dans Socrate, il y eut équation ou égalité entre ses actes et sa parole, qu'il unit la prédication et la pratique de ses dires, ce serait une faute de ne pas associer sa vie et son enseignement, comme deux supports mutuels. En les mêlant, en les éclairant l'une par l'autre il y a chance de faire une œuvre vivante et de présenter l'homme dans une frappante réalité. Il fut la « force saine », comme le dit son nom propre. Quand on porte un beau nom, un cœur généreux s'efforce de le mériter. Aussi sa doctrine et sa vie sont un cours de morale éternelle et offrent des leçons et des exemples pour toutes les situations de l'existence humaine. Ces noms de famille, vrais titres de noblesse, ont tellement agi sur ceux qui les portaient qu'on les dirait donnés après coup et que Socrate a été appelé « la force

saine », parce qu'il représente la santé morale et l'énergie physique, que Démosthène a été nommé « la force du peuple » pour avoir énergiquement défendu la liberté d'Athènes, et qu'Alexandre a conquis le nom de « repousseur de guerriers » par ses victoires en Europe et en Asie. Trois noms suffisent à cette observation. Le nom de Socrate était tellement le synonyme de bon sens et de pensée indépendante qu'à la Renaissance on employa « Socratiser » pour parler sainement et librement et que Ramus disait : « Pourquoi ne pas discuter avec la liberté du bon sens plutôt qu'avec l'esprit servile des maîtres ? Pourquoi ne pas Socratiser un peu ? »

Fils d'un sculpteur et d'une sage-femme, Socrate emprunta un double talent à cette origine. Il sculpta un groupe des Trois Grâces ; mais faisant tourner tout à une solution morale, n'admettant pas l'art pur, ou l'art uniquement pour le beau, il les représenta voilées. Ce n'était donc pas purement un groupe statuaire ; c'était une allégorie. La grâce, doublée de la pudeur, c'était pour lui la grâce à la plus haute puissance. Aristophane crut donner des leçons à Socrate ; celui-ci en donnait à son tour à celui qui eut sans doute toute la suavité grecque, mais avec la licence et la grossierté. Aussi, si Socrate est toujours vivant, Aristophane n'a pas fait école ; réaliste par en bas, et ne jetant sur la scène que des actualités, pouvait-il avoir la durée du philosophe qui enseigna des vérités éternelles et qui personnifia le suprême bon sens

Socrate disait que, fils d'une accoucheuse, il avait appris l'art d'accoucher les esprits : son forceps, c'était l'interrogation. Il avait dès lors trouvé l'essence même de la pédagogie, ou la science d'enseigner ou du moins il l'avait érigée en système et pratiquée avec art et affection. Interroger, interroger encore, c'est le procédé le plus fécond du professeur. L'habile interrogateur savait faire trouver la solution à son élève ; le maître se faisait aimer, parce que le disciple, heureux d'avoir trouvé, s'aimait lui-même davantage. Une question posée d'une certaine manière enfante la réponse. Quiconque a été maître enseignant, et tout le monde est maître plus ou moins, sait parfaitement qu'interroger et encourager sont les deux bases de l'enseignement ; mais le don ou l'art d'interroger et d'encourager n'est pas accordé à tout le monde : Socrate en cela est la bonne école. Quand on lit sa vie dans son élégant et affectueux disciple, Xénophon, on voit avec quel art, avec quelle délicatesse, avec quelle âme aimante il savait mettre en jeu ces deux instru-

ments. Mais ces procédés affectueux ne nous révèlent-ils pas un secret de plus de l'art d'enseigner? C'est que, pour instruire, il faut aimer.

Je viens de trouver une explication intime de Socrate, que notre La Fontaine malicieux, mais excellent lui-même, appelle « le bon Socrate. » En effet Socrate est amour et le verbe φιλειν, aimer, domine dans ses discours. Socrate ne hait jamais, du moins les hommes : il fut grand, parce qu'il fut bon, bon de cœur et de raison. Il donne à ceux qu'il éclaire son cœur d'abord, puis son âme presque tout entière. Je dis presque tout entière, parce qu'il eut la prudence qui conserve, la mesure qui saisit la moyenne des hommes et la retenue dans l'émission de la vérité. Il y a des vérités intempestives et même nuisibles. Il pensait sans doute ce que Fontenelle a dit justement : « Si j'avais les deux mains pleines de vérités, je ne les ouvrirais pas. » Fort au-dessus de son temps, il ne prodigue pas la science : il la mesure. Il ne jette pas son existence à tout hasard, parce qu'en mourant tôt, il ne finirait pas son œuvre : ni saint, ni héros. Sans doute Erasme l'a appelé saint Socrate, un cardinal, Bembo, l'a mis en paradis et a invoqué son intercession : « *Sancte Socrates, ora pro nobis.* » Sans doute il eut en lui des éléments de sainteté ; mais il était un fils de la science et de la réflexion, tandis que les saints obéissent à la nature et à l'inspiration. Il portait en son sein un Dieu ignoré, mais il ne le criait pas sur les toits, comme les évangélistes et les martyrs. Ce n'était pas un saint Paul s'adressant au « *Deo ignoto* » et marchant au martyre final par une série de martyres.

Toutefois il y a peu d'analogies historiques aussi frappantes que celle de Socrate et du Christ. J.-J. Rousseau a fait ce parallèle en arrivant à cette conclusion que la mort de Socrate est d'un homme et celle du Christ est d'un Dieu ; mais il y a beaucoup de faits qu'il n'a pas connus ou qu'il n'a pas mis en lumière. On a remarqué plus d'une fois la ressemblance entre la passion du Christ et la persécution du juste exposée par un interlocuteur de Socrate : « Le juste sera fouetté, sera torturé, sera lié, brûlé dans ses yeux et ayant tout souffert, il sera dépecé. « Par une coïncidence curieuse, Socrate eut douze disciples principaux, dont l'histoire a conservé les noms : Alcibiade, Antisthène, Aristippe, Criton, Cébès, Eschine, Euclide, Euthydème, Phédon, Platon, Simmias, Xénophon, presque tous hommes supérieurs. Le plus illustre, Platon, a été un des pré-

curseurs des doctrines chrétiennes. En se dispersant, eux aussi allèrent propager la doctrine du maître et les noms des écoles socratiques, de Mégare, de Cyrène, d'Elée, attestent cette diffusion. L'école académique, présidée par Platon, l'école péripatéticienne, dirigée par Aristote, c'est encore la philosophie de Socrate se continuant à Athènes. Il eut aussi son disciple traître et perfide, ce Critias qui trahit Athènes et amena les Spartiates à y établir la tyrannie. Plusieurs autres écoles se rattachent encore à la philosophie de Socrate et c'est de lui qu'est parti le plus grand mouvement d'idées de l'antiquité. Les disciples de Socrate le suivaient par les rues d'Athènes : les disciples du Christ accompagnaient aussi le maître par les rues de Jérusalem, mais aussi par ces vallées et ces collines, par ces champs de blé et ces bois d'oliviers qui lui inspiraient un langage qui n'appartient qu'à lui. Socrate aussi parlait à des gens du peuple et un de ses disciples, Cébès, était un cordonnier. Le Christ enseignait par paraboles ; Socrate avec une ironie douce et affectueuse. Un précurseur du christianisme apparaît donc dans la personne de Socrate, mais c'est surtout dans sa doctrine. Son Être suprême, c'est Dieu le Père ; ses dieux secondaires, émanations du premier, c'est le Fils, l'Esprit, les Anges. L'âme, de nature divine, fait pressentir l'homme fait à l'image de Dieu. Son démon, son Génie, qui lui dit ce qu'il doit faire et éviter, c'est l'Ange gardien. Mais c'est son disciple, Platon, qui déroulera la chaîne d'or qui va du ciel à la terre et qui reliera la philosophie et la religion. Ce sont les religions qui donnent du corps aux idées. C'est lui qui jettera les germes de l'ascétisme, de ce mépris du corps qui est un des grands caractères du christianisme. C'est lui qui apprit à rendre les idées claires et nettes, « en retirant la pensée des sens qui l'obscurcissent et l'étouffent. » La contemplation des vertus dans le ciel par des légions de dieux et de génies, nous rapproche du paradis chrétien. La morale de l'amour sera continuée par sa descendance de penseurs, par Cicéron qui dira « *Caritas generis humani*, » l'amour du genre humain, la charité universelle, par Senèque, par Epictète, Marc-Aurèle, Plotin, saint Augustin. En Socrate il faut faire la part du païen et du chrétien, et n'adopter qu'avec réserve l'admiration des Pères de l'Eglise qui le décorent du titre de Martyr de Dieu et celle de la Renaissance, d'Erasme, de Bembo, à laquelle il faut réunir le livre de Voiture, intitulé *Socrates Christianus*. Pour Platon, c'est de l'enthousiasme ; il n'est plus un homme pour les Pères de

l'Eglise, pour saint Augustin qui s'écrie : « Ce ne peut être l'œuvre d'un homme à moins que Dieu n'en ait voulu excepter un des lois de la nature. » Il y a aussi dans l'histoire de Socrate des faits d'une suavité évangélique ; telle est celle-ci que raconte Senèque et dont la conclusion est qu'on donne tout quand on se donne soi-même : « Les disciples de Socrate offraient des présents à leurs maîtres, et chacun à proportion de sa fortune. Eschine, qui était pauvre, lui dit: je n'ai rien qui soit digne de vous et ce n'est que de ce moment que je sens mon indigence. Je vous donne le seul bien que je possède, c'est moi-même ; ce présent, tel qu'il est, je vous prie de ne pas le dédaigner et de songer que les autres, en vous donnant beaucoup, sont encore plus réservés. — Et pourquoi, lui répondit Socrate, votre présent ne serait-il pas considérable, à moins que vous ne vous estimiez bien peu. J'aurai soin de vous rendre meilleur que je ne vous ai reçu. » L'antiquité a connu un amour plus large encore, c'est l'harmonie ; c'est le premier stoïcien, Zénon, qui a dit : « L'amour est le dieu qui sauve la cité. »

Quels sont donc les caractères antiques et païens qui marquent l'œuvre de Socrate ? Sa morale au fond est chrétienne, mais plus pratique et plus terrestre, avec un cachet utilitaire bien visible. Sa méthode est celle de son temps, pratiquée d'une manière supérieure. Il abuse quelquefois de la dialectique et, bien qu'il soit modeste, il laisse transparaître le contentement qu'il ressent de sa supériorité de logicien. Il faut bien reconnaître qu'il ne parle pas à un peuple théocratique et à une race d'imagination, à des Juifs, si sensibles à la parabole. Il parle à un peuple accoutumé à la discussion, amoureux des luttes oratoires, broyé à la dialectique. Nest-ce pas avec la rigueur de la logique que Demosthène lui inculque ses pensées ? Il fallait donc alors la méthode Socratique, cette méthode dont le double procédé est l'interrogation et l'encouragement, mais dont les ressorts intimes sont la déduction et l'induction, menées par une longue voie au point où l'on veut amener l'adversaire, comme un général pousse son ennemi jusqu'au point où il le battra à coup sûr. Un philosophe qui a beaucoup étudié Socrate a dit de lui, mais trop incomplètement : « Interroger, éprouver, réfuter était toute sa vie, » a dit Cousin dans ses Fragments philosophiques : c'était un moyen, ce n'était pas un but. Il immole au ridicule les sophistes, comme Pascal, dans ses provinciales, ridiculisa les casuistes. Tous deux battent leurs adversaires avec leurs propres armes, avec la sophis-

tique et la casuistique, mais avec une habileté supérieure. Si ces adversaires les appellent mauvais génie et démon, on peut du moins dire avec Dante : « Satan aussi a étudié la dialectique. »

Mais Socrate purifiait la dialectique par l'amour : « Socrate, dit Cousin, ne parlait que de l'amour. Tout comme il se donnait pour un causeur infatigable, afin de provoquer sans cesse à la pensée par la conversation, de même il prétendait ne rien savoir qu'une chose, l'amour et il se donnait pour un adoratenr de la beauté et l'amant de tous les jeunes gens, entendant par là la beauté qui n'est pas la beauté du corps, mais celle de l'âme, qui n'est pas une image, mais une idée. » Malgré quelques traits qui sont ici évidemment plus platoniciens que socratiques, il y a du vrai dans ce portrait qui se complète par cette appréciation de sa dialectique affectueuse et de sa bienveillante ironie : « Il admettait d'abord tout ce qu'on lui disait et en feignant de l'adopter, il le poussait à des conclusions absurdes, qu'il ne désavouait pas expressément, pour ne pas paraître avoir l'air de mystifier son interlocuteur. »

Cependant Socrate se ressent trop de la dialectique de son temps : c'est un dilettante de la logique et même de la subtilité. Dans ces joûtes de paroles, dans ces passes d'armes des arguments finement aiguisés, on voit poindre sa satisfaction intime et un certain orgueil. Il aime trop à avoir raison ; il joue de son adversaire ; il l'enlace avec une tenacité qui ressemble trop à l'envie de vaincre. Cette logique serrée n'est pas la parole de l'apôtre inspiré qui répand, au hasard de l'esprit qui souffle, les semences dans les bonnes terres. Cette passe-d'armes courtoise, mais sûre d'elle même, ne se montre nulle part mieux que dans la longue conversation avec le bel Euthydème, un jeune homme naïf et vrai, qui répond à peu près tout ce que veut son interlocuteur. Toutefois, de ces conversations sort une leçon morale, surtout celle-ci, que la nature seule, quelque favorisée qu'elle soit, ne suffit pas sans le travail. N'en était-il pas lui-même un exemple ? Il avait appris la guerre à la guerre et sous un chef tel que Périclès. Il avait lu avec une ardente curiosité les écrits d'Anaxagore ; il avait suivi les leçons d'Évenus de Paros, sur la poétique, celles de Prodicus sur l'art oratoire, celles de Théodore de Cyrène sur les mathématiques. Aussi il s'était fait une esthétique ou science du beau, fondée sur un but moral, une éloquence sobre, serrée, appuyée par le vrai. Il s'était inculqué la dialectique, en entendant le brillant Gorgias, tellement qu'il aurait pu faire de la sophis-

tique, comme les sophistes, s'il n'eût eu un but plus élevé. Mais le principal objet de ses études ce fut l'homme.

Voir les choses en elles-mêmes, la réalité en dehors des écoles et surtout l'homme en soi, voilà la philosophie de Socrate. Le γνωθι σεαυτον, ou le connais-toi toi-même, de l'inscription du temple de Delphes, lui avait révélé la science de l'âme ou la psychologie, cette science première, non pas ces analyses fines, délicates subtiles de nos facultés, mais la psychologie morale ou l'étude de la conscience. Ce qui nous montre comme il se plaçait en dehors des maîtres et des écoles, c'est ce passage de l'Apologie que nous a transmis Platon où Socrate félicite ironiquement un maître, Evenus de Paros, de posséder l'art si difficile de former l'homme et le citoyen. La sagesse que Socrate s'attribue consiste à savoir qu'il ne sait rien, naturellement par rapport à tout ce qu'il ignore et à savoir qu'il sait quelque chose en se comparant aux savants de son temps. Ce savoir, il l'avoue simplement, naïvement, courageusement, puisque sa vie peut dépendre de cet aveu. C'est au fond le mot bien connu d'un homme franc, fier et modeste : « Je ne sais rien, quand je m'étudie ; je sais quelque chose, quand je me compare.

Socrate réfuta-t-il l'accusation principale de ne pas croire aux Dieux de l'Etat, d'innover enfin ? Nous le verrons en détail plus tard, mais disons dès maintenant qu'il croyait aux choses divines, par conséquent aux Dieux, mais il éluda la vraie accusation de ne pas admettre la religion de la cité, de ne pas croire aux Dieux qu'elle croyait « Θεους ους η πολις νομιζει. » Il ne voulut pas mentir ; il se tut, mais se taire, c'est avouer. C'est pour cela qu'il succomba. Socrate, et c'est sa gloire, fut un novateur, un révolutionnaire, un hérétique. Sa gloire encore, c'est que, sachant que cela le tuerait, il ne fit pas profession d'orthodoxie. Toutefois, il ne fut pas « le stoïque aux yeux secs qui court embrasser la mort, » mais il aima mieux mourir que de mentir et quand on a ainsi rejeté la vie loin de soi, on a le droit de dire : « La place qu'un homme a choisie, la regardant comme la meilleure, ou bien où il a été mis par un chef, c'est là, selon moi, qu'il faut rester et affronter les dangers, ne considérant rien, ni la mort ni toute autre chose, en comparaison de la honte. » Or ce qu'il disait, il l'avait accompli. N'avait-il pas bravé la mort à Potidée, à Amphipholis, à Délium, au poste où l'avaient mis ceux que les Athéniens avaient choisis pour le commander ? N'avait-t-il pas pris sur ses épaules Alcibiade

blessé en le transportant à travers les dangers ? On l'avait vu nu pieds sur la glace au siége de Potidée.

Ce n'est pas qu'il soit permis de mettre sur la même ligne le courage militaire, qui est commun et souvent inconscient, et le courage si rare, le courage civil, le courage calme et durable, en pleine possession de lui-même. Or, c'est par le courage civil que Socrate se détache dans l'histoire de l'humanité. Il n'y avait rien qu'il n'eût supporté à la guerre, il ne lui restait à braver que la mort au sein de la cité, froidement, résolument. D'ailleurs, il n'avait pas sur la vie future ces notions nettes que procurent les religions et qui donnent tant de force aux saints et aux martyrs, car il disait dans sa défense, dans son procès capital, « qu'il ne savait pas suffisamment les choses de l'Adès », c'est-à-dire du séjour des morts, de l'autre monde. Il avait donné autant de preuves de courage civil que de valeur militaire et il avait vu la mort de près, comme citoyen, spécialement lorsque, siégeant en qualité de sénateur, seul il s'opposa à la condamnation à mort que l'on était d'avis de prononcer contre les dix généraux, parce qu'ils n'avaient pas enlevé les morts dans le combat naval. La loi eût été violée, comme on le reconnut plus tard. Cela se passait en pleine démocratie, alors que la passion populaire était très exaltée. Sous l'oligarchie des trente tyrans, il refusa d'aller chercher Léon à Salamine pour le livrer à la mort et cette résistance lui eût coûté la vie, si ce pouvoir n'eût été renversé : « De la mort, alors, il me soucia peu, dit-il dans sa défense, mais de ne rien faire d'injuste ni d'impie, voilà ce qu'il m'importait. »

Dans toute sa vie Socrate n'hésita jamais, parce qu'il avait des principes arrêtés, Il y a un point très fixe chez lui, par exemple, c'est le respect des lois. Sa conduite dans cette affaire des dix généraux le prouve suffisamment. Homme pratique et d'idées moyennes, il ne voulait pas élever les esprits vers des aspirations à des lois idéales et parfaites et les lois athéniennes avaient reçu toute les consécrations possibles alors. La loi, c'était la raison écrite et transportée dans les choses possibles : « Chez les peuples anciens, ainsi que le dit Lacordaire, les lois étaient le nom propre de la liberté. En effet, chez les peuples libres, les lois sortaient de la délibération de tous les citoyens et du consentement du plus grand nombre. » Mais ce respect de la loi n'a-t-il pas de limite ? et les lois mauvaises ne seraient-elles pas éternelles avec ce respect absolu ? Socrate le pensait, car lui qui disait que c'était une folie qu'une fève décidât du

choix des magistrats, admettait la critique des lois et leur perfectionnement. Or Socrate n'est lui-même que parce que la croyance au progrès est au fond de tout enseignement : vous supprimez le maître, si rien n'est perfectible. Pour lui, les lois étaient si bien perfectibles qu'il en reconnaissait de non-écrites, νομοι αγραφοι, mais gravées au fond de la conscience. C'est de ces lois dont il aurait sans doute entendu la voix et les reproches, s'il s'était dérobé à la mort par la fuite, comme ses amis le lui conseillaient. Mais cette apostrophe éloquente des lois parlant à Socrate doit peut-être être mise au compte du génie poétique de Platon : le véridique Xénophon ne reproduit pas ce langage.

Aristote sera plus savant et plus profond ; Platon plus large et plus élevé : quelle part en revient à leur maître ? mais Socrate aura été l'homme le plus complet de son temps, et c'est pour cela que l'oracle de Delphes, un prêtre assurément très intelligent, l'appela le plus sage des Grecs. Artiste, soldat, philosophe, citoyen, il fut tout ce qu'il fallait être alors, et le sage de toutes les époques, ce nom qui veut dire à la fois prudence et savoir. Or l'homme qui veut agir puissamment sur ses contemporains doit posséder toute la science de son temps et la dire, la prêcher avec cette langue moyenne qui rend populaires et efficaces les idées saines et progressives. Savoir beaucoup pour appliquer un peu. Socrate fut une âme saine et il eut l'exposition simple et familière. Qu'est-ce qu'une âme saine ? De même que la santé du corps consiste dans l'équilibre des forces, ainsi celle de l'esprit consiste dans l'équilibre des facultés, d'où sort cette cette grande résultante, que les Anglais appellent *self possession*, la possession de soi-même. Socrate l'appelait Σωφροσυνη, ou la santé de l'intelligence. Mais il faut avouer qu'elle doit beaucoup à celle du corps et Socrate avait soigné et travaillé le sien, pour qu'il y eût entre ces deux principes une parfaite équation. Pour le corps l'exercice et la tempérance, pour l'esprit la liberté, la liberté du bien, dont il ne méconnaissait pas d'ailleurs la marche lente ; il disait donc : ελευθερον φαινεται το πραττειν τα βελτιστα, » la liberté, c'est le moyen de faire les meilleures choses.

Au contraire, les intempérants sont gouvernés par leurs passions ; et les passions sont les pires des maîtres. L'intérêt même des plaisirs se trouve attaché à la tempérance : « Pourquoi, disait-il, éprouve-t-on du plaisir à contenter la faim, la soif, l'appétit, à se livrer au repos, au sommeil ? C'est parce qu'on a été préparé par les rigueurs

de la privation à tous les charmes de la jouissance. » C'est ainsi qu'on arrive au bonheur, au bonheur des dieux, selon l'étymologie, à l'ευδαιμονια. Socrate fut-il heureux? Assurément, puisque pas un de ses actes, pas une de ses paroles ne sont assombris de tristesse. L'optimisme socratique, qui est le système des hommes bien équilibrés de corps et d'esprit, n'admet pas la mélancolie. Le mal lui-même, vu de haut, n'est pas un mal, c'est un véhicule du progrès. Socrate fut-il tempérant, lui qui se disait pétri de tous les vices par la main de la nature, qui déclarait avoir le visage et les passions de Silène? On le voyait ne buvant que de l'eau, nu-pieds dans la neige. Eut-il la patience? Vous le voyez supporter les tracasseries, les injures de sa femme Xantippe et le nom de femme de Socrate est resté attaché à toute femme acariâtre, surtout à l'épouse incommode du penseur et du savant. Il la protége contre son fils : il faut voir, dans Xénophon, la manière charmante dont il gronde ce fils qui n'est pas bon pour sa mère, et de cette scène il sort un code de piété filiale, sur lequel j'aurai occasion de revenir.

Socrate était religieux, il a même un côté mystique; mais il y avait en lui une religion personnelle et au dehors de lui le respect du culte. C'est toujours, quel qu'il soit, un symbole de l'idée divine. Toutefois ses fréquentes exclamations : Par Jupiter! par Junon! son jurement habituel « νη τον κυνα, » par le chien des enfers, ne sont pas plus des actes de foi que mon Dieu! dans la bouche de l'athée, que *per corpo di Baccho* ou *by Jove* ne sont des aveux de paganisme dans la bouche d'un Italien et d'un Anglais. Mais il garde le respect de la religion de son temps et le plus souvent il dit : les Dieux. Dans sa défense il affirme qu'il offrait des sacrifices devant sa maison. Il ne nie pas même l'existence des divinités secondaires, des demi-dieux. Tout cela, ce peuvent être des ménagements qui lui permettent de remplir sa mission. C'est aussi pour remplir sa mission qu'il a refusé d'entrer dans la vie politique, certain d'y trouver la mort, et quand il meurt, à soixante-dix ans, il reconnaît qu'il a assez vécu. Mais avec ces concessions il parle, il prêche, il propage une tout autre chose, l'unité de Dieu et la morale relevant de la raison. S'il dit les Dieux, il dit aussi la divinité, et même, comme on parle aujourd'hui, le divin, το Θειον. Pour s'affermir dans la prudence sur ce principe, il avait devant les yeux un grand exemple : son maître, Anaxagore, avait été condamné à mort pour avoir banni le merveilleux, l'intervention divine dans les phénomènes naturels,

les éclipses, les tremblements de terre. Périclès l'avait sauvé, mais il pouvait bien échouer à la seconde fois. Le naturel est donc le fond de la doctrine de Socrate ; le surnaturel est l'accessoire. Il formait la transition. Il avait, comme on le reconnaît, fait descendre la philosophie du ciel sur la terre, et il ne se croyait sage que parce qu'il attaquait la superstition. La devise « *Noli altum sapere* » lui est applicable, à lui dont le programme pourrait être adopté, jusqu'à un certain point, par l'école positiviste, lui qui bannissait la métaphysique et la transcendance. Il croyait qu'on déplairait aux Dieux en sondant des mystères inaccessibles aux hommes. Ensuite se livrer à ces recherches, c'était risquer de se perdre comme Anaxagore qui prétendait expliquer les opérations des Dieux. Or, pour un noble motif, Socrate ne voulait pas se perdre. Socrate croyait aux oracles, à la divination ; rien ne l'affermit plus dans sa mission que d'avoir été appelé par un oracle le plus sage des Grecs. Dans sa discussion avec le libre-penseur Aristodème, il dit : « Les Dieux parlent même par la divination. » Par sa croyance à son démon, à son génie, il supposait une action directe de la divinité sur sa personne. Nous rencontrons ici cette curieuse question « de la voix » qu'entendait Socrate.

C'est la question étrange du démon de Socrate. Fut-il un halluciné, comme l'ont cru des savants aliénistes ? Il est certain que l'ensemble de ses doctrines nettes et pratiques, sa vie sage et réglée, sa raison presque toujours réaliste et utilitaire semblent protester contre cette assertion. D'un autre côté, sa sincérité repousse l'idée d'une fiction pour s'imposer à ses concitoyens. Ensuite cette divinité intime, ce δαιμων, qu'on a eu tort de traduire par démon, ce qui implique l'idée d'une puissance mauvaise, Socrate en faisait si peu un moyen d'agir sur ses auditeurs qu'on le voit ne suivre ses inspirations que pour lui-même. Il ne joue nullement le rôle de révélateur.

D'abord il ne viendra à l'idée de personne sans doute que Socrate ait eu un grain de folie : son nom seul dit tout le contraire et l'ensemble de son enseignement et de sa vie protesteraient victorieusement. Mais, comme preuve technique, on pourrait citer les caractères de la folie d'après les aliénistes, spécialement ces prodromes du docteur Onimus, dans sa Psychologie de Shakespeare : « Les prodromes ou avant-coureurs de la folie sont nettement indiqués par la brusquerie des décisions, le manque de jugement, l'orgueil effréné, l'amour des hommages flatteurs. » Pour l'hallucination, c'est autre chose.

On l'avait vu à Potidée, sans changer de place, l'esprit replié sur lui-même, enfin absorbé, une journée tout entière, sans prendre de nourriture. Si sa ferme raison répugne à l'idée de folie, elle ne répugne pas absolument à l'idée d'extase : On peut être extatique sans être fou ; l'extase n'est pas un égarement, c'est une exaltation de l'esprit. Ce n'étaient pas des aliénés, Philon, Plotin, Pascal. Dante était visionnaire : il le dit lui-même : « Après le sonnet appelé extase, j'eus une merveilleuse vision. » Le froid, le sévère Descartes lui-même, eut son rêve extatique qu'il raconta dans ses *Olympica*, où il fit « cette invention merveilleuse » à laquelle il attribua une cause surnaturelle, au point qu'il fit vœu d'accomplir un pélerinage. Une femme de génie, G. Sand, nous dit dans l'histoire de sa vie que dans sa période mystique au couvent des Anglaises, elle entendait des voix. « Dans une heure d'extase, l'Esprit saisit Mahomet pour ne plus le quitter », dit Albert Réville. Lui aussi entendait des voix : « Il entendit partout dans les rochers et les buissons des voix qui le saluaient envoyé de Dieu. » Toutefois Mahomet n'alla pas jusqu'à prétendre faire des miracles : Il se défendit d'avoir cette puissance, mais on lui en attribua. Toujours la légende près des grands hommes. Virgile, au moyen-âge, sera un enchanteur ; Aristote un sorcier. Philosophe pur, Socrate n'a pas de légende. On a prétendu que la fameuse voix qu'il entendait, c'était celle que nous appelons la voix de la conscience, mais ce n'est pas possible. Pour lui ce n'est ni une métaphore, ni une personnification : quand il dit φωνη, c'est dans le sens propre et matériel. C'est la voix qu'entendent les rêveurs, les hallucinés : ce sont les voix de Jeanne d'Arc ; il avait une aussi ferme croyance dans ce bruit que cet halluciné qui répondait aux doutes du docteur Leuret : « J'entends des voix, parce que je les entends. Comment cela se fait-il ? Je n'en sais rien, mais elles sont pour moi aussi distinctes que votre voix, et si vous voulez que j'admette la réalité de vos paroles, laissez-moi croire aussi à la réalité des paroles qui me viennent je ne sais d'où, car la réalité des unes et des autres est également sensible pour moi. » Un dieu donc, un génie lui parlait haut et clair et, selon lui, toujours lui disait, non pas ce qu'il devait faire, mais ce qu'il devait ne pas faire. Limitant le champ où devait s'exercer sa pensée, il lui enseignait jusqu'où elle doit aller, où doit s'arrêter la science d'un homme comme il faut « ὀρθως πεπαιδευμενος. » Mais pour l'esprit chercheur, il proposait la divination « μαντικη ; »

car, disait-il, celui qui sait par quels signes les Dieux s'expriment sur les choses, celui-là n'est jamais vide de la pensée des Dieux. Sa voix était donc une divination, un commerce avec les Dieux, mais un commerce direct, car il ne croyait pas à la divination par les devins et les prophètes : « Ces hommes disent beaucoup de belles choses, mais ils ne savent rien sur ce qu'ils disent. » Toutefois il croyait aux oracles : sur la déclaration de la Pythie qui le nomme le plus sage des Grecs, il s'exprime ainsi : « Que veut dire le Dieu? car enfin il ne ment point : un Dieu ne saurait mentir. »

En outre de ces communications divines, Socrate croyait avoir une mission : il le dit en plusieurs endroits. Ce fut pour la remplir qu'il n'entra pas dans la vie politique, son esprit, son génie l'assurant qu'une mort prompte l'arrêterait dans sa carrière d'instituteur des hommes. Tous les hommes ont une mission : les uns la tirent du développement nécessaire de leur nature ; les autres d'une espèce de délégation divine. Socrate était de cette dernière classe. S'il reconnaît qu'il n'est pas sans charme de réfuter les faux savants, et on sent qu'il avait cette faiblesse, il déclare qu'il obéit en cela à une idée élevée. « C'est, dit-il, parce que cela m'a été ordonné par le Dieu et c'est par les oracles, par les songes et par tous les moyens par lesquels la volonté divine se manifeste à l'homme. » Voilà le côté religieux, mystique et superstitieux de Socrate. Lui aussi il dit qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Il dit à ses juges : « Si vous me renvoyez absous à la condition de ne plus philosopher, je vous répondrai sans balancer : O Athéniens, je vous honore et je vous aime, mais j'obéirai au Dieu plutôt qu'à vous. »

Dante a dit : l'empire est aux tièdes : il a voulu désigner sans doute les natures fortes et froides, maîtresses d'elles-mêmes. Dans l'ordre des idées, l'empire est aux doux. Il ne suffit pas de se croire une mission et de se dire en parlant à soi-même : « Proudhon, tu te dois avant tout à la cause des pauvres, à l'affranchissement des petits, à l'instruction du peuple ; tu seras peut-être en abomination aux riches et aux puissants ; ceux qui tiennent les clefs de la science et de Plutus te maudiront : poursuis ta route de réformateur à travers les persécutions, les calomnies, la douleur et la mort même. » Celui qui écrivit ces belles paroles fut un réformateur vigoureux, violent, impatient, superbe ; il fut l'homme des idées intempestives : il jeta les gros mots, épouvanta, échoua. Celui qui appela Dieu le mal, la propriété le vol, qui écrivit : « Voir la vérité, c'est être

obligé de la dire, » fut un violent révolutionnaire, et non un homme de transition, doux et prudent comme Socrate, et il n'a laissé que le souvenir d'un grand talent. Le Christ lui-même disait qu'il n'était pas venu pour détruire la loi, mais pour la compléter.

Dans sa première phase, celle où il eût besoin d'établir sa réforme, Mahomet fut doux, patient, résigné.

Socrate, qui eut à un haut degré le sentiment du divin, τα των Θεων, selon son terme ordinaire, avait, au fond, plus de religion qu'il n'en exprimait : il voulait vivre, parce qu'il devait vivre. Il a plus d'un rapport avec Descartes, dont la raison était aussi sévère et aussi solide, mais qui craignait de heurter le dogme, et qui, comme on l'a dit, avait peur de la Sorbonne. Socrate voulut concilier l'idée de Dieu avec la raison ; de même Descartes, avec prudence, sans faire de théologie, recommandait de vivre dans la religion où l'on est né ; il enfanta le rationalisme moderne qui en s'introduisant dans le christianisme au XVIIe siècle produisit cette grande école d'où se détachent Bossuet, Fénelon, Malebranche. Socrate définit l'homme un être religieux : « Quelle autre race que les hommes honore les Dieux ? » Bien que des naturalistes aient cherché à trouver des traces de religiosité dans quelques animaux, c'est encore là la définition la plus catégorique de l'homme. Toutefois l'originalité de Socrate n'est pas dans sa conception du divin, dans l'unité de Dieu. Xénocrate l'avait affirmée et démontrée : « Si Dieu est ce qu'il y a de plus puissant, il doit être un, car s'il était deux ou plusieurs, il ne serait pas ce qu'il y a de meilleur et de plus puissant. » Mais ce qui lui appartient, c'est l'idée de Providence clairement formulée : « La divinité est si grande et de telle nature qu'elle voit tout, qu'elle entend tout, qu'elle est présente partout et qu'elle s'occupe de toutes choses. » Du reste, il n'y a dans Xénophon qu'un passage où il affirme bien nettement l'unité divine, c'est lorsqu'il dit : « L'être qui dirige et soutient le monde entier, en qui sont toutes les choses bonnes et belles, etc. » En somme, si Socrate est le précurseur de deux ou trois grandes idées, il les a laissées dans une demi-lumière ou dans l'ombre. L'unité divine se dégageait lentement ; Jupiter arrivait par degrés à cette hauteur : « La croyance populaire elle-même, dit Rémusat, au moins la littérature commune donnait par moments au Jupiter de la fable des attributions et des épithètes qui ne convenaient qu'à un Dieu souverain. » C'est dans la connaissance de lui-même qu'il trouva Dieu. Cette science de soi,

la plus difficile et la plus importante, il l'acquit par son étude personnelle, et il la propagea par cette interrogation incisive qui révèle les autres à eux-mêmes. L'ignorance sur ce point lui paraît voisine de la folie : « Ne pas se connaître, s'imaginer savoir ce qu'on ignore, c'est tout ce qu'il y a de plus près de la folie. » L'âme, toujours l'âme. Que demande-t-il au peintre Parrhasius? l'âme, c'est-à-dire la physionomie. Au sculpteur Cliton? d'exprimer les actes de l'âme par la forme.

Quelle espèce de divinité adorait-il au fond de son cœur? La lacune de sa défense sur l'accusation de ne pas croire aux dieux que l'Etat révère et de croire à des divinités nouvelles prouve qu'elle était fondée. C'était déjà grave de ne pas enseigner la croyance aux dieux du pays; le silence est un aveu. Il disait bien : « j'ai offert souvent des sacrifices dans ma maison ; j'en ai souvent offert sur les autels publics devant tous mes disciples. » Sans doute, mais quelle pensée présidait à ces cérémonies? La pensée de Junon, de Jupiter ou celle du dieu suprême caché sous des symboles? On peut aller à l'église sans être croyant, et comme dans un lieu de recueillement, plus rapproché de la divinité. En somme on est toujours plus ou moins de son temps, ou du moins on a le langage de son temps et l'athée souffrant ment en disant mon Dieu. Le dernier mot de Socrate fut pris au vocabulaire d'usage : « Mes amis, n'oubliez pas de sacrifier un coq à Esculape. » C'est-à-dire je suis guéri : la mort me délivre.

Quelle que fût la croyance intime de Socrate, il y a deux vertus qu'il pratiqua constamment, le désintéressement et le devoir. L'idée du devoir est partout dans ses entretiens : c'est le το δεον, le τα δεοντα. Socrate avait sans doute une fortune indépendante, comme Descartes qui pouvait dire : « Je ne me sens pas, grâce à Dieu, de condition qui m'oblige à faire un métier de la science pour le soulagement de ma fortune. » On a dit qu'adversaire des sophistes par la doctrine, il voulait aussi se séparer par sa conduite d'hommes qui faisaient un métier et vendaient leurs leçons, cette opinion de Remusat n'est pas exacte : Xénophon dit que c'était pour « ne pas servir d'une servitude qui n'était pas moindre qu'une autre. » Il ne voulut jamais recevoir d'argent pour ses leçons et du reste il n'enseignait aucune science : il donnait des préceptes généraux pour la conduite de la vie. Il ne faisait pas des savants, il faisait des hommes. C'était là la science des sciences. Ensuite, pour lui, recevoir un salaire, c'était se donner un maître : c'était l'idée d'un temps où

il y avait des esclaves. Bien différente est l'idée actuelle : le salarié et le salariant sont égaux ; l'un paie en argent, l'autre en travail, tout travail est une marchandise, un objet d'échange. Alors le salarié se rapprochait de l'esclavage : n'est-il pas même encore aujourd'hui dans une certaine dépendance ? Toutefois, dans la marche de l'humanité, l'esclave marque un degré relativement élevé. A l'origine, le vaincu fut immolé, puis il fut conservé, *servatus*, d'où *servus ;* l'esclave devint le serf, aujourd'hui il est l'homme de la maison, le domestique. Quelle sera dans l'avenir la condition de ceux qui servent les autres ? Sans doute ce lointain est obscur ; mais déjà il semble que l'association, quoique encore peu réalisée, du domestique au revenu de la maison, de l'ouvrier au capital, est un germe qui ne demande qu'à se développer. Socrate ne toucha pas à ces questions : il faudra attendre plusieurs siècles, Senèque, Epictète, Marc-Aurèle pour que l'on s'appitoie sur le sort de l'esclave. Personne ne demande son affranchissement. Le Christ recommande la douceur envers le serviteur et défend de retenir le salaire de l'ouvrier ; mais nulle voix dans l'Ancien et le Nouveau Testament ne s'élève contre l'esclavage. Mais entrons plus particulièrement dans la pratique des devoirs, dans la morale de Socrate.

Un des caractères frappants de la morale de Socrate, sans doute nécessaire pour la faire admettre, c'est le côté pratique et utilitaire : c'est la morale de l'intérêt. Ce caractère général apparaîtra dans sa manière d'apprécier les diverses espèces de vertus.

Pour lui, l'amitié est moins un sentiment, une jouissance de deux âmes qui se conviennent qu'une source d'utilité. Il appelle « le plus puissant des biens un ami, évidemment ami » παντων κτηματων πρατιστον ειη φιλος σαφης και αγαθος. Il dit qu'il n'y a pas de « meilleur héritage » qu'un bon ami. L'amitié repose sur le besoin, sur la réciprocité des services : φυσει εχουσιν τα φιλινα, δεονται γαρ 'αλληλων. « Les hommes ont l'amitié par nature, car ils ont besoin les uns des autres. » Les modernes ont une idée plus élevée de l'amitié pure qu'un Grec, pourtant, Aristote, définissait une âme dans deux corps, comme Virgile appelait Horace « *animæ dimidium meæ*, » la moitié de mon âme. La Fontaine a senti l'amitié avec un élan de suavité pénétrante : « Hélas ! qu'un bon ami est une douce chose ! » Socrate va même jusqu'à mettre en comparaison l'utilité de l'ami avec celle des animaux domestiques, pour donner à l'ami la préférence : « Est-il un cheval, est-il une bête de labour qui soit aussi

utile qu'un bon ami (ποιος ἱππος ἢ ποιον ξευγος οὐτω χρησμον ωσπερ ὁ χρηστος φιλος). Mais dans quelles conditions doit être celui dont nous ferions notre ami? Avant tout, dit-il, il faut chercher un homme qui commande à son ventre, à l'amour du vin, au sommeil, à la paresse. C'est avec une constante énergie et avec ces détails que Socrate combat l'oisiveté que les modernes appellent la mère de tous les vices. L'homme, pour lui, c'est le dominateur des plaisirs « εγκρατης των ἡδονων. » Toutefois, il y a un passage où semblent se mêler les avantages de l'utile et le bonheur du sentiment: « ελεουσι και συνεργοντες ωφελουσι και τουτο συνιεντες χαριν εχουοιν ἀλληλοις, c'est-à-dire ils ont la pitié, ils s'aident dans leurs besoins et comprenant cela, ils ont de la reconnaissance les uns pour les autres.

L'entretien avec Aristarque, ruiné par une révolution et chargé de ses sœurs, de ses nièces et de ses cousines, offre un enseignement qui sera développé par J.-J. Rousseau, l'utilité d'un métier et l'avantage de se suffire à soi-même. Les anciens avaient à redouter un fléau de plus que nous, la famine et les révolutions. Socrate dit à Aristarque : « N'est-il pas honteux que Ceramon se procure de l'aisance avec des hommes vils, des esclaves, et que vous soyez dans la misère avec des personnes libres? » Alors Aristarque emprunte de l'argent, achète de la laine et fabrique des chlamydes. La conclusion de l'histoire est très jolie : « Les femmes dînaient en travaillant; le travail fini, elles soupaient, elles étaient gaies de tristes qu'elles étaient. Elles aimèrent Aristarque comme leur protecteur; il les aimait aussi, car elles étaient utiles. Socrate en revient toujours là : « ως ωφελουμενας. »

La tempérance que les Grecs appellent sophrosyne, la santé de l'âme, comme la définissait Socrate, est encore une vertu utile. La nature n'ayant qu'une certaine force pour la jouissance se venge par le malaise de ce qu'on lui a pris en trop : l'intempérance porte donc en soi sa punition. Toutefois, ce mot n'a de vraie signification que relativement à la force de l'individu. Ce qui est intempérance pour l'un est tempérance pour l'autre. De là la nécessité du connais-toi toi-même. Mais le voluptueux est un esclave qui fait honte : « Quel homme adonné à la volupté ne serait pas dans une disposition honteuse relativement à son corps et à son âme? »

Qu'est-ce que la piété? ce n'est pas pour Socrate une vertu transcendante. L'homme pieux, dit-il, c'est celui qui connaît les lois du culte, la liturgie. On dirait une malicieuse définition du dévot

formaliste. Qu'est-ce que l'homme juste ? celui qui connaît les lois : c'est la définition du jurisconsulte. Qu'est-ce que le sage ? c'est celui qui est sage dans ce qu'il sait, ce qui veut dire sans doute qui ne sort pas du cercle de ses connaissances. Qu'est-ce que le beau ? c'est l'utile. Il identifie le bien et le beau et il en vient à dire que la commodité d'une maison en constitue la beauté. Nous croyons que Socrate avait sur ce sujet des notions plus élevées, mais cette morale et cette esthétique suffisaient sans doute à la moyenne de ses auditeurs. Devant ces définitions, Aristippe, un voluptueux, ne trouve rien à lui répondre ; mais Socrate eût-il nié qu'une fleur est belle, même quand elle n'est pas utile ? Le Jupiter de Phidias est sans doute utile pour développer l'idée du divin et le sentiment de la vénération ; mais à quoi servent les chevaux du même Phidias sur la frise du Parthénon. Ils sont beaux : on ne leur demande que cela et ils donnent une jouissance d'un genre qui leur est propre. Mais Socrate aurait clos cette discussion par ce mot qui clôt sa faible esthétique : « La peinture et les ornements ôtent plus de plaisir qu'ils n'en donnent. »

Qu'est-ce que le courage ? Il consiste à se comporter honorablement dans les dangers. Mais pour s'y comporter ainsi, il faut les connaître. Ceux qui les bravent sans les connaître sont des fous ou des poltrons. Socrate croit que le courage est une chose constante et qui par conséquent dépend plus de l'âme que du tempérament. Il ne dirait pas comme le soldat qu'on appelait brave : dites que j'ai été brave tel jour. Pour lui ce n'est plus du courage, c'est de la bravoure. Il avait le droit de définir le courage, lui qui eut le courage du sang-froid, lui qui sauva Xénophon en l'emportant du champ de bataille sur ses épaules, lui qui resta pieds nus dans la glace devant Potidée et qui eut ce courage civil inflexible dont il donna d'éclatants exemples. Platon dit qu'à Potidée « les autres n'étaient rien auprès de lui pour souffrir. » Ce courage, il ne le devait pas à la seule nature : Socrate s'était refait lui-même, né mauvais, disait-il, pétri de tous les vices. Quel fut son régime ? Ecoutez la raillerie d'Antiphon, un sophiste, un faux sage : « Tu manges et tu bois les choses les plus communes ; tu te vêts d'un vêtement non-seulement commun, mais encore le même l'été et l'hiver, tu n'as ni chaussure ni tunique. » Socrate lui répond : « Ceux qui ont un corps naturellement faible deviennent par le travail supérieurs dans leurs exercices. » Et il ajoute ce mot qui résume toute sa vie :

« Est-il une volupté plus grande que de se perfectionner? » Aussi cet homme, près d'être condamné à mort, dira : « J'ai été heureux. » Si dans l'apologue d'Hercule sollicité dans un carrefour par la volupté et la vertu, il donne des leçons de tempérance et d'exercices gymnastiques à celui qui personnifie l'école du plaisir, à Aristippe, leçons un peu fortes pour nous, hommes du Nord, des pluies et des froids, c'est qu'il parle à des Grecs, à des hommes qui vivaient sous un beau ciel, au sein d'une nature clémente. N'être ni beau, ni fort, c'était contre nature chez les Grecs. De ces deux choses, Socrate n'en posséda qu'une, celle qu'on peut se donner jusqu'à un certain point : il était très laid, puisque Platon le compare au satyre Marsyas; pour la force, c'était un Spartiate.

La politique de Socrate semble être une sorte d'aristocratie. Il distingue plusieurs formes de gouvernement : la plutocratie, où les charges sont données par les plus riches, la démocratie où elles le sont par tout le monde, et l'aristocratie où elles le sont par ceux qui exécutent les lois. Or, pour les exécuter, il faut les connaître. Ce pouvoir suppose donc la capacité : c'est le gouvernement par l'élite intellectuelle. C'est en somme le régime des temps modernes où le triage des capacités s'opère par la durée des services, les inspections, les examens, les concours, l'élection. Socrate aussi, pour confier une fonction à un citoyen, voulait des garanties et prétendait ne rien livrer au hasard. Ainsi il disait qu'on ne doit pas se charger de gouverner un Etat, quand on ne sait pas administrer ses propres affaires. Mais celui qui se croit utile à son pays ne doit reculer devant rien pour lui consacrer sa capacité : une conscience délicate sent qu'on n'a pas un talent pour soi seul, mais pour les autres, et la satisfaction égoïste et solitaire laisse un regret ou un remords.

Socrate avait le droit de parler de la guerre, puisqu'il l'avait faite, et du reste il ne parlait que de ce qu'il avait pratiqué : dans ces conditions on parle avec autorité. Il ne dédaignait pas la science appelée tactique, mais il mettait au-dessus, dans le militaire, le caractère, l'intelligence et la prévoyance : « La tactique n'est qu'une faible partie de l'art militaire; il faut encore que le général s'occupe des préparatifs de la guerre, qu'il prépare toutes les choses nécessaires aux soldats, qu'il soit intelligent, soigneux, dur à souffrir, doué de présence d'esprit. Homère n'appelle Agamemnon le pasteur des peuples que parce qu'il ressemble au berger qui veille sur la santé et le bien-être de ses troupeaux. » Aujourd'hui, que la guerre

est une science compliquée et qu'on fait mouvoir d'énormes masses d'hommes, on ne pourrait pas parler ainsi de la tactique. Cet exposé des talents d'un général trouvait une application, alors qu'il s'agissait de relever les Athéniens de leur décadence militaire. Ceux qu'on a appelés les Athéniens modernes ne sont-ils pas dans une situation semblable? Les vainqueurs de ces deux Athéniens n'ont-ils pas eu la supériorité de la tactique, du caractère, de l'intelligence et de la prévoyance? Par quels moyens Socrate essayait-il de relever Athènes? Par les moyens qu'on emploie aujourd'ui pour relever la France : « Etudier les mœurs des ancêtres, imiter les peuples qui ont la préséance, emprunter leurs institutions. » Les Athéniens croyaient, comme on le croit beaucoup en France, que c'est le courage qui remporte la victoire, alors que c'est la supériorité morale et intellectuelle jointe à la meilleure organisation. Les mieux armés ont toujours battu les moins bien armés. Et l'expérience ne pèse-t-elle pas d'un grand poids dans la balance de la victoire? L'expérience est pour Socrate la grande puissance. De là à recommander le respect des vieillards, ces dépositaires de l'expérience, à donner en exemple leur vénération chez les Spartiates, il n'y a qu'un pas. La vieillesse, c'est la sagesse, parce qu'elle a tout vu, tout comparé, choisi sur tout. Voici quelque chose qui semble aussi vrai pour nous qu'il l'était il y a plus de deux mille ans pour les compatriotes de Socrate : « Il n'y a pas lieu de désespérer des Athéniens en voyant l'ordre qui règne dans la cité, mais c'est surtout à la guerre qu'il faut de la tempérance, de l'ordre, de la discipline; ils ne s'appliquent pas à ces choses; mais c'est sans doute parce que ceux qui commandent n'y entendent rien. » Ne nous consolons-nous pas de nos défaites parce que l'ordre et l'épargne règnent chez nous et par cet éloge de nos soldats que nous attribuons à nos adversaires : « Des lions conduits par des ânes. »

Une des premières forces militaires, c'est la discipline : elle consiste à rester au poste où l'on a été placé. C'est ce que fit Socrate à Potidée, à Amphipolis, à Delium; c'est ce qu'il enseigna : obéir aux chefs légaux, « ceux qui ont été choisis par l'Etat. » « Je restai, disait-il à ses disciples, là où ils m'avaient ordonné d'être. » Son principe, et il aimait à faire cette citation, est celui d'Homère qui fait préférer à Achille la mort à la honte : « Achille, disait Socrate, se soucia peu du danger et de la mort, craignant beaucoup plus de vivre méchant. » Mais c'est l'orgueil qui mène Achille, c'est le

devoir qui guide Socrate. C'était un langage nouveau pour les Athéniens qui, comme les Français, portaient en tout l'amour de la gloire. D'autres races, moins électriques, mais plus fortes, obéissent à une force plus durable. Les races ont leur tempérament et on ne parle pas à des Français comme à des Anglais; aux uns on dit : « Du haut des pyramides quarante siècles vous contemplent. » Aux autres : « L'Angleterre compte qu'en ce jour tous ses enfants feront leur devoir. » Il nous semble que Socrate avait beaucoup du caractère anglais. L'exercice du devoir exige la force physique et la force morale ; Socrate l'a bien compris : « Que de gens qui, à cause de leur mauvaise constitution, périssent dans les combats ou se déshonorent par la fuite. » De là l'obligation de fortifier le corps pour servir l'esprit. Socrate, qui n'avait d'autre arme que la parole, devait faire cas de l'art de persuader ; aussi fait-il entrer le bien dire parmi les éléments qui constituent un chef militaire, et quand un de ses interlocuteurs lui dit en raillant : « Tu prétends que le général de la cavalerie, l'Hipparque, a besoin de savoir bien parler, » il répond : « Espérerais-tu commander en silence ? N'as-tu pas remarqué que les belles connaissances, recommandées par les lois du pays, celles qui nous donnent des règles de conduite nous ont été communiquées par la parole ? » Du reste l'antiquité était le temps des longues harangues militaires : le soldat avait besoin d'être raisonné.

Cependant cet homme sévère ou au moins grave, qui parle si souvent raison, a quelquefois l'accent tendre et gracieux. Dans ses remontrances à son fils, qui supportait mal sa mère et qui disait que « personne ne saurait souffrir sa mauvaise humeur », il décrit avec suavité tous les soins maternels. Lorsque le fils s'écrie : « En vérité elle dit des choses si dures qu'on ne voudrait pas les entendre même pour toute la vie, » il réplique : « Mais toi, combien de peines insupportables ne lui as-tu pas causées dans ton enfance et par tes cris et par tes actions, et le jour et la nuit ? » On croirait tout d'abord que Socrate n'offre à la reconnaissance filiale que les peines de l'enfantement et les premiers soins corporels. A l'encontre d'un argument souvent employé dans les temps modernes, où l'on dit : nous n'avons pas demandé à naître, Socrate fait de l'existence même un bienfait de la part des parents qui les ont fait passer « du néant à l'être. » Assurément l'existence plus facile dans ces vivifiantes contrées de la Grèce donne de la force à cette idée.

Ensuite Socrate passe à des bienfaits maternels qui tiennent moins au physique et à l'instinct : « Si tu es sage, mon fils, tu demanderas aux Dieux de te pardonner tes offenses envers ta mère. » Puis, comme toujours, il fait vibrer les cordes de l'intérêt : « Les Dieux ne voudront pas te faire du bien, te sachant ingrat ; les hommes, te voyant négliger tes parents, te rejetteront tous et puis tu seras dans une disette d'amis, car s'ils te savent ingrat envers tes parents, pas un ne pensera que recevant un bienfait tu sois capable de le rendre. » Nous sommes loin de l'amitié pure et moderne, de l'amitié pour elle-même, du *dolz ami* du moyen-âge et de Montaigne disant de son cher La Boëtie : « Si on me presse de dire pourquoi je l'aimai, je sens que cela ne peut s'exprimer qu'en répondant parce que c'estoit lui, parce que c'estoit moi. » L'imitation donne aussi une réponse : *amans amare.*

Mais Socrate met tant de délicatesse et de grâce et de vérité dans le développement des soins maternels qu'il n'y a pas un mot à retrancher : « La mère porte son fardeau, alourdie et périclitant pour sa vie et partageant avec lui la nourriture dont elle est elle-même nourrie, et avec beaucoup de peine l'ayant porté et ayant enfanté, elle nourrit et soigne son enfant, ne recevant aucun bien de lui, sans que le nourrisson sache de qui il reçoit des bienfaits et puisse dire ce dont il a besoin, mais, elle, devinant les choses qui lui sont utiles et agréables, elle s'efforce de les donner au comble et elle le nourrit un long temps, se résignant à souffrir le jour et la nuit, ne sachant pas quelle reconnaissance elle retirera de ces choses et il ne lui suffit pas de le nourrir, mais lorsque les enfants sont propres à apprendre, les parents leur apprennent les choses bonnes de la vie, qu'ils ont apprises eux-mêmes et pour celles qu'ils croient qu'un autre est capable de leur enseigner, ils l'envoient vers cet homme en faisant des dépenses. Ainsi donc celle qui est bienfaisante, qui soigne, autant qu'elle peut, tes fatigues, afin que tu sois bien portant et que tu ne manques pas de choses nécessaires et, outre cela, demandant aux Dieux par ses vœux beaucoup de choses bonnes pour toi et faisant des prières, tu l'appelles une mère difficile ! »

L'amour fraternel, tel qu'on le voit dans la conversation avec Chérécrate, est présenté aussi avec ses avantages, ses utilités, mais non comme un sentiment pur, une beauté morale, une jouissance intime. Toutefois, à un certain endroit, Socrate le dérive de la sympathie naturelle et de la communauté des impressions : « Pour

l'amitié, c'est beaucoup que d'être né des mêmes parents, beaucoup que d'avoir été nourris ensemble, puisque chez les bêtes elles-mêmes il existe une certaine affection entre celles qui ont été élevées de compagnie. » Mais c'est un éclair. Il touche et retouche la corde des intérêts, mais le procédé réussit, car il finit par réconcilier des frères par cette ingénieuse et utilitaire comparaison : « Il semble que la divinité en formant des frères a plus consulté leurs intérêts mutuels que celui des pieds, des mains et des yeux en les créant doubles ; car les mains ne peuvent choisir à la fois deux choses éloignées de plus d'une brasse... Mais deux frères qui s'aiment et placés à une grande distance agissent dans leur utilité mutuelle...

Tel est Socrate étudié dans sa vie et dans ses enseignements à la source de Xénophon. C'est à celui qui l'avait si bien connu et qui l'avait tant aimé qu'il appartient de clore cette étude par un résumé qui peut suffire à celui qui sait les détails ou à celui qui n'en sent pas le besoin : « Non-seulement Socrate ne cachait pas sa pensée sur le juste, mais il la manifestait par ses actes... Tous les amis de la vertu qui l'ont connu le regrettent encore, parce qu'ils trouvaient auprès de lui les plus grands secours dans la recherche de la vertu. Pour moi, je l'ai vu tel que je l'ai dépeint, si religieux qu'il n'osait rien entreprendre sans l'avis des Dieux, si juste qu'il ne nuisit jamais à personne et qu'il faisait le plus grand bien à ceux qui recherchaient son amitié, si tempérant qu'il ne préféra jamais l'agréable à l'honnête, si prudent qu'il ne se trompait jamais lors qu'il avait à se prononcer sur ce qui était le meilleur ou le pire, n'ayant pas besoin de conseil, se suffisant toujours à lui-même, joignant les ressources du raisonnement au talent de la parole, aussi habile à juger les hommes qu'à les reprendre de leurs fautes et à les porter à l'honneur et à la vertu, tel m'a paru Socrate, le meilleur et le plus heureux des hommes. Que celui qui ne pense pas ainsi, compare les mœurs des autres et qu'il juge. »

SENÈQUE ET MARC-AURÈLE

III

Six cents ans séparent Socrate de Marc-Aurèle ; il y a plus d'un siècle de progression morale. Il serait intéressant de jalonner les étapes des progrès dans cet intervalle ! On se contentera d'y jeter le principal intermédiaire, après Platon c'est Senèque. Pour qui cherche le Christianisme avant le Christ, c'est un de ses plus remarquables précurseurs. Admettons pour lui, comme acquis à l'histoire, un fait par lequel il se sépare de Socrate, de Marc-Aurèle et des véritables hommes, la dissonnance entre les actes et les paroles : les actes passent et les paroles restent. Aussi de grands chrétiens le regardent comme un des leurs : « *Tam claræ pietatis est ut Tertulianus et prisci appellent nostrum* » il est d'une si éclatante piété que Tertulien et les vieux chrétiens l'appellent un des nôtres. L'évêque Othon écrit qu'il est moins un philosophe qu'un chrétien. « *Senecam non tam philosophum quam christianum.* » Erasme, qui disait : Peu s'en faut que je ne m'écrie : *Sancte Socrates*, fait de Senèque le saint Paul du paganisme : « *Ejus fuit apud suos cujus Paulus apud Christianos.* » Et cela est si vrai qu'on a cru longtemps qu'il avait eu des relations épistolaires avec l'apôtre : c'est une thèse abandonnée. C'est encore Erasme qui a dit que si on le lit comme auteur païen, on est surpris de trouver en lui le chrétien : « *Si legas illum ut paganum, scripsit christianè.* » Dès lors la philosophie morale a une tradition déjà longue, une famille, des apôtres : « Savez-vous, s'écrie Senèque, quels sont les aïeux vraiment dignes d'être enviés ? C'est Socrate, c'est Cléanthe, Epicure, Zénon, Platon. » Voilà la noblesse de la philosophie. Ces hommes, fils d'eux-mêmes, font penser au mot de Kléber entouré des jeunes généraux de la République : « Nous, nous sommes des ancêtres. »

Voici venir une chose considérable : la philosophie tourne à la religion. La vénération commence. Une teinte de mysticisme se répand dans les doctrines et dans la langue, *Caro*, la chair, est pris dans le sens biblique : « Le combat de l'âme est avec cette chair qui alourdit. » — « Un esprit saint (*sacer spiritus*) réside en nous ». Voici l'expression de véritables fils de Dieu, *vera progenies Dei*. Ainsi parle Senèque. Entendez-le encore : « La philosophie, dit-il dans sa lettre 14e, est une espèce de sacerdoce, révéré des gens de bien. » Toutefois, c'est dire qu'elle n'appartient qu'à une élite, à cette aristocratie éternelle qu'on appelait alors les gens de bien, qu'au XVIIe siècle on nommait « les honnêtes gens, » et qu'on désigne aujourd'hui sous le terme de « esprits distingués. » Est-ce à dire que tous les temps se ressemblent? Non. Si l'égalité absolue est une chimère, le propre du progrès, c'est que l'inégalité diminue et que la masse éclairée augmente. La nuance mystique se montre encore dans ces paroles de l'apôtre des païens : « Le Dieu que vous implorez dans les temples et près de vous, il est avec vous, il est en vous. » L'Imitation dit presque la même chose : « *Regnum Dei intra vos est*, » Le royaume de Dieu est au-dedans de vous. Puis, ce n'est pas un Dieu individuel comme celui de Socrate; en effet Senèque le trouve partout « dans les bois silencieux, dans les cavernes des montagnes. » Ce n'est donc pas la conscience divinisée, c'est une divinité extérieure, omniprésente, non pas l'habitante de l'homme, mais sa compagne. Toutefois, nous n'arrivons pas encore à l'absorption orientale dans le sein de la divinité, dans la vie en Dieu, cette caractéristique du christianisme; mais les germes sont semés; nous arrivons à l'époque où, selon Gaston Boissier : « Rome laissa pénétrer chez elle les cultes exaltés de l'Orient, qui lui firent connaître des besoins nouveaux et préparèrent la voie à la religion des Juifs et des Chrétiens. » C'est alors que saint Paul soutenait que les Païens avaient eu connaissance du Dieu véritable. Le stoïcisme était dans toute sa gloire. Toutefois, il est un fait qu'il nous faut bien reconnaître, nous, fils de civilisations plus douces, plus aimantes, c'est que cette philosophie de cette grande école parle à la raison. C'est la voix de l'intelligence, ce n'est pas celle du cœur. C'est le Christianisme qui a agrandi le cœur. Il n'y a que chez lui qu'on trouve, comme prédominance, les élans, les élévations, la prière, l'adoration, enfin l'amour.

Cependant l'amour des hommes a beaucoup marché. Ce n'est

plus l'amour vague de l'humanité dans Cicéron, avec son *caritas generis humani*. C'est un amour pratique appliqué à la plus misérable espèce du temps de Senèque : « Ce sont des esclaves ! dit-on ; mais ils sont hommes. Des esclaves ! dites plutôt des amis dans la peine. Cet homme, que vous appelez votre esclave, ignorez-vous qu'il est formé des mêmes éléments que vous... poussez l'affabilité jusqu'à admettre les esclaves à votre conversation, à vos secrets, à votre table... Les maîtres sont-ils donc plus difficiles que Dieu même qui se contente de respect et d'amour ? » Il ne manque à ce développement que le mot frères pour qu'il soit entièrement chrétien, et saint Paul lui-même ne va pas aussi loin : « Maître, rendez à vos serviteurs ce que la justice et l'équité demandent de vous. » Ces esclaves, comme les traite Senèque, ce sont les domestiques modernes. A ce propos, mesurez le progrès : à l'origine le prisonnier est tué, comme maintenant chez les sauvages, puis grâcié de la mort, *servatus*, d'où *servus*, esclaves ; il devient serf ; il est domestique, l'homme de la maison, de la famille. Quel état succédera à la domesticité ? C'est l'affaire du temps, sans lequel rien ne se fait. Le flot chrétien mit quatre siècles à submerger le monde païen, et l'histoire n'est qu'une série d'évolutions. Toutefois, ni l'une ni l'autre doctrine ne s'éleva contre l'esclavage.

Les Grecs associaient la beauté et la vertu : Minerve était l'idéal. Senèque blâme Virgile d'avoir dit : « La vertu est plus aimable, quand elle réside dans un beau corps. » Bien des gens seront de cet avis ; mais le stoïcisme est plus spiritualiste : « La vertu, dit-il, n'a pas besoin de décoration. Son plus bel ornement, c'est elle. » Le Christianisme ne parle pas autrement. Le stoïcien est le citoyen du monde : « Nous donnons au sage une patrie digne de lui, je veux dire l'univers. » Il y a encore là une idée chrétienne. L'idée de patrie a produit des héroïsmes, mais elle a aussi produit des barbaries. Elle est destinée à s'agrandir et à embrasser des agrégations de peuples également civilisés. Des esprits avancés parlent déjà de ce qu'on appelle les Etats-Unis de l'Europe. Des symptômes, des actes de conciliation et d'arbitrage international se sont produits de nos jours. Ce dernier adjectif est lui-même un néologisme de bon augure. Enfin, chose rare dans l'histoire, l'Europe, en ce siècle, a connu comme quarante années de paix.

Le chrétien, lui aussi, est citoyen du monde. L'apôtre ne connaît pas de patrie ; il est l'évangélisateur des nations, des gentils, selon

l'expression de saint Paul. Il appartient à la chrétienté, son petit cercle, et à un plus grand, à l'humanité. C'est ainsi que saint Mathieu écrit : « Il n'y a plus de Juif ni de Grec, car vous êtes tous un. » Saint Paul déclarait dans une épître aux Gentils « qu'il n'y avait plus de Gentil ni de Juif, de circoncis ni d'incirconcis, de barbare ni de Scythe, d'esclave ni d'homme libre. » Le philosophe, lui aussi, habite par le corps une patrie nationale, par la pensée le monde civilisé, par la sympathie la terre entière. C'est un chrétien qui a dit cette parole : « Je préfère le genre humain à mon pays, mon pays à ma famille, ma famille à moi-même. » Un précepte stoïcien, c'est de cacher sa vie, principe contraire à la société antique, mais qui avait déjà percé dans la formule : « *benè vixit qui latuit;* » il a bien vécu, celui qui s'est tenu caché. C'est l'idée que le Christianisme va développer d'une manière si puissante. Le chrétien va passer au désert et le moyen-âge n'aura que deux habitations, l'église et l'abbaye, « deux îles de paix sur l'océan du monde. » L'Imitation, faite pour le cloître, dira dans son chapitre sur l'amour de la solitude et du silence : « Les plus grands saints, dès qu'ils le pouvaient, évitaient la société des hommes et choisissaient de vivre pour Dieu dans la retraite. » Parmi les rapprochements entre le stoïcisme et le Christianisme, on peut ajouter la condamnation que les stoïciens prononçaient contre les spectacles, comme corrompant les mœurs et excitant les passions. Le mépris de la mort est un autre principe commun au stoïcien et au chrétien ; le mépris de la mort, dit l'un, parce que ce n'est pas la peine de vivre, d'où le suicide ; le mépris, l'appétence de la mort, dit l'autre, pour aller plus vite au ciel, d'où le martyre. La mort est pour l'un l'absence du malheur ; pour l'autre, elle ouvre la voie de la félicité éternelle. « Dieu voit tout, » dit le catéchisme : « Que sert-il de se dérober aux hommes, dit Senèque? il n'y a rien de fermé pour Dieu. » Senèque a entrevu cette essence du christianisme, l'amour de Dieu : « *Deus colitur et amatur*, Dieu est honoré et aimé. » Enfin les anciens n'avaient-ils pas trouvé ces vertus fondamentales, que l'Eglise a appelées cardinales, la prudence, la justice, la force, la tempérance?

Si l'on considère les doctrines réunies aux actes, Socrate est continué par Marc-Aurèle avec une similitude presque complète. Dans son temps, Epictète jette à la persécution un défi qui est comme un écho de Socrate : « Anitus et Melitus peuvent me tuer; ils ne peuvent me nuire. » Marc-Aurèle est l'adepte d'une philosophie

sévère, le stoïcisme. Il reçut les leçons des maîtres les plus habiles et se complut dans les études sérieuses et graves. Il fut dur pour son corps : il couchait couvert d'un manteau. Il respecta la vérité au point qu'il mérita le nom de *Verissimus*. Il rechercha la société de quelques amis et d'un petit nombre de philosophes. Si Socrate fit descendre la philosophie du ciel, Marc-Aurèle la fit monter sur le premier trône du monde. Lui aussi, il eut une femme indigne de lui ; tous deux eurent à se plaindre de leur fils. Tous deux furent les respectueux serviteurs des lois. Comme chef d'armée, l'empereur donna l'exemple de la sobriété et tint une main ferme à la discipline. Ennemi de la guerre, il fut condamné à la nécessité de la faire et mourut sous la tente, mais il fit la guerre avec humanité jusqu'à pardonner à des soldats révoltés, en disant : « Au moins que cette insurrection ne coûte la vie qu'à ceux qui sont morts dans le premier tumulte, » Il pratiqua la tolérance, ne voulant agir que par la persuasion, et il défendit de poursuivre les Chrétiens. S'il y eut sous son règne une persécution des Chrétiens, on a dit que ce fut loin de Rome et à son insu. « On sent un plaisir secret, dit Montesquieu, lorsqu'on parle de cet empereur ; on ne peut lire sa vie sans une espèce d'attendrissement. Tel est l'effet qu'elle produit qu'on a une meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes. » On aime à se représenter ses traits et on le revoit avec cette grande figure, avec la barbe des philosophes, cette barbe sculpturale si remarquable dans le buste de son collègue, Lucius Verus. On ne peut s'empêcher de croire qu'il regarde la propreté comme une qualité et une vertu quand on lit ce trait d'un de ses successeurs, Macrin, plus occupé à l'imiter, en se tressant et se parfumant la barbe, comme lui, qu'à reproduire ses vertus. Mais ce n'est sans doute pas sans intention que dans le palais des doges à Venise on a mis la statue de Marc-Aurèle près de celle de Cicéron, et toutes deux en compagnie d'Adam et d'Eve. C'est Marc-Aurèle qui s'écriait : « Heureux les peuples dont les rois sont philosophes et dont les philosophes sont des rois ! » Il consacra un temple à la Bonté sur le Capitole. Si Socrate démasqua les sophistes, le fléau d'Athènes, lui démasqua les courtisans, fléau de Rome : « C'est à un philosophe, disait-il, à Frontin, que je dois d'avoir remarqué tout ce que la royauté renferme de jalousie, d'astuce, d'hypocrisie et combien il y a peu d'affection dans le cœur de ces hommes qu'on appelle des nobles. » Il reprochait aux chrétiens

« l'opiniâtreté obstinée ; » cependant il n'y eut de son temps aucun martyre à Rome. Si la persécution continua dans les provinces, c'est qu'il l'ignora, ou parce qu'il fallait céder à l'ignorance et au fanatisme des régions moins éclairées que la capitale. Si Socrate fit des sacrifices aux Dieux auxquels il ne croyait guère, il pouvait y apporter une âme religieuse encore. Marc-Aurèle immola des hécatombes dans son expédition des Marcomans. Mais le souverain devait tenir compte des idées de son temps et ne pas négliger un moyen qui relevait le courage de ses soldats. Napoléon croyait-il à une consécration par le vicaire de Dieu, lorsqu'il se faisait couronner dans Notre-Dame ?

Socrate croyait à la volonté des Dieux, mais il y avait encore du vague dans sa théologie ; Marc Aurèle y croyait avec la netteté d'une foi fataliste ou providentielle, comme le témoigne cette parole sur un prétendant : « Si les Dieux ont destiné l'empire à Cassius, tous nos efforts ne peuvent l'empêcher d'y parvenir. » Le Romain des premiers temps reparaît dans cette déclaration à propos du même rival : « Sache bien que je verrai mourir mes enfants de bon cœur, si Cassius mérite la préférence et s'il est plus utile à Rome que la postérité de Marc-Aurèle. » Socrate supporta patiemment une femme revêche et la fit respecter par ses enfants ; Marc-Aurèle se plut à dire du bien de Faustine, une seconde Messaline. Dans le livre où il a déposé ses pensées les plus secrètes, il remercie les Dieux de lui avoir donné une femme si douce, si complaisante. Il ne dit pas si chaste : il ne se croit pas obligé de signaler les vices : il ne s'astreint qu'aux qualités En cela il justifie le mot que dit l'empereur Julien : « La ressemblance avec les Dieux consiste à avoir peu de besoins et à faire aux autres tout le bien possible. » Ici l'époux trompé dit de sa femme tout le bien qu'il en peut dire : « Elle fut douce et complaisante pour moi. « La dignité de l'empire, son honneur, l'intérêt de son fils lui imposaient le silence sur tout le reste. Pouvait-il agir autrement celui qui avait élevé un autel à la Bonté et qui regardait l'âme humaine « comme une émanation de la divinité, qui croyait que, pour être heureux, il suffisait d'obéir à la conscience et qu'y obéir c'était dégager l'âme des faux jugements qui la trompent et des passions qui l'avilissent. » De ce parallèle entre les vies de deux grands moralistes, il résulte que Marc-Aurèle est Socrate élevé à une plus haute puissance ; mais cette conclusion deviendra plus frappante encore par l'examen des doctrines. Le

stoïcisme est l'intermédiaire entre le paganisme et le christianisme ; Marc-Aurèle, c'est son apogée. On doit même dire mieux, c'est qu'il se place entre la morale des païens et le christianisme : « Les païens, dit un chrétien du IVe siècle, Théodoret, avaient une morale, le paganisme n'en avait pas. » Gaston Boissier ajoute en le citant : « En repoussant de ridicules légendes, les sages païens ont rendu un immense service aux premiers chrétiens qui, du reste, s'en sont montrés très reconnaissants et qui ont souvent déclaré que Dieu avait suscité les philosophes pour ouvrir le chemin à la foi chrétienne. »

Un prêtre, celui qui a mis le plus l'esprit moderne, dans la religion, apprécie ainsi cette grande doctrine et ses héros : « L'antiquité, dit Lacordaire, ne s'était pas arrêtée dans la question de la félicité, à la sagesse d'Epicure ou d'Horace ; elle était parvenue plus haut dans un système qui a produit ses derniers grands hommes et qui, tout chimérique qu'il était, n'en est pas moins digne de reconnaissance et d'admiration. Les Stoïciens avaient bien vu que ni les plaisirs sensibles, ni les jouissances de l'esprit ou de l'amour-propre ne pouvaient être le but de la vie et le siége de la vraie félicité. Venus au déclin de la Grèce, lorsque sa liberté ne subsistait déjà plus, ils posèrent la vertu comme la fin dernière de l'homme et l'essence inviolable de son bonheur. Ils voulurent que leur sage fût libre dans toute captivité qui n'était pas celle du vice et que la douleur elle-même ne fût pas capable de lui arracher cette pensée qu'elle était un mal. Rome vieillissante admit dans ces murs cette mâle doctrine et y réchauffa les restes de sa propre virilité. On vit quelques âmes incorruptibles à la fortune et la toge romaine reçut de leur sang versé une pourpre dernière qui couvre encore l'humanité. » Voilà certes un beau langage : c'est vrai, mais on se demande toutefois comment un chrétien a pu appeler chimérique un système si chrétien. Lui-même il va l'appeler presque divin : « Le Stoïcisme avait cet incontestable mérite, qui fut la cause de sa grandeur, de sauver la morale en unissant l'idée de la félicité à celle de la vertu... Le Stoïcisme était une doctrine morale et populaire et on l'eût peut-être cru divin, si l'évangile n'eût été aux portes du monde. » Il y a encore ici un terme peut-être contestable : ce n'était pas ce qui est vraiment populaire, c'était une philosophie, par conséquent une doctrine appartenant à cette élite dont nous avons parlé : une doctrine populaire est une religion.

Sans doute c'est beau la vertu qui est son but et n'a qu'elle-même pour récompense ; mais ce n'est qu'une félicité terrestre, passagère, très mélangée en somme. Il y a dans l'âme humaine un plus vaste désir de bonheur. C'est là le succès d'une doctrine qui venait remplir ce vide immense. Celui qui croit à une félicité d'une autre existence jouit ici-bas du souverain bien, la paix, le Christ a dit : « Venez à moi, je suis la paix. » Mais les Stoïciens n'avaient que la paix de la conscience, un bonheur négatif. Ils n'avaient pas la paix qui est l'étanchement de la soif du bonheur infini. Toutefois, leur paix, les Stoïciens ne l'avaient-ils pas à un plus haut degré avant le christianisme qu'ils l'eussent possédée après ? Rien ne semble troubler l'esprit de Marc-Aurèle : c'est le calme parfait. Cependant Marc-Aurèle n'est pas un pur stoïcien ; ce n'est pas qu'une intelligence, c'est une âme, c'est un cœur. Avec lui l'amour a grandi. Il représente l'union de la philosophie et de la religion dont le vrai sens est amour. Il n'est pas même éloigné de croire aux miracles : sur la pluie invoquée par les soldats de la légion thébaine, il écrit au sénat : « *Christianorum fortè militum impetrato imbre* », la pluie fut peut-être accordée aux prières des soldats chrétiens.

C'est dans son ouvrage en douze livres, écrit en grec, les *Réflexions morales*, que Marc-Aurèle a déposé ses pensées intimes. C'est l'*Internale* consolation du paganisme. Le premier livre est daté de Carmunte, et le deuxième du camp sur les bords du Fleuve Granna au pays des Quades. Au XVI^e^ siècle ces réflexions prenaient pour sous-titre : « Le livre d'or de Marc-Aurèle, empereur et éloquent orateur. » (Edition de 1501). On est frappé tout d'abord de ce qu'il y a de vrai et de chrétien dans ces pensées écrites dans les haltes et au hasard de la guerre. C'est un précurseur. Car, comme dit Aristote, « il n'est aucune doctrine qui ne découle d'une connaissance antérieure à elle. » C'est cet enchaînement qui s'appelle la marche de la civilisation. Sans nul doute le christianisme aura son originalité, qui, en dehors de ses dogmes, consiste surtout dans un fait tout nouveau, l'amour de Dieu ; car l'amour de la souffrance est encore l'amour de Dieu. Mais évidemment il ne serait pas divin, s'il était contraire à l'esprit humain et à la morale universelle. Il ne serait même pas la religion la plus généralement adoptée, s'il ne satisfaisait pas plus que tout autre culte aux besoins de l'âme humaine. Le Christ disait : « Je ne suis pas venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir. »

Mais un sentiment général sur ce qu'il y a de chrétien dans Marc-Aurèle ne serait pas suffisant. Il faut le saisir dans le détail de ses œuvres et établir leur concordance ou leur différence par rapport aux livres chrétiens. La double origine est ainsi présentée par un écrivain moderne : « La religion chrétienne, dit Legouvé, porte un caractère doublement sacré, étant l'œuvre commune du monde ancien et du monde nouveau, ayant donné à la fois saint Jean pour précurseur au Christ, Marc-Aurèle et Epictète pour coopérateurs à saint Paul. » Pour des rapports réels entre Marc-Aurèle et saint Paul il n'y en a pas eu; mais les rapports moraux sont nombreux et c'est peut-être ce qu'on a voulu exprimer à Rome, quand on a placé la statue de l'apôtre sur la colonne antonine.

Marc-Aurèle, comme Socrate, n'est pas fixé sur l'immortalité de l'âme : le mépris de la mort est envisagé comme un bonheur et la mort comme une délivrance de la vie. Ces deux choses conduisent au suicide, qui a aussi sa grandeur : « Le suicide, dit Lacordaire, tout lâche qu'il est par l'abdication du devoir de vivre, est cependant un acte de liberté et de haute souveraineté sur nous-mêmes. On en a vu des exemples qui n'ont pas séduit la postérité, mais qui lui ont arraché un désir de pardon. » Marc-Aurèle, en exprimant ses doutes sur l'au-delà de la vie, comprend le bonheur du mépris de la mort dans le stoïcien, mais il se méprend sur la mort chrétienne. Il ne savait pas que le chrétien trouve une volupté dans le sacrifice de la vie, le bonheur des espérances, et qu'il lui est imposé de gagner à la foi les âmes par son exemple. C'est donc avec ces réserves qu'il faut lire cette réflexion du philosophe stoïcien : « Combien est heureuse l'âme toujours prête à être séparée du corps, soit qu'après cette séparation elle soit éteinte ou dissipée, ou qu'elle subsiste encore. Mais il faut que cette résolution vienne de son propre jugement et non pas d'une opiniâtreté obstinée, comme celle du chrétien; il faut qu'elle se porte à cette action avec raison, avec gravité et sans aucun faste pour persuader aux autres de l'imiter. » Voici encore le doute entre la survivance de l'âme et le néant : « Si tu sors du vaisseau pour arriver à une autre vie, tu y trouveras des Dieux; si tu es privé de tout sentiment, tu cesseras d'être sous le joug des douleurs et de la volupté. » C'est vers le néant que les stoïciens inclinent : « Mourir, c'est la dernière action de la vie. » Qu'est-ce que ce dernier acte? « Aspirer l'air et le rendre, c'est sortir de la vie comme on sort d'une chambre remplie

de fumée. » Toutefois, dans ce siècle de Marc-Aurèle, Tacite, l'admirateur des stoïciens, incline vers la croyance à une vie ultérieure : « S'il est un séjour pour les âmes des hommes vertueux, si les grandes âmes, comme les philosophes aiment à le penser, ne s'éteignent pas avec le corps, Agricola, repose en paix. »

Comme toutes les sagesses se ressemblent, quant au fond, comme on l'a remarqué des proverbes, la sagesse des nations, on ne sera pas très étonné des similitudes qui se rencontrent entre Marc-Aurèle et l'Ecriture. Mais ce qui frappera d'une certaine surprise, c'est que souvent le style du païen a quelque chose de biblique. Il dit, par exemple : « Que feras-tu pour avoir au-dedans de toi une fontaine toujours vive? » J.-C. dit dans saint Paul : « *Fiet in eo sicut fons aquæ salientis;* il se fera en lui une fontaine d'eau surgissante. On dirait un écho affaibli du *vanitas vanitatum*, vanité des vanités, dans cette phrase : « Il est d'une nature intelligente de penser avec quelle vitesse tout s'évanouit. » L'Ecclésiaste a dit : « *Quid est quod fuit? ipsum quod futurum est;* » qu'est-ce qui a été? cela même qui sera; et Marc-Aurèle : « Ce qui sera ressemblera à ce qui a été. » Toutefois, en histoire, s'il y a des ressemblances, il n'y a pas d'identité. « Ce qui est de la terre retournera à la terre, ce qui est du ciel retournera au ciel », dit le païen qui entrevoyait peut-être l'immortalité et le paradis. « *Redit pulvis ad terram, spiritus autem ad Deum* », dit le juif, c'est-à-dire la poussière retourne à la terre, mais l'esprit à Dieu. Il ne faut pas abuser de pressentiments. N'a-t-on pas trouvé le paradis et le purgatoire dans Virgile, qui impose aux âmes coupables la loi de purification et aux autres âmes une félicité temporaire? Cependant ne peut-on pas trouver un pressentiment du Christ dans une des réflexions : « Il est très possible d'être en même temps un homme divin et un homme inconnu de tout le monde? » Voici le pardon des injures et l'amour de ceux qui nous offensent admirablement formulés : « C'est le propre de l'homme (pour le distinguer des animaux) d'aimer même ceux qui l'offensent et tu le feras si tu te souviens qu'ils sont tes parents (tes frères dirait un chrétien), qu'ils pèchent malgré eux et par ignorance, que vous mourrez les uns et les autres au premier jour, et sur toute chose qu'ils ne t'ont pas offensé, puisqu'ils n'ont pas rendu ton âme pire qu'elle n'était auparavant. » Cette belle doctrine fait penser au scribe, au païen de l'évangile, qui a exprimé l'amour du prochain et à qui le Christ répond : « Tu n'es pas loin du royaume de Dieu. »

Si de frappants rapports existent entre les Réflexions et l'Ecriture, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'ils se rencontrent relativement au livre de l'Imitation. Mais en approchant de ce livre de suavité, d'humilité, de douceur, il faut signaler dans Marc-Aurèle ces mêmes caractères qui annoncent une doctrine nouvelle : l'orgueil de l'individualité païenne se courbe, s'incline vers la terre. Marc-Aurèle ne s'attribue aucun mérite à lui-même ; ses qualités, il les reporte à ses maîtres et à ses parents : « J'ai appris de mon aïeul Verus à avoir de la douceur, de la complaisance. Sextus m'a enseigné à être doux, à gouverner ma maison en bon père de famille, à avoir une gravité simple. J'ai appris d'Alexandre, le littérateur, à ne pouvoir dire d'injures dans la dispute et à ne reprocher ni un barbarisme, ni un solécisme. » L'Imitation nous donne cette recommandation : « Apprends à mépriser les choses extérieures, » Marc-Aurèle avait écrit : « Notre âme n'a besoin de rien d'extérieur, si elle ne se rend elle-même indigente, et par conséquent elle est au-dessus du trouble et de toutes sortes d'empêchements, à moins qu'elle ne se trouble et s'embarrasse elle-même. » L'âme qui se rend indigente, qui n'a pas la richesse, laquelle est la vertu, rappelle ce mot de l'Imitation : « Si tu as le Christ en toi, tu es riche. » Ce rapprochement et plusieurs autres donnent aux livres sacrés une supériorité marquée de laconisme et de simplicité sur les sentences du philosophe. Mais continuons. Il développe cette pensée que la louange est superflue : « Tout ce qu'il y a de beau est beau par lui-même et contient en soi toute sa beauté, sans que la louange en fasse partie. Ce que je dis là s'étend sur toutes les choses qu'on appelle vulgairement belles, comme sur les choses matérielles et sur les ouvrages d'art. En effet, tout ce qui est vraiment beau n'a besoin d'aucune chose, non plus que la foi, la vérité, la charité, la modestie. Une émeraude, pour n'être pas louée, en est-elle moins belle ? » Il y a là plus de théorie esthétique que de philosophie morale : on peut cependant en rapprocher le *Noli extolli*, de l'Imitation, ne veuille pas être exalté. Ainsi parlent les forts ; toutefois la louange est un attrait irrésistible, non pas seulement comme nous donnant le sentiment de notre valeur, mais comme confirmant ce que nous croyons le vrai, et nous apportant l'union des âmes. Quant à cette union des âmes qu'on appelle l'amour, Marc-Aurèle la connut, et ce ne put être que dans ses délicatesses, mais ce fut pour peu de temps. Les hommes de pensée et d'action n'ont pas le temps d'être amoureux. Il remer-

ciait les Dieux « de l'avoir guéri des passions de l'amour auxquelles il avait un moment cédé. »

Marc-Aurèle se félicitait de n'avoir réussi ni dans la poésie, ni dans la rhétorique, dont le charme aurait pu le détourner de la philosophie, c'est-à-dire de la vertu ; mais il dit : « Cultive et respecte ton imagination, » c'est-à-dire, selon son traducteur, Dacier, l'intelligence supérieure, la faculté religieuse. L'Imitation, elle aussi, méprise les sciences humaines en comparaison de l'amour de Dieu : « *Fili, non te moveant pulchra et subtilia hominum dicta, non enim est regnum Dei in sermone, sed in virtute*, mon fils, que les paroles belles et subtiles des hommes ne t'émeuvent pas ; le règne de Dieu n'est pas dans la parole, mais dans la vertu. » Marc-Aurèle aussi incline les sciences devant la science et le culte de Dieu : « Il n'y a rien de plus misérable qu'un homme qui veut tout connaître ; il doit lui suffire de connaître la divinité qu'il a au dedans de lui et de lui rendre le culte qui lui est dû ; c'est de tenir son âme libre des passions, c'est faire qu'elle ne soit jamais fâchée de ce que font les Dieux et les hommes. » On reconnaît ici le pur optimisme qui remplit les œuvres du philosophe, ainsi que toute sa vie. Si les ressemblances abondent, il y a aussi des différences ; le philosophe dit : « Respecte et cultive ton intelligence, » le moine inconnu en vient à dire : « *Oportet te fieri stultum propter Christum.* »

Lorsque des idées morales nous passons à des principes purement philosophiques, des ressemblances se présentent encore. Voici la psychologie de Marc-Aurèle : « Nous avons un corps, une âme animale, et un esprit intelligent. » C'est, dit Dacier, la même division que celle que saint Paul établit dans une de ses épîtres : « Que votre esprit, votre âme, votre corps soient conservés sans tache. » L'âme, c'est une faculté inférieure, animale, sensitive, celle de la sensibilité ; l'esprit est la source de nos vouloirs et de nos idées : c'est l'intelligence et la volonté. En politique pratique, Marc-Aurèle émet ce principe : « Il n'est pas au pouvoir du prince de créer les hommes ; il dépend de lui de les employer tels qu'ils sont, chacun selon son talent. » Sans doute personne ne crée le talent, le génie ; mais le prince a quelque chose à faire : leur donner le moyen de se manifester. Le principal, c'est la liberté. Si l'on disait que Montesquieu, tout en prenant pour épigraphe « *prolem sine matre creatam* » (et par *mater* il entendit la liberté) a fait une œuvre de génie, nul ne peut dire qu'elle n'aurait pas été plus grande encore, créée par la liberté.

Le grand précepte de Socrate, γνωθι σεαυτον, connais-toi toi-même, retentit dans tous les âges ; pour lui cette connaissance donne le premier degré de la science ; pour Marc-Aurèle son absence donne le malheur : « On est rarement malheureux pour ne pas savoir ce qui se passe dans le cœur des autres ; impossible qu'on ne le soit pas, si on ignore ce qui se passe dans son propre cœur. » L'Imitation va plus loin encore : « *Hœc est altissima scientia et utilissima lectio sui ipsius vera cognitio*, la science, la lecture la plus profonde et la plus utile est la vraie connaissance de soi-même. » La vraie ! il y en a donc une fausse ? il y a celle qui se scrute en se flattant. Du reste, c'est un des grands côtés de l'Eglise que cette science intime à laquelle elle apporte pour procéder la méditation, l'examen de conscience, la confession, la pénitence. L'esthétique de Marc-Aurèle consiste dans la supériorité de la nature sur l'art : « Il n'y a point de nature qui soit inférieure à l'art, car tous les arts imitent la nature. » Qu'est-ce que l'empire ? « La pourpre, c'est de la laine de brebis. » Napoléon a dit aussi : « Un trône ! quatre planches et un morceau de velours. » Mais jamais l'optimisme n'a été plus fortement exprimé que dans cette exclamation de l'empereur stoïcien : « O univers, tout ce qui t'accommode m'accommode ! ô nature, tout ce que tes saisons m'apporteront, je le trouve un fruit délicieux. Tout vient de toi, tout retourne à toi, tout est en toi ! »

En finissant cette étude sur Marc-Aurèle, n'a-t-on pas le droit de dire avec saint Paul : « Gloire, honneur et paix sur tout homme qui opère le bien, le Juif d'abord, ensuite le Grec, car il n'y a pas acception de personnes devant Dieu ! »

FÉNELON

IV

Une grande révolution s'est accomplie après Marc-Aurèle, l'établissement du christianisme, fait qui est divin pour les uns et qui pour d'autres est la résultante d'idées antérieures. Cependant c'est le plus grand événement de l'histoire. Il y avait eu des philosophies élevées : il y a maintenant une religion sublime. Nous avons dit que l'essence de cette religion, c'est l'amour de Dieu, dont le corollaire obligé est l'amour des hommes, puisqu'ils sont tous des membres de J.-C. Quant à la difficulté pour l'être fini d'aimer l'être infini, elle est atténuée ou supprimée par l'existence d'un être intermédiaire, homme et Dieu tout à la fois, le Rédempteur. Mais l'amour de Dieu, dans le vrai christianisme, laisse subsister la personnalité humaine, l'activité individuelle, la liberté, c'est-à-dire qu'il n'absorbe pas l'homme dans Dieu. Il met Dieu en nous, mais il ne nous met pas dans Dieu. Toutefois, comme toute idée va jusqu'à sa dernière conséquence, jusqu'à un point extrême devant lequel l'esprit humain recule, il devait arriver que l'amour de Dieu aboutirait au mysticisme, qui est l'absorption de l'âme dans le sein de la divinité. Il serait hors de notre sujet de suivre cette idée dans le temps et dans l'espace, mais en abordant un mystique, Fénelon, on ne peut se dispenser de l'esquisser.

Le mysticisme se trouverait en germe dans l'expression de saint Paul : « *In Deo vivimus, movemur et sumus*, en Dieu nous vivons, nous nous mouvons, nous existons. On la trouverait dans les Pères, qui l'avaient tiré de l'Orient. Au moyen-âge le mysticisme ne manque pas, témoin la querelle des Dominicains et des Franciscains et sainte Catherine de Sienne. Le mysticisme compte dans son sein beaucoup de femmes. Une des plus célèbres est Marguerite Porrette (1310). Son article dans l'*Hist. litt.* de France (XIV^e^ siècle) trouve

ici sa place à plusieurs points de vue. « Selon G. de Nangis elle enseignait que la créature dont l'âme s'est anéantie dans l'amour de son créateur peut sans aucun remords de conscience accorder à la nature tout ce qu'elle désire. Ces termes sont ceux qu'on retrouve dans toutes les sentences et les censures publiées contre Molinos et Mme de Guyon. Le quiétisme n'est plus d'ailleurs autre chose que le mysticisme des âmes tendres, et si l'on entreprenait aujourd'hui de rechercher et de dénoncer tous les quiétistes que le moyen-âge a eus sans les connaître, on en trouverait beaucoup. Fénelon n'a pas fait cette enquête avec assez de liberté, et pourtant les citations qu'il a produites ont troublé Bossuet qui, pour enlever au parti des hérétiques quelques mystiques très vénérés et très vénérables, a dû recourir à des explications qui ne sont pas toutes persuasives. Pour justifier ces grands mystiques, on doit dire qu'ils ont été d'illustres évêques, d'illustres moines, d'une piété notoire, mais il ne faut pas essayer de justifier leur langage : ils parlent en effet comme Molinos et Mme de Guyon. »

Mais c'est surtout à l'époque de la Réforme qu'il apparaît : il y a des mystiques même chez les Protestants. Alors le mysticisme est représenté par saint François de Sales et sainte Thérèse, avec une remarquable teinte d'anthropomorphisme, ou d'humanisation de la divinité ou plutôt de J.-C. Il suffit pour toucher ce double caractère, de lire les titres de quelques chapitres du premier : « Repos de l'âme au sein de son bien-aimé. — De la blessure d'amour. — L'écoulement de l'âme au sein de son bien-aimé. — Il s'écrie dans son Introduction à la vie dévote : « O mon âme, votre vraie place, c'est Dieu. » Celui qui connaissait bien les mystiques et qui va développer et formuler leur doctrine est sous le charme de saint François de Sales : « Son style naïf montre une simplicité naïve qui est au-dessus de toutes les grâces de l'esprit. » Ce sont les termes de Fénelon, de celui qui deviendra le plus illustre apôtre du pur amour, de cet amour indépendant des espérances du ciel et des craintes de l'enfer, qui sera au christianisme orthodoxe ce que plus tard la philosophie du devoir pur sera par rapport à la double sanction de la morale. L'originalité d'une doctrine n'appartient pas à celui qui l'entrevoit le premier ni même à celui qui la proclame, mais à celui qui la prouve, la développe et lui donne une consistance imposante. L'inspirateur même disparaît, ici c'est l'inspiratrice. En effet, personne n'a mieux que Mme de Guyon défini cette absorption en Dieu où finit l'

liberté : « L'âme arrive à l'état de déification, tout est Dieu. — L'âme ne doit pas former d'intervalle entre elle et Dieu. Elle est Dieu, Dieu est elle. » Cette absorption donne cette quiétude, voisine du néant, qui eut le nom de quiétisme. Mme de Guyon fut le souffle de cette doctrine ; l'auteur des Maximes des Saints en fut la voix. Mais, bien qu'indépendant sous plusieurs rapports, sous les rapports politique, littéraire, philologique et même philosophique, il ne croyait sans doute pas l'être sous le rapport religieux : « En matière de religion, écrivait-il, je crois comme une femmelette, sans raisonner. » Très versé dans la connaissance de l'Ecriture, évangiles, apôtres, Pères, il était persuadé qu'il obéissait à son esprit et à la lettre. Bossuet, avec sa haute autorité, poussait des cris effrayants ; ayant plus étudié les théologiens, il le battait avec les interprétations des docteurs scolastiques, avec la métaphysique religieuse et les dogmes.

« Telle était la discussion entre ces illustres adversaires, dit J.-J. Ampère : du côté de Fénelon perçait une velléité à expliquer, à comprendre, à innover, du moins à vouloir aimer et sentir à sa manière. Sous ce rapport c'était un acheminement vers cette liberté d'esprit qui, dans toute autre proportion, a été la cause du siècle suivant. Au sein de l'orthodoxie s'établissent des luttes et des partis. Pascal, champion du catholicisme, frappe les Jésuites, la colonne de l'église catholique. A Port-Royal refus d'obéir au Pape. » C'est ainsi et par ces antécédents que se prépare le XVIIIe siècle. Aussi Bossuet ne se trompait pas en s'écriant : « nous sommes arrivés au temps de l'intelligence où les factions se remuent. Une métaphysique outrée jette les esprits dans des mondes inconnus. »

Fénelon croyait à la toute-puissance de l'amour : l'amour et l'intelligence, c'était un : « On entend tout le sens des Ecritures, dès qu'on sait aimer. En effet, ce commandement de l'amour comprend tous les autres. Il contient lui seul la loi et les Prophètes. Voulez-vous savoir comment cette langue de l'amour s'apprend ? On n'y pénètre pas par des raisonnements subtils : c'est en mourant à l'amour-propre. Les savants, vivant en eux-mêmes, l'ignorent grossièrement. Les savants raisonnent et ne meurent pas à eux-mêmes. » Mourir à l'amour-propre, mourir à soi-même ! Ne sont-ce pas là des termes synonymes, avant-coureurs de l'amour pur ? Ne pensait-il pas à l'amour pour l'amour, Fénelon, quand il se complaisait à citer cette pensée de Cicéron : « Tout le fruit de l'amitié est dans l'amitié

même. L'amitié doit être recherchée par elle-même et pour elle même. » C'est toujours la même note, celle de l'amour. L'amour lui donnait l'intelligence ; il va lui donner l'éloquence : « La tendresse est une partie de l'éloquence. » Cette définition vaut bien le *pectus est quod disertos facit.* L'amour, c'est Fénelon en tout et partout. C'est cela plus que le génie qui le rend immortel et fait de lui l'auteur favori dans toutes les religions, et s'il est tombé, c'est par excès d'amour ; s'il a souffert, c'est pour avoir trop aimé.

L'amour divin porté à un haut degré a conduit, dans l'Inde, à ce *nirvana* qui, s'il n'est pas l'anéantissement de l'individualité, plonge l'âme dans une volupté égoïste, dans une suprême indifférence pour les choses humaines. Certainement Fénelon n'en vint pas là, quoique par moments il appelât « l'abandon total à la volonté de Dieu, le parfait oubli, l'anéantissement du moi, le sacrifice de la raison. » Il trouvait la formule de son idéal : « Sortir de soi pour entrer dans l'infini de Dieu. » Mais que serait-il arrivé, avec de si fortes aspirations, s'il eût vécu dans la vie contemplative, dans le cloître, au désert ? Ce qui le sauva, ce fut son existence active, comme missionnaire, comme précepteur d'un prince, comme directeur de consciences, au sein de la cour, en contact avec la guerre. Il est étonnant combien il a vécu en dehors de lui : il s'est prodigué pour les autres. Du reste, dans cette doctrine du pur amour, il est tranquille : il a raison, si sa doctrine est confirmée ; il se rétracte, si elle ne l'est pas. On sent même que cette dernière supposition lui sourit, parce qu'avec la soumission, tout sera fini. « Je n'ai qu'à me taire et à souffrir en attendant que le pape justifie mes doctrines ou me corrige. Je suis, Dieu merci, soumis comme un enfant à mes supérieurs. J'avais besoin d'humiliation, Dieu m'en a envoyé et je l'en remercie. Je ne sais aucun mauvais gré aux hommes par qui elle me vient. Je songe au bien qu'ils me font et non au mal qu'ils veulent me faire. »

L'amour des hommes n'est pas dans Fénelon une vertu originale : il est partout dans la doctrine du christianisme et souvent dans son histoire ; mais c'est l'amour des hommes en général, faisant peu de cas de la vie terrestre. L'originalité de Fénelon consiste dans l'amour du peuple de son temps et quelquefois dans le sentiment de son droit. Il a pitié toujours, il se révolte quelquefois. Ses remontrances au roi partent comme des cris de la conscience. L'idée de l'égalité ne pouvait surgir de son temps et d'ailleurs il est très aris-

tocrate ; mais il entrevoit la fraternité que d'ailleurs il trouve dans les apôtres. Il cite ces paroles de saint Pierre : « Soyez attentifs à vous aimer les uns les autres d'un amour fraternel ; » et il ajoute ce commentaire : « Il faut ménager les créatures si chères à Dieu, des membres si précieux de J.-C. » Sous ce rapport il est peut-être le plus avancé de son temps : c'est un philosophe très moderne celui qui écrivait : « J'aime mieux ma famille que moi-même ; j'aime mieux ma patrie que ma famille, mais j'aime mieux encore le genre humain que ma patrie. » Mais cet amour vague va se particulariser et devenir sympathie populaire.

Louis XIV remplit son siècle de respect et de crainte. Cependant si personne n'osa lui reprocher ses amours, quelques hommes, comme Vauban, Racine, élevèrent la voix pour le bien du peuple ; mais personne ne l'éleva si haut que Fénelon. Persuadé que « l'on cache la vérité aux rois, » il parlera : « Le roi m'ordonne de me taire, mais Dieu, dans l'Ecriture, me commande de parler. » En 1694 il écrivait au roi : « Vos peuples meurent de faim. » Il écrit à Mme de Maintenon pour « faire accomplir au roi, dans toute son étendue, ses devoirs dont il n'a aucune idée. » Dans cette France ruinée par un souverain qui reconnut lui-même, mais trop tard, qu'il avait trop aimé la guerre et la bâtisse, il s'exprime ainsi dans une lettre à un des conseillers d'un prince obstiné : « Je ne vois aucune solide réponse que celle que vous ne ferez pas entrer dans la tête du roi. » Au sein d'une guerre d'égoïsme royal, il a aperçu la véritable guerre, la seule, la guerre nationale et même le régime parlementaire : « Notre mal vient que cette guerre n'a été jusqu'ici que l'affaire du roi qui est ruiné et décrédité. Il faudrait en faire l'affaire de toute la nation. Au milieu de l'invasion étrangère il voit que la monarchie s'écroule « et ne va plus que par le vieux branle. » Mais son vœu va être satisfait : l'étranger est sur le sol du pays ; à Malplaquet, le soldat jette son pain pour courir aborder l'ennemi. » Je me bornerais à une assemblée de notables ; je ne propose point d'assembler les Etats-Généraux, comme la trace en est presque perdue. » N'entendez-vous pas des mots étranges alors, avant-coureurs de la Révolution. Dans l'ordre de la fiction, la seule liberté du temps, il va plus loin encore : « Tous les Crétois, n'ayant plus de roi pour les gouverner, ont résolu d'en choisir un. Tous les principaux citoyens des cent villes se sont rassemblés. » Dans les conseils qu'il donne à Jacques II, Fénelon montre une haute estime pour

la constitution anglaise. Un homme qui l'avait intimement connu, un protestant converti par lui, Ramsay, écrivait à Voltaire : « Si Fénelon était né dans un pays libre, il aurait développé son génie et donné tout son essor à ses principes, qu'on n'a jamais bien connus. » Le moment n'était pas alors de donner l'essor à des principes libéraux et presque jamais les hommes supérieurs ne peuvent se faire connaître tout entiers. Ils ont peur d'effrayer.

Toutefois, si le Télémaque est un idéal, ce n'est pas une satire; si cet idéal faisait appeler son auteur par le roi « l'esprit le plus chimérique de son royaume », il n'avait pas visé le roi. Ce livre a passionné deux siècles, mais on ne le lit plus; nous ne supportons plus cette prolixité monotone, l'ennuyeuse perfection du héros, qui rappelle sous ce rapport celui de Virgile; mais il y a en lui un esprit de justice et d'amour qui charmait des temps plus éloignés que le nôtre de sa réalisation. On aimait à lire des sentences telles que celles-ci : « Les rois ont plus à craindre de leurs sujets que leurs sujets n'ont à craindre d'eux. — Le sage roi tient les hommes par un lien cent fois plus fort que celui de la crainte, celui de l'amour. » Mais de tout cela, rien à l'adresse du roi; il l'avait dit dans un mémoire adressé au confesseur royal, au Père Le Tellier : « J'ai fait le Télémaque dans un temps où j'étais charmé des marques de confiance et de la bonté dont le roi me comblait. Il aurait fallu que j'eusse été non-seulement l'homme le plus ingrat, mais encore le plus insensé pour y vouloir faire des portraits satiriques et insolents. Il est vrai que j'ai mis dans ces aventures toutes les vérités nécessaires pour le gouvernement, mais je n'en ai marqué aucune avec une affectation qui tende à un portrait ni caractère. »

Mais ce serait une profonde erreur de croire que le Télémaque renferme les germes d'un état populaire et même libéral. Il faut se reporter dans le milieu très aristocratique où vivait Fénelon et se rappeler qu'il était un Salignac de Fénelon, qu'il était né au château de Lamotte, qu'il fut précepteur d'un prince destiné au premier trône du monde, qu'il fût archevêque, le directeur des plus grandes dames. On l'a appelé un apôtre grand seigneur. C'est déjà beaucoup que dans ces conditions il ait été, en science sociale, la transition entre le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle. Sa fameuse république de Salente repose sur la base la plus aristocratique et même despotique : « Mettez au premier rang ceux qui ont une noblesse plus ancienne et plus éclatante. Ceux qui auront le mérite et l'autorité des emplois

seront assez contents de venir après ces illustres familles qui sont dans une si longue possession des premiers honneurs. Les hommes qui n'ont pas la même noblesse lui céderont sans peine, pourvu que vous ne les accoutumiez pas à se méconnaître par une trop prompte et trop haute fortune. La distinction la moins exposée à l'envie est celle qui vient d'une longue suite d'ancêtres. » On reconnaît là la noblesse d'épée et la noblesse de robe. Quant à la dernière pensée nous avons changé tout cela et nous disons aujourd'hui : la distinction la moins exposée à l'envie est celle qui vient d'une longue suite de mérites et de services. Fénelon établit des castes, qui rappellent celles de l'Inde ; il y en a sept : « Les personnes du premier rang seront vêtues de blanc avec une frange d'or... la septième, qui sera la dernière, celle des esclaves, sera habillée de gris. » Dans cette république, qui n'est ni Athénienne ni Spartiate, voici quelle liberté régnera : « Mettez des taxes, des amendes, même des peines rigoureuses sur ceux qui négligeront leurs terres... il faut régler l'étendue des terres que chaque famille pourra posséder. Vous ne devez pas laisser le vin trop commun dans votre royaume. » Il rappelle Platon qui excluait les poètes de sa république du moins en les couronnant de fleurs : parlant des peintres et des sculpteurs : « Il voulait que l'on souffrît dans Salente peu d'hommes attachés à ces arts. »

Cette organisation rigide, avec la loi somptuaire, avec l'esclavage et la loi agraire, reste bien loin de l'idéal chrétien et de la fraternité apostolique. C'est une utopie bien inférieure, même à la société de son temps et cependant il disait : « J'ai mis dans le Télémaque toutes les vérités nécessaires à un gouvernement. » Du reste, si l'idée de justice se rencontre fréquemment dans les ouvrages de Fénelon, le mot de liberté n'est jamais prononcé. Mais ses idées sociales sont, à quelques points de vue, une réaction contre des abus de son temps ou ce qu'il regardait comme abus. Ce grand seigneur était frappé, comme Saint-Simon, de la promiscuité qui s'introduisait dans les classes. Le partage des terres offrait un remède contre la vaste étendue des domaines en des espaces improductifs. L'habit imposé à chaque classe n'était pas une idée très étrange à une époque où le noble, le magistrat, le médecin et le peuple avaient un costume spécial. Le gris lui-même était la couleur de l'homme inférieur, du domestique, c'est de ces nuances que nous sont venus les noms de grisette, de sœur grise et le nom de la police, la rousse.

Je voudrais parler de ce qu'on a appelé le « christianisme impérieux de Fénelon. » J'avoue que cette expression m'a beaucoup surpris, car l'ensemble de ses actes et de ses paroles n'offre rien qui la justifie. Lorsque je cherche chez les contemporains, je crois en trouver l'origine dans un trait lancé par Saint-Simon : « C'est par cette autorité de prophète qu'il s'était acquise sur les siens, qu'il s'était accoutumé à une domination qui, dans sa douceur, ne voulait point de résistance. » Mais tout le grand portrait que Saint-Simon fait de Fénelon proteste contre cette assertion, c'est partout : « une politesse insinuante, un homme qui ne voulait pas avoir plus d'esprit que ceux à qui il parlait, qui les mettait à l'aise, qui se mettait à la portée de chacun sans le faire jamais sentir. » Et bien d'autres traits de ce genre. Parmi les modernes, Villemain a fait la même critique et s'est mis dans la même contradiction : « Dans les lettres à son vertueux élève, on trouve des jugements sévères sur tous les généraux qui formaient alors l'espoir de la France. On peut remarquer à cet égard que Fénelon avait beaucoup de douceur dans le caractère et beaucoup de domination dans l'esprit. » Cette dernière phrase répète presque littéralement Saint-Simon. Quant aux jugements sévères sur les généraux, la question est de savoir s'ils les méritaient, mais en tous cas Fénelon ne dit pas d'eux le quart de ce que dit Saint-Simon, de Villars, de Vendôme, de Noailles, de Villeroi. Villemain a imité, à part le style, Saint-Simon jusque dans ses contradictions : « La sainteté des anciens évêques, la sévérité de la primitive église, la douceur de la plus indulgente vertu, le charme de la plus séduisante politesse, une infatigable bonté, une inépuisable charité. » Ne dirait-on pas que dans cette question de « christianisme impérieux » on a mis Fénelon pour Bossuet, et qu'on a confondu le prélat autoritaire avec celui dont le vrai nom est Persuasion.

Le reproche d'ambition que fait Saint-Simon n'est pas plus solide et n'est pas moins réfuté par lui-même. D'abord un ambitieux ne fait pas une petite église : en se donnant tout entier aux jésuites Fénelon arrivait à tout. Les novateurs ne rencontrent que la persécution de la raillerie ou de la force. Fénelon, dans sa grande opinion religieuse, était un homme convaincu et il souffrit pour elle. Voici ce que Saint-Simon nous dit de cet ambitieux : « Lorsqu'il devint archevêque de Cambray, il acheva de se faire admirer par n'avoir pas fait un pas vers ce grand bénéfice ; qu'il rendit en même temps une belle

abbaye qui jusqu'à Cambray fut sa seule possession. » Il resta attaché à Mme de Guyon disgraciée, poursuivie, embastillée, et ne courba pas la tête sous la foudre. « Ce fut un coup de foudre pour M. de Cambray et pour ses amis et pour le petit troupeau, qui ne s'en réunit que d'avantage. » Enfin est-ce la lettre d'un ambitieux celle-ci, écrite à Mme de Maintenon, qui put bien la communiquer au maître : « Comme le roi se conduit bien moins par des maximes suivies que par l'impression des gens qui l'environnent, l'essentiel est de ne perdre aucune occasion pour l'obséder par des gens vertueux, qui agissent de concert avec vous pour lui faire accomplir dans leur vraie étendue ses devoirs dont il n'a aucune idée. Le grand point est de l'assiéger, puisqu'il veut l'être, de le gouverner puisqu'il veut être gouverné. Vous devez donc mettre toute votre application à lui donner des vues de paix et surtout de soulagement des peuples, de modération, d'équité, de défiance à l'égard des conseils durs et violents, d'horreur pour les actes d'autorité arbitraire, enfin d'amour pour l'église et d'application à lui chercher de bons pasteurs. » Quant à ses sentiments intimes pour Mme de Guyon, il y a un mystère qui ne sera sans doute jamais dévoilé ; mais il est certain qu'elle exerça une grande influence spirituelle sur lui, et elle devait avoir beaucoup de charme et d'intelligence pour subjuguer un esprit aussi distingué et aussi ferme. C'est sous l'empire de cette idée et en protestant fortement contre la supposition de mensonge qu'il faut lire ce passage de Saint-Simon : « L'humanité rougit pour lui de Mme de Guyon, dans l'admiration de laquelle, vraie ou feinte, il a toujours vécu, sans que ses mœurs aient jamais été le moins du monde soupçonnées, et est mort après en avoir été le martyr, sans qu'il ait jamais été possible de l'en séparer. Malgré la fausseté notoire de toutes ses prophéties, elle fut toujours le centre où tout aboutit dans ce petit troupeau et l'oracle suivant lequel Fénelon vécut et conduisit les autres. » Ses mœurs ne furent jamais soupçonnées, c'est vrai, elles ne l'ont pas été depuis. Mais que se passa-t-il dans ce cœur tendre avec une femme aimante, noble de race, veuve, riche, belle et à peu près de son âge, et sans doute de cette beauté bon teint, de cette durable beauté des femmes du XVIIe siècle?

Fénelon connut donc la persécution sur lui-même et il en sentit les effets qui sont tout contraires à ce qu'elle veut. Autant par raison que par caractère, dans sa mission parmi les Protestants, il écarta tout ce qui ressemblait à la contrainte : « Si l'on voulait,

écrivait-il à Bossuet, faire à ces hommes abjurer le christianisme et suivre l'Alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer les dragons. » Il alla jusqu'à supprimer l'*Ave Maria* dans ses sermons, dit Villemain. Un évêque de son temps, quoique charitable et doux, n'était pas autant persuadé des dangers de la persécution. En répondant au roi qui demandait aux évêques leur avis, Fléchier reconnait que « la prédication, la raison, la dispute, les conférences et tous les offices de la charité et de la sollicitude n'avancent guère leur conversion, s'ils ne sont soutenus de la crainte des lois et des ordonnances du prince... il y a nécessité d'ébranler ce corps par quelque espèce de mouvement et de force extérieure qui en détache insensiblement toutes les parties. »

Avec d'autres persécutés, espèce de catholiques protestants, il obéit à un christianisme plus pur encore, il pardonnait à des ennemis personnels, les Jansénistes : « Soyons à leur égard ce qu'ils ne veulent pas que Dieu soit à l'égard des hommes, pleins de miséricorde et d'indulgence. » Quand on les lui présentait comme ses ennemis, comme détracteurs de sa personne et de ses écrits, il répondait : « C'est une raison de plus pour les souffrir et leur pardonner. » Les injures qu'il reçut de tous côtés ne le firent jamais sortir de cette mansuétude : les Jansénistes le décriaient, Bossuet était dur avec lui et rappelait les noms de Donat et de Priscilla, à propos de lui et de M^me^ de Guyon, le neveu de Bossuet l'insultait grossièrement. Saint-Simon trouvait cette chimie mystique dans leurs relations : « Leur sublime ou leur sublimé s'amalgama. » Le roi l'appelait « l'esprit le plus chimérique de son royaume. » Fénelon ne connut pas la haine et c'est sa gloire éternelle que d'avoir puissamment aidé à la diminuer dans le monde. Toutefois il était d'un temps où la foi n'admettait pas l'incroyance sincère : elle l'appelait l'incrédulité. C'est Lacordaire qui a donné au terme d'incroyance l'autorité de son nom, et il n'est pas douteux qu'il reconnût à l'absence de la foi d'autres causes que celles qu'admettait Fénelon, lorsqu'il disait : « On ne rejette les vérités de la religion que par orgueil, par un libertinage d'esprit, par le goût des passions et par la crainte d'un joug trop gênant. » Une croyance, c'est un bonheur qu'il n'est pas donné à tout le monde de posséder.

Il semble aussi que Fénelon, comme directeur de consciences, n'a rencontré que des âmes croyantes, mais sous ce rapport il est admirable. Ce n'est pas un casuiste attaché à des formules ; c'est

une conscience sereine, délicate, mais libre, éclairée par l'esprit et l'amour. Ni rigorisme, ni subtilité : une modération suave, dont il suffit de donner un exemple : « A Dieu ne plaise que je veuille vous engager dans ces dévotions si timides et si gênées où l'on croit que Dieu ne pardonne rien et qu'il ne cherche qu'à nous surprendre dans nos moindres fautes pour nous confondre. Je ne songe qu'à vous tourner vers le pur amour qui est toujours libre, simple, gai, courageux, marchant avec largeur et animé par la confiance..... Ne vous fatiguez point ni d'études, ni de solitude sauvage, ni d'exercices de piété. Prenez tout avec modération. » C'est Michelet, un mystique à sa façon, qui a dit excellemment : « Tout porte à croire que l'étonnant écrivain fut encore dans Fénélon la moindre partie : il fut directeur avant tout. Qui peut dire par quel enchantement il prenait, il ravissait les âmes. » Toutefois ce prêtre, qui voulait que Dieu fût adoré en esprit, ne permettait pas que le commun des fidèles lût l'Ecriture sainte en langue vulgaire.

Dans les lettres et dans les arts il y a des esprits de sexe différent; il y a les esprits virils, qui ont pour caractère la force, et les esprits féminins, que distingue la grâce. Il suffit de voir la figure de Fénélon pour le classer dans ces derniers : « Ce qui y surnageait, dit Saint-Simon, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la décence et surtout la noblesse. » Avec ses écrits on peut inventer sa figure. On a remarqué qu'à presque toutes les époques ces deux sexes intellectuels se rencontrent côte à côte : Eschyle et Sophocle, Phidias et et Praxitèle, Dante et Pétrarque, Raphaël et Michel-Ange, Corneille et Racine, Bossuet et Fénelon, Mozart et Beethoven, Mirabeau et Barnave, Hugo et Lamartine. L'action de ces génies sur les hommes est naturellement différente. Les esprits, doués de la grâce, se rapprochent de la moyenne de l'humanité et règnent incontestés sur une multitude d'âmes. Avec la grâce, qui s'insinue, ils ont la clarté qui rend le lecteur et l'auditeur contents de leur force intellectuelle, l'abondance, que l'on admire, et la note dominante de leur temps qui fait d'eux des amis et des frères des contemporains. Ainsi Fénélon, chrétien et grec, fils d'un ange et d'une muse, paraît dans la phase la plus florissante de l'union du christianisme et de l'antiquité. Ce côté littéraire et classique touche de très près à la morale, puisqu'il la rend plus agréable et plus intelligible.

Ces esprits ont leur nom en littérature : on les appelle analytiques et leur excès est la proxilité. L'antiquité est synthétique, c'est-à-dire

qu'elle peint à grands traits : elle laisse à penser ; les génies virils sont aussi synthétiques : c'est ce qui distingue Bossuet de Fénelon. Pour illustrer ce point de vue, une comparaison se présente entre celui-ci et Virgile. On connaît le beau vers Virgilien sur l'atmosphère des Champs-Elysées : « *Largior hic campos æther et lumine vestit purpureo.* » Ecoutez Fénélon : « Une lumière pure et douce se répand autour des corps de ces hommes justes et les environne de ses rayons comme d'un vêtement. Cette lumière n'est point semblable à la lumière sombre qui éclaire les yeux des misérables mortels ; c'est plutôt une gloire céleste qu'une lumière ; elle pénètre plus subtilement les corps les plus épais que les rayons du soleil ne pénètrent le plus pur cristal. Elle les pénètre et s'incorpore à eux comme les aliments s'incorporent à nous. »

Si l'on demandait quel est le plus illustre professeur de France, on devrait repondre : Fénelon. Lui qui, à douze ans, lisait Virgile et Homère, prêche dès l'âge de quinze ans. Il professe au duc de Bourgogne, le souverain de ses rêves, par ses fables et par ses admirables lettres, par ses dialogues des morts, par le Télémaque. Il professe à Louis XIV par sa direction pour la conscience d'un roi et ses lettres à Mme de Maintenon et ses mémoires à sa Majesté. Il professe à l'Académie française par ses lettres sur la philologie, l'histoire, la rhétorique, la poétique, le théâtre, par ses comparaisons entre les Anglais et les Français, entre les anciens et les modernes, et c'est à ceux-là qu'il donne le premier rang. Il fait un cours d'éloquence profane et sacrée dans ses dialogues sur l'éloquence où il ressuscite la manière de Socrate et de Platon. De même que dans Phèdre, Socrate rencontre un jeune homme enchanté d'un discours de Lysias qu'il le prie de lui analyser, pour en venir à lui en démontrer les futilités, ainsi Fénélon fait-il pour un sermon que son interlocuteur vient d'entendre. En faisant descendre la philosophie dans la religion — *soror theologiæ* — par ses livres sur la religion naturelle, il professe au futur régent, le duc d'Orléans, qui l'effraye et qui posait cette question, si étrange alors : peut-on démontrer l'existence de Dieu ? Il écrit le traité de ce nom. Il instruit les élèves du séminaire qu'il a fondé, il prêche dans sa cathédrale, il fait le catéchisme aux enfants de son diocèse. Il écrit notre meilleur traité de pédagogie, l'Education des filles, le fruit de ses observations dans la direction des nouvelles catholiques. Il disperse dans toutes les directions ses innombrables lettres qui sont

des leçons de dogme, de morale, de pratique. Fénélon est un apôtre : il réalise plus que personne dans les temps modernes le précepte du Christ aux apôtres : *ite et docete.* Du reste tout homme est un apôtre, un maître, plus ou moins, c'est ainsi que se fait l'éducation du genre humain.

Adolescent, Fénélon rêve de missions étrangères. Imaginez-vous Fénélon chez les sauvages ? Non, il ira en Grèce, pour y trouver les traces de Saint-Paul, mais aussi pour voir Athènes, le Parnasse, Tempé. S'il y était allé, il eût, comme son frère en génie, André Chénier, rapporté une antiquité plus vraie, sans doute ; mais il sera Grec par le goût, par l'étude, par l'admiration. Voyez quelle conséquence et quel contraste de ce côté de son génie. Ce chrétien des élans du pur amour médira de la cathédrale chrétienne, cet élan des pierres vivantes vers le ciel, ces beautés mystiques qui semblaient devoir aller droit à son âme, On est toujours de son temps par quelque côté. La forme grecque reste son idéal ; il repousse « ce vain raffinement de l'architecture gothique. » Passe encore pour Montesquieu qui dit à peu près la même chose : il était conséquent avec son esprit. Bossuet, un génie d'une seule pièce, proscrivait les divinités païennes dans les œuvres chrétiennes ; Santeuil les mettait dans les hymmes de l'Eglise, encouragé par Fénélon et par Boileau. Daniel Huet mettait des imitations d'Horace dans le bréviaire de son diocèse. Mais en philologie Fénélon était de la Renaissance : frappé de la richesse et de la sonorité des langues latine et grecque et de la sécheresse et de la pauvreté de la langue française, il écrit sa belle lettre à l'Académie française où il regrette ce vieux langage « qui avait je ne sais quoi de court, de vif, de passionné. » Dans cette Grèce qu'il admirait tant, il avait trouvé la source des idées libérales et cette idée qu'il transmit au XVIII[e] siècle que les gouvernements sont faits pour les gouvernés. La Bruyère disait la même chose en posant la question : « Le berger est-il fait pour le troupeau ou le troupeau pour le berger ? Saint-Simon lui-même ne parlait pas autrement : c'était l'ami du Régent. S'il haïssait le despotisme, il détestait les conquérants.

Ce fut la guerre des Flandres qui lui fit voir de près les folies des conquêtes et les horreurs des combats, en lui offrant l'occasion de signaler ses vertus. Au milieu d'un dur hiver et des revers de nos armées, il transforma son palais en hôpital où il reçut les blessés des deux partis. Il employa à leur bénéfice l'influence qu'il exerçait

sur les généraux ennemis. C'est peut-être alors qu'il écrivit : « Un conquérant est un homme que les Dieux irrités contre le genre humain ont donné à la terre pour ravager les royaumes, pour répandre partout l'effroi, la misère, le désespoir. » Massillon disait de même : « Le conquérant aura passé comme un torrent pour ravager la terre et non comme un fleuve majestueux pour y porter la joie et l'abondance. » Etait-il possible de maudire les conquérants sans en viser un en particulier ? Mais personne n'osait le nommer. Boileau qui mettait Alexandre aux Petites-Maisons, criait dans le même temps : « Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire. »

Fénélon, « un esprit facile, ingénieux, fleuri, agréable, dont il tenait, pour ainsi dire, le robinet, » selon les termes de Saint-Simon, Fénélon, un écrivain dont les expressions favorites et les notes dominantes sont tempérament (modération), humanité, dans le sens d'*humaniores litteræ*, honnêtes gens, qui disait de lui-même « je cherche le milieu », en trouvant cette moyenne, qui est la vérité relative, sema la sympathie sur ses pas et poussa puissamment au progrès. En beaucoup de choses, il fut un précurseur très avancé. Il introduisit le pur rationalisme dans la religion : « Le véritable usage de la raison qui est en moi, disait-il, est de ne rien croire sans savoir pourquoi je crois. » Dans ces démonstrations de la religion, il posséda toutes les connaissances de son temps, si l'on en excepte le soleil tournant autour de la terre, bien que l'on connût alors la théorie de Galilée. Il professe le doute cartésien : « Certains hommes me parlent de certaines choses et me les proposent comme indubitables, mais je suis résolu d'en douter, à moins que je ne voie qu'elles méritent ma croyance. » S'il ne touche pas à l'éternité des peines et des récompenses, il la transforme en peines et en joies morales : la gehenne du feu ne se montre pas dans son enfer. Nous sommes bien loin de Dante : nous sommes avec Virgile, le modèle bien-aimé de Fénelon : « Les justes sont plongés dans un abîme de délices. » Il s'exprime hardiment sur la royauté : « Pour faire un roi, il faut faire un homme, et pour faire un homme on doit passer par toutes les expériences. » Télémaque, le livre qui peut-être a été le plus lu, n'a pas d'autre but que de faire un roi complet. Toutes les expériences ! cela peut mener loin. Aussi quand il a introduit l'élève de Mentor dans le séjour des voluptés, dans l'île amoureuse et lascive de Vénus, il y a là un certain embarras, dont il se tire par des euphémismes : « Cependant l'impudeur et la dissolution deshe-

norent ce temple si magnifiqué. » Fénélon affirme l'utilité du libre échange : « Si les Cypriens altéraient tant soit peu les règles d'un commerce libre, bientôt vous verriez tomber leur puissance... faites trouver dans vos ports à tous les étrangers la sûreté, la commodité, la liberté entière, surtout faites que le prince ne se mêle point de gêner le commerce... n'entreprenez jamais de gêner le commerce... » Le communisme semble se montrer dans sa république idéale : « tous les biens sont communs ; les fruits des arbres, les légumes de la terre sont des richesses si abondantes que des peuples si sobres, si modérés n'ont pas besoin de les partager. » Mais il est clair qu'il se transporte dans un tout autre monde que celui de son temps. Il prévoit même des institutions secondaires, par exemple la caisse des orphelins et des veuves de la marine, les retraites : « De bons rameurs ont des récompenses sûres et proportionnées à leurs services. On a soin d'eux, quand ils sont malades, s'ils viennent à périr dans un naufrage, on dédommage leur famille. »

Par sa fiction du communisme, mais du communisme de l'âge d'or, par son assertion que l'égalité des biens engendrait l'égalité des droits, par ses tirades contre le luxe et en faveur de la vie de nature, Fénélon a préparé J.-J. Rousseau. Ne dirait-on pas que c'est celui-ci qui a écrit ce passage ? « Quand on parle à ces hommes des peuples qui ont l'art de faire des bâtiments superbes, des meubles d'or et d'argent, des étoffes ornées de broderies et de pierres précieuses, des parfums exquis, des mets délicieux, des instruments dont l'harmonie charme, ils répondent en ces termes : ces peuples sont bien malheureux d'avoir employé tant de travail et d'industrie à se corrompre. » Fénélon, Rousseau et l'antiquité plaçaient l'âge d'or dans l'origine des sociétés : l'archéologie préhistorique n'était pas inventée. Puis ils ne rêvaient cette existence de ces enfants de la nature qu'en la plaçant sur des terres aimées et bénies du soleil. Fénélon est encore une transition entre deux siècles en ce qu'il a rapproché la morale de la politique. Le XVIII^e^ siècle envisagera tout au point de vue politique et social.

Le beau touche à la morale, puisqu'il échauffe les facultés d'aimer et agrandit l'âme : or Fénélon est un poète et un artiste. Lui aussi est un précurseur de Rousseau et il n'est pas vrai de dire que c'est celui-ci qui a découvert la nature : avec Fénélon, on ne peut pas prétendre que le XVII^e^ siècle a ignoré le pittoresque. Si Corneille n'a qu'un vers de ce genre, si Racine en a deux ou trois, si La Fontaine

en a plusieurs, Fénélon est d'une opulence prépondérante. Il a des paysages, des marines, du grotesque même et une imitation assez fidèle pour être un des ancêtres du réalisme. Pour justifier ce point de vue il suffira d'offrir quelques tableaux qui rendent la nature belle, aimable, éveillent le sentiment du bien-être, de la gratitude pour une bonne mère et enfin rendent l'homme meilleur. Voici une esquisse : « La ville était sur un rocher posée comme un nid au haut d'un arbre. » Voici les lignes d'un grand tableau, c'est la terre vue du ciel : « Le globe comme un petit amas de boue ; les mers immenses ne paraissent que comme des gouttes d'eau dont ce monceau de boue est un peu détrempé. » La peinture du Liban est grandiose, comme les cèdres et la montagne. Voici une marine : « Les Tritons environnaient le char d'Anphitrite traîné par des chevaux marins plus blancs que la neige, et qui, fendant l'onde salée, laissaient derrière eux un vaste sillon dans la mer. Les immenses baleines et tous les monstres marins faisaient avec leurs narines un flux et reflux de l'onde amère. » C'est du Virgile et du Poussin. Mieux encore : « Une grotte taillée dans le roc en voûte pleine de rocailles et de coquilles. Les doux zéphyrs conservent en ce lieu une délicieuse fraîcheur... la mer, quelquefois claire et unie comme une glace, quelquefois follement irritée contre les rochers où elle se brisait en gémissant... un horizon à souhait pour le plaisir des yeux. » Il faut finir par ce trait d'une suavité parfaite : « Toute l'année n'est qu'un heureux hymen du printemps et de l'automne qui semblent se donner la main. »

Fénélon a donc devancé son siècle dans l'observation et l'imitation de la nature et même il a été le précurseur d'une école moderne qui prétend serrer de plus près le monde réel et le reproduire directement, sans voile, de manière à mettre devant l'art nos sens dans l'exercice le plus semblable à leur exercice dans la vie. C'est le réalisme. Cette veine se rencontre ça et là dans un écrivain aussi classique et modéré que l'est Fénélon. C'est ce qu'il faut illustrer par quelques spécimens en se rappelant quelle guerre on fit à Racine pour son expression basse « de l'or en un vil plomb changé. » — « Un roi qui ne songeait qu'à sucer le sang de son peuple. — Vulcain boiteux, suant et couvert d'une noire poussière. — Le cheval de Neptune ne marchait point, il sautait à force de reins. — Hercule le fit pirouetter comme un frondeur fait avec sa fronde. — Hégésippe le revoyait gras et vigoureux. — Mais, mon fils, tu ne me parais pas méchant,

rends-moi mes armes, va-t-en. — L'esprit est comme un cuir qui prête et s'allonge et s'élargit à proportion de la bonne volonté. »

Il en est de même dans l'ordre mystique et moral, dans cette philosophie « parlière » où s'étale l'abondance de Fénélon : « Heureux ceux qui se jettent tête baissée entre les bras du père des miséricordes. — Les hommes chicanent avec Dieu même pour lui donner le moins qu'ils peuvent. — L'amour propre malade est attendri sur lui-même, il ne peut être touché sans pousser les hauts cris, touchez-le du bout du doigt, il se croit écorché. — Peut-on mieux glorifier Dieu qu'en se désappropriant de soi-même ? — La mort que Dieu opère va chercher jusque dans les moëlles et les jointures pour diviser l'âme d'avec l'esprit. — Ne nous échauffez plus le sang sur les discours des hommes, laissez couler l'eau sous le pont, laissez les hommes être hommes. — Pincez-vous comme on pince un léthargique. — L'homme livré à la mollesse est si tiède que Dieu le vomit, etc. »

Fénelon a eu tous les tons, il a eu toutes les vertus, Fénélon est sans tache. Il est dans l'art une transition avec l'antiquité. En morale il élève la philosophie antique au sentiment et fait aimer la vertu par sa beauté. Socrate représente la morale utilitaire, Marc-Aurèle la morale indépendante, Fénélon la morale chrétienne. Trois forces peuvent donc conduire au bien, heureux qui les possède réunies, l'utilité, le devoir, le sentiment et comme nos trois moralistes furent éminemment bons, on peut conclure que ce qu'il y a de meilleur au monde, c'est la bonté !

UNE THÉORIE DE LINGUISTIQUE

Par M. J. FLEURY, lecteur de l'Université de Saint-Pétersbourg

---

Monsieur le Président,

Parlons un peu linguistique, le voulez-vous ? Nous sommes bien loin, vous le savez, de l'époque où l'on définissait l'étymologie, une science où les voyelles ne sont pour rien et les consonnes peu de chose. La linguistique s'est élevée au rang de science exacte ; elle marche d'un pas lent, mais sûr, et quand elle vous assure que le grec *dàcru* et l'anglais *tear* sont le même mot, que le portugais *chão* est, lettre à lettre, le latin *plano*, il ne vous reste qu'à vous incliner. Mais la linguistique n'arrive à cette certitude qu'à la condition de ne laisser dans l'ombre aucun détail, si petit qu'il soit, et de tout expliquer. Elle est devenue, par conséquent, très méticuleuse, très chatouilleuse et passablement intolérante.

Cette petite préface n'est pas inutile, car je ne vous dissimulerai pas que je me trouve en face de deux illustres contradicteurs, M. Havet, qui a étudié profondément la mécanique des langues, et M. Joret, qui a fait une étude toute spéciale des patois normands.

C'est vous dire qu'il s'agit d'une locution de notre langage populaire et même du patois spécial de notre département.

Vous avez entendu cent fois des phrases du genre de celles-ci :

L'sien qui l'a dit en a menti.

La sieine qui l'vet a d'bouens uërs.

Les sieins qui l'voudront viendront le qu'ri.

Ou bien encore :

V'la tes hardes et *les siennes* de ten frère.

Ch'est l's éfants de Pierre et *les siens* de sa sœu.

Mais vous êtes-vous demandé comment il faut écrire : *le sien, la sienne* ?

Vous serez probablement tentés de l'écrire avec une *s*, comme l'a fait l'éditeur de la *Muse normande* de Louis Petit, de Rouen (1658). (1)

Men grouin est pus mor, et pus gaune et pus pâle que *le sien* d'Alizon quand al'a l'amari, (*amari*, mal de langueur, nous dit le glossaire). Mais est-on bien sûr ici d'avoir affaire à un possessif ? On pourrait à toute force dire qu'il s'agit ici de hardes que ton frère appelle *les siennes*, d'enfants que la sœur de Pierre appelle *les siens*, du grouin — expression peu polie par parenthèse — ou visage qu'Alizon appelle *le sien*. Ce serait une façon bizarre de s'exprimer, à laquelle notre patois, généralement si correct, ne nous a pas habitués. Mais, dans les trois premières phrases, où est le possesseur ?

Examinons cependant. Soumettons ces phrases à une épreuve. S'il y a ici une idée de possession, elle subsistera aussi bien si le possesseur est au pluriel que s'il est au singulier.

Si la supposition est vraie, on pourra dire :

V'la tes hardes et *les leurs* de tes frères.

Ch'est l's éfants de Pierre et *les leurs* de ses sœurs.

Men grouin est pu mor...

Que *le leur* d'Alizon et de sa mère.

On n'a jamais parlé ainsi, donc nous sommes partis d'une supposition fausse, donc, *le sien*, *la sienne*, etc., dans ces phrases, n'est pas un possessif, et n'a pas droit d'être écrit avec l'*s* du possessif.

Le sens indique bien un démonstratif, mais il y a loin de *le sien*, *la sienne*, à *celui*, *celle*. *Ecce illa*, donne facilement *celle*, mais comment en tirer *la sienne* ?

Les différences portent sur trois points : la présence de l'article; la lettre *s;* les deux *nn* à la place des deux *ll*.

A Cherbourg, la classe inférieure, qui parle un français teinté de patois normand, emploie l'article avec les déterminatifs :

Les ceux qui l'ont dit en ont menti.

La celle qui l'a vu a de bons yeux.

Voilà tes hardes et *les celles* de ton frères, etc.

Il y a là double emploi, dira-t-on, puisque *ille* a déjà donné *le*, *illa*, la, etc. : *ecce illa*, celle, est déjà un pléonasme. Cela est vrai. Mais vous vous souvenez de cet abbé qu'on invitait à déjeuner. — J'ai déjà déjeuné deux fois, objecta-t-il. — Vous déjeunerez trois. —

(1) La *Muse normande* de Louis Petit, de Rouen, en patois normand, 1658. Rouen, 1853, in-12, XVI, 42 pages.

Non, c'est aujourd'hui jeûne. Il déjeuna une troisième fois cependant, dit la chronique. Les langues ont fait de même. Nous les voyons souvent, surtout au début, entasser les déterminatifs. *Oui*, n'est-il pas né de *hoc illud*, un pléonasme double, et *même*, de *metipsissimus*, un pléonasme triple, dont l'un est au superlatif ?

A Jersey, on emploie aussi l'article devant le démonstratif, mais celui-ci a en outre changé de forme, la première lettre est devenue une chuintante, le mot qui signifie *ceux*, *celles*, commence par *ch.*

Vous savez que dans nos patois *c* et *ch* font bon ménage, et que dans telle localité on dit *ça*, tandis qu'on prononce *cha* dans une localité voisine. Ce n'est pas d'aujourd'hui du reste qu'il en est ainsi. Dans le poème sur Thomas Hélie, « au Hague langage », qui remonte au treizième siècle, (1) nous trouvons *cet* et *chet* employés côte à côte et dans le même sens.

Cet dict frère avec li venet... V. 235.
Et *cette* seinte ferte haute... V. 407.
Que *cettes* apres pontions... V. 745.

Voilà pour *cet*, maintenant voici *chet*.

A donc requis a don Guillaume
Que *chet* verset d'une pseaume V. 1019.
Li dist.....
Chet qui par parole gratiouse. V. 931.
A *chettes* de la passion... V. 1001.

On trouve également *cen* et *chen* dans le même sens, avec *n* évidemment sonore.

Cen que je sert et cy escri... V. 96.
Pour y prendre *cen* qu'il falet... V. 198.
Segon *cen* qu'il avenet... V. 592.
Tout *chen* dont nous mestier avons, V. 43.
Chen qu'il convint à bonne chière. V. 435.

On trouve même *cency* :

Cency fut un beal mariage. V. 69.

Ce qui fait supposer que *n* était sonore, ce sont les dérivés qu'on en a tirés, *chen'la* et *chen'na*, employés dans une partie du département au lieu de *cela* et dans lesquels la première *n* se prononce nettement.

(1) A la suite de la *Vie du B. Thomas-Hélie, de Biville*, publiée par M. de Pontaumont. Cherbourg 1868.

A Jersey, on dit : *les cheins* = *ceux*.

Je n'ai jamais été à Jersey, mais le livre de M. Théodore Le Cerf : *L'Archipel des Iles normandes* (1) renferme, p. 374, une pièce de vers en patois qui a pour titre :

Adraisse *ès cheins* de la Vingtaine du Mont au Prêtre, etc.

Puisque *c* et *ch* s'emploient l'un pour l'autre, on pourrait écrire *ceins*. Il n'y a pas loin de là à *ciens*, si on l'écrit avec un ç, et nous y sommes bien obligés, puisque l'*s* du possessif n'est pas ici de mise.

Mais *cheins*, *ciens* peuvent-ils provenir de *ecce ille*, *ecce illa* ?

Cela ne souffre pas de difficulté, s'il est prouvé que *l* se change souvent en *n* dans notre patois.

Or, les exemples en sont nombreux. J'ai déjà cité *cel* et *chel*, devenant *cen* et *chen* : *cela* devenant *chen'la*. Je citerai encore *nullus* qui devient *nun*. « Puisque ainsi il en est, » devient en haguais *Pieis qu'ainchyn'n en est* : *i* a disparu et *l* est devenue *n*. L'inverse se produit aussi : le mot français *arsenic* est devenu à la Hague *erselin*, etc.

Celle a donc pu devenir régulièrement *cenne*. Reste à prouver l'introduction de l'*i*. On pourrait dire qu'il provient directement de *ecce illa*, citer les pluriels *ciaux*, *chiaux*, etc., d'autres dialectes français. Mais il suffira peut-être de faire remarquer que *i* se glisse facilement pour faire une diphthongue faible avec la syllabe accentuée qui suit dans un grand nombre de mots, qu'on dit également, à la Hague du moins, *un* et *iun* : *ord* et *iord*, etc., etc.

De tout cela on peut conclure que les mots *le sien*, *la sienne*, qui figurent dans les phrases citées plus haut, sont des démonstratifs et doivent s'écrire : *le cien*, *la cienne*, *les ciens*, etc.

On me dira que j'ai pris un chemin bien long pour prouver ce que M. Métivier énonce en deux lignes dans son *Dictionnaire franco-normand*. (2) C'est que nous sommes dans un temps où, en fait de science, on n'est plus cru sur parole. Il faut des preuves et je devais aux célèbres maîtres dont je combats l'opinion, de leur en opposer de sérieuses.

(1) Un vol. in-8°. Paris, Plon, MDCCCLXIII.

(2) *Dictionnaire franco-normand*, ou recueil des mots particuliers au dialecte de Guernesey. — In-8, London, 1870.

LETTRES ARCHÉOLOGIQUES

PAR

M. Ch. LEBRETON, Proviseur du Lycée de Saint-Brieuc

I

25 Juin 1883.

Monsieur le Président,

Je ne veux pas laisser venir les vacances, sans vous donner signe de vie. Je pense souvent à vous et à votre société, et j'aimerais à travailler pour vous, si mes occupations me le permettaient ; mais je n'ai plus de loisir, même pour faire, comme naguère, de bonnes promenades dans ce pays breton où les souvenirs historiques et préhistoriques se rencontrent à chaque pas. Toutefois j'ai pu disposer de quelques heures jeudi dernier, 21 juin, pendant qu'avait lieu, loin d'ici, votre séance mensuelle : je le disais à l'élève qui m'accompagnait, jeune compatriote d'Avranches, auquel je faisais visiter quelques monuments celtiques. Permettez-moi donc de vous dire, à la hâte et sans apprêts, quelques mots de cette promenade archéologique.

A quatre kilomètres de Saint-Brieuc se trouve une des plus anciennes paroisses du pays, *Ploufragan*, dont le préfixe est si commun, et signifie *paroisse* ou *territoire*, comme notre suffixe *ville*, dans le Cotentin. Le territoire situé sur les bords du Gouet, qui a conservé le nom de Ploufragan fut donné par Gradlon à Fracan, père de Saint-Guenolé et à sa mère Guen, c'est-à-dire la blanche, la femme aux trois mamelles, *albæ trimammi*. On rencontre d'abord un *menhir*, planté sur la route de Saint-Brieuc à Quintin, et qu'on appelle le *Sabot de Fragan*, parce qu'il est en partie brisé et qu'il affecte la forme de cette sorte de chaussure. Haut de deux mètres environ, il signale l'entrée d'un tout petit chemin, bordé des deux côtés de rochers granitiques, d'une couleur ardoisée, d'un grain très fin, certainement étrangers à ce plateau ; ce sont, à n'en pas douter, des

restes mégalithiques, utilisés pour la clôture des champs, en sorte qu'on ne peut faire un pas dans ces parages, sans fouler un sol jonché de débris du culte de la pierre.

Mais, heureusement, tout n'a pas été détruit. Voici, à gauche de notre petit chemin, au coin d'un chemin appelé l'Aire, et dépendant de la métairie de la Couette, un *Kist-Vean* (coffre de pierre) ou allée couverte, qu'on nomme dans le pays *allée des fées*. Cette grotte artificielle, longue de 15 mètres, large de 2 m. 50, est formée par une file de huit ou dix petits monuments semblables, séparés les uns des autres par un intervalle de 15 à 20 centimètres et composés de deux pierres profondément fichées en terre, surmontées d'une autre roche en granit de couleur ardoisée et pesant plusieurs milliers. La hauteur de l'*allée* au-dessus du sol est d'environ 2 mètres. Découverte en 1833, elle ne fut explorée qu'en 1854 : l'intérieur était divisé en *trois* cellules. On trouva dans la *première* un vase en terre qui contenait des os calcinés ; autour de ce vase étaient quelques petites haches en silex, et des débris de collier en os et en pierres opaques. Dans la *seconde* cellule, de 5 mètres environ, on remarquait un dallage en briques, les restes d'un foyer avec de la cendre, du charbon, des débris de poteries fines, demeure d'un Gallo-romain qui s'était installé sur des restes celtiques, puisqu'au dessous du dallage on trouva des silex taillés et des tessons moins fins. Dans la *troisième* cellule était un foyer avec des débris modernes, restes d'un mobilier de paysan, probablement du temps de la Ligue « de sorte que par un concours de circonstances bien rares (dit M. Geslin de Bourgogne, l'explorateur de cette allée couverte) cette antique sépulture nous offrit des vestiges de l'époque où les peuplades armoricaines ne connaissaient pas encore les métaux, de la civilisation gauloise, de l'ère gallo-romaine et du moyen-âge ! »

A 200 mètres de ce Kist-Vean, et sur le bord du même chemin, il en est un autre de même dimension, qu'un paysan m'avait fait connaître, il y a six ans, et que j'ai retrouvé dans le même état, c'est-à-dire, à peine connu, toujours inexploré, recouvert de broussailles et même de petits chênes qui poussent entre les énormes pierres de cette allée couverte. Que n'est-elle près de votre ville, livrée à votre étude et confiée à vos soins ! Ici, elle n'a pour sauvegarde que la crainte superstitieuse du paysan breton ; mais la croyance aux fées et à leur magique pouvoir disparaît de jour en jour ; et qui sait si, dans quelques années, dans quelques mois, le

propriétaire du champ où le monument celtique est assis, ne se servira pas de ces pierres antiques pour construire étable, grange ou maison ? Cette désagréable surprise m'attendait dans le voisinage. Tout près, en effet, se trouve le *lit de Ploufragan*, vaste table de granit d'un mètre d'épaisseur, de deux mètres de largeur, de cinq mètres de longueur, affectant la forme d'un matelas avec son traversin ; couche terrible si l'on en croit la légende, puisque cette pierre étrange n'était autre qu'une table d'immolation sur laquelle les Celtes sauvages égorgaient leurs victimes. Cette table était placée au centre d'une enceinte granitique dont on distingue encore les contours, qui ne tarderont pas à disparaître, puisqu'on se sert de ces débris pour bâtir une ferme avec ses dépendances. Mais si l'enceinte est enlevée, le vieux dolmen aura toujours son magnifique horizon. On aperçoit de là toute la baie de Saint-Brieuc, depuis les îlots de Saint-Quay jusqu'à la pointe d'Erquy, près du cap Fréhel. Au sud la vue se repose sur les bois des Châtelets et sur les hauteurs voisines du camp vitrifié de Péran, qui semblent former un amphithéâtre autour du mélancolique plateau de Ploufragan, qui s'incline vers la mer.

Je viens de nommer le *Camp-de-Péran*. Je l'ai visité tout dernièrement à votre intention, heureux que je serai de vous offrir, pour votre riche musée, plusieurs échantillons de ces pierres vitrifiées. Ce camp forme une enceinte ellipsoïdale de plus de 300 mètres, composée de deux fossés et de deux parapets, dont un seul est vitrifié par un violent coup de feu. Cet énorme embrasement concentré sur le faîte de la muraille a mis en fusion certaines pierres, qui, en se décomposant, ont soudé les unes aux autres celles qui étaient plus réfractaires. En se refroidissant, ce ciment d'un nouveau genre est devenu pour toujours impénétrable et indestructible, et a formé du tout une muraille dont la masse extraordinaire a 4 mètres d'épaisseur et 3 mètres d'élévation. Suivant la tradition, le feu aurait duré sept ans : l'incendie dès lors aurait été allumé dans le but d'édifier cette antique station militaire. La construction même prouve que ce grand feu n'a rien eu d'accidentel : les pierres sont disposées par assises, et l'espace qui sépare ces assises est rempli par les vitrifications que j'ai signalées. L'incendie avait donc pour but de rendre ce monument impérissable.

Qui donc l'a construit ?

Ce ne sont pas les Romains, puisque leur castramétation n'ad-

mettait qu'une enceinte rectangulaire, tandis que celle de Péran est elliptique. Sans doute les débris nombreux de briques trouvés dans la muraille indiquent que cette construction n'est pas antérieure aux Romains. L'opinion la plus répandue est que le camp de Péran, comme ceux de la Creuse, a été bâti à l'époque des invasions : c'était un lieu de refuge établi au milieu d'un bois par les Armoricains pour mettre leurs personnes et leurs biens à l'abri des attaques de l'ennemi. On peut donc sans trop de témérité en faire remonter la construction aux premiers temps du moyen-âge, c'est-à-dire à l'époque du passage de la domination romaine à la domination des Francs, époque si agitée pendant laquelle la Gaule a joui d'une quasi-indépendance, menacée bientôt par les incursions des peuplades du Nord.

Tout près de ce camp passe le grand chemin celtique qui se rendait de Carhaix (Kerahès) à Corseul, la capitale des Curiosolites. Cette voie a conservé le nom de chemin, *ohé* (ou *ahès*). La chaussée était composée de menues pierres quartzeuses fortement unies entre elles par un mortier dont la dureté égalait celle de la pierre. C'était une « route de fer » qui vient d'avoir un regain de célébrité par la publication, récente encore, du *Roman d'Aquin*, qui chante la conquête de la Bretagne par Charlemagne, chanson de Geste, où notre ville d'Avranches occupe une belle place, avec sa vieille église Saint-Gervais, qui précéda la cathédrale Saint-André, et son évêque Thierry « *un riche évesque qui est de bonne vie.* » Là se trouve une des plus anciennes descriptions de notre pays, où le Mont et ses grèves, la Sélune et le Couesnon, ne sont pas oubliés :

« ... Lors chevaulchent la greve et le sablon
Et passerent Seüne et sesyrent Coaynon ;
Ce sont dous aeves qui portent le dongeon
Entre ly Normens et entre ly Breton. »

C'est dans ce poëme que se trouve la légende de la route de Corseul à Carhaix, qui passe au-dessous du camp de Péran et qui fut faite par une puissante princesse, épouse plusieurs fois centenaire du roi Ohès « la famme Ohès le veil barbé. »

... Et fist fere ung grant chemin ferré
Par on alast a Paris la cité ;
Car le pays était de bouays planté...
Par celle dame fut maint chesne coupé
Et abattu maint grant arbre ramé.
Quant ce chemin fut fait et compassé,
Plus de vingt leues fut le chemin ferré.

C'est ce chemin que suivit de Corseul à Carhaix l'armée de Charlemagne :

Vers carhès se sont acheminé
Tretouz ensemble le grand chemin ferré
Que fist la femme Ohès la veil barbé,
Qui fut moult riche et de grand posté.

C'est ce chemin qu'on suit encore quand on quitte le camp de Péran pour retourner à Saint-Brieuc ; les antiques légendes vous font pour ainsi dire escorte dans le parcours de la voie celtique, que vous savez d'ailleurs bordée de monuments mégalithiques. Tout près, en effet, se voient sur un espace de quatre kilomètres, un menhir haut de douze pieds, un cromlec'h de forme ovale, le Kist-Vean de Cadio — Grotte-aux-Fées longue de 45 pieds — le dolmen de Frocas et le grand tumulus encore inexploré du bois de Plédran.

Mais il est temps de m'arrêter dans cette énumération des monuments qui entourent notre cité briochine. Vous me pardonnerez tous les détails, toutes les citations de cette interminable causerie : elle vous prouvera que je ne sais plus me modérer quand je me laisse aller à mes goûts archéologiques, à mes études préférées, qui nécessairement sommeillent, aujourd'hui que mes fonctions absorbent tout mon temps. Une fois n'est pas coutume ; vous me pardonnerez donc les longueurs de cet épître, qui a tant besoin de votre indulgence.

En attendant que je vous présente, aux vacances, mes *échantillons* du camp de Péran, à défaut de travail écrit, qu'il me serait agréable mais qu'il m'est impossible de vous offrir, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux et bien dévoués.

II

Le 4 octobre 1883.

Vous recevrez, dans un jour ou deux, par le chemin de fer, les *échantillons* que je vous ai précédemment annoncés, des *murs vitrifiés du camp de Péran*, qui figureront, je l'espère, à la prochaine séance de la Société d'archéologie. Vous pourrez les comparer aux

échantillons provenant de la falaise du Petit-Espas ; les pierres agglomérées ne sont pas de même nature, mais le ciment a quelque ressemblance. Et à propos de ma découverte des vacances, je dois ajouter qu'un habitant de Champeaux, qui connaît bien les falaises, m'a signalé des restes de murailles ou plutôt des blocs semblables à ceux de l'Espas, au-dessous des Châtelliers et du Corps-de-Garde de Saint-Michel, et toujours au pied des falaises. Je n'ai pas eu le temps d'aller les visiter. Mais ces restes de constructions, échelonnées sur la même ligne, n'autorisent-ils pas à croire que la mer recouvre aujourd'hui un certain espace que traversait dans toute son étendue le chemin de Saint-Jean-le-Thomas à Granville ? Ce chemin ne fait plus pour moi l'ombre d'un doute : et sur ce chemin, qui devait être très fréquenté par tous les habitants du littoral, s'élevaient des constructions dont j'ai retrouvé les restes étranges.

A propos de ce chemin, dont les tronçons se voient encore, ici et là, à marée basse, dans les rochers de la côte, je lisais dernièrement qu'en 1761 « le maire et les échevins d'Avranches produisirent au conseil royal des finances un très long mémoire, pour s'opposer à l'endiguement de la baie du Mont Saint-Michel, nuisible aux campagnes riveraines, qui seraient menacées d'inondation et de submersion ; et ils rappelaient que la digue de Dol, construite en grande partie au XII^e^ siècle, en refoulant les flots sur les rivages normands privés de défenses artificielles, avait causé d'immenses ravages sur la côte et que la mer avait emporté *le chemin qui conduisait, le long des falaises, de Saint-Jean-le-Thomas à Granville.* » C'est donc, Monsieur le Président, un document avranchinais qui vient à l'appui de mon assertion : il est mentionné dans le mémoire de M^gr^ J. Deschamps, notre compatriote et collègue, dans son mémoire sur « *MM. Quinette de la Hogue et leurs concessions dans la baie du Mont Saint-Michel.* »

Quoi qu'il en soit de ce chemin, j'espère que vous ne manquerez pas de visiter, à la belle saison, les restes de murs que j'ai signalés, et même, si vous avez un bon guide, ceux qui se trouvent au-dessous des Châtelliers. Je regrette d'être loin du pays, et de ne pouvoir vous accompagner dans cette excursion, que vous ferez sans doute avant les grandes vacances de l'année prochaine.

J'ai terminé celles de cette année par une excursion dans le fond du Morbihan, sur les bords de la baie de Quiberon. J'ai visité Carnac et ses alignements étranges, qui ne méritent plus aujourd'hui,

quoique restaurés, leur célébrité d'autrefois. On les a détruits, depuis deux siècles surtout, pour empierrer les routes et enclore des champs, ou plutôt des espaces qui ne produisent que des ajoncs et des bruyères. Je dois pourtant avouer que les onze alignements du Menec et les dix de Kermario donnent une idée de ce que devait être l'ensemble à travers un pays désolé. Au centre s'élève le *Mont Saint-Michel*, couronné d'une chapelle, et qui n'est autre qu'un immense *tumulus* où l'on a découvert, il y a quelques années, des ossements calcinés, des urnes, des colliers et des instruments celtiques. Un écossais, M. Miln, mort l'an dernier, a passé sept ans dans le pays de Carnac pour en explorer les *tumuli*, les *tombelles* et les *dolmens*, et il a exposé toutes ses curieuses trouvailles dans un musée, construit à ses frais, à l'entrée de la bourgade.

De Carnac je me suis rendu à Plouharnel, à travers un pays parsemé de monuments qui en font vraiment la *terre sacrée* des Celtes : à chaque pas on ne rencontre que menhirs, dolmens, tumuli, allées couvertes, explorés et inexplorés. La Société polymathique du Morbihan s'en occupe avec le plus grand soin, et c'est grâce à son activité et à son dévouement que l'Etat est devenu propriétaire des plus importants. Des fouilles récentes, dans des tombelles inconnues jusqu'ici, mettent au jour les restes de Celtes enterrés dans une position singulière : ils sont accroupis ; malheureusement la plupart de ces squelettes, mis au jour, tombent en poussière quand on les touche. Ce que j'ai vu de plus curieux, c'est l'intérieur des *allées couvertes* : sur les pierres droites qui soutiennent la table et forment les parois souterraines de ces antiques retraites se voient, en deux endroits, à Keriaval et à Kerioned, des caractères inexpliqués, curieux *grafitti*, naïfs hiéroglyphes, dont l'Oppert ou le Champollion n'est pas encore venu. Je vous envoie, avec mes *pierres brûlées* de Péran, une feuille qui reproduit exactement cette primitive écriture. Qui saura la lire ? Quand sera-t-elle lue ? Découverte hier seulement, on la retrouvera désormais, il faut l'espérer, sur beaucoup d'autres monuments mégalithiques, et un jour viendra peut-être où, après de nombreuses découvertes, on verra que ces caractères sont autant de copies d'un même modèle. C'est en signalant les similitudes légères, insaisissables aujourd'hui, qu'on arrivera à résoudre cet intéressant problème d'un alphabet encore inconnu : c'est alors vraiment que nos pierres parleront : *« saxa loquentur ! »*

Il est une autre réflexion qu'on ne peut s'empêcher de faire en parcourant cette terre celtique. Ce monde lointain n'était pas hermétiquement cantonné, comme on l'a cru trop longtemps, dans ses coutumes locales : ce n'était pas un monde, un peuple *fermé*. Ses bijoux, ses armes, ses industries, que les fouilles mettent au jour, avaient leurs similaires depuis la Baltique, où l'on recueillait l'ambre, qui devint d'un usage universel, jusqu'aux extrémités de l'Europe, à l'ouest et à l'est, ainsi qu'en Asie-Mineure. Le génie étrusque rappelle le génie celtique, et les types d'outils en silex, les ornements en nephrite et en jadéite passèrent, au temps de l'âge de pierre, de l'ancien continent jusqu'au Mexique. De même les terrassements symétriques que la race mystérieuse et si lointaine des *Mound-Builders* a entassés dans une partie de l'Amérique du Nord, attestent une certaine parenté avec la race qui a fait les levées de terre et les nombreux tumuli qui parsèment les landes du Morbihan et qu'on rencontre à chaque pas dans les plaines mélancoliques de Carnac et de Plouharnel.

Il est évident que, dans ces temps reculés, une civilisation particulière, toute primitive si l'on veut, eut alors, comme toujours, un prestige prépondérant sur le monde entier.

Et de toutes ces observations, comme de toutes les études de ce genre, il se dégage cette pensée, c'est que l'archéologie vraie n'est qu'une collection et un classement d'œuvres similaires, faites pour élucider toutes les obscurités de l'histoire qui, dans ces conditions seules, devient une science.

Pardonnez-moi, Monsieur le Président, de finir d'une manière aussi solennelle une simple lettre d'envoi, un récit de voyage. C'est malgré moi que j'ai semblé verser dans le dogmatisme, au lieu de dire simplement les impressions et les souvenirs qui me sont restés de ce trop court voyage.

Je vous les ai racontés avec d'autant plus d'abandon, que je viens de reprendre le collier. Me voilà pour dix mois sevré de toute excursion, de toute étude archéologique. La fantaisie va faire place au métier, et je ne vais plus m'appartenir.

Je souhaite une bonne année à notre chère Société d'archéologie, dont vous n'oublierez pas, je l'espère, de me faire parvenir le nouveau volume de Mémoires, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sentiments respectueux et dévoués.

III

8 Septembre 1883.

Il y a toujours des découvertes à faire pour celui qui explore avec soin nos falaises. Le samedi 25 août j'ai voulu revoir les belles grottes du Petit-Espas, sous Champeaux, et je n'ai pas été peu surpris de rencontrer, à côté de ces excavations, des masses énormes de maçonnerie, s'étendant sur un espace de cinquante à soixante mètres, au pied des falaises. C'est le schiste de ces falaises qui est lié par un ciment d'une extrême dureté, qu'ont difficilement entamé le temps et le flot des grandes marées : ces masses informes ressemblent par endroits aux murs vitrifiés de Sainte-Suzanne dans le Maine et du Camp de Péran près de Saint-Brieuc.

Que peuvent bien être ces restes ? C'est un problème à résoudre, que je livre à la sagacité de la Société d'Archéologie. Est-ce un souvenir gaulois, est-ce un souvenir romain ? La tradition est muette. Les gens du pays, que j'ai questionnés, m'ont répondu que les fées avaient bâti ces murs : cette légende n'explique rien. Les noms de lieux disent davantage : à droite, et regardant la mer, est le passage appelé le Grand-Espas ; à gauche, le Petit-Espas, deux sentiers qui aboutissent à ces étranges constructions. Ne sont-elles pas les restes d'une forteresse ancienne qui avait ses deux entrées ?

Mais comment expliquer sa position au pied des falaises ? Rien ne serait plus simple, si l'on voulait accorder que la mer n'a pas toujours battu le pied de ces falaises, qu'elle arrêtait son flot à l'endroit même où finissent les rochers et récifs du littoral, qu'une langue de terre de trois à quatre cents mètres de largeur s'étendait le long des falaises, de Saint-Jean-le-Thomas à Carolles, que sur cet espace passait une voie qui conduisait de Saint-Jean à Granville et dont on retrouve encore des traces significatives dans les rochers du rivage, en maints endroits, à mer basse, que cette route et les terrains qui la soutenaient et l'avoisinaient *furent dévorés par la mer au douzième siècle, quand furent construites les digues de Dol.*

Le refuge ou forteresse, dont j'ai retrouvé les restes, dominait alors cette route et ces espaces, et offrait un abri ou un lieu de défense aux habitants primitifs du littoral, ou aux Romains qui étaient venus s'établir dans le pays, et dont le souvenir est rappelé par l'enceinte voisine des Châtelliers, au bout des champs de Néron.

UNE REVUE DE TROUPES ROMAINES

SUR LE FORUM

Par M. Ch. CARPENTIER, Conseiller à la Cour d'appel de Paris.

..... Tandis que nous parlions ainsi,
nous arrivâmes sur le Forum

Une dizaine de mille hommes — infanterie et cavalerie — la pique au pied, occupait le centre de la place, en attendant l'arrivée du tribun militaire, qui devait inspecter ce petit corps d'armée. Comme le spectacle d'une armée romaine, douze ou quatorze cents ans après la dislocation ou la destruction de l'empire romain, piquait vivement ma curiosité, j'exprimai le désir de nous arrêter un instant pour voir de plus près les uniformes et les équipements militaires. Nous mîmes pied à terre pour nous mêler à la foule et je notai soigneusement les détails que je vais donner.

Les soldats portaient des casques en bronze, avec jugulaires ou mentonnières de même métal. Ces casques étaient surmontés d'un cimier, orné d'une épaisse crinière, retombant sur les épaules et qui était teinté en bleu ou en rouge, comme on en voit encore aujourd'hui sur les casques de nos dragons. La poitrine était protégée par un pectoral en bronze, c'est-à-dire par une feuille métallique, qui était attachée, par les bords, sur une cotte d'armes en cuir, avec lambrequins tombant sur les cuisses et qui constituait une cuirasse, tout à la fois légère et résistante. La tunique de laine, qui enveloppait leur corps, ne dépassait pas les genoux ; la taille était serrée par un ceinturon de cuir, peint en bleu et semé de boutons de cuivre ; les jambes étaient généralement protégées, en avant, par des jambières de fer poli, qu'on appelait *cnémides*, et ceux qui ne portaient pas de jambières portaient, sous la tunique, des

demi-braies, qui laissaient seulement voir le bas de la jambe.

Comme armes, ils portaient, dans la main droite, la pique ou le *pilum*, arme de jet qui était jetée sur l'ennemi avant l'attaque à l'épée. Cette épée, à manche d'ivoire, à lame courte, était l'arme nationale des Romains. Elle était pendue *à droite* à l'aide d'un baudrier en cuir, liseré de rouge et orné d'arabesques de même couleur. Un bouclier, tantôt ovale, tantôt quadrangulaire, était passé, à l'aide de courroies, dans l'avant-bras gauche, et c'est parce que le bras gauche retenait le bouclier que l'épée était *à droite*. Mais, ce qui donnait à tous ces soldats un air de dignité et de majesté incomparables, c'était le manteau de laine agraffé sur l'épaule droite par la fibule militaire et qui retombait derrière jusqu'à mi-corps. On l'appelait le *sagum*. Les couleurs des manteaux, des cottes de cuir, des tuniques et des demi-braies, étaient différentes, suivant les corps auxquels ils appartenaient. Comme chaussures, il est à peine besoin de dire qu'ils portaient de simples quartiers de cuir taillades à jour sur les côtés et qui se laçaient avec des lanières autour des chevilles.

Les fantassins formaient le centre de cette petite armée. Sur la gauche se trouvaient quelques compagnies de soldats équipés d'une autre manière, et sur la droite des cohortes de cavalerie.

Les soldats qui se trouvaient sur la gauche portaient, plus particulièrement, la tenue de route ou de campagne. Leur casque était suspendu au côté droit de leur cuirasse. Leur bouclier, au lieu d'être attaché au bras gauche, était retenu du même côté par une bandoulière.

Leurs piques et leurs javelots étaient dans leur main droite, tandis que, avec leur main gauche, ils portaient sur l'épaule un bâton, au bout duquel ils accrochaient leur bagage : le sac de cuir, la puisette, l'outre remplie d'eau fraîche, la marmite en bronze, et le filet pour mettre le pain et la viande.

Les cavaliers étaient superbes.

Ils avaient sur la tête un casque en fer aplati et renforcé par des armatures de métal. Une large cotte de mailles également en fer, appliquée sur une autre cotte en cuir, recouvrait leur poitrine. Le *sagum*, couleur gris de fer, flottait derrière leurs épaules. Leur tunique courte et leur demi-braie étaient en laine bleue.

Toute la cavalerie portait également des boucliers, mais plus grands que ceux de l'infanterie, parcequ'elle était plus exposée aux javelots, aux frondes, ou aux autres moyens d'attaque de l'ennemi.

Je remarquai que quelques-uns de ces boucliers étaient ornés de couronnes de bronze, insignes de la valeur militaire, et qui remplaçaient, chez eux, nos croix de la Légion-d'honneur. L'arme de la cavalerie était une longue lance, qu'on portait dans la main droite.

En voyant tous ces cavaliers immobiles sur leurs chevaux richement enharnachés, et tenant leurs lances dans la main droite, je pensais à nos régiments de lanciers.

Je priai mes compagnons de me dire quel était le grade des officiers qui portaient, au-dessus de leurs cuirasses, des épaulières articulées en fer bleui, et dont le casque d'acier était surmonté d'un cimier argenté et d'un plumet ; ce sont, me dirent-ils, les centurions.

Leurs épées étaient ornées de poignées d'ivoire surmontées d'une boule de bronze ; leurs cottes de cuir étaient terminées, non plus par des lambrequins, comme celles des soldats, mais par des torsades liserées, et qui faisaient un ornement gracieux.

Pour ceux-ci, dis-je à mes compagnons, je n'ai pas besoin de vous demander ce qu'ils sont et ce qu'ils font.

C'étaient, en effet, les porte-enseignes.

Rien de plus imposant, au milieu de ces troupes, que les étendards romains et le costume de ceux qui les portaient. Le casque des porte-enseignes était couvert d'une peau de panthère, dont le museau, les oreilles couchées et les gros yeux de métal luisant à fleur de tête produisaient un effet terrible. Leur cotte d'armes était faite avec des lames de bronze imbriquées qui jetaient un éclat fauve sous leur sagum de laine rouge. L'impression qu'on éprouvait en les regardant était une sorte de terreur sacrée ; mais ce qui attirait particulièrement la vue c'était l'étendard ! L'étendard se composait d'une longue hampe, haute de trois ou quatre mètres, à la partie moyenne de laquelle on voyait une demi-sphère dorée, dont la convexité était du côté du ciel. Au-dessus de cette demi-sphère on voyait quatre patères, également dorées, avec des médailles de triomphe et une grande main ouverte au centre d'une couronne de laurier.

Je fus saisi d'un frisson en voyant cette main qui dominait tous les rangs !

Voilà donc, me disais-je, les signes de ralliement que les troupes romaines suivaient dans les Gaules, dans l'Espagne, dans la Grande-Bretagne, dans la Grèce, dans la Germanie, dans l'Asie et dans l'Afrique ! Voilà donc l'emblême de la valeur que les Scipion, les

Paul Emile, les Marius, les Jules César, et tant de généraux célèbres, faisaient porter, devant eux, dans leurs triomphes !.....

L'émotion de la foule paraissait aussi grande que la mienne.

En ce moment, des notes aiguës et stridentes déchirèrent les airs et la petite armée se mit en mouvement. Le tribun militaire, entouré de son état-major et monté sur un magnifique cheval noir, marchait en tête avec une crânerie qui provoquait partout, sur son passage, des applaudissements frénétiques.

Eh bien ! me dit Sulpicius, que pensez-vous de nos soldats ?

Je pense qu'ils feraient encore une grande figure devant les troupes françaises, qui ont été et qui seront encore bientôt, les premières du monde ; je pense que leur discipline est admirable, que leur vigueur corporelle est parfaite, que leur tenue ne laisse rien à désirer et qu'ils feraient encore la conquête de tous les peuples, s'ils pouvaient toujours combattre corps à corps comme autrefois ! Mais, aujourd'hui, les armées ne combattent plus de cette manière, ou du moins elles n'y combattent plus que très rarement.....

— Et comment donc combattent-elles ?

— Elles combattent à la distance de plusieurs milles romains les unes des autres ; elles incendient les villes sans approcher de leurs murailles ; elles font sauter leurs remparts en éclats sans même les regarder et elles détruisent des légions avec la rapidité d'un coup de tonnerre.

— Et par quels procédés opèrent-elles donc de pareils prodiges ?

— C'est un secret qui ferait votre force, si vous le connaissiez et qui pourrait entraîner votre perte, si vous ne le connaissiez pas : *je tiens donc votre destinée entre mes mains.*

— C'est vrai, dit Sulpicius, tant que la force réglera la destinée des peuples, il faut avoir pour soi la force ou se résigner à périr.

En ce moment la litière s'arrêtait devant la porte des Thermes.

GLOSSAIRE GERMANIQUE

SCANDINAVE & HÉBRAÏQUE

DES NOMS D'HOMMES, FRANÇAIS ET ANGLAIS

Faisant suite au Glossaire Celtique et Latin publié dans les Mémoires des Antiquaires de Normandie, intitulé : *Glossaire étymologique* des noms d'hommes en France et en Angleterre, ETHNOLOGIE ET FAMILIATION

Par M. Edouard LE HÉRICHER

A

ALL, tout, sert de préfixe à un certain nombre de noms propres germaniques : Alfred, toute-paix, Alarik, tout-puissant, Albert, tout-brillant; Alberik, tout-brillant-puissant, Aubry, Aubrée ; Alwin, tout-vainqueur, etc. Toutefois ce préfixe peut représenter Œthel. V. EDEL.

AMME, nourrice, donne Amme, Emma, Emmeline.

AUCA, en vieil-all. oie, donne le v. f. *auque*, resté dans la reine Pédauque, pied-d'oie, et le v. f. *oue*, resté dans nos rues-aux-oues, celles des rôtisseurs, se montre sous sa forme moderne et ancienne dans Piédoue et Piédoie, dans Bridoue (bride-oison), Pridoux et Bridoie ; *bridou*, niais. La redevance de l'oison bridé était une de celles qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Le nom propre Loison est commun. La famille Piédoue porte deux pieds d'oie en sautoir. Les Pisdoe, qui ont donné un prévôt des marchands à Paris, portaient trois pattes d'oie dans leur écusson. Aj. Culdoe.

B

BACKEN, cuire au four, donne le v. f. *bacon*, encore usité dans le Bessin :

> Harengs et bacons
> Sont bonnes provisions,

c'est-à-dire lard salé et desséché. Le dim. existait aussi : « A la S. Andreu un baconnel. » (*Le dict. de Vilains de Verson*, V. 140) : de là les noms propres Baconnais, Bacon, Bac. Cf. l'angl. *bake*, le suéd. *baca*.

BAN : le fr. ban et bannir viennent de l'all. *banvjan*, marquer, signifier, de là le mot du v. f. *bouvard*, dérivé de *banward*, litt. garde du ban ou du territoire ; il a passé dans les noms propres.

BALD, hardi, l'a. *bold* donne les noms propres Baude, Le Baud, et entre dans le fr. ribaud (*rik-bald*, puissant-hardi), d'où Ribould, Reboul, Ribal, Ribet, et dans beaucoup de composés : 1° dans Baldrik, Baudry, Balery, Bautry, Boutry, Baudre ; 2° dans Baldwin, hardi-vainqueur, Baudouin, Baudon, Vaudon, Bodin, Boudent, Boudet, en a. *Bowden* ; 3° dans Théobald, beaucoup-hardi, Thébauld, Thibaut, Théot, Thiot ; 4° dans Herbald, seigneur hardi, Herbault, Herbeau ; 5° dans Archibald, Archambault, ; 6° dans Albold, tout-hardi, Albot, Halbot, Albout, About, Aubaut, qui est dans le nom local Pontaubault, *pons Alboldi*. *Bald* entre dans des noms de femme : Baldechilde, hardie-fille, d'où Bathilde, Mathilde, Maud, Mab. Le *Maroboduus* de Tacite, Mar-bold, grand-hardi, devient Marbode, Marbot, Marbeau.

BARN, BER, homme, d'où le v. f. *ber*, d'où Leber et le fr. baron, varlet, valet, le nom pr. Barnes ; c'est le congénère germ. du celt. *ver*, homme, préfixe de beaucoup de noms gaulois, Vercingétorix, Vergobret, Vergosillanus, du l. *vir*, de l'irl. *fear* ; il est resté dans l'angl. *barn*, *bairn*, adulte, et existait dans le v. f. *embarner*, devenir adulte, croître :

> Faisoit enfanz endoctriner
> Qui ja ièrent touz embarnez.
>
> (G. Guiart, fol. 39),

Il avait aussi la forme de *war* en germ. primitif : Ripwar, Ripuaire, Kantwar, l'homme de Kent, Bocowares, les Bavarois, les hommes de Boïes. Le dim. Basnel existe en nom pr. On appelait Barois, pour baron, des officiers municipaux et on disait *baroichage* pour baronage. *Barn* et *Ber*, très communs, figurent toujours comme préfixes : 1° Bernhard, homme-hardi, Bernard, Besnard, Boisnard, Bonnard, Bonnardeau, Bonnot, Bonnet, Bonald, Bernède, Bernadotte, Benâtre (d'où Bois-Benâtre, *boscus Bernardi*) ; 2° Bernhere, homme-seigneur, Bernier, Besnier, Berlier, Berne, Brennier, Bonnier, Vernier,

Verne, Vernet, Verniaud ; 3° Bernwulph, homme-secours, Bernou (d'où *ecclesia de Bernouvilla*), Besnou, Besne ; 4° Beroald, homme-courageux, Berhault, Bereult, Breult, Barrault, Brou ; Bernwulph a pu devenir Beowulph, d'où la sainte dite sainte Beuve. Le nom pr. Barnave, Barnavol semble se combiner de *barn*, homme, et *bauer*, paysan ; du moins en argot *garnaffe* sign. fermier, villageois. *Ber* entre encore dans Béranger, Bélanger, Melanger, Blanger, Blangy, Branger et peut-être Bruyère.

BARN et BER deviennent aisément Hern et Her, d'où l'all. *herr*, seigneur, comme l'atteste d'ailleurs cette étymologie d'Erbaldus : « *Erbaldus vero sermone vir audax*, » par Walafrid Strabus. A ces formes se rattachent : 1° Hernulph et, par métathèse, Ranulph, homme-secours, Raoul, Regnouf, Ernoulf, Ernoul, Arnoul, Esnouf ; 2° Herold, homme-puissant, Harold, Harou, Rold, Rolf, Rollon, Rou, Roulin, Roland, Rollet, Harouet, Arouet ; 3° Herbert, seigneur-brillant, Hebert, Herbelot, Herbelin, Herbin ; 4° Hernold, seigneur-puissant, Ernault, Renaud, etc. ; 5° Herlouin, *hern-win*, seigneur-vainqueur, Hellouin, Hélouis.

BAUER, paysan, qui avait donné le v. f. *bauron*, id., subsiste dans les noms propres Bauer, Baur, Bawr et Beau.

BEDEL, d'où le fr. bedeau, le v. f. *bedel*, désignait un officier de la hiérarchie féodale ; de là Lebedel, Lebedot, Lebedet.

BEG, demander : Béguin, Beghin, Beghan.

BERT, brillant, est le préfixe ou le suffixe le plus commun de tous les éléments germ. ; il a à peine besoin d'être illustré par des exemples : Bertin, Berthe. Voici les principaux composés : 1° Albert, tout-brillant, Aubert ; 2° Wilibert, volonté-brillante, Philibert, Philbert, Fulbert et Foubert ; 3° Robert, conseil-brillant, Robin, Robiquet, Rupert, Rob, Robillard, etc. ; 4° Bert-wald, brillant-puissant, Bertauld, Berthol, Berthollet, Bétolaud, Pettelot ; 5° Herbert, seigneur-brillant, Hebert, Herbelot, Belot, Thélot ; 6° Bertram, brillant-pur, Bertrand ; 7° Bert-win, brillant-vainqueur, Bertevin, Bertin, Bertevas ; 8° Ethelbert, noble-brillant, Adalbert, qui a pu devenir aussi Aubert. En angl. *Bob*, Robert.

BIRSAN, vieil-all. aller à la chasse, d'où le v. f. *berser*, chasser et d'où les *bersaglieri* italiens, est dans les noms pr. Le Berseur, Bersier, Berseaux, Berseau, Bersot, Bersois, Bresot, dans Besselièvre.

BLONDEN, mot saxon qui donne le fr. blond : de là Le Blond, Blondel, Blondeau, Blondin, Blondlot, Blandin.

BORN donne le fr. borgne : Le Borgne, Bornicle, Borniche, Bornichon, Borgnon ; du reste *born* n'est pas all., mais plutôt celtique.

BRAUN, par métathèse a donné au moyen-âge *burneta*, la *bunette*, ou le roitelet, l'oiseau brun : de cette double forme sont issus les noms propres Le Brun, Brunot, Brunel, Brunet, Burnel, Burnet, Burnat. Ajoutez Bruncler et Colbrun, en angl. *Colburn* et *Colbourn*, Galbrun (gars brun) ; Burneau et Burnet (le petit brun), était le nom de l'âne dans le cycle des animaux.

BRECHEN, briser, donne le fr. brèche : il semble entrer dans Lebréguier, litt. l'ébréché, le brèche-dents ; mais son orthographe et de fortes analogies en font une métathèse de Leberguier (le berger). Le nom cyclique du cerf était Brichemers (brechen-mœrk), litt. brise barrière.

BURGH, litt. hauteur, puis château-fort, d'où le fr. bourg, trois idées d'une association très naturelle ; la forme primitive est *berg*, éminence. A la première se rattachent : Le Bourgeois, Le Bourgeais, Le Bourg et Libor, Bourget, Bourgetel, Bourgois, en angl. *Burgess*. A la seconde Théberge (*theut*, peuple et par extension beaucoup), Thiberge, Tib, Tibierge, Ste-Ethelberge (illustre éminence) vulg. Ste-Aubierge. Aj. Gibierge et les mots en *Burge* : Ste-Valburge, vulg. Vauburge, Gauburge, Falbourg, Waugour. Ce radical Burg existe sans doute au fond de Burgonde, peuplade germanique, d'où Bourgogne, Bourguignon, Bergounioux, Bourgoin, en angl. *Burgoyne*, et peut-être au fond de *Burdigala*, Bordeaux, dont les dérivés se trouvent à nos origines celtiques, par ex. *Burdigalois ;* or, dans le Maine *Bourdigalier* sign. habitant d'un bourg (v. *vocabul.* du *Haut-Maine*).

D

DAG, jour, entre dans Dagobert (jour brillant), Dagbert, Dabert et dans Dagmar (grand jour).

DAHS, vieil all., donne au fr. taisson, le blaireau, d'où Taissonnière, nom local assez fréquent, dont la contraction amène le fr. tanière : il y a des familles Tesson ; Tassin est peut-être le même mot.

DIG, pique, d'où le fr. dague, et le norm. *diguier*, piquer, fouiller, ainsi que l'a. *dig*, semble entrer dans le nom Digard, éperonnier ; mais Adigard est œthel-gard, illustre gardien.

DOCKE, chien, d'où le fr. dogue, donne Doguet, Dauguet, Doguin. Quant à Drogon, c'est un nom germ. qui forme sans doute Droguier,

Droguet, Drogy, et peut-être Drey, car la localité *Mesnilum-Drogonis* (Manche) est Mesnil-Drey.

DRILL, haillon, semble avoir produit le fr. drille, joyeux compagnon et le nom propre Drillot. Toutefois il vaut mieux le tirer de soudrille, soldat, d'autant plus que l'a. *drill* sign. former les recrues.

DRUPO, trop, vieil all., engendre le fr. trop, par l'intermédiaire du bas. l. *troppus* : il entre dans les noms propres Troprès, Troplong, Trolley (trop laid).

DRUT, ami, en vieil all., donne le v. fr. druts, ami, *druerie*, amitié et le nom propre Ledru et par métathèse Lerdu.

E

EAD, ED, heureux, est le préfixe d'un certain nombre de noms : 1° Ead-Ward et Ed-Gard (heureux gardien), d'où Edouard et Edgard ; 2° Edmund (heureux-pur), Edmond et Edmé ; 3° Ead-Wulf (heureux secours), Adolphe, Dolfus ; 4° Edwige (Ste) ou Ste-Havoie ; 5° Ed-Gift (heureux don), Edith.

Une autre forme de *ead* est *Ode*, *Othe*, d'où Othon, Odon, Ode, Odette, Odillon, Eudes.

Il est possible que *edel*, illustre, soit de la même famillle, v. ce mot, qui semble être *ed-all* : tout heureux.

EDEL, ETHEL, noble, illustre, donna le v. f. *edel*, même sign., et il forme un groupe assez nombreux de noms propres : 1° Edel, Edeline, Esline, Eline ; 2° Ethel-Gard (illustre-garde), Adelgard, Adigard, Digard et Algier, Augier, Auger, latinisé en *Adelgarus* ; 3° Edelstand (superlatif de *edel*), Edelestand, prénom de M. du Méril, qui semble l'avoir prédestiné à ses études scandinaves et germaniques, Athelstan ; 4° Ethelbert (noble-brillant), Adalbert, Albert, Aubert, Oberlin, Oberlet ; 5° Adelfred (illustre paix), Alfred, Auvray, Aubré ; 6° Adelmar (noble grand), Adhémar, Azemar ; 7° Ethelwulf (noble secours), Adolphe, Dolfus ; 8° Adelbald (illustre hardi), Halbout, About ; 9° Eldewin (illustre conquérant), Audwin, Audoin, Audouy, Audoen, Oudin, Oudinot, Audinet, Dinet, et puis Ouin, Ouen, Ouy, en angl. Owen, Ow ; 10° Adelward (noble gardien), Audard, Adélard, Abélard, Allard, Audouard ; 11° Adelhelm (illustre bouclier), Alleaume, Alliaume ; 12° Udalrik (St), vulg. St Ulric, d'où Oury ; 13° Ethelrik, Elric et Eric ; 14° Adelgund (illustre à la guerre), Aldégonde. Parmi les noms de femmes : Adélicia, Adlice, Alice, Adelus, Alise, Lise, Alix,

Adelaïde (illustre fille, *Adelhilde*), Adèle, Edet; Ste-Etheldrède, vulg. Ste Audry ; Ste Edelberge, vulg. Ste Aubierge.

EISERN, fer : on trouve Isarn, en nom pr. et Isarnus est fréquent dans les chartes (v. *Layettes du Trésor* des Chartes, Index, t. 1er). A Argentan, en Norm. la crasse de fer s'appelle *Sorne*.

EVER, toujours, sert de préfixe à Everard (toujours audacieux), Ebrard, Evrard, Evard, Everat, Evelart, Eber et Heber, à Évermund (toujours en paix), Evremond, Euvremond, Ebremont, Euphremond, Frémond, Bermondet, Belmontel, Evrault, qui est dans Fontevrault, *Fons Ebraldi*, litt. *ever-wald*, à toujours puissant. En Angl. *Ned* est Edward.

F

FOHRE, FODRE, FUTTER, paille, foin, a donné le v. f. *feurre*, le f. fourrage : de là Fourrier, Le Foudré (*fodreor*, fourreur), Fourrel ; cf. Fourdin, Fourdinois.

FORST, sapin, bois de sapins, d'où le f. forest : de là Le Forestier, Forstier, Fortier, Fourtier, Forêt, Forey et prob. Le Fort ; en Angl. *Forster*. Le nom des vieux romans, Perceforest, est un sobriquet de chasseur. A propos de Le Fort, qui peut être aussi le l. *fortis*, remarquons que certains noms sont susceptibles de plusieurs étymologies ; ainsi le nom propre Loyer peut signifier l'homme de loi (en angl. *lawyer*), le rôtisseur d'oies (l'oyer) et le lorrain ou Lohier.

FRANK, litt. fier à la guerre et libre, nom d'une peuplade germ. ; un chroniqueur du XIIIe siècle l'interprète dans le dernier sens : « *Gens illa quoi liberos esse constat, etiam nunc propria lingua vocat.* » De là les noms propres : Le Franc, Le François. Le nom de François, devenu celui d'un saint, fut donné à Giovanni d'Assise, parcequ'il avait étudié le français : de ce nom hagiographique dérivent François, Francisque, Franchin, Franchot, Franchinot, Franchinet, Fraissinet, Frésineau, Frayssinous, Fraissignoux, Francillon, Fancillon, Faucillon, Francelle, Fanfan ; au fém. Fanchon, Fanchonne, Chonne, Chounette.

FRID, paix, le *frida* des inscriptions chrétiennes germaniques ; nous en prenons un exemple dans Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. 1er. « *Ingomir sen Hagens in friede, Konoug Chloudoouig consout.* » C.-à-d. Ingomir, fils d'Hagens, en paix, le roi Clovis étant consul. C'est le radical du fr. frais, amende, le v. f. *freds*, le bas-l. *fredum*, parce que l'amende liberait, laissait aller en paix, c.-à-d. *quietus*,

quitte. Le *Fred* se trouve comme préfixe dans une foule de noms propres : 1° Fred-Rik (riche dans la paix), Frédéric, Féderic, Ferreri, Ferry, Fredy, Fredet, en Angl. *Dick* ; 2° Frodebert (paix brillante), Frobert, Flaubert, Foubert ; 3° Fradulph (secours dans la paix), d'où St Frou, Fredol, Fridolin ; 4° Fred-Ward (gardien de la paix), Frédegaire, Froger, Frégaise et Frodoard ; 5° Fred-Hard (hardi dans la paix), Freart, Féart ; 6° Fredwald (puissance dans la paix), Frédault ; 7° Fredmond (paix-paix, pléonasme), Fremond, Firmon, il y a cinq saints de ce nom ; 8° Fer pour frid, Ferdinand (paix pure), Fernand. Il n'est pas moins commun comme suffixe : 1° Rachn-Frid (jugement de la paix), Raimfrey, Rainfroy ; 2° Got-Fred (paix de Dieu), Godefrey, Godefroy, Galfred, Geoffroy, Jouffroy, Gaufrey, en Angl. *Jeffrey*, dans le Midi de la France on dit Jautre ; 3° Adelfred (illustre paix), Alfred, Elfrid, Auvray, Aubray, Ray ; 4° Ansfred (divine paix), Onfroi, Anfrey ; 5° Manfred (homme pacifique), Mainfray, Mainfroy ; 6° Wilfrid (puissante paix), Villefroy, Leoffrid (fidèle paix), Leufroy, Lefroi, Leuroy, Leroy, Fradulph (secours de la paix), vulg. St Frou. On trouve *frid* dans quelques noms de femme : Ste Frideswitha (sage paix), vulg. Ste Frévisse ; Ste Alverede (pour adel-fred, illustre paix), Ste Aubrée et la localité La Haye-Aubrée (Eure), tire son nom d'Alvereda, femme d'Onfroi de Vieilles au XI^e^ s. (v. *Hist de Pont-Audemer*, t. II, 176).

FUCHS, renard (fauve, congénère de *fulvus*) existe en nom pr. en Angl. Fox, commun en All., il existe dans la plante dite *Fucksia*. Quant à renard, litt. *regn-hard*, jugement hardi : v. REGN ; c'est son nom propre cyclique ; son nom générique est latin : le goupil, c'est de l. *vulpecula*.

FULL, plein, complet, entre dans Fulchram (complètement pur), Fulcran, Foucran et peut-être Touqueran, Foulques, Fouque, dans Fulbert (complètement brillant), Foubert et peut-être Filibert : Mabillon rencontrant ce mot explique malaisément le *bert* final : « *Sed quo vero FILI significat, mondum assequi potuimus* ». Toutefois une autre étymologie est possible. V. Will. Aj. St Fulrad (plein conseil).

FURB, couleur, d'où le f. fourbir, en Norm. *froubir* : en Angl. *Frodither*, litt. le fourbisseur, en France Fourbeux, Fourbe et Forbe. L'all. *furb*, couleur, se rattache à l'ancien haut all. *furban*, nettoyer. Le nom propre le Frou peut sign. le *fourbeur* en v. f. le fourbisseur, par la métathèse normande *froubir*, fourbir.

G

GABE, don, tribut, en a. *gable* et *give*, donner, en v. f. *guesver*, donner, abandonner, en f. gabelle. Le Gablier peut sign. l'homme de la gabelle, le gabelou. Le radical *give*, *gift* (don), existe dans *Ed-Githa* (heureux don), Edith, mais non dans Giffard : ce dernier mot a, dans le v. f., le sens de joufflu.

GARD et WARD, garder : de là Le Gardeur, Vardon, Vardes, Le Vardous, Dieulegart (Dieu le garde), Gardebois, Gardenbas, litt. qui regarde en bas. *Gard* donne gardin, jardin, l'enceinte qui garde la maison, d'où Gardinier, en Angl. *Gardener*, et par abrév. Gardin, Jardin, Chardin, Cardin, Cardine, Gardaine, Gardane (peut-être garde âne). Le gard ou *gaart* est essentiellement scandinave ; son congénère germ. est *cort*, enceinte autour de la maison, d'où le v. f. court. et le f. cour : de là Le Courtois, Courtoix, Courtais. Ward devient Huard. Toutefois *Gar*, latinisé en *Garius*, est une forme de *gairis*, avide, d'après Grimm (gramm. II, 137), d'où Amalgaire, Fredegaire (avide de paix).

WARD entre dans la composition d'un grand nombre de mots : 1° Edward (heureux gardien) ; 2° Sigward (gardien victorieux), Siward, Sivard, Sevard, Suard ; 3° Tancard, d'où la localité Tancarville (gardien reconnaissant, l'on retrouve le *thank* anglais) ; 4° Hagward, Havard (haut gardien). La forme *Gard* se trouve dans Adelgard (illustre gardien), Adigard, Digard ; St Nivard était le beau-frère de Chilpéric ; Hermengard, d'où Esmangard.

La forme *Warn*, protéger, d'où le fr. garnir, garenne, garnison, nous semble être une variante de *ward*. Elle entre dans Warenne, garenne, la terre gardée, ou Varangue, dans Varin, Garin, Guérin, Warner, Guernier, Grenier, Jarnier, Guerne, le nom du poète Guerne de St-Maxence.

GILDE, association, dérivé de *gildan*, payer, de là le v. f. *gueldon*, paysan parce qu'il est le taillable : « Li chevalier è li gueldon. » (*Rom. de Rou*, V. 12701) : il y a les nom propres Gesdon, Gaiddon.

GIGE, vieil. all., jambe, d'où le fr. gigot, gigue : de là Giguet et Ginguet, qui a de petites jambes.

GISIL, GHESEL, compagnon, terme essentiellement mérovingien, qui donne Gisèle, compagne. Il entre dans St Wandrille, *S. Wandregesilus*, litt. le compagnon errant (l'a. *Wander*, errer). On trouve parmi des monétaires mérovingiens : Ebregesilus, Gislebert, (com-

pagnon brillant), Gilbert, Guilbert, Guibert, Guibet, Vibert, Vibert, Vibet, en Ang. *Gib* est le petit nom ; Gislard (gisil-hard, compagnon hardi), Gilard, St Austregisile (compagnon de l'Orient), vulg. Austrille. Ghesel, par une permutation naturelle et commune, donne le fr. Vassal, valet ; de là les noms propres : Vassal, Vallet, Vassard, Levavasseur, Levassor, Vallée, Valiquet, Valton, en Angl. *Walton*, Bonvallet ; le nom propre angl. *Falwasser* est notre Vavasseur. Pour Vavasseur, en v. f. *Valvassor* ; c'est un hybride composé d'un radical germ. et du préjoratif celtique *gal*, faux, le Vavasseur étant au-dessous du vassal.

GOTT, GOD, Dieu, sert de préfixe à un grand nombre de noms propres : 1° Godwin (le conquérant de Dieu), Godin, mot qu'on trouve appliqué en 1065 à Cambrai à l'échanson d'Ostrevant (*Hist. of christian names*, t. II, 175) ; 2° Godard (fort de Dieu) ; 3° Gott-frid (paix de Dieu), Godefroy, Geoffroi, Geoffrin, Geffrain, Frain, Jouffroy, Jeffrey, Jauffret, Joffrès, Guiffrey, Guiffret, Cosnefroy ; 4° Godbert (lumière de Dieu) Goubert, Joubert, Jaubert, on trouve le fém. Godeberte ; 5° Gobstaff (bâton de Dieu) Gustave ; 6° Gotbald (hardi de Dieu), Goubault, Goubaux, Guibaud, Gibaut ; 7° Gotschalk (serviteur de Dieu), Goudchaux ; 8° Gotmund (paix de Dieu), Gomont, Gaumont ; 9° Gotshelm (casque de Dieu), Gossaume, Jossaume ; 10° Gotwald (puissance de Dieu) Godeult, Goden ; 11° Gotmar (grand de Dieu), Gaumar, Gomer ; 13° Godrik (puissant de Dieu), Goury ; 13° Godeleva (amour de Dieu), le nom de Sodoleine. Sous la forme *Gut*, Cut et Gud, ce préfixe entre dans St Cuthbert, St Cuthman, Ste Cuthburge, dans St Gudwald, vulg. St Goal ou Goau, dans Ste Gudule, vulg. Ste Regoule, Goule et Oudile. *Got* sert rarement de suffixe : Ansgot (main de Dieu), Angot. Le fr. bigot semble venir du *by Gott !* sobriquet qui désignait les Normands, dont c'était le juron habituel ; de là Bigot, Picot, Pigault. G. de Nangis dit que pour exprimer leur désir de se faire chrétiens, ils s'écriaient : Bigot ! Bigot !

GRŒF, GRAF, GRAVE, en vieil all., vicomte, resté dans margrave, burgrave, rhingrave : de là Le Gravèrend : les *gravengerii* ou, selon O. Vital, les *gravanringi*, étaient les collecteurs des taxes de la gravérie ou vicomté. Le nom propre Palsgrave, sign. vicomte du palais ; on peut rattacher à *græf reeve*, prévôt, cité par Lacombe, un nom très commun en Angl. comme nom propre, Reeves ; en Flandre on dit Burggraeve, chef de burg, d'où le fr. burgrave.

GREIS donne le fr. gris, d'où Le Gris, Grisier, Grisy, en Angl. *Grey*.

H

HAAR, HAUER, poil, d'où le fr. hure et haire ; de là Le Huré, Le Huret, Le Huéron, formé bretonne, Harluppé ; la famille Le Hurel a dans ses armes une hure de sanglier. Le fils de Philippe-le-Bel était surnommé Hurepel, litt. hure pelue. Aj. Hurard, Huron. Il y a aussi des le Héron, Hairon, sans doute le héronnier. Or héron, en v. f. *huiron*, vient de l'aigrette ou touffe que cet oiseau porte sur la tête.

HEIT, rayonnant ; de là Adel-heit, noble rayonnant, d'où Adelaïde.

HELM, casque, donne au fr. heaulme, heaume, à l'anglais *helmet* ; de là Heaulmier, Heaumé, Hiaulme, Hulmer, fabricant d'armures. Villon a rendu célèbre la Belle Heaulmière. Comme synonyme de défense, *helm* entre dans un grand nombre de noms propres : 1° *Tuads-helm* (casque du pays), Anselme, Anseaume, Ganseaume, Gantheaume, Anthelme, Anthime, Anselin, Anselmier ; 2° *Edel-helm* (casque illustre), Alleaume, Aliaume ; 3° *Weald-helm* (casque puissant), Wilhelm, Guillaume, Gliaume, Gaume, Gaumin, Vuillaume, Guillain, Guillot, Guyot, Guilmet, Guimet, Guillet, Guinet, Guilmot, Glamot, Guillain, Guillemine, Gaumard, Gamard, Gamas, Camax, Villemot, Voillemot, Guilhem, Guilhou, Guillou, Villermé, Villemey, Guillemoto, etc. ; en Angl. *Will*, *Bill*, *Billy* ; Les Bretons disent Yaume, comme ils disent Yan pour Jean ; 4° Ken-helm (casque habile), en Angl. *Kellen* ; 5° Land-helm (casque du pays), Lentaigne ; 6° *Got-helm* (casque de Dieu), Gosseaume, Gousseaume, Josseaume, Josselin, Gosselin, Caussin, Caussin, et prob. Genson, Gensonné ; 7° Aimard semble être *helm-hard*, le casque fort ; 8° Aimerik, Aimeric, *helm-rik*, casque puissant. Le vieil all. *halsberc*, litt. couverture du cou, donne le fr. haubert et en se combinant avec *dasher* (forgeur), il forme l'a. *haberdasher*, litt. le forgeur de haubert, vêtement de fer et par ext. mercier.

HENNEQUIN : C'est un personnage germanique célèbre dans les chasses légendaires et fantastiques et dont le nom est resté dans la « mesnie hennequin. » Ce personnage monte le cheval Bayard, c'est-à-dire bai, et sa légende est racontée par Ord. Vital. Il a même donné au vieux fr. *hellequin*, lutin. Le nom propre Hennequin est assez commun. On a beaucoup cherché l'étymologie d'Arlequin ; les Normands disent Harlinquin pour ce masque ; c'est le *Harlechino* des Italiens ; c'est notre Hennequin et le visage noir du masque

s'explique par ce passage de l'*Histoire de Richard sans peur* : « il aperçut une danse de gens noirs... lui souvint de la mesnie Hellequin. » Du reste Hennequin, par Hans, se rattache à Jehannes. (V. Orig. hébraïques).

HEBEN. Le terme brayon et picard, *hive*, ruche, qui est aussi anglais, semble venir de l'anglo-saxon *heave*, élever ou de l'all. *heben*, id. ; ainsi le norm. *bine*, ruche, exprime la même idée d'élévation. En v. f. *huve* est un ornement de tête, une coiffure, comme la ruche couvre et coiffe l'édifice du miel, et *huveste* signifiait chapeau. En Normandie, *huve* désigne le chapeau ou pellicule qui se forme sur le cidre, et en rouchi *huvette* signifie bonnet de femme. De là les noms propres Huvé, Huvet, qui peuvent se contracter en Huet et sign. le coiffé du *huvet ;* en angl. Hewet. On regardait comme destinés à une vie heureuse les enfants venant au monde *huvés*, ou, comme on dit en français, nés coiffés, c.-à-d. de la membrure fœtale.

HER, seigneur : 1° Hérold, Harold (seigneur puissant), Harou, Héraut, Rou, Harouet, Arouet, Hirou, Rollon, Rollin, Rollet ; 2° Herbert (seigneur brillant), Hébert, Herbin, Herpin ; 3° Herward, (seigneur gardien), Hérouard, Hérard, Hir, Hirard, Erard ; 4° Hermund (seigneur pacifique), Hermon, Esmont ; 5° Herman (seigneur viril), Armand, Amand ; 6° Hermawald (*wald* puissant), Armengaud, Mengaud ; 7° Herrik (seigneur puissant), Eric, Henri, Harry ; 8° Herbold (seigneur hardi), Herbaut, Hervaut, Herbeau ; 9° Herlwin, Hellouin ; 10° Herwin (seigneur conquérant), Hédouin, Hédou. Hermangard, Esmangard, signifient l'homme-seigneur-gardien.

HILD, CHILD, enfant, l'a. *child*, est employé ordinairement en suffixe dans les noms de femme : 1° *Hlod-hild* (illustre fille), Clothilde ; 2° *Bald-hild* (fille hardie), Bathilde ; 3° *Mar-hild* (fille grande), Mathilde, Mahaut, Maub, Mab ; 4° *Brun-hild* (fille brune), Brunehaut, Brunaut ; 5° *Men-hild*, ou Ste Menechilde (fille virile), Ste Ménehould, aj. Ste Faraïlde, vulg. Ste Fréaude ; Ste Rachilde ; Ste Sicilde, vulg. Ste Séraute, Ste Austregilde (fille de l'Orient). Dans les noms d'homme, *Hild* est préfixe : 1° *Hild-bert* (enfant brillant), Hildebert, Ildevert, Hiver, Gilbert, Gibert ; 2° *Hild-rik* (enfant puissant), Chilpéric ; 3° *Hild-gard*, Iger ; 4° *Hild-win* (enfant conquérant), Hédouin, Hédou ; 5° Hildefons, Alphonse, Alonzo. Chilard semble être *child-hard*, enfant hardi.

HILP, HELP, secours, existe dans Hilp-rik, Hilpéric (secours puissant).

HOSEN, chaussure, botte, d'où viennent le v. fr. *hose* et le fr. **houseau et housse**, en a. *hose*, d'où le surnom de Robert-courte-heuse, appelé aussi Gambard :

« De cortes hoses ert hosez
» E corte-hose ert appelez. »

Entre dans les noms propres, synonymes de faiseurs de bottes : Hosier, Houssard, Hossard, Heusé, Lozier et peut-être Heuzé.

HROUP donne au fr. robe, robin, d'où *rober* et dérober, litt. enlever la robe, dévaliser : Robierre (*robéor*, voleur), Roube, Roubier, Rouby, Ruby, Justrobe (juste-robe), en Angl. *Wardroper*, faiseur de garde-robe.

HURDLE, que du Cange tire du saxon, a donné le bas-l. *hurdicium*, le v. f. *hourder* garnir de claies ou de pieux de rempart, ou *hourds*, d'où *béhourder*, joûter contre les claies : de là Bouhours, Bouhors, Bours, litt. le béhourdeur.

K

KARL, fort, puissant : « *Pepinus genuit filium vocavitque nomen ejus propria lingua Carlum.* » (Frédegaire, *Chron.* ch. 103). De là Charles, Challes et Salles, Carlot, Charlot, Chalot, Charles, Chalet, Callet, Gallet, Charlin, Charline, Charlotte, Cheurlot ; Charlemagne (*Karl-man*, l'homme fort et non *Carolus magnus*), Challemaigne, Galmaine, Galman.

KIRK, église, en angl. *church* : toutefois une origine grecque est plus probable, comme l'a démontré un philologue allemand : c'est Κυριακη, maison du Seigneur, comme Βασιλικη : ce terme a passé chez les Goths, habitant sur les terres des Grecs, d'après le témoignage de Walafrid Strabo, auteur du IXe siècle. Il est entré dans le flamand Kermesse, *Kerke-mess*, assemblée de l'église, fête patronale. Du reste ce mot appartient plus à la topographie qu'aux noms propres d'homme et ne se rencontre que dans le nord de la France : Querqueville, Querquebu, Querquesalles, Dunkerke ; il a passé dans les noms propres Neukirch, Newerkerke.

KUN, habile, le *cunning* des Anglais, origine probable de *Kœnig* et *King*, roi, ne se rencontre guère qu'en composition : 1° Cun-ragn, (jugement-habile), Gontran ; 2° Conrad (habile au conseil), Conradin, Conrard ; 3° Cunégonde (habile à la guerre) Ste Cunégonde est pop. Ste Cunesse ; 4° Canimund (habile dans la paix) ; 5° Cuni-

bert (habile et brillant). Du reste *Kun* et *Gund* peuvent bien être le même mot. Cependant *Gund* se traduit par guerre : 1° Gund bold, hardi à la guerre, Gombaut, Goubaut ; 2° Gundulf, secours de guerre; Gonouf et Genou (St) et parGondolf, il devient Gonzalve, Gonzalès, Gonzague ; 3° Gund-bert, Gombert, Goubert, Joubert; 4° Fred-gund, paix de la guerre, Frédégonde.

L

LAND, terre, sol indivis, vague et inculte, de là : 1° Le Landais, Le Landois, l'habitant de la lande ; La Lande, Lalanne ; 2° Brotelande, qui broute la lande, sobriquet ; 3° Landrik (riche en terre) ; Landry, Lambry, Landrin, Lendron, Landreau, Landriot ; 4° Landbert, Lambert, Lambin ; 5° le nom du paladin Roland est écrit par Eginhard Rotland, conseiller du pays, Rouland ; 6° St Hermeland (pour helm-land, casque du pays) est prop. St Herblin, Herbin ; 7° Lansman, l'homme du pays ; 8° Lanthelm (casque du pays), Lenteigne ; 9° Langer (Lund-Wer, guerre du pays) Langeron ; 10° Landfred, la paix du pays, Lanfrey ; 11° Bernland, l'homme de la terre, Berland.

LOCKE : en Normandie on désigne sous le nom de *loche* et de *loque* une petite limace grasse et un petit poisson gras, mou, visqueux ; en angl. *slug*, en all. *locke* et on dit prov. : « Gras comme une loque, » Le nom propre de Loche, Lochet, Loquet, est répandu dans l'Avranchin ; en angl. *Lowcay*.

LIEB, amour, en a.-sax. *lieben*, aimer, d'où l'anglais *lief*, aimé, donne le nom de Ste Lièbe, pop. *Lioubelle !* « Ste Lièbe, dit Baillet, mot de tendresse que lui donnait sa mère. »

LEOT, LEUT, LEUD, fidèle, d'où le fr. alleud, alleu, franc-alleu et le nom hist., Leudes, les chefs compagnons des rois francs : 1° Léopold (fidèle au peuple), Liépold, Liépaut ; 2° Léotard (hardi et fidèle), Liotard ; 3° Leotfrid (fidèle à la paix), Leufroy, Leuroi ; 4° Leotwald et Leodowald (fidèle et puissant), est devenu dans l'Avranchin St Léonard, Liénard, Liéna ; 5° Leotger et Leodegar, Leger, Ligier, Laugier, Lizier, pour leot-wher, fidèle à la guerre ; de même Leother, d'où Lothaire et Luther et de là Lotharing, la Lorraine, d'où Lohier, Lorrain, Lorin ; 6° Leut-ulf, fidèle secours, Ludolfus, Dolfus ; 7° St Leofard, pop. St Lifard, comp. de *Hleot* et *hard ;* cf. Ste *Leucadia*, vulg. Ste Lacaye ; 8° St Leobinus devenu St Lubin peut représenter Leotwin,

fidèle conquérant; 9° Leodomir (Leot-mar, fidèle-grand), ou Chlodomir et St Lumier (Leudomirus, xr° siècle, évêque de Châlons). Cette dernière aspiration conduit à Hludowig, guerrier fidèle d'où Ludwig, Louis, Louiche, Loisif, Losivy, Loisi, en It. *Hoisus*; Ste Chleodesinde est prop. Ste Glossine. St Leonogisil (fidèle compagnon) est prop. St Longis, d'où Langis. S. Hlodulf, ou Clodulphe (fidèle secours), devient St Clou, évêque de Metz, comme St Chlodoald (fidèle-puissant) est St Cloud. De alleud, alleu vient Alloudier, Allandy, tenancier de franc-alleu. Il est rare que les hagiographes interprètent les noms autrement que par des calembours : toutefois, le texte suivant explique assez justement notre mot Louis: « *Vocavit eum Ludovicum, quasi laudabilem virum.* » (Actes de S. S. de St Benoit).

MAR, grand, entre dans Merwig, grand guerrier, Mérovée; dans Mer-hard, grand et hardi, d'où Mégard, Médart, Mard; dans Merrik, grand et puissant, Médéric, Merry; dans Sig-mar, Sigomar, victorieux et grand, Sigomer, Simard; dans Marbold, grand et hardi, qui est dans Tacite *Maroboduus*, aux *Mœurs des Germains*, Marbode, Marbot; dans Wermar, grand à la guerre, d'où Germer, Germier et Gesmier et peut-être Desmier; dans Abd-mar, puissant et grand, Audomar, Omer et avec l'aspiration Gaudomar, Gaudemer, Geaumier et Galmier (St); dans Boldmar, hardi et grand, Bodemer, Bomer; dans Rik-mar, Ricimer et dans Hincmar; dans Marculph, grand secours, Marcou, Maculph, Maclou; dans Dagmar, grand jour; dans St Hadromar, pop. St Hatemer, d'où Hautemer,

MARK, limite, donne le fr. marche, frontière, marquis, chef préposé à la garde des confins d'un pays. De là Le Marquis, Le Marquier, Marquez, Marchis, Marquiseau, Marchebois, chasseur, autre origine. Mark entre aussi dans Margrave, de *graf*, chef. Ce dernier mot donne Grave, Le Graverend, (en bas-lat. *gravaringus*), La Graverie; ce dernier mot est contracté en *grairie*, du v. f., la juridiction d'un *graf* sur les forêts; on disait aussi *segrairie*, d'où le nom propre Segrais. Cf. Margrave (*mark-graf*, chef de frontière); Burgrave, chef du burg; Rhingrave, chef sur le Rhin; Landgrave, chef de l'intérieur. Quant à l'étym. du fr. marcher, qu'on a tiré (même Littré) de *mœrk*, frontière, sans grande analogie, il a pour origine le l. *marcus*, marteau : le potier dit encore marcher la terre pour y frapper une empreinte; marcher et marquer sont le même mot : dans Horace, marcher d'un pied fe me se dit ; « *pede libero signare humum.* »

MEZ, vieil-all., moineau, d'où Edel. Du Méril tire le patois norm. *moisson* et *moisseron*, même sign. Toutefois, une étymologie latine est très vraisemblable ; en v. f. *moisonel* sign. moineau, litt. le moissonneur, le pillard ; dès lors *moisson*, forme qui conduit au fr. moineau, n'a pas de rapport avec moine.

MILL : ce mot doit avoir une origine saxonne et une sign. ; du moins trois saintes anglaises furent Milgithe (*gift*, don), Mildrède (*rad*, conseil), et Milburge (*berg*, élevé) ; c'est sans doute *mild*, doux.

MUND, paix : 1° Edmund, heureuse paix, Edmond, Edme, Eme, Ermon, Esmon, Aymon ; 2° Sigismond (paix par la victoire) ; 3° Ormond, Aumond, Hamond (paix du foyer) ; 4° Raymond, pure paix, Ramon, Rémond ; 5° Rosamund (rose de paix) ; 6° Guimond et Vimond (de *gisil-mund*), compagnon de paix) ; 7° Hrodmund (conseil de paix), Rodomont et Romont ; Fromont, Frémont, Fermon. La finale *mund* domine dans les noms de la race lombarde : Cunimund (habile dans la paix), Rosamund. Un ancien chef danois est Gurmond-le-Vieux : de là Gormont, Gomont et peut-être Gaume, qui semble aussi être la contraction de Guillaume. Il n'est pas impossible qu'il ait existé chez les Franks-Saliens un chef portant le nom bien germanique de Pharamond, *where-mund*, barrière de la paix, d'où plus directement Garamond et Guermon.

O

OSTER et AUSTER, orient, resté dans Autriche, Austrasie, est préfixe d'un certain nombre de noms propres : 1° Austreberte (orient-brillant) ; 2° Austregilde (fille de l'Orient), Austregisile, pop. Ste Austrille et Oustrille, litt. compagne de l'Orient ; 3° Austreman, homme de l'Est ; 4° Austrulf (secours de l'Orient), qui est pop. St Autrou ; 5° Ste Anstrude (amie de l'Orient), qui est pop. Ste Autru et Ostru. Quant à *Wester*, ouest, il reste dans Westerman. On pourrait trouver en nom propre Esterlin ; du moins ce mot était le sobriquet des Anglais, du nom de leur monnaie, *sterling* ou *osterling*, ainsi nommée parce qu'elle avait été apportée par des hommes de l'Est, dits *Ostermen*. S. *Nordeberchtus* (éclat du Nord) = S. Norbert. Aj. Normand, Le Nordais et Norais, l'homme du Nor

P

POLTER : *poledrus*, poulain, qui est dans la loi salique, en moderne all. *volter*, suppose *polter :* de là le v. f. *poultre*, poulain, resté dans les noms propres Lepaultre, Poutrel et Pautrel.

PALTENŒRE, habit de voyage : le v. f. *paltonier*, *pautonier*, vagabond, le vieil angl. *paltoner*, id., viennent, selon Ed. du Méril, du vieil-all. *paltenære*, habit de voyage, auquel se rattache le fr. paletot : de là les noms propres Pautonier, Pautonié et peut-être Ponteney, Pontonnier, Ponton et Pont, qui peuvent avoir aussi une origine latine et signifier le faiseur de ponts, comme le l. *pontifex*.

PERGAN, défendre, protéger : de là le fr. parc et les noms propres Le Parquier, Le Pasquier, Pâquet, en angl, PARKER ; mais Le Parquois semble sign. l'homme de Prague et Le Perchois, l'homme du Perche.

PIPPIN : A. Thierry appelle *Pépin* un nom germanique familier d'un radical inconnu : de là Pépin, Pupin et peut-être Poupin.

PLANKE, planche : Plancher, La Planche, Planque, Le Planquais. Quant à St Planchers, il dérive de Pancrace : 1° par l'insertion d'une liquide plancrace, comme dans trésorier, issu du l. *thesaurus ;* 2° par la métathèse *Plancerce ;* 3° par le chuintement *Plancherce*.

R

RAD, ROD, HROT, conseil : 1° Rod-bert, brillant conseil, Robert, Rupert, Robin, Robinet, Robillard, *Rob et Bob* en Angl. ; 2° Hruot-gar, gardien-conseiller, Rogier, Roger, Rogeron, Rougier, Royer, Rouget, Ogier, Oger, Ogée, Malrogier, mauvais Roger, Malroguier, Maroger et Baroger et Baroche ; 3° Hrotulf, secours du conseil, Rodolphe, Rodophe ; contracté en Hrolf, il donne Roll, Rollon, Rou, Radulph, Raoul, Raoulet ; 4° Rod-rik, conseil puissant ou puissant au conseil, Roderigue, Rodriguez, et Radiguel en Esp., réduit à Ruys et Ruy ; 5° Rot-berge (*berge*, hauteur, protection), Roberge, Robierge ; 6° Hrot-land, conseil du pays, Roland, Rouland ; 7° Rot-trut, conseil-ami, Rotrou ; 8° Rod-Wald, puissant par le conseil, Rouauld, Ruault, Rioult ; 9° Rad-gund, habile au conseil, Radégonde, Ragonde, Ragon ; 10° Hrad-rick, Rhatry, Gratry, Gretery ; 11° Ethel-rad, conseil illustre, Ethelred ; 12° Con-rad, conseil habile, Conrard, Corréard ; 13° Radher, seigneur du conseil, St Rathier.

RAGN, jugement : 1° Ragn-wald, jugement-puissant, Réginald, Raynal, Regnault, Renaud, Rigault et par métathèse Argn-wald, Arnauld, Arnot, Anot, Arnaudin, Naudin, Naudet, Naud, Nau ; 2° Ragn-hard, jugement-hardi, Regnard, Renard, et par Ragno-hard, Raynouard. Ainsi le surnom du Goupil, Renard, est d'origine germanique ; 3° Ragn-bold, jugement-hardi, Raimbaut, Grimbaut, Renbaud et peut-être Reboul ; 4° Ragn-her, seigneur au conseil, Regnier, Renier, Reine ; 5° Ragn-bert, brillant conseil, Raimbert ; 6° Ragn-ulf, secours-conseil, Regnouf, Renou, Riouf ; 7° Ragn-fred ; jugement-pacifique, Raimfrey, Rainfroy, Anfray, Onfroy. Employé comme suffixe, *ragn* se trouve dans Sig-ragn, jugement-vainqueur, d'où Sécran, dans Wald-ragn, puissant-conseil, d'où Valeran, Galerand, Galeron, Galand, Ganneron, dans Cun-ragn, habile-conseil, d'où Gontran.

RANNE et mieux HRANNE : « Les petites loges en bois qu'on appelle *ran* en patois de Champagne et de Lorraine et où vivent les cochons par groupes séparés, portent le nom de *hranne* dans la loi salique, texte du VIII^e^ siècle et dans les textes antérieurs, c'est *Chramne*. » (De Jubainville, Bibl. de l'éc. des Chartes, 614, t. 41.) Y a-t-il du rapport entre ce mot et Chramne, brûlé dans une chaumière ? Voyez plutôt le mot suivant.

RAM, pur, et par aspiration CHRAM : 1° Ing-gram angéliquement-pur, d'où Ingrand, Ingand ; 2° Bert-ram, brillant et pur, Bertrand et son synonyme retourné Ram-bert et Erambert ; 3° Rambold, pur et hardi, Raimbaut et Grimbot, et dans son syn. retourné Bold-ram, d'ou Baudran, Audran, Autran ; 4° Sig-ram, victoire-pure, Sécran, Siran, Cyran ; 5° Gund-rnm, habile et pur, Gontran ; 6° Ram-fred, pure-paix, Reinfray, Reinfroy ; 7° Engel-ram, angéliquement pur ; Engerrand, Enguerrand, Guerran, en Angl. *Jerram*. On trouve Chramne seul ; un monétaire mérovingien de Rouen est Bertchramnus ; Fulchram, complètement pur, devient Fulcran (St), Foucran. Aj. St Frambald, St Frambaut.

RIK, puissant, riche, le congenère du sanscrit *rig*, du celt. *rix*, du lat. *rex*, etc. est l'élément germanique le plus commun : 1° Théod rik, grandement puissant, Thierry, Théry, Thiry, Thériot, Thiriot, Thiers, Try, Teure, en angl. *Terry* : 2° Wald-rik, fort-puissant, Walaric, Valery ; 3° All-rik, tout-puissant, Alaric, Alric, Albric, Aubry, Aubrée, Aubriot, Briot ; 4° Amme-all-rik, bienfaisant-tout-puissant, Amalric, Amaury, Maury, Maurey, Mauroy, Emery,

en It. *Amerigo*, Melric; Mederic, Merry; 5° Land-rik, riche en terre, Landry, Laudry, Landrin, Landeriot, Lendriot, Landreau; 6° Rik-hard, puissant-hardi, Richard, Ricard, Ricord, Rick, en Angl. *Dick* est le petit nom de Richard. Rod-rik, puissant par le conseil, Rodrigue, Rodriguez, en Esp. Ruys et Ruy; 7° Fred-rik, puissant dans la paix, Fredy, Ferry, en Angl. *Fred*, en All. *Fritz*; 8° Her-rik, puissant-seigneur, Arry, Henry, Henrique, Henriot, Henrion; 9° Bold-rik, hardi-puissant, Baudry, Boutry, Baldré, Baudre, Baudrillart, Baude; 10° Rik-bert, puissant-brillant, Richebert, Richebé; 11° Rik-ulf, puissant-secours, Rioulf, Riou, Rio; 12° Rik-wald, puissant-fort, Rigault, Rigaud, Rigaudin, Gaudin; 13° Rik-mar, puissant-grand, Ricimer; 14° Rik-her, riche seigneur, Riquier, Riquet, Richier, Richer, Riche; 15° Savarik, Savary, Savart; St Gaugeric, d'où Gauric, est pop. St Géry; 16° Romaric, Romary, Ramerie. Outre le mot riche, le fr. tire de ce radical Ribaud, (Rik-bold puissant-hardi), et de Ribaud, Ribauder et Ribotter; 17° Rick-wald (riche-hardi), Rigauld, Rigot; 18° Ald-rik, id., Alaric, Audry, Obry; 19° Thor-wald, puissant par Thor, Thorold, Thérold, Théroulde, Turoude, Tourou, Troude, Toreau; 20° Gun-Wald, habile-puissant, pop. St Cugnou; 21° Leod-Wald, fidèle-puissant, St Léonard, Liénard, Léotade, Lietot; 22° Wald-mar, puissant-grand, St Waldimer ou Galmier et Baldemier, chez les Slaves Waldimir et Vladimir; chez les All. Wollmar; 23° Walt-Win, puissant-conquérant, Vaudin, Gauvain, Gaudin; 24° Wald-bert, puissant-brillant, Walbert, Vaubert, Gaubert, Goubert, Jaubert; 25° Wald-her, maître-puissant, St Goar, chez les Angl. Gower; 26° St Berechtwald (*bright*, brillant ?) est St Brivaud; 27° St Waldus est St Gaud; *Vald*, à l'état simple, donne encore Eudes, Odon, Edom, Odin, Audin, Oudinot, Ott. St Randwald est St Randeau.

S

SPERBER, épervier, en vieil-all. donne le fr. épervier : Eparvier dans le Midi, Esparbès et probab. Espard. Les Esparbès de Lussan ont trois éperviers dans leurs armes.

SAX, Saxon, était en vieux fr. Le Sesne, Le Cesne; on disait aussi Saonnois, Saon : de là Sonnet.

SCHALK, v. all. serviteur, subsiste dans le fr. maréchal (*mare*, cheval, et *schalk*, serviteur), et sénéchal (*sinn*, vice, remplaçant);

cette ligne, n'était pas inconnue au XI^e^ siècle : « *Vir nomine Hildo, equorum domitor, quod vulgo dicitur marescal.* » (Cartul. de la Trinité de Rouen, 430) : de là Le Maréchal, Le Maricha, Le Marescal, Marsal, Le Maresq, Le Mare, Marical, Marchal, en angl. Marshall ; Le Sénécal, Sénéca, Sémé, Sané, Mansencal (pour man-senecal). Gott-Schalk, serviteur de Dieu, Godescal, Godescard, Goudchaux, Gouchot.

SIG, préfixe, qui sign. victoire : 1° Sig-bert, brillant par la victoire, Sigebert, Sibert, Seber ; 2° Sig-hard, hardi par la victoire, Sicard, Sécard, Séchard, Sivard, Suard et Sue ; 3° Sig-wald, puissant par la victoire, Ségaud, Ségad, Ségot ; 4° Sig-hulf, secours par la victoire (*Siggulfus*, monétaire mérovingien), en devenant Igelf donne Igouf ; 5° Sig-mund et Sigismond, paix par la victoire, Simond, Simon, Sismondi, Mondin ; 6° Sig-fred, paix par la victoire, Sigefroi ; 7° Sig-win, conquérant par la victoire, Ségouin, Séguin ; 8° Sig-her, maître victorieux, Siguier, Séguier ; 9° Sig-mar, grand par la victoire, Simier, Simard ; 10° Sig-ragn, victoire par le jugement, Sérant ; 11° Sig-man, l'homme de la victoire ; 12° Sig-bold, hardi par la victoire. Aj. d'autres noms probabl. composés de Sig : St Sigues, Ste Sigrade ou Segrauz, St Sivrard ou Sevars ; Sindulf, pop. St Sandon, Sandeau, Sand. Odin était appelé Sig-fadr, le père victorieux.

T

TARGA, vieil-all., bouclier, targe : on trouve Target en nom propre, litt. faiseur de targes.

TASCHEN : le v. f. *tasche*, *taque*, bourse, d'où le fr. attacher est resté dans sabretache et dans les noms propres Tascher, Taskeir, Tachard, Taschérel, Taschereau, Faitache, Le Tac, faiseur de bourses ; aj. Tesselay, pour tesselier, faiseur de bourses et de crépine, en angl. *taissel*. Nous rattacherons à ce radical, outre attacher, taquet, petit pièce, d'où tacon, morceau de cuir, et le v. f. *taconner*, saveter. Aj. tâche, en angl. *task*, litt. travail d'une bourse.

THEOD, litt. peuple et par ext. grande quantité, beaucoup, de là : 1° Théod-wald, très puissant, Théobald, Thébault, Diébolt, Thibaut, Thibout, Thibaudin, Thiébin ; 2° *Théod-berg*, très élevé, Théberge, Thiberge ; 3° Théod-rik, très puissant, V. à RIK ; 4° Théod-hard, très hardi, Théodard, Dodart, Dodde ; 5° Théod-mar, très grand, Théodemir, Thémine ; 6° Théod-child (Ste) est pop. Ste Thion, ainsi que

St Téthonius ou St Tithoin. En goth. c'est *thiuda*, peuple, écrit, *theoda*, d'où le nom propre composé Theoda-charius, devenu *Theodegarius*. *Theo* avait en gothique le sens de esclave et prenait aussi la forme *thiu* : le nom propre Ermen-theus signifie esclave du dieu Irmin, d'après Grimm, et ce mot se trouve dans un diplôme de l'an 697 et dans le second terme du nom d'homme *Tiga-theus*, d'un diplôme de 703.

TREFFEN, trouver et treuver : de là Trouvé, le trouvère ; mais le dérivé en v. f. truffe, ruse, invention, reste dans Truffer, Truffier et Tuffière. En Angl. *Trower* et *Troward*, en France, Trouard.

TROSS donne le fr. trousse, bagage, d'où Troussier, Trousseau, Troussel.

TRUT, ami, d'où le v. f. *dru*, ami, *druerie*, amitié : Rod-trud, conseil-ami, Rotrou ; St Trud est pop. St Tron ; plus commun dans les noms de femme : Wald-trude, puissante amie, d'où Ste Vaudrée ; Gertrude, maîtresse-amie ; Ste Anstrude, pop. Ste Audru et Ostru ; Falstrade, Fautrade, Fautras, Trudelle.

U

ULF, secours : c'est sans doute l'élément germanique des noms propres le plus commun ; il est presque toujours suffixe : 1° Ulf ou St Ou ; 2° Ulf-rick, secours-puissant, Ulric, Oudry, Oury ; 3° Eber-ulf, constant-secours, Ebrulf, Evroult, Evrou : « *S. Ebrulfus Baiocassinæ urbis oriundus.* » (Bayeux était le *Littus saxonicum*) ; 4° Mar-ulf, Marc-ulf, grand-secours, Marcou, Maculf et Maclou, et les termes retournés, S. Vulmarus, St Vilmer, Gaumer et Caumer ; 5° Ast-ulf (*aast*, amour), Astolphe, Atophle ; 6° Arn-ulf, jugement-secours, Arnoul, Ernouf, Ernoul, Erneu, Enée, Année ; 7° Ed-ulf, heureux-secours, Adolphus, Dolfus, Aldrophe, Adolphe ; 8° Rad-ulf, secours par le conseil, Radulfe, Raoul, Ralph, Halphen, Hrolf, Roll, Rollon, Rorel, Harold, Arou, Rou, Arouet, Rollin ; 9° Gond-ulf, secours de guerre, Gounouf, pop. St Genou ; 10° Sig-ulf, victorieux-secours, Igouf, Youf ; 11° Bern-ulf, homme-secours, Burnouf, Besnou ; 12° Bert-ulf, brillant-secours, Bertou, Bardouf, Bardou ; 13° Rik-ulf, puissant secours, Rioulf, Riouf, Riou, Rio ; 14° Ragn-ulf, conseil-secours, Regnouf, Renouf, Renou ; 15° Leot-ulf, fidèle secours, Ludolphe, Ludolphus, Dolphus et avec aspiration, S. Hlodulf devient St Clodulphe et St Clou, évêque de Metz. St Gingulph est pop.

St Gengou, Gengon : on trouve Jégou en nom propre ; St Pardulf est pop. S. Pardou ; S. Sindulf est S. Sandou ; St Aigulf est St Aioul ; St Védulf est S. Guicou. Le célèbre architecte du moyen-âge, Vilard de Honecourt, s'appelait « *Ulardus* (ulf-hard) de Honecort. » Ozulf devient Osouf, Ausoux, Ouf, Ozuet. *Ulf* devient *Wulf* et *Wolf* dans Wolfgang, Wolfred, Wulftrude, Wulfran.

W

WALD, puissant, auquel se rattache l'a. *werth*, richesse, *well*, bien, en bon état, entre avec son abrév. *ald* dans beaucoup de composés : 1° Regn-ald, puissant-jugement, Regnault, Ernaut, Esneul, Esneu, Renald, Raynal, Reinel, Renaudin, Naudin, Naud, Nau ; 2° Hard-ald, puissant seigneur, Harold, Haron, Arouet, Héraut ; 3° Ald-win, puissant-conquérant, Audouin, Ouin, Ouen, Ouy, en angl. *Owen*, Douénel, Douéneau, Douineau, Douesnard ; 4° Ber-wald, homme puissant, Beroald, Bereul ; 5° Rod-wald, puissant conseil, Ruald, Ruaut ; 6° Bert-wald, brillant-puissant, Bertauld, Berthould, Bertheu, Bertet ; 7° Rik-ald, très puissant.

WHER, guerre, avec les deux variantes GUER et HER, donne 1° Guer-Ward, gardien de la guerre, Guérard, Gréard, Gréal, Grard, Gérard, Girard, etc. ; 2° Guer-bert, brillant à la guerre, Gorbert, Gesbert, Herbert, Hébert ; 3° Guer-Wald, puissant à la guerre, Gérald, Girault, Girodet, Grodet ; 4° Guer-ulf, secours de guerre, Giroult, Groult, pop. St Gérou ; 5° Her-Wald, puissant à la guerre, Herault, Heraut ; 6° Her-ulf, secours à la guerre, Herou, Hirou, Haroult ; 7° Guer-win, conquérant à la guerre, Gernouin, Gesnouin, Guérin, Varin, Varignon et Helwin (*hel* pour her), Hellouin ; 8° Gertrude, amie de la guerre ; 9° Guer-man, l'homme de guerre, Germain, Herman, Arminius, Armand, et Armengaud (homme puissant *wald*) à la guerre ; 10° Germer, grand à la guerre, d'où St Germier, St Gesnier, d'où Desmier. Aj. Guerrier, Guerry, Mandeguerre (*manda guerram*), surnom d'un héraut d'armes. Du reste *wher* sign. aussi homme.

WIG, guerrier : mer-wig, grand guerrier, Merivée ; nous soupçonnons cette finale dans Eligius, Eloi (*Alt*, tout, wig), dans Remigius, Rémi.

WITH (*ram*, pur) et dans les noms féminins Ludwige (fidèle et guerrière) Hedwige, heureuse-guerrière, pop. Ste Havoie. St Eloi

était fils d'Eucher et de Tewige ou Terwige. Un hagiographe forge à St Rémi une étymologie : «*Remigius seu Remedius* (v. Baillet) With, sage, a. *Wise*, avec la variante *Swith*, se trouve dans Withker, Witikind, dans St Swithbert, St Swithin, dans Ste Frévisse (*Frideswitha*), Roswitha.

VINNEN, en a. *win*, d'où le fr. gagner, anciennement labourer, le labourage étant alors le gain par excellence : de là Le Gagneur, le laboureur, Le Gagneux, Le Vaigneur, Gaigneux, Gainières igner, Gaigneau, Gagne-pain, Malgaigne (qui laboure mal) Gran. gnage. Le patois norm. a *gaigneter*, faire une espèce de labour, *regainer*, faire une seconde récolte, grapiller : de là Raguenel, Ravenel. Du rad. all. se tirent directement beaucoup de noms propres primitifs : 1° Wald-win, Bald-win, puissant-gagnant (la guerre étant primitiv., la principale manière d'acquérir), Baudoin, Baudon, Vaudon, Boudent ; 2° Ed-win, heureux vainqueur, Hédouin, Hédou, Audoin, Audau, Audot, Audé, Ade ; 3° Bert-win, brillant vainqueur, Bertevin, Bertin, Betin ; 4° Cund-win, habile vainqueur, Gondouin, Gandoin ; 5° Sig-win, conquérant par la victoire, Segouin, Seguin, Siguier ; 6° Hard-win, hardi-conquérant, Hardouin, Hédouin, Hédou ; 7° Herwing, vainqueur par la guerre, en angl. Irving ; 8° Ald-win, puissant conquérant, Audouin, Ouin, Audoen, Ouen, en angl. Owen ; les St-Ouin sont St Audouin ; 9° Rad-win, vainqueur par le conseil, Ratouin ; 10° Deux noms de saints semblent offrir le radical win, mais c'est douteux, parce que ce sont des saints celtiques : St Wunebaud, pop. S. Guinebaut et Guillebaud et St Winwaloeus, pop. S. Guinolé, d'où Guignol et Guignot.

GLOSSAIRE SCANDINAVE

B

BALI : l'isl. *bali*, monticule, a donné le v. f. *bail*, resté dans la topographie, signifiant colline ceinte de palissades, forteresse, et en fr. bailli, chef du baile, baillage, bailler, etc. ; les parties closes d'une terre s'appellent *boels* en Scandinavie et ce nom est fréquent dans la topographie de l'Eure. « *Tota villa redigitur in portiones quas lingua materna vulgariter* BOEL *appellant.* » (Sueno, *Leges*

Scaniæ). Le nom de bailli a reçu bien des variantes dans les noms propres : Le Bailly, Le Bailé, en angl. *Bayley* et *Beley*, Bellet, Bellot, Baillol, Bailleul, Baillot, Ballot, Bailloul ; la forme *bailif*, restée en angl., donne Belivet, Blivet, Baillivel, Bayvel, Livet ; Baillarger et Baillargeot et peut-être Beilliard représentent le fr. bailliage resté dans juge bailliager. En v. fr. *bailleul*, rebouteur.

BANK, battre, en danois, mot d'où Junius dérive l'angl. *bank*, bord, rivage, d'où vient le fr. maritime banc (de sable) et le norm. subst. fém. *banque*, longue levée de terre ou de fumier, figurant un banc de sable, un rebord du rivage : de là Banquise, le terme des pêcheurs normands pour un rivage de glace à Terre-Neuve. Sur le littoral de la baie du Mont Saint-Michel, les Banquais sont les navires et les marins qui vont pêcher au Banc de Terre-Neuve ; or, il y a des familles Le Bançais et le Banquais autour de cette baie.

BLAD, en isl. feuille et la feuille par excellence, le blé : de là Le Bladier, Le Blatier, Blêtier, Blestel, Blêtel, Blier, Bliard, Blachier, Blâché, litt. marchand de blé ; Surbled, Batbled et Batbie, batteur de blé ; Watebled, Gâtebled, ravageur de blés.

BARDI : l'isl. *bardi*, bouclier, a donné au fr. barde, bardé, bardeau : de là les noms propres Bardel, pour bardelier, faiseur d'armures et sans doute Bardulf, litt. bouclier-secours, Bardoul, Bardou, Bardon, Bardin, Bard, qui rentrent dans le glossaire germanique.

BRUD, isl., fiancée, *brudman*, le fiancé, en Norm. *Bruman* est le fiancé, le nouveau marié ; on trouve ce mot dans un recueil de vieilles poésies normandes : « Le *Bruman* pensa sagement. » (Le *Tombel de Chartrose*, ms. de la bibl. d'Avranches.)

BUCK : dans les langues germaniques *Buck* désigne le mâle des animaux sauvages à cornes et leurs congénères domestiques : en isl. *buck*, bouc (d'où le fr. boucher, vendeur de venaison), et le fém. est *bikja*, qui mène directement au fr. biche. A cette famille appartiennent les noms propres Le Bouquier, Bouquet, Le Boucher, Bouchard, Bouchereau, Boucherat, Le Bouc, Boucault (petit bouc) ; la famille de Boucault a un bouc dans ses armes ; Bichat, Bichet, Bichot (*bichetat*, chevreau dans le Midi, *bichetet* dans le Nord) : en Angl. *Bowker* et *Butcher*. Bouchard est le nom patronymique des Montmorency et vient sans doute d'un fort chasseur. En norm. *bique*, chèvre : de là Le Biquier, Le Biquais, Le Bigais, Bichard. La famille Bichot porte en pointe une biche paissante. On trouve des familles Halbique, or ce mot sign. hermaphrodite, litt. *halb* demi et *bickja*,

bique : en Norm. on appelle *halbique* le poiré-cidre, de sa double nature et aussi métaphoriquement la tiretaine, étoffe fil-laine.

BUSSA. isl., canot, a donné au v. f. *busse*, chaloupe : en Basse-Norm. et dans le Maine, *busse* sign. barrique et grande cruche : de là Bussier, Bussy, Bussières, Bissières, faiseur de busses.

D

DAL, isl., vallée, ne se trouve qu'en Normandie dans les noms de lieu : Dieppedale (profonde vallée), Becdal (vallon du ruisseau), Bruquedale (val du ruisseau, en angl. *brook*), Darnedal et Darnetal (vallée qui divise) ; à ce radical se rattachent les mots du patois normand : *dalot*, petit creux, canal, égout, *daller*, uriner, *dallée* (*quod aliquis minxit*), *darre*, ventre, *daru*, ventru : de là les noms propres Daru, Darrier, Dary, Darot, Daire.

DANE, Danois ; ce nom général des Scandinaves, au moyen-âge, avec celui de *Norreis*, ou hommes du Nord, et qui a été illustré par des personnages historiques, tels que : Ogier-le-Dane, Ansfroy-le-Dane ou Le Gotz (Goth), subsiste dans la topog., comme dans Daneville (Manche) et dans les noms d'hommes : Danez, Danet, Le Danois, Le Vanoye, Le Doin, Le Dan. Toutefois Danet peut être Daniel. Il y a un autre nom, commun en Norm., que M. Fabricius tire du danois Niaul (Nicolas), c'est Néel, que les scribes du moyen-âge auraient alors eu le tort de traduire en *Nigellus*.

F

FOL, isl. (*stolidus*), d'où le fr. fol et fou : Battifol litt. qui bat follement, qui battifolle, Follebarbe (poil follet), Folenfant, Fallot, qui, en fr., sign. léger, badin. Comme la blessure, surtout à la tête, peut rendre fou, le v. f. *affoler* sign. blesser : de là L'Affoley, La Folley ; de là fouler dans le sens d'écraser, d'où les noms de profession : Le Foullon, Follet et Folliot (*foléor*) ; en Angl. *Fuller*.

G

GALA, isl., chanter, s'amuser, donne le fr. gala et engendre une nombreuse famille dans notre langue et dans les noms propres : Gaillard, Caillard, Gail, Galant, Rigollot, Galinot (joueur au bouchon, jeu des fêtes, du norm. *galine*, jeu de bouchon), Galochet, Galoche,

Guilloche (de *galoche*, bouchon, jeu de bouchon); Galibier (dans l'Orne, vagabond), Galimier.

GATA, isl., porte, et *gata*, veiller, observer (à la porte de la ville). Dans les registres de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens, on trouve : « Gaittes et portiers petis qui veillent au porche du maïeur » : de là Le Gueut, Le Ghey, Gattier; le nom Quettebarge ou guette-barge semble être le surnom d'un pilote.

GARD, isl., terre enclose autour de la maison : tel est encore en Norm. souvent le sens de *gardin*, *grand gardin*. V. du reste ce radical au Glossaire germanique.

GOTH, mot donné quelquefois en surnom, comme dans Ansfroy-le-Dane ou Le Gotz et qui existe en nom propre, Le Gonz, forme archaïque qu'on voit dans le *Roman des Albigeois* où ce terme est une injure. Goth est sans doute identique au *Gunth* de l'anglo-saxon et au norse *gunz*, qui sign. guerre, d'où Gunther, Gontier, litt. homme de guerre, Gontran, Gundulf, Gundol, d'où Gonzalve.

GULLIA, isl., de couleur d'or, donne l'it. *giallo*, le v. f. *ialnes*, jaune : de là les noms propres Le Gosne, Gaunet (en patois brayon, *gaune*, jaune), Jaunet qui peut être aussi Jeannet. Le fr. *gaude*, *vaude* et *vauede*, teinture jaune tirée de certaines plantes, est de cette famille, et on pourrait rencontrer le v. f. Le Vouédier, teinturier. En Ang. *Gawne*.

H

HAG, hauteur, d'où *Haga*, enceinte en terre plantée de bois vif, que faisaient les Scandinaves et dont on retrouve le nom dans toute la topographie du nord, en Hollande, en Angleterre et très fréquemment en Normandie. V. dans notre *Topographie de la Normandie*, HAYE, HOGUE, HOUGUE. Quelques noms propres d'hommes se rattachent à ces termes topographiques : Le Haguais, Le Hoguais, habit. de la Hague, de la Hogue ; Le Hogu, en pat. norm. fier, hautain. Le v. f. avait *hoge*, hauteur : « En sumet de une hoge, » (Livre des Rois). Le mot du nord *hag* et *hug*, haut, donne le fr. Huche, meuble élevé, dressoir, d'où Le Huchier, et Le Hugeur. Aj. Les Hugues, Hugon, Huguet, Hugonin, Hugonet, Hue, Huet, Huon, Héon, Hugot, Hugolin, Hullin, Huard, Hua ; hog-her, homme élevé : Oger, Ogier (Ogier-le-Dane), Ogée, Auger, Augereau ; Hug-bald, haut, puissant, d'où Hubault. Les noms propres danois Hengist et

Hengest existaient encore en 1454, à une montre de Caen où se trouvait Hangeste, de Cambron.

HAM, isl., village, terme commun dans la topog. norm., comme Le Ham, Ouistreham (village de l'est), Le Hamel, Hamelin, de là les noms propres Hamel, Hamelet, en Angl. *Hamlet*, Hamelin, Hamelot, Ameline.

HAR, isl., poil, chevelure, a donné à l'angl. *hair*, au norm. *hair*, chevelure, au fr. haire, tissu de crin ; en picard *hoiru* sign. hérissé, de là le fr. hure, la partie chevelue de l'animal : de là Hurepel, comme en v. f. « longue barbe et chiés (chefs) hurepés ; » Hurluppé, Luppé, Huron, en v. f. entêté, ainsi qu'en norm., et dans Froissard, paysan, homme à la chevelure hérissée, Hurel, Hurard, id. Le nom du héron (l. hairon) lui vient sans doute de son aigrette : de là Le Hairon, Hairon, le nom bret. Le Huérou sign. peut-être le *huré* ; la famille Hurel porte dans ses armes une hure de sanglier. Cf. Le célèbre pirate danois Harfager, litt. à la belle chevelure.

HEBERGI, isl., *hospitium*, donne le fr. héberger, auberge et les noms propres : Auberger, Aubergier, Aubergi, Aubergeot, Laubergier.

HOPE : nous avons en Fr. des Follope ; il y a en Angl. des Stanhope, des Bollihope : ce terme local, assez commun en Angl., est défini dans le Glossaire de Brockett du patois du nord de l'Angl. : « *valley or small brook in a valley.* »

K

KAPUN, isl. *gallus eviratus*, d'où chapon et capon : de là Le Capon, Chapon, qui peuvent être aussi le chaperon, pour le chaperonnier.

KETIL, chaudière, en angl. *Kettle*, est la finale de noms essentiellement scandinaves : 1° Thor-Ketil (chaudière du Dieu Thor), Turquetil, Turquety, Turquetin ; 2° Ans-Ketil (chaudière des Ases), Anquetil, Anquetin, Languetin, probablement Couétil : Ans ketil et Kétil étaient des chefs danois, d'où Quetel, Quetelet. Cet élement est peut-être aussi la finale du nom historique scandinave Thorgil, qui pourrait être le même que le précédent (Thor-Ketil, Tor-getil, Thorgil) : de là Torgis, Turgis ; le nom topog. Torgis-torp, village de Turgis, est le nom primitif de Clitourp (Manche). Dans ce dernier mot se trouve peut-être le nom Cliton, porté par G. Cliton, fils de Robert, duc de Norm. : or Cliton était un titre qui se donnait à

l'héritier des anciens rois danois et saxons. (*Mém. de l'Acad. des Insc. XX*, 69).

KOCK, isl., mot onomatopique qui a remplacé en fr. le *gal*, le *gau*; en v. f. *Cous*, *Coux*, *Coz*. De là les noms propres : Le Coq (qui peut aussi représenter *coquus*, cuisinier), Cochet, Cocherel, Cochereau, Coquerel, Coquard, Coquierre, Cochelet, Coquelet, Le Coux, Le Coqueur (*coquier* est faire l'action du coq sur la poule), Coquevieille et Coqueville : Piédcoq, Piécoux (pied de coq), Vidcoq (visage de coq), Vicoq, Vico et peut-être Vidocq : c'est aussi l'ancien nom de la bécasse. Un type de niais se disait en v. f. Coquebert (qui berce les coqs), resté en nom propre : on dit d'un semblable type en Norm. : « il met les coqs à pondre et les poules à pisser. » *Coq* en v. f. était syn. de fanfaron et il était le masculin du fr. coquette : Coquard avait le même sens. Cous et Coux sign. cocu, qui vient du l. *cuculus*, coucou, d'où Cucu ; de cette forme viennent peut-être Le Goux, Le Gouix. En Angl. *Coxhead* (tête de coq), *Laycock* (Le coq), *Coaker* et *Cockerill*.

HNEPPA, isl., tourner dans ses mains : M. du Méril tire de ce mot le f. hanap : de là Le Hanappier.

KNIF, isl., couteau, en angl. *Knife*, en fr. canif, en norm. *ganif* : or *canivetus* sign., selon du Cange, *ensis brevior, vel cultellus* : de là le nom propre de Canivet, resté avec l'article dans le nom de la localité « Villers-le-Quanivet », auj. Villers-Canivet, du nom d'un seigneur caractérisé par cette arme, espèce de *scramsax* : c'est ainsi qu'il y avait une famille Alespée. Cf. Guillaume-Autinel (*tinel*, espèce de gourdin).

M

MAN, ce mot, essentiellement germ., que l'on trouve dans Tacite sous la forme de *Mannus* et dont nous avons donné plusieurs dérivés au glossaire germanique, semble avoir été particulièrement introduit par les Scandinaves, du moins dans certaines expressions maritimes, restées, pour la plupart, dans les noms propres : *Breman* (de *ber*, porter, en angl. *bear*), portefaix dans les ports : il y avait à Caen la Société des Francs-bremans ; *Esturman*, pilote (*stior*, isl. gouvernail), conservé peut-être dans Estur, Estor, Estourmel, Turmel, Stourm ; on trouve *Godofridus esturman* dans les Rôles de l'Echiquier de 1198, et Wace disait : « Esturmans è mariniers. » Lilman, litt. l'homme de l'île ou des îles (normandes) est un nom

de famille commun dans l'Avranchin, ainsi que Dodeman, où l'on peut trouver l'anglo-sax. *dodge*, observer, litt. l'homme de la vigie ; Bargemain, pour *bargeman*, pilote. Aj. Bruman. V. BRUD. Cloqueman, l'homme de la cloche, le sonneur, Cloquemin ; Lansman, litt. l'homme de la terre, compatriote, mot facétieux dans la bouche de soldats, sobriquet donné par les soldats français à leurs camarades alsaciens.

Parmi les autres composés de *man*, venus d'une origine indistincte ou probabl. germ. nous citerons Aman, All-man (tout homme brave), Allaman, Lalman, Larmand, Almain ; Flaman, l'homme de Flandre, Freman, Fremin (ce dernier peut être aussi la métathèse du l. *Firminus*). Allain (peuplade germ.), Allan, en Ang. *Allan*, *Allen*. L'Allemagne et surtout l'Alsace ont jeté un certain nombre de mots en *man* : Zimmerman (charpentier), Ackerman (laboureur), Wissemans (l'homme sage), Bergman (mineur), Kaufman (marchand), Jugerman (jeune homme), Vineman (vignéron), d'où Villeman, Villemain, Villemaney. Tilman vient de St Thilman, pop. St Thillo et Théau. Herman, Arman, Armand, Aman. Il y a dans la Manche une commune du nom de Mesnil-Vineman (le vigneron) ; or on trouve un « *Elyas Wineman* » dans une charte norm. de 1269.

P

PELF, isl., dépouille, a donné le mot pop. *peuffe*, friperie : de là Le Peuffrier, Le Peuffier, Le Peu.

R

ROTTA, isl., rat : d'où Rattier, Lerat, litt. destructeur de rats.

S

STORMA, suédois, tempête, donne le v. f. *estormir*, agiter par la tempête : de là Lestourmi, litt. l'agité.

SNIAL, isl., dispute, en v. all. *snel* (en all. *schnel*, en it. *snella*), le v. fr. *isnel*, *ignel*, vif, gai, qui existe encore en Normandie ; à Guernesey *ignelli* : de là les noms propres Sinel, Hinet (pour isnel) ; en Angl. *Snell*.

T

THOR, dieu de la guerre, spéc. chez les Scandinaves, entre dans un bon nombre de composés : 1° Thor-wald, qui rappelle le nom

du sculpteur danois Thorwaldsen, litt. puissant par Thor, d'où Théroulde, Thorolde, Turold, Théroud, Touroud, Tourout; 2° Thorketil (chaudière de Thor), d'où Turquetil, Turquety, Turquetin, Couétil. V. Ketil; 3° Thor-stein, pierre ou marteau de Thor, nom analogue au martel des Francs. V. Martel : de là Turnstein, Tostain, Toutain, Tust et Tut, Toustrel pour Toustenel.

THURFI, isl., pauvre, donne, selon M. du Méril, le v. f. *durfeus*, misérable : de là Durfé, et peut-être Dursus : « *Theophilus li desvoiez, li durfeus, li fauvoiez.* » (G. de Coinsi).

TRUSS, isl., bagage, donne le fr. trousse : de là les noms propres Troussel, Trousseau, Troussier, Trousse-cotte, litt. qui prépare les habits, en angl. *Trusscott*. On trouve dans le poème d'Abbon un Rob. *pharetratus* : c'est Rob. Troussel, du v. f. *trousse*, carquois. (Lib. I., v. 442).

V

VEISA, isl., marécage, en norm. *gaze*, donne le fr. vase : de là le nom propre Pilvesse, pour pille-vase, sobriquet du coureur, du vagabond.

Y

YGR, isl., cruel, a peut-être donné le fr. ogre, quoique son étymologie par *Oigour*, Hongrois, soit préférable : on trouve le nom propre Logre; on rencontre aussi Le Hongreur, Le Hongre, litt. le châtreur d'après l'usage hongrois. Le nom propre Yger et Ygr vient peut-être d'Anger.

Beaucoup d'autres noms propres ont une origine plus scandinave que germanique, parce qu'ils ont été portés par des Scandinaves ou qu'ils figurent dans leur littérature et leur histoire. Voici les principaux : 1° Olaff (*all*, tout, *ulf*, secours), Olof, Olf, Olif, Olive, Olivier; en Angl. *Noll* est le petit nom d'Olivier; 2° Gurmond (gardien de la paix), chef Danois, d'où Gormont, Gomont, Gaume; 3° Morfar, d'où peut-être Maufras (qui peut être aussi mauvais-frère), existait dans l'ancien nom de Montfarville (*Morfarvilla*, XII^e^ siècle); 4° Hakan, roi de Norwège, d'où Hécan; 5° Hasting, célèbre pirate ou *viking*, d'où Hostingue. Nous compléterons cette veine en empruntant des noms propres de cette catégorie à un ouvrage de noms encore inédit, les *Vestiges des Scandinaves en Normandie* : « Le nom du célèbre pirate Ingolf revit dans Ingout et Ygouf; celui

d'Ingebiorg dans Gibierge; celui du scalde Hagbard (haut et hardi), dans les Havard. La saga de Gudrum nous livre Godron; Kanut est un nom fréquent chez nous. Hal, nom du paysan Norwégien converti par Thangbrand, donne Halley. Le nom de Dior (pour Bior), se rencontre dans l'Avranchin. Austin, Autin, nom de famille commun dans la même partie et qui est la contr. d'Augustin, existait chez les Scandinaves. Le nom du roi Danois, Aigrold, qui est devenu Groult dans la *Chron. de Norm.* est sous cette dernière forme très commun dans cette province. Le nom d'Augard, le plus célèbre missionnaire du Nord, persiste dans nos Augard et Enguehard. »

C'est ainsi que la philologie apporte son contingent à l'histoire.

GLOSSAIRE ORIENTAL OU SÉMITIQUE

A

ABEL (le pleurant) : de là les noms propres, Abel, Abé, Hebel, Ebel, Abelin, Abélard.

ABRAHAM (père de la multitude) : Abréham, Bréhan et peut-être Brian, que réclame aussi le celtique Brien.

ADAM (fait de terre rouge), Adan, Dan; mais ce dernier nom peut représenter Daniel.

ALLAH (Dieu) : d'où Abdallah, d'où le nom propre f. Abdola, moins altéré que Boabdil (Aboul Allah).

ANDREAS (homme, viril, appartenant au grec corrompu de Syrie) : André, Andreu, Andrieux, Adryeux, Andrieu, Androuin, Androuet, Dreyss, abrèv. de Andrés, Andrews; Drieu, Driou, Drouot, Drouin, Drouard (le gros André). En Angl. *Andrews*, *Drews*.

ANNA (miséricordieuse), Anne, Aune, Annet, Année, Annette, Nanette, Nanon, Ninette, Ninon, Nichon, Nanin. En Angl. *Anna*, *Nanny*, *Nancy*, *Nan*.

ARABE : en v. f. *arabitz*, cheval arabe : de là Larabit. En norm. ARABLE et ARABE sign. un homme rapace et avare, mot formé ou historiquement, en souvenir de l'invasion arabe, ou par onomatopée. On rattache à ce radical l'espagnol *maravédis*, en v. f. *marabotis*, *marabotins*, monnaie des Arabes d'Espagne.

ASPAR, le brillant, un des rois mages, le même que Gaspard.

B

BALTHAZAR, ou Baal-Schalzar ; renferme l'idée de ténèbres, c'est le mage noir : les noms prop. Baltar, Bazard et Malzar semblent être pour Balzar, abrév. de Balthazar.

BARNABÉ (fils de la consolation), Bernabe, Barnave, Bernabeig, Barabé, Benabé et peut-être Pinabé : cf. les familles Bonabans, Bonabous.

BARTHOLOMÉE (fils de Ptolemée) : Barthélémy, Berthemy, Vertamy, Boulmy, Bartol, Bartel, Vardel, Bartholomieu, Tholomieu et Dolomieu, Bartholomess, Barthomeuf, Bart, Barthe, Berthelot, Berthelet, Berthomier, Bardin, Bardon, Vardon, Varde, Bardou. En Angl. Bartholomew, dont le petit nom *(pet-name)* est *Bat*. V. BERT.

BAZAR, l'ar. *bazar*, trafic, d'où le fr. bazard, en norm. *Baza* signifiant le bataclan, l'ensemble de meubles.

BEDOUIN : c'était autrefois le terme générique pour Mahométan : il y a des familles Bédouin : mais ce nom peut être une variante de Baudouin.

BENJAMIN (fils de ma droite) : Benjamin, Bejamin, Jamin, Benoni. En Angl. *Ben*.

C

COHEN (sacrificateur), Gohin, Gouin.

D

DAMIANUS, l'homme de Damas, Damien, Damin.

DANIEL (jugement de Dieu), Daniel, Dan, Doniol, Danel, Danet, Dinet, Danieul, Denioulx, en bret. Danielo, Dano ; en Angl. *Dan*.

DAVID (aimable), Davy. En Angl. *Davy*, *Davies*, *Davis*, *Davey*, en Irl. *Tavish*.

DEBORAH (abeille) : en Angl. *Debora*, *Dora* et *Deb*.

E

EGYPTE : en v. f. *Jussien*, égyptien, d'où Jussieu ; la rue Sainte-Marie-la Jussienne est Sainte-Marie-l'Egyptienne : en Angl. *Gypsy*, en Esp. *Gitane*. En fr. pop. *Egypre*, Egypte.

ELI (Dieu), entre dans la plupart des noms propres hébraïques. Elisabeth (Dieu a juré) : Isabel, Belle, Isabet et Yset, Isot, Lisbeth, Lise, Elisa, Elise, Lisette, Babet, Babou, Babette, Babichon, Belon.

En Angl. *Bessy*, *Betsy*, *Bess*, *Betty*, *Lizzy*, *Libby*, *Nib* et *Ib*. Ellis peut venir de Elisa (salut de Dieu). Eliezer (secours de Dieu) et Eleazar, Elzéar, Alzire et peut-être Elvire.

EMMANUEL (Dieu avec nous), Manuel, Menuet et Memet.

EMIR, en arabe, chef, d'où Amiral, litt. Emir-al-bahr, chef de l'eau : Ladmiral, Ladmirault, Mirault.

EPHREM (qui porte du fruit) : Ephrem, Ephraïm; peut-être Frain.

ESTHER (en arabe *Satarah*, étoile) : Esther, Estelle; en Angl. *Essie* et *Helly*.

EVA (vie) : Eve, Eveline.

EZECHIEL, en Angl. *Ekiel*.

F

FERDINAND, de l'ar. *ferh-din-handu* (il a la joie de la foi) (v. Macri, *hiérolexicon*) : Fernand, Fernande, Fernandez, Ferrand.

G

GAUFAR, moresque, (splendide), le Guiffar des *Mille et une Nuits*, le Jaffier des vieux conteurs, le nom de Saint-François-Xavier.

GABRIEL (force de Dieu) : Gabrie, Cabrié; en Angl. *Gab*.

GASPARD, un des trois mages : Gâpa, Gaspaillard, Gaspé; en Angl. *Jasper* et *Jaspar*.

GÉDÉON (qui brise), Gédion.

GEHENNA, litt. vallée d'Enna, où l'on avait brûlé des victimes humaines, d'où le fr. gêne : Le Gêneur a dû sign. le bourreau.

GUSTAP, le nom du héros de la Perse dans le *Shah Nameh*, a donné Gustave, abrégé en *Guste*, comme Auguste.

H

HEBER (qui passe), celui qui donna son nom à la langue hébraïque : Hebert, qui peut être aussi d'origine germanique.

I

IACOUB (le supplanteur) : Jacob, Jacques, Jacquot, Jacquet, Jacquinet, Quinet, Jacotin, Jacquard, Jacquelin, Jacquelinot, Jacquinot; Jacquemet, Jacquemin, Jacqueminet, Jacquemart; James, Jaime, Jamet, Jamelot, Zamet, Jamard, Jamaut, Jamois, Jamolot, Jamiau, Jamaux, Jamin, Le Jametel, Jumelot, etc., etc. En Bret. Jégo, Jégou; en It. Jago; en Esp. Iago, Diégo, Dégo. En Angl. James.

INDE, de là Indien, indigot, dinde, dindon et les subs. Dindonnet, Dindonneau, le v. f. et le norm. *inde*, noir.

ISAAC (le rire), Isa, Iset; en Angl. *Nykin*. (Dict. de Fleming).

J

JEREMIAS (grandeur de Dieu) : Jérémie, Jérémin ; en Angl. *Jerry*.

JOB (larmoyeur) : Jobard, Joblin, Jobelet, Jodelet, Jobiez, Jobey, Jobricot.

JOEL (qui veut) : Joe, qui est aussi en Angl. le petit nom de Joseph.

JONAS (colombe) : St-Yon, Jonathan, par *Johannes* : Jehan, Johan, Joanne, Johanneau, Jean, Janet, Jeanneau, Jehenne, Johanny, Jougneau, Jouneaux, Jannot, Janon, Janicot, Jouanniot, Jouan, Jouenne, Janin, Génin, Jouninet, Jehançon, Janson, Jensonnet, etc. En Bret. Jannic, Yan; en All. *Hans;* en It. *Gianetty;* en Angl. *John, Jones, Johnny, Jack*, d'où *jockey, Johnson, Senny* (pour St-John). Le prénom Jean-Baptiste est très commun en Norm., aussi est-il le sobriquet du Canadien français, descendant des Normands qui, en majorité, conquirent et colonisèrent le Canada. Cf. *Paddy* ou Patrick, l'Irlandais ; *John Bull* l'Anglais ; *Brother Jonathan*, l'Américain issu de bibliques ancêtres. Jeanne (*Johanna*), en angl. devient *Jane, Joan, Jenny* et *Jug*.

JORDAN, le Jourdain : Jourdan, Jourdain, Jourdanet, Jouro, JOURD, litt. le pélerin aux bords du Jourdain. Le n. pr. Gourdan est peut-être le même mot; mais il peut sign. le passeur, du v. f. *gourdaine*, gué et bac.

JOSEPH (accroissement) : Joset, Josephin, Joséphine, Josse, Fifine, Finette, Finot. En Angl. *Joe*.

JOSUAH et JÉSUS (Sauveur) : Josu, Petit-Jésus.

JUDAH, juif : Jud, Jui, Juas, Juais. En Angl. *Jew*, *Judy* (Judith). En Normandie JUI, un avare.

K

KAIAPHA, Caïphe, d'où peut-être Chaix et Caix.

KERMES, arabe, en b. l. *chermesinum*, d'où le fr. cramoisi, usité en nom propre.

KERRIOT, bourgade d'où était Judas, surnommé Iscariot. Iscariot, nom propre.

L

LAZARE (contr. d'Eléazar, secours de Dieu), d'où le fr. ladre, ladrerie, maladrerie, lazaret, malade, malandrin : de là Mandrin;

Malzare (mal-lazare) ; en Esp. Lazarille ; aj. Balthasar d'où Balthar et peut-être Ballard.

LEVY, d'où le fr. lévite : Lévy, Halévy, Lévis, Lévisse.

LIBAN, d'où S. Libanius, St-Levange.

LUCAS, nom juif d'origine grecque : Luc, Luce, Lucas, Lucette, Lucie, Lucienne, Luquet, Luchet. En Angl. *Lukis*.

M

MAGIR, mot indien, selon Pline, d'où le fr. massepain, macaron, massicot : Cf. le nom propre Mascaron.

MAGABIR, arabe, cimetière, d'où le fr. macabre (danse), le norm. *macabre* (Mortagne) lourd, hébété, *macaqwe*, vieille femme décharnée *macasse*, juive, *Macabée* (Valognes), vieille harengère, revendeuse de fruits, *macachin*, enfant chétif ; de là aussi Maugrabin.

MAGDALA, bourgade d'où était originaire Marie Magdelaine, Madelaine, Madelon, Madelonnette, Mazeline, Magdalenat, Madlin ; en Ang. *Mawdlin*, *Maun* et *Madden*.

MARAH (amertume) : Marie, Marion, Manon, Marianne, Merienne, Marotte, Mariette, Marette, Mayette, Marionnette. Maillard, forme lourde de Marie, entre dans Colin-Maillard, jeu où Nicolas cherche Marie. En Angl. *Mary*, *Marett*, *Mariott*, *Molly*, *Polly*, *Poll*. Marie est devenu mère dans Ste-Mère-Eglise, *S. Mariæ ecclesia*. A *marah* se rattache *martha* (amertume), Marthe, Martine.

MARTHA, Marthe, Martine, en angl. *Patty*.

MATHIAS (don du Seigneur) : Mathieu, Mahieu, Maheu, Mayel, Mayet, Mahé, Massieu, Masselin, Matté, Mahias, Mathiole, Mathiotte : en Bret. Mahè, Maze, Mao. En Angl. *Mayhew*, *Mat*.

MELCHIOR, litt. roi ou le lumineux, un des rois mages : Melcior, Melcher.

MESCHIN, arabe, d'où le v. f. *meschin*, jeune homme, et le fr. mesquin, *meschine*, femme, en argot *menesse*, femme de mauvaise vie : Meschine, Meschinet, Méchin, Méquin, Méquet.

MICHAEL (égal à Dieu) : Michel, Michelot, Michelet, Miche, Micheu, Michol, Michu, Mich, Michon, Micond, Micot, Miquet, Miguel, Mihiel, Miquelet, Michelez, Michalet, Miquelard, Michelart, Michelant. En Angl. *Mick*, *Mich*. En norm. *migaut*, *micaut*, *mijaut*, s. f., provision de fruits pour l'hiver, faite à la Saint-Michel ; en v. f. bourse ou réserve d'argent, d'où le fr. magot.

MAHOMMED : Mahomet, Maumet, Maumez, Maumey, Mame; en norm. *mahon*, homme laid et à grosse tête, *mahon* en Hte-N. le coquelicot; *mahon* (Mortagne), qui bégaye; *maumé*, hébété : En v. f. *mahomet*, mécréant. En Angl. *mahou, Mahound*, diable. Le nom propre Nourdin pourrait être Nourreddin, nom rapporté des Croisades.

MOYSES (sauvé), Mosès, Moser, Mose; en v. fr. au cas régime : Moysen, et Moysant, ce dernier reste dans les noms propres, illustré par Moysant de Brieux, à Caen.

N

NATHANIEL (don de Dieu) : Nathan; en Angl. *Nat.*

NOÉMI (belle), Noëmi.

P

PASCHA (passage), d'où *S. Paschasius* : de là Pasquier, Paquier, Paquet, Pauquet; Prescal, Paschali, Pascaise, Paquiez.

PETRUS, mot greco-latin, traduction de *Cephas*, pierre, qui eût été mieux à sa place aux origines latines : Pierre, Pètre, Peire, Pierrot, Perrot, Penotet, Perrin, Perinet, Peiron, Peyronnet, Pernot, Perlot, Perrens, Pernelet, Perrichon, Parrot, Perrotin, Perrodin, Perrudel, Perquin, Pédron, Piron, Pitre, Pitron, Piton, Pital, Pirot, Pernet, Pernelly, Peyronny, etc. Ste Pétronille donne Péronelle, Pernelle.

R

RACHEL (agneau), Raguel, Rahuel.

RAPHAEL (médecin de Dieu), Rafel, Rafet, et peut-être Rabel.

REBECCA (la grappe), Rebec ; en Angl. *Becky, Beck.*

S

SABBATH, arabe, d'où le fr. savate et sabot par l'esp. *Zapato* : de là Sabattier, Chabot, Sabattie.

SALEM (paix), d'où le fr. Salamalec (la paix avec vous) et Salomon (le pacifique) : Salmon, Salmonet, Salme, Salm; en Bret. *Salaun*; en Angl. Samuel et Sam.

SAMSON (splendide), Sansot, Sam.

SARRASIN, nom générique des Arabes au moyen-âge, passé en nom propre. Synon. de noir; il a donné le blé-sarrasin, ou blé noir.

SARAH (principe) : Sara; en Angl. *Sally, Sal.*

SIMÉON (l'hébr. *Schama*, entendre) : Simion, Simian, Simiane, Samion, Simonneau. En Angl. *Sim*, d'où Simpson, fils de Sim.

SUZANNE (un lis) : Suzon, Suzette, Suzannet; en Angl. *Susie*, *Suk*, *Sue*.

T

THOMAS (jumeau) : Thoumas, Thomine, Thoumin, Thouin, Thou, Thomassy, Thomaseau, Thoumasson, Thommerel, Tumerel, Thonet; en Angl, *Tommy*, *Tom* : il y a des familles *Thomsett* et *Thompson*.

TOBIAH (bon maître), Tobie, Tobin, Toby, Tobinet, Binet, Tobiot, Biot.

TURK : Le Turc, Turquin, Turquet, Turquetin, Turquety; il y a en Norm. une famille Abdola (Abdallah). On trouve aussi Saladin, Nourdin (Nourreddin), noms propres venus des Croisades.

Z

ZACHARIE, Zachrie, en Angl. *Zack*.

FIN.

LA CONFESSION D'UN AMBITIEUX

POÈME

J'ai soixante ans sonnés. L'affreux remords me ronge ;
Je suis comme au sortir d'un effroyable songe ;
Je souffre des douleurs que ne connaissent pas
Les gens simples et bons, et je me dis tout bas :
Tu crus te rendre heureux en suivant dans le monde
Le chemin des honneurs où la bassesse abonde ;
Tu brûlas des parfums sur l'autel de l'Orgueil,
Et tu n'as travaillé qu'à remplir ton cercueil
D'un être vil, abject et méprisé sans doute ;
Tu voulus être grand et tu fis fausse route,
Car tu sens aujourd'hui dans le fond de ton cœur
Que, seule, la vertu peut faire le bonheur.

Né d'un brave ouvrier, enfant d'un honnête homme,
J'en dis suffisamment pour que l'on sache en somme
Que j'aurais dû garder ces titres du travail
Et les prendre toujours pour un sûr gouvernail,
Car ils sont, pour certain, le plus bel héritage
Que laisse un prolétaire à ses fils en partage.
Par mon intelligence, on crut voir, à douze ans,
Que je ne vivrais pas avec les artisans,
— Comme si pour produire une œuvre remarquable
Un talent ascendant est chose contestable ? (1) —
Un prêtre se chargea de mon instruction ;

(1) Ces deux vers, nés de l'ironie, demandent peut-être une explication. Ils sont en quelque sorte la contre-partie de cette maxime des paysans bas-normands : « Notre gars est trop fin, trop malin, pour rester à travailler chez nous ; j'en ferons un écrivain, car il est déjà savant comme les livres. » Je veux dire que l'homme n'a jamais trop de talent pour figurer dignement dans sa position sociale, et qu'au lieu de quitter sa sphère pour une plus élevée, il est mille fois préférable qu'il y

Je pris goût à l'étude, et mon ambition
Fut d'être alors docile aux leçons de mon maître,
C'est par lui que j'appris surtout à bien connaître
La sagesse dont l'homme a besoin ici-bas
Pour pouvoir sûrement guider partout ses pas.
C'était bien. Mais hélas ! l'amour de me produire
Germa dans mon cerveau ; je voulus me conduire.
N'étais-je pas, du reste, un homme de valeur,
Moi qui savais Tacite et Descartes par cœur,
Qui connaissais fort bien Homère et La Bruyère,
Et Virgile et Racine et Corneille et Molière,
Qui rêvais de Bossuet, Mirabeau, Cicéron,
Et qui rendais déjà des points au grand Newton.
Vrai ! j'étais quelque chose, au moins en perspective,
— Mais, en réfléchissant, je vis l'alternative
D'être à mon bienfaiteur un sujet à bénir,
Ou de dissimuler maints projets d'avenir.
Le vice triompha de la reconnaissance :
Je cajolai mon maître et par mon éloquence
J'obtins qu'il m'enverrait à l'école de droit ;
Alors je m'applaudis et me crus fort adroit ;
N'allais-je pas entrer dans le monde honorable
M'y faire des amis, prendre un air respectable ?
Voyons ! était-ce donc à dédaigner cela ?
Pour un ambitieux, non certe, et me voilà
Fouillant avec ardeur tous les plaideurs célèbres,
Les malins chicaniers qui jettent les ténèbres
Sur les vilains côtés de l'affaire à juger
Et qui savent toujours à propos colliger
Le texte peu connu qui doit gagner la cause.
Je devins avocat. — Bientôt l'on me propose
La défense d'un pauvre arrêté mendiant ;
J'accepte et me transporte auprès de mon client.

---

reste en s'efforçant d'atteindre à la perfection. Si alors il est, par son talent, supérieur à ses compagnons de travail, il en devient naturellement le chef, le protecteur, le conseiller et l'ami, et il peut leur rendre bien plus de services, vivant parmi eux, que s'il les délaissait. D'ailleurs, il vaut mieux, dit-on, être au-dessus de sa position qu'au-dessous. Ainsi, que les intelligences distinguées, nées dans la classe populaire, n'en émigrent pas ; qu'elles y fassent leur chemin. C'est, je pense, un excellent moyen d'élever le niveau intellectuel des membres de la grande famille ouvrière.

La veine me poursuit. Dans un long tête-à-tête,
Tout surpris je constate un homme fort honnête,
Un indigent réel éprouvé par le sort,
N'ayant fait à quelqu'un jamais le moindre tort.
Tiens ! dis-je, servons-nous en servant ce bonhomme ;
Son cas est magnifique ! A Paris, même à Rome,
On parlera de moi comme d'un orateur
Qui des pauvres s'est fait le vaillant défenseur ;
Composons notre aplomb, débutons comme un maître
Et soyons applaudi jusque de mon vieux prêtre !...
Et cela fut. — Devant un public très nombreux
Je traitai mon sujet en ces termes... scabreux :
Messieurs, dis-je à la Cour, cet homme qu'on accuse
Mérite assurément que tout juge l'excuse,
Car pour venir s'asseoir au banc des accusés,
Qu'a-t-il fait ? Demander à des mortels aisés
Le pain qui lui manquait pour soutenir sa vie !
L'a-t-il volé ce pain ? Loin de lui cette envie !
Ecoutez le récit de ses nombreux revers,
Et vous pourrez juger si cet homme est pervers :

A force de travail, d'entente, de courage,
Ce brave laboureur put mettre son ménage
A l'abri du besoin qui l'afflige aujourd'hui ;
Mais bientôt des malheurs vinrent fondre sur lui,
En deux ans il perdit sa compagne chérie,
Ses deux fils, dont l'aîné mourut pour la Patrie
Et l'autre sous les pieds d'un cheval ombrageux,
Loin du toit paternel, seul, dans un chemin creux,
Une enfant de douze ans restait au pauvre père ;
Il l'aima trois fois plus dans sa douleur amère
Et fonda désormais sur ce faible soutien
L'espoir de ses vieux jours en serieux chrétien.
Mais comment réussir à cultiver sa ferme ?
N'aura-t-il pas de peine à fournir chaque terme
Maintenant qu'il n'a plus pour seconder ses bras
Que sa fille si jeune ?... O cruel embarras !
Il prendra bien des gens pour lui venir en aide ;
Mais vaudront-ils les siens ?... — Le mal au mal succède...

Il éprouva, de plus, des pertes de bétail;
Bref, il ne put aller jusqu'à fin de son bail,
Et même il lui fallut, pour purger une dette,
Vendre son saint-frusquin, présage de disette!...
Pour comble de revers le chagrin l'empoigna;
Sur son lit de douleur son enfant le soigna.
Mais bientôt vint son tour, car une maladie
Qui ne pardonne guère au printemps de la vie
L'enleva lentement au retour des beaux jours,
Alors qu'elle espérait les contempler toujours.
Et voilà donc cet homme en dénûment extrême!...
Ceux qui l'avaient vu bien en étaient joyeux même,
Et prétendaient que Dieu, pour le traiter ainsi,
Connaissait sur son compte un fait mal éclairci...
C'était un châtiment; dès-lors il n'était digne
D'aucun secours humain. — Oh! l'Envie est maligne!
Et quand elle triomphe, un rictus infernal
Dilate ses traits faux, propres au dieu du Mal.

Vous apprendrai-je encor que, vieux bien avant l'âge,
L'accusé, presque infirme, est sans force à l'ouvrage.
Vous le comprenez donc, s'il va tendant la main,
C'est parce qu'il ne peut vraiment gagner son pain!...
Il est des moments durs, cruels dans l'existence!
J'en fais ici l'aveu, j'en frémis quand j'y pense!...
La Charité, si noble et si sublime en soi,
Se fait-elle aujourd'hui selon la sainte Loi?...
O Charité! vertu qui transfigure l'âme,
Qu'es-tu donc aujourd'hui?... Souvent une réclame.
Assez dit. — Maintenant, Messieurs du Tribunal,
J'ose vous demander si ce n'est pas un mal
D'emprisonner tous ceux qui demandent l'aumône,
Et si le divin Juge approuve, de son trône,
Le juge d'ici-bas qui n'a point le bonheur
De voir dans l'indigent un ami du Seigneur?
On croit que la richesse est un titre honorable,
Tandis que Dieu la met dans un rang méprisable;
On prétend que l'on doit régler, peser les dons
Et surtout s'empresser de publier les noms

Des donneurs orgueilleux. — Sonnez de la trompette !
Ce qu'a dit Jésus-Christ, pour eux je le répète :
« Jamais ils ne seront aux Cieux récompensés ;
On les encense ici, ma foi ! c'est bien assez. »
Et puis, d'où vient le droit, que souvent on s'arroge,
De faire au pauvre en vie un vrai martyrologe,
D'éplucher sa conduite et baser le secours
Sur ce qu'il produira quand viendront certains jours ?
Est-ce que, par hasard, on questionne les riches
Pour savoir d'où leur vient cet or dont ils sont chiches ?...
Eh bien donc !... — Vous direz : donner à tout venant,
Mais c'est se faire esclave et tout à fait gênant.
Très vrai ; mais, sachez bien que par votre fortune
Vous semblez réclamer que l'on vous importune,
Car celui qui regorge a devoir de donner,
Et celui qui n'a rien a droit de demander !

Le public applaudit à cette plaidoirie ;
Ce que voyant la Cour eut la galanterie
D'acquitter mon client : c'était pour mon début !

Tout allait pour le mieux ; j'avais atteint mon but.
Toutefois, je compris qu'en parlant de la sorte
Le riche, sans pitié, me fermerait sa porte,
Que tout succès pareil me vaudrait peu d'argent
Et qu'autant valait-il, en homme intelligent,
Rechercher pour client celui qui tient la bourse,
Parce que chez Crésus j'aurais plus de ressource.
Et je n'y manquai pas. Je fis tant et si bien
Que le peuple et les grands me crurent leur soutien.
Eh parbleu ! c'était vrai ; je faisais leur affaire
Tout en faisant la mienne ; on ne m'en pouvait faire
Un crime assurément. Mais ce qu'on ignorait,
C'est que je travaillais pour moi seul en secret.
De mon ambition je caressais les vues,
Et lorsque j'arrivais à de bonnes issues
En plaidant mes procès, ma satisfaction
Etait toute pour moi ; donc si l'intention
Rend, comme a dit Jésus, la chose ou sainte ou vile,
De la croire excellente, oh ! c'est fort difficile !...

Si j'ai peu de plaisir à narrer tous ces faits,
Mon esprit et mon cœur en sont plus satisfaits...

Dans mes quelques loisirs laissés par la chicane
Je fis du journalisme et choisis un organe
Qui répondît au mieux à mes desseins conçus.
Le dirai-je ? — Il le faut. — Bientôt je m'aperçus
Que l'on goûtait beaucoup mes écrits politiques
Pour lesquels j'adoptai l'art des fines critiques ;
Je ne m'engageais point sur un terrain brûlant,
Je savais à propos contenir mon talent,
M'inquiétant fort peu si cette confiance
Que l'on avait en moi gênait ma conscience.

Mais en ce temps prospère, ô honte ! il m'arriva
Que l'orgueil de mon sort un beau jour m'enleva
Le plus cher sentiment qui soit au cœur de l'homme :
L'amour de ses parents, ce devoir qu'on renomme
A bon droit pour divin sur tout notre univers.
Ah ! combien, ô mon Dieu ! je devins donc pervers
En fermant mon logis à toute ma famille,
Non par trop brusquement, de peur qu'on ne babille
Sur mon compte à plaisir, chose qui fait grand tort ;
Mais petit à petit, sans trop de désaccord,
Parce que je planais dans une haute sphère
Et me sentais vexé lorsque mon pauvre père
Répondait gauchement aux messieurs comme moi.
O tristesse !... — Aujourd'hui je révère la loi
Qui commande aux enfants respect, obéissance
Aux auteurs de leurs jours.

Fort de mon éloquence
Et de succès nombreux, j'eus la tentation,
Voyant qu'on approchait d'un temps d'élection,
D'entrer tout comme un autre à la Législative.
— Etais-je audacieux ? — Dans cette perspective,
Je tâchai d'agrandir ma popularité ;
Je promis mes faveurs aux gens du comité ;
Au votant indécis je dis : soyez tranquille,
A vous je songerai, si vous m'êtes utile ;

A l'électeur naïf je fis clairement voir
Que ce qu'il croyait blanc était du plus beau noir ;
Eperdûment j'aimais le grand peuple de France.
J'en raffolais, disais-je, et j'avais l'espérance
De lui faire un tel bien qu'il récompenserait
Un pareil dévoûment, et qu'il élèverait
Peut-être à ma mémoire, en ma ville natale,
Une statue en bronze, énorme, colossale !
J'en vins jusqu'à prédire à ce peuple si bon
Qu'il aurait chaque jour ou poulet, ou chapon,
Non pas cuit dans un pot, mais bien mis à la broche,
Et que son pain serait de la bonne brioche !
J'avais pour adversaire un candidat usé,
Un type de bourgeois, débile, peu rusé;
Je n'eus donc pas de peine à capter les suffrages,
Et passai député, grâce à tant d'avantages.

Au Parlement français je fus près de vingt ans
Défenseur des petits et plus encor des grands.
J'étais un parvenu. — Mais pour que je me tienne
Dans ma position, j'entonne alors l'antienne
Pro salute rei, — car je voulais surtout
Consolider ma place en profitant de tout.
Quand j'étais généreux, je voulais que le monde
Le sût par mon journal à cent bourgs à la ronde ;
Puis sur mes fins limiers j'avais constamment l'œil,
Leur jetant des faveurs du pied de mon fauteuil ;
D'ailleurs, ils me donnaient un fameux coup d'épaule
En temps d'élection, où le puissant Eole
Peut faire chavirer à son gré le vaisseau
Portant l'Ambition. C'est là qu'on reste sot !
L'agriculture avait, dans ma sollicitude,
La place la plus large ; elle était mon étude,
Car comme elle fournit les trois quarts des votants,
Elle méritait bien mes soins les plus constants.
Vingt fois j'ai présidé des concours agricoles,
Flattant les paysans par de belles paroles.
Que d'animaux divers j'ai primés à dessein
De faire d'électeurs un magnifique essaim !...

La masse des votants était sans défiance,
Et l'influent avait en moi tant confiance,
Qu'un jour voulant passer conseiller général,
J'enfourchai cet honneur comme on saute à cheval !...

Mais à présent, mon Dieu ! ce trafic me fait honte
Et, je dois l'avouer, j'avais mal fait mon compte !
Les déboires du cœur m'accablent aujourd'hui !
Combien j'eusse mieux fait d'avoir pris pour appui
L'amour d'être sincère et de me rendre utile,
Toujours modestement ; je serais plus tranquille ;
A des gens bien famés je serrerais la main
Au lieu de voir partout des faux sur mon chemin.
En vouant mon savoir aux causes justes, nobles,
Méprisant les grandeurs et les moyens ignobles
Que souvent on emploie afin d'y parvenir,
J'eusse été vénéré, chéri par l'avenir,
Car tout homme ici-bas doit aider son semblable,
Et l'amour du prochain ne peut être honorable
Qu'en émanant de Dieu, roi de la Charité,
Et non pas de Satan, roi de la Vanité !

Las de cette existence et contrit de mes fautes,
Sans regret je descends de ces places trop hautes ;
Plus calme et confiant je tourne vers les Cieux
De timides regards, mais des regards joyeux.
Je me sens transformé ; j'ai soif de la lumière
Qui me fera finir saintement ma carrière ;
J'aspire au plein rachat de mon triste passé ;
Il est tard, car bientôt je serai trépassé,
Soixante ans de perdus .. hélas ! que c'est dommage !
Cependant soyons fort, ne perdons pas courage,
Travaillons sans relâche, avec humilité,
A laisser désormais à ma postérité
Des exemples d'honneur et de vertu modeste,
Car il faut essayer d'effacer tout le reste,
Sinon complètement, du moins avec succès.
A mes enfants je veux éviter tout excès
Qui sans vous, Dieu-Sauveur, me menait à ma perte ;

Et la clef du salut que vous m'avez offerte,
Je la serre et la garde avec un tel bonheur
Que je me donne à vous et d'esprit et de cœur.

NOTE FINALE. — Dans ce poème, j'ai voulu surtout démontrer que l'homme du peuple qui parvient, par son intelligence et son travail, à surpasser ses semblables et à occuper une position élevée, ne doit pas les délaisser, et ne les délaisse par le fait qu'alors qu'il les dédaigne et les méprise ; car, s'il est honorable de tendre une main bienveillante aux déshérités de la fortune, il est encore plus malséant, plus ingrat, plus vil, de les dédaigner. D'ailleurs, il arrive fréquemment que le parvenu hautain est blackboulé par les gens de sa nouvelle sphère : c'est justice.

Je n'ai combattu que l'ambitieux qui surmonte tous les obstacles pour satisfaire son orgueil, quand même ce serait au détriment de sa conscience et de son prochain.

6 Août 1883.

Jules DURAND.

HENRI II

ROI D'ANGLETERRE, A AVRANCHES

La pierre de la Plate-Forme

ÉTUDE HISTORIQUE, PAR LE BIBLIOTHÉCAIRE

Le 25 Septembre 1172.

Messieurs,

Rassurez-vous : le dossier que vous voyez devant moi ne sera pas ouvert. Mais si j'appelle votre attention sur le volumineux amas de notes qu'il renferme, c'est afin que vous puissiez juger par vos yeux de quelle masse de documents j'ai extrait l'étude que je vais vous soumettre aussi courtement que possible.

Il y a vingt-cinq ans que j'ai consacré plus de trois années à la tâche dont vous avez devant vous les résultats. J'observe que ce travail sort de mon tiroir où il dormait depuis près de vingt ans. Bien que je doive, pour abréger, citer de mémoire, il n'y a pas un des faits, que j'avancerai, qui n'ait ici son origine, sa preuve écrite.

Cela dit, il m'a été facile de donner satisfaction au désir de notre savant et cher Président, de voir nos réunions s'occuper de préférence de choses locales. Il a accepté ma proposition d'exhumer les vieilles notes qu'il connaissait de longue date. J'en avais causé, aussi, avec MM. de Tesson père et Mauduit, nos collègues, qui ont bien voulu m'encourager ; voilà ce qui m'a décidé à entreprendre la tâche délicate, en apparence très compliquée, en réalité plus simple qu'on ne croit, de déranger une tradition reçue et acceptée, car elle sourit à bien des amours-propres respectables : elle caresse l'orgueil de montrer un monument historique, sans compter qu'il ne déplaît pas à beaucoup, qui se souviennent de Canossa, du grand Pape Grégoire VII posant son talon sur la tête de Henri IV, empereur d'Allemagne. Il ne déplaît pas de penser qu'ici, à Avranches même, la couronne de Henri II, d'Angleterre, s'est humiliée devant la tiare

d'Alexandre III. Pour moi, je respecte toutes ces idées et je ne toucherai à rien de ce qui doit être respecté. Je rendrai à l'histoire ce que je crois être la vérité, et que l'importance de cette pierre est assurément bien plus grande, seulement par des causes différentes, que celle que la tradition y attache.

Je réclame donc, Messieurs, toute votre bienveillance, et, s'il est possible, encore plus d'indulgence que vous n'en accordez d'habitude à votre Bibliothécaire.

L'EXCOMMUNICATION

Dans l'énorme liasse que vous avez sous les yeux, le mot qui se répète le plus souvent est assurément le mot Excommunication; qui est-ce qui n'en parle? qui est-ce qui la connaît bien?

M. Siméon Luce, lorsqu'il a inauguré son « Cours de critique historique » à l'Ecole de Chartes (1), recommande aux élèves... « surtout de placer choses et gens à leur époque... On ne peut, » sans cela, juger à leur valeur les témoignages qui arrivent jusqu'à » nous. Influencés par la pression des temps et des milieux, par » la position personnelle des auteurs, clercs ou laïques, libres ou » attachés à tel ou tel personnage considérable... »

Je me suis trouvé avoir suivi ces conseils par simple impulsion personnelle, et faire de la critique historique « sans le savoir et sans le vouloir. » Je le confesse.

L'Excommunication n'était, n'est pas un vain mot. Libre à nous de sourire quand nous voyons, au commencement du XII^e^ siècle, saint Bernard (2), excommunier les mouches qui persécutaient les fidèles dans une église du diocèse de Laon, qu'il avait fondée. Quand plus tard le bon Etienne Pasquier nous dit: « C'était un bâton dont lors et après s'escrimèrent trop librement les supérieurs de l'Eglise. » Il venait d'écrire plus sérieusement : « L'Excommunié ne pouvait » entrer dans l'église, ni manger, ni boire avec un chrétien, ni le » saluer, ni approcher de lui pour prier Dieu, qu'il ne se fut, » premièrement, réconcilié avec son Evêque, et le bras séculier » était, au besoin, prêt à frapper » (3). Et qui de nous, dans un

(1) Novembre 1882.

(2) Les abbés Basnier et Lemazurier. — « *Les cérémonies religieuses de tous les Peuples.* » T. II. P. 273.

(3) *Recherches sur la France.* P. 195-200. Edition 1633, N^os^ 1528-1615.

temps plus rapproché, n'a ressenti un certain frémissement en lisant dans les journaux de 1860, je crois, les détails de l'excommunication du Roi Victor-Emmanuel, accomplie suivant les minutieuses prescriptions du Rituel, par le Pape Pie IX.

Le plus ancien Rituel est le Rituel de Jumiéges, de l'an 900 (1). Mais, dans l'ouvrage des Abbés Basnier et Lemasurier, on peut trouver réunies toutes les prescriptions concernant l'excommunication : la Pénitence, la Réconciliation, l'Absolution.

Au barreau, on connaît les formules de loi de « droit étroit. » Qu'il me soit permis de dire que toutes les prescriptions concernant ces matières, sont, au rituel, de « forme étroite, » et ces formes se sont conservées, une fois arrêtées par l'Eglise, dans leur immutabilité séculaire.

Il y a deux sortes d'Excommunications :

La Majeure ;

La Mineure.

La Majeure est prononcée par le Pape, le Jeudi-Saint.

La Mineure, le Mercredi des Cendres.

Pour l'une comme pour l'autre, le Jeudi-Saint est le jour de la Réconciliation et de l'Absolution : le Jeudi-Saint, ne l'oublions pas (2).

Or, en ce qui concerne l'Absolution que le Pape donne aux têtes couronnées qui ont encouru l'Excommunication, la seule qui doive nous occuper ici, voici ce qui est prescrit :

« Selon l'usage de la Cour de Rome, on dresse, devant la porte » de la basilique de Saint-Pierre, un Trône pontifical... Le Saint-» Père y préside, la verge ou la baguette à la main, au milieu » de sa Cour. Un maître des cérémonies apporte une douzaine de » baguettes qu'il distribue à douze Cardinaux. Les Ambassadeurs » du Prince comparaissent, se mettent aux pieds du Saint-Père, » qui leur accorde la grâce de les baiser..., demandent pardon..., » offrent une réparation et demandent l'Absolution ; le Procureur » fiscal leur demande s'ils sont prêts à se conformer aux ordres » du Saint-Siége et de l'Eglise. On apporte le Missel ; les Ambas-» sadeurs le touchent, promettent, et jurent sur les Evangiles et sur

(1) Dom. Marténe, bénédictin de Saint-Maur. *Ex pontificati anglicano monasterii Gemmatencis ante annos*, 900. Et Dom Luc, *d'Achery Spicilegium.*

(2) Loc. cit. P. 269.

» le Crucifix qu'ils observeront l'engagement. De quoi le notaire » apostolique dresse, sur le champ, un acte solennel. Cette céré- » monie est suivie de l'Absolution. Le Saint-Père et ses ministres » chantent le *Miserere*, en observant de donner un coup de verge » sur les épaules de ses Ministres, au commencement de chaque » verset de psaume; leur cérémonie finit par l'imposition d'une » pénitence. »

De sorte que, lorqu'Henri IV, excommunié, voulut poursuivre à Rome sa réconciliation préparée par son ministre le cardinal d'Ossat, à qui fut adjoint l'évêque d'Evreux, Davy Duperron, tous les deux eurent à passer par toutes les cérémonies prescrites par le Rituel; tous les deux, ils reçurent sur leurs épaules nues, par les mains des Cardinaux, les coups de verge destinés au Roi.

J'ajoute, avec l'abbé de Vertot : « Quoique peu connue dans » la primitive Eglise, l'Excommunication était très fréquente au » XII^e^ siècle. » Et nous sommes en 1172.

Comme je l'ai dit, la réconciliation avec l'Eglise se faisait « le Jeudi- » Saint. Pour recevoir l'Absolution, le Pontifical romain ordonne, » exige, que l'excommunié soit à genoux, tenant à la main un cierge » éteint. Il doit être revêtu d'habits simples et communs, et sans » armes, si c'est un homme de guerre... tête et pieds nus, dans un » état humble et contrit. Le célébrant, revêtu de l'aube et de l'étole » violette, avertira le peuple qu'on va réconcilier le pénitent à l'Eglise. » Il exhortera l'assemblée à prier et priera avec les fidèles... Après » les prières, le prêtre se rend à la porte de l'église, fait une exhor- » tation; le pénitent frappe à la porte... Il est entré... Il a été assis » sur le premier banc à gauche; il est ramené à l'Eglise. Il se pros- » terne devant l'autel. Le prêtre s'assied, se couvre, récite le *Mise-* » *rere* : le pénitent est à ses pieds, le clergé debout.

» A chaque verset du *Miserere*, le prêtre frappe sur les épaules du » pénitent excommunié avec une baguette ou un fouet de corde. » Le Rituel romain veut que le pénitent, qui est absous de cette » manière, ait les épaules dépouillées. »

Voilà comment les pénitents se réconciliaient à l'Eglise au commencement du V^e^ siècle. D'où il paraîtra que la pratique de l'Eglise ne diffère pas de cet ancien usage (1).

Or, nous avons un témoin oculaire de l'absolution du Roi, le

(1) Basnier et Lemasurie, p. 269.

dimanche, ce qui est contraire au Rituel qui prescrit le Jeudi Saint.

Robert de Thorigny, plus connu sous le nom de Robert du Mont, abbé du Mont Saint-Michel. Sa « Chronique » s'étend de 1113 à 1182 (1). Chronique ou mélange étrange de toutes choses étranges, confusion au jour le jour de toutes choses possibles ou impossibles. Je traduis : « 1172. Après Pâques, le Roi ayant appris » que les deux cardinaux, Théodin et Albert, envoyés vers lui pour » instruire la cause de Thomas, avant archevêque de Cantorbéry, » comme il était en Irlande, il vint très promptement d'Irlande en » Angleterre, d'Angleterre en Normandie, et ayant rencontré les » deux honorables personnes envoyées vers lui (2) s'entretint avec » elles, d'abord à Savigny, ensuite à Avranches; troisièmement » à Caen où l'affaire fut finie. » *Ubi causa finita est.*

J'aurai à revenir sur ces entrevues.

« Le Roi, les Evêques de Normandie et de Bretagne, les Légats, » se réunirent à Avranches pour traiter d'affaires ecclésiastiques... » On avança peu... A l'occasion de cette réunion, beaucoup de » personnes honorables vinrent au Mont... »

Ainsi Robert du Mont ne dit pas le moindre mot de l'absolution donnée au Roi par les Légats du Pape dans la Cathédrale d'Avranches, le 27 septembre 1172. Et on a pu voir de quelles formalités « étroites » cette absolution devait être accompagnée.

Quant aux affaires ecclésiastiques, qui ont été traitées dans cette réunion, elles n'ont aucun rapport à la question qui nous occupe (3).

LES ILES

Ce point de l'excommunication ainsi établi, il est indispensable, avant d'aller plus loin, d'en préciser un autre dont l'importance n'est pas moindre.

Au commencement du XII^e^ siècle, saint Bernard, de sa voix puissante, cria aux peuples : « Les Rois sont les délégués des

(1) Editée en 1651 par dom Luc d'Achery.

(2) J'ai vu : se donnèrent le baiser de paix. — Henri, *Histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 340; Trigand, *Histoire ecclésiastique de la province de Caen*, 1761, t. IV, p. 451.

(3) P. Labbe et G. Cossart, *Sacro sacra concilia* T. X, p. 1452.

Papes : *Reges sunt legati paporum ;* et, plus tard, le Cardinal Baronius écrit : Qui doute, en effet, que les prêtres du Christ soient, par les décrets, les pères et les maîtres des rois, des princes et de tous les fidèles. » *Quis enim dubitat sacerdotes Christi regum et principium et omnium fidelium patres et magistros censeri* (1).

Ce que les Rois n'admettaient pas volontiers : querelle éternelle ! Mais, ce que j'ai trouvé dans mes recherches et ce que je n'ai pas rencontré de manière à me frapper, dans l'histoire générale, c'est qu'il y avait eu, qu'il y a eu alors et depuis, Rois et Rois, pardon de cette vulgarité, et si, pour mon exposé, je suis obligé d'insister sur cette distinction.

Il y avait les Rois de droit continentaux, héréditaires, et les Rois insulaires. Les îles, sans distinction, étaient considérées comme appartenant en propre aux Papes. *Omnes insulæ de jure antiquo et donatione Constantini qui eam fundavit dicuntur ad ecclesiam romanam pertinere.* Toutes les îles, par droit ancien et la donation de Constantin qui l'a ondée, sont dites appartenir à l'Eglise romaine (2).

Les Normands ont eu besoin de l'assentiment du Pape pour s'établir en Sicile ; Guillaume, pour entreprendre la conquête de l'Angleterre ; Henri II la réclamait pour s'annexer l'Irlande.

Au commencement du XIVe siècle, Edouard Ier, roi d'Angleterre et duc de Guienne, et Philippe-le-Bel continuent la tradition de saint Louis et luttent pour les droits de leur couronne. On voit apparaître alors Pierre Dubois, avocat de Coutances, une des plus curieuses figures de « l'Histoire littéraire. » C'est à visage découvert qu'il donne au roi Philippe-le-Bel des conseils de résistance, et à Edouard Ier, son maître pour le duché de Guienne, il donne les mêmes conseils, mais anonymes, parce que ce Roi insulaire ne le protégeait pas suffisamment contre l'excommunication dont il avait une peur très grande.

En 1492, Christophe Colomb, de retour d'Amérique, annonce au monde qu'il a découvert les îles Lucayes. Rome aussitôt étend la main et, en 1497, Barthélemi Las Cases repart avec Colomb qui, à ce voyage, découvre le continent américain.

Cet état de droit public se maintint jusqu'à la rupture violente de l'Angleterre avec la Papauté.

---

(1) *Annales ecclésiastiques*, t. XII, p. 533.

(2) Lettre de Henri II au pape Adrien IV.

Ainsi, à l'époque qui nous occupe, 1154 à 1174, les Iles, possession papale, c'était admis sans conteste, et les conséquences de cette question de droit public non contesté vont se faire sentir dans tout ce qui va suivre.

TERRAM MEAM

Ici, force nous est de recourir à un peu de géographie.

Peu nous importent les querelles conjugales du roi Louis VII et d'Eléonore de Guienne. Malgré les conseils de son ministre, le sage Suger, abbé de Saint-Denis, le Roi poursuit le divorce. Il est prononcé en 1152.

Eléonore est libre; Henri II l'épouse et, en 1154, nous le trouvons, du chef de sa femme, duc de Guienne;

Par héritage de son frère, duc d'Anjou et autres provinces;

Par héritage, duc de Normandie.

De telle sorte que si on trace une ligne partant du pied des Pyrénées, de l'Adour à la Loire;

Que si on prolonge cette ligne, passant entre Paris et Mantes, jusqu'à l'embouchure de la Somme, il reste, entre la Loire et le Couesnon, la Bretagne.

Or il est élu duc de Bretagne par les Etats réunis à Nantes. Par quels moyens? Taisons-les (1).

Je reprends. En 1165, Henri II était:

Duc de Guienne par sa femme;

Duc d'Anjou, Aunis, Saintonge, Maine, Touraine, Berry, par héritage paternel;

Duc de Normandie par héritage, mais duc vassal du roi Louis;

Roi d'Angleterre par héritage, mais Roi insulaire;

Et par suite vassal du pape Adrien IV et Alexandre III, son successeur;

Et enfin duc, élu, indépendant, de Bretagne.

Voilà donc comment, en 1172, époque à laquelle nous arrivons, était constitué, géographiquement et politiquement, *Terram Meam*, mon royaume, le royaume de Henri II.

Détournons les yeux: cette ligne oblique, qui coupe en deux notre France, fait peine à voir.

(1) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, 1727; Dom Morice, 1750.

On conçoit à quels détails divers d'administration Henri avait à pourvoir. De plus, une ambition insatiable le dévorait. Que lui importaient les moyens ; on l'a vu en Bretagne. Au-dessus de tout et par-dessus tout pendant vingt ans, il n'a pas perdu de vue un instant son idée fixe, son objectif absolu.

L'Irlande et l'Angleterre ne faisant, dans sa main, qu'un seul royaume.

L'Irlande et l'Angleterre, îles toutes les deux.

PERSONNAGES

Que d'intéressantes figures on rencontre durant cette intéressante époque, de 1154 à 1174. Quels hommes, que de regrets de ne pouvoir m'arrêter, à loisir, sur Suger, abbé de Saint-Denis, grand et saint politique, si on peut rapprocher ces mots !

(1) Nicolas Breakspeare, pape sous le nom de Adrien IV, si fin et si bonhomme à la fois, très pape et très humain dans le sens le plus élevé.

John Little, plus connu sous le nom de Jean de Salisbury, mort évêque de Chartres, en 1183. Un des esprits les plus merveilleux de ce temps, esprit merveilleux partout et toujours.

Quelle jolie page de roman à tirer des *Annales ecclésiastiques* du cardinal Baronius, que la rencontre de Jean de Salisbury et de son ami le pape Adrien. C'est bon, c'est frais, c'est honnête. Cela repose l'esprit.

Alexandre III, pape, au règne agité. Chassé de Rome par son peuple, soulevé par Frédéric Barberousse, et révolté, il s'échappe à grande peine. Arrive à Gênes, débarque en France, traverse Paris pour se rendre à l'abbaye de Pontigny, près d'Auxerre, et, en passant, en 1163, pose la première pierre de l'église de Notre-Dame, pendant l'épiscopat de Maurice de Sully. Alexandre III, pendant son règne, voit quatre antipapes se succéder à la Chaire de Saint-Pierre : Victor III; Pascal III, qui, pour complaire à l'empereur d'Allemagne, canonise Charlemagne, maintenu plus tard au calendrier par la volonté politique de Louis XI et qui y est resté; Callixte II; Innocent.

---

(1) Il a doté l'Église de Reims du morceau de bois de la vraie Croix, le plus gros que l'on connaisse. *Mémoires des Sociétés Savantes.*

Enfin il revient à Rome, toujours luttant contre Frédéric et résistant à Henri II, que s'efforce de ressaisir son indépendance ; Henri, l'esprit et les yeux toujours braqués sur la proie qu'il convoite.

Thomas Becket, chancelier d'Angleterre, homme de talents incontestables, un grand caractère. Il aide puissamment son maître dans l'administration d'un royaume constitué comme on l'a vu. Dévoué à Henri, à sa gloire, rayant des lois de l'Angleterre les ordalies ou épreuves par l'eau et par le feu, le duel justiciaire, instituant les juges de circuit (*Itinerant Justices*), qui, à des époques déterminées, parcourent le royaume pour y rendre la justice, assistés de douze jurés probes et libres, cela existait en France : alors, comme aujourd'hui, leur verdict devait être unanime; dotant les corporations de Londres de leur organisation, et lorsque Henri, dans l'espoir de mieux affirmer sa complète indépendance, offre à Becket, en 1162, d'être archevêque de Cantorbéry, Becket refuse d'abord, mais s'il accepte enfin, le Roi aura été prévenu. « Je vous ai fidèlement servi contre le Pape quand j'étais votre chancelier; Archevêque de Cantorbéry, je servirai fidèlement le Pape contre vous. » Et il a servi le Pape jusqu'à en mourir.

Mais tout cela nous écarte du but principal de cette étude.

Henri Ier, surnommé Beau-Clerc... passons, mais quelle envie ?... Il avait fini en quelque sorte par être maître chez lui. Etienne lui succède.

Henri II succède à Etienne. Lui aussi aspire à être maître chez lui et à mettre de l'ordre dans son royaume.

Le clergé, les communautés religieuses, de ce temps, étaient alors bien loin, disent les historiens, bien loin d'avoir les vertus qui, aujourd'hui, commandent nos respects. Elles étendaient, outre mesure, certaines libertés. Henri veut les restreindre. Un de ses premiers actes et des plus forts dans ce dessein, est connu sous le nom des Constitutions de Clarendon. Les communautés, le clergé résistent. L'Angleterre est une île appartenant au Pape. Elles sont chez lui ; elles sont chez elles, la lutte s'engage, elle prend bien vite un caractère d'âpreté et de violence.

En 1165, Alexandre III, rentré à Rome, menace de mettre le royaume en interdit si la paix de l'Eglise n'est pas rétablie.

Alors la lutte a des alternatives d'activité et d'apaisement, du moins on espère de ce côté que l'apaisement prévaudra.

Les froissements, depuis cinq ans, n'ont pas manqué entre Henri II et Thomas Becket.

En 1170, ce qu'on pourrait appeler une réconciliation plâtrée a lieu entre eux. En apparence, presque amis de nouveau, à Chaumont, près de Blois, ils se séparent tristement. En proie à de sinistres pressentiments, Becket retourne en Angleterre. Le Roi revient de Normandie à Bure ; là, entre Bayeux et la mer, près de la mer, il avait un château dont il ne reste presque plus rien aujourd'hui.

Arrivé en Angleterre, Becket trouve les biens de l'Eglise envahis, dévastés ; son bétail égorgé ; ses chevaux mutilés. Les auteurs principaux de ces méfaits sont :

Reginald de Waren ; Gervais, C^te^ de Kent, Robert de Broc surtout.

Becket lance, contre eux, l'Excommunication ; ce sont les amis ou les protégés du Roi.

Henri l'apprend : il est violent, emporté, sans empire sur lui-même, dans sa colère, il s'écrie : « Personne ne me débarrassera donc de cet homme-là. » Il est trop bien entendu. Quatre chevaliers de sa cour : Guillaume de Tracy ; Hugues de Morville ; Richard Brito ; Reginal Fitz-Urse, sont partis. Il sent alors combien sa parole a été imprudente, la faute énorme qu'il a commise. Il veut les rappeler, il est trop tard. A l'arrivée de ses émissaires, le crime était commis.

De suite, pour en conjurer les conséquences, il envoie à Rome Rotron, archevêque de Rouen et cinq autres ecclésiastiques d'ordres et de rangs divers. Il les munit *More romano*, selon la coutume romaine, de 50 marcs d'or. *Per eumdem igitur nonnullas auri libras Rex Anglorum misit erogandos in Cardinals. Acceptaverunt complures turpter. Alii autem abstinuerunt ommino.* (1) Non sans mille traverses ils arrivent à Rome ; il était temps.

Les esprits étaient montés ; le Jeudi-Saint était proche. Mais le Sacré-Collége était divisé, quelques-uns, plusieurs sans doute, avaient cédé, *More romano*. Enfin le Pape prononce.

Les quatre chevaliers sont excommuniés. *Immutabiliter et nominaliter et Generaliter omnes interfectores Cautuariensis et omnes qui consilium vel assensum præbuerunt.* Ainsi immuablement et par leurs noms, les quatre chevaliers et généralement tous les meurtriers de l'Archevêque de Cantorbéry, par conseil ou par assentiment.

(1) Baronius.

Or, à propos de cette excommunication ainsi formulée, je trouve :

(1) Nicolas Trivet. L'Archevêque a été tué sans que le Roi l'eut requis, a l'insu du Roi. *Irrequisito rege, inscio rege... Interficitur...*

Confirmant ainsi ce qu'on trouve dans une lettre de Pierre de Blois à Gautier, archevêque de Palerme (2) : « Je proteste sur mon ordre » de Diacre, que je ne vois aucun motif pour le croire coupable » d'un pareil attentat... Vous êtes à portée de consulter là-dessus » les cardinaux, Théodin et Albert, lesquels ayant été envoyés en » France pour examiner l'affaire, ont reconnu l'innocence du Roi. »

Ces choses dites et pour rentrer dans le vif de la question, dont je ne crois pas m'être écarté ; les différents faits, les circonstances qui les ont accompagnés ainsi établis, revenons un peu en arrière.

En 1154, le premier acte de Henri II, monté sur le trône d'Angleterre, fut d'envoyer Jean de Salisbury auprès du Pape Nicolas Breakspeare, Adrien IV. On a la lettre du Roi (3).

Henri, après avoir complimenté le Pape sur son élection, dans une première lettre, lui demande la permission de s'emparer de l'Irlande pour y établir le christianisme dans sa pureté. Adrien y consentit, ajoutant que sans doute les « Iles, » où on avait jadis prêché le christianisme, appartenaient au Saint-Siége, ainsi que Henri II le reconnaissait lui-même. Le Pape veut bien disposer de l'Irlande en faveur du Roi d'Angleterre, mais à condition que celui-ci fera payer, au profit de l'Eglise romaine, une rente annuelle de un denier pour chaque maison hibernoise. (4)

Notons en passant que Jean de Salisbury parlant d'Adrien (Baronius), dit : « Quoiqu'il eut un père, il m'était plus étroitement attaché qu'à eux-mêmes. »

Armé de cette lettre d'Adrien, Henri avait de suite préparé ses voies en Irlande. Si bien que, dans un Concile tenu à Dublin, les quatre Archevêques et les vingt-neuf Evêques d'Irlande (5) étaient venus à Waterford, le 5 novembre 1171, apporter la couronne à Henri II, malgré l'excommunication. « Generaliter. »

La chrétienté n'était pas remise de l'émotion causée par le meurtre

---

(1) Dominicain, né 1258-1328. *Gesta Henrici II Regis Angliæ. Spicilegium* de Dom Luc d'Achery. t. 8, p. 433-434.

(2) *Histoire Littéraire*, t. 15, p. 350 et suivantes.

(3) *Histoire Littéraire*, t. 13, p. 288.

(4) Le P. Labbé. — *Sacro sancta concilia.*

(5) Roger de Horeden donne leurs noms et leurs titres.

de Becket. Le Pape avait envoyé, pour instruire cette affaire, deux de ses principaux cardinaux, Théodin et Albert, plus tard Pape lui-même, sous le nom de Grégoire VIII. Apprenant leur arrivée en France, Henri accourt, et, nous dit Robert du Mont, que je répète, il y a eu trois entrevues. L'une à Savigny, ancienne abbaye qui n'est plus; la deuxième à la cathédrale d'Avranches; la troisième a été à Caen. Voici comment :

A Avranches, Henri II s'était porté fort pour son fils aîné Henri, qui est mort avant d'avoir régné. Il avait épousé Marguerite de France, fille de Louis VII. Il devait ratifier les engagements pris par son père à l'égard du Pape, « pour lui » et ses successeurs. A cette occasion, on convint de réunir, à Caen, un Concile qui se tint dans l'église Saint-Etienne, *le* 21 *mai* 1173. Là, Henri jura et ratifia les engagements pris, en son nom, par le Roi son père, à Avranches. Et ainsi *finita est*. La cause fut finie.

Deux auteurs seulement parlent d'un baiser de paix qui aurait été échangé entre les Légats et le Roi à cette première entrevue de Savigny. Je n'en parle que pour mémoire.

Ceci est plus certain. Les conditions de réconciliation proposées au Roi par les Légats du Pape sont tellement dures, il faut le croire, que le Roi, outré de colère, s'écrie devant les Légats, devant l'Archevêque de Rouen et d'autres prélats réunis : « Je retourne en » Irlande où j'ai beaucoup à faire; vous, allez en paix, parcourez » ma terre, où il vous plaira. Occupez-vous de votre enquête comme » il vous l'est enjoint. » Et il les quitta ainsi. « *Redeo, inquit,* » *in Hiberniam ubi multa mihi incumbunt. Vos autem, ite in pace per* « *terram meam* » *ubi vos placuerit et agite legationem sicut vobis in-* » *junctum est. Sic ab iis discessum est.* » (1)

On peut traduire ce langage en français vulgaire. Je m'en abstiens.

Henri II était un politique trop habile pour ignorer dans quels embarras Alexandre III se trouvait alors. Ils résultent clairement du traité suivant qui nous les révèle.

Après le brusque départ du Roi, les Légats et les Prélats réunis « *in arctiori concilio* » en Concile plus restreint, décident qu'il y a lieu de rappeler le Roi et de se réunir de nouveau, cette fois, à Avranches, le 27 septembre 1172.

(1) Baronius, p. 636.

Arnoul, évêque de Lisieux, paraît avoir été l'âme de ce Concile restreint et voici ce qui y avait été arrêté :

Pendant trois, ou quatre ans, si c'était nécessaire, le Roi sera à la disposition du Pape pour une croisade à Jérusalem, où il ira en personne.

Il enverra aux Templiers l'argent nécessaire pour entretenir, pendant un an, une troupe de deux cents hommes, ou il portera en Espagne des forces suffisantes pour combattre les Maures qui venaient de l'envahir et qui, maîtres de la Murcie et de Valence, avaient pénétré jusqu'en Castille, pillant, dévastant, tuant tout à Cuença et à Ocana.

Et n'oublions pas que, dans ce moment encore, les luttes entre Rome et l'Allemagne étaient loin d'être apaisées. Mais dans ce traité Henri n'intervient pas,

De son côté Henri... renonçait aux constitutions de Clarendon, à tout ce qu'il avait institué de contraire à l'autorité du Pape : il déclare là ce qu'il écrit de lui-même au Pape « Quoiqu'absent de corps, cependant présent par l'esprit, je me jette à vos genoux... Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction, en tant que feudataire par droit d'obligation, je suis tenu et astreint (*Licet absens corpore, præsens tamen animo me advolvo vestris genibus... vestræ juridictionis est regnum Angliæ et quantum ad fundatoris juris obligationem vobis teneor et astringor*). Et il renouvelle le serment féodal. (1) Je me hâte d'ajouter que cette lettre, d'où je tire ce fragment, a été écrite après la ratification par le Pape du traité d'Avranches.

Ainsi Henri reconnaît une fois de plus les droits de Sa Sainteté sur les Iles : son état de vassal du Pape, que plus tard il confirme par lettre au Pape.

Et la possession de l'Angleterre et de l'Irlande est confirmée au Roi et à ses successeurs par un traité signé par les Légats au nom du Pape et par le Roi ; traité auquel les parties présentes ont apposé leurs sceaux « *cum sigillis suis* » après l'avoir affirmé sous serment.

Voilà ce qui avait été convenu dans l'intervalle des entretiens de Savigny et d'Avranches.

A Avranches, à l'église-cathédrale de Saint-André, le roi, la main

(1) John Lingard.

sur l'Evangile, jure qu'il est innocent du meurtre de Thomas Becket. Les Légats le déclarent innocent du meurtre de Thomas Becket.

Et, rendant compte au Pape de leur mission, les Légats écrivent : « *Primum itaque, non de nostra exactione* SED PROPRIA VOLUNTATE... *Ipsum obedientem Deo atque ad divinum obsequium, quam adhuc fuerit animatum, absolutus est.* » Ainsi, non par notre exigence, mais de sa propre volonté..... de lui-même, obéissant à Dieu et à la soumission divine, beaucoup plus qu'il n'en avait été animé jusque-là... Il a été absous.

Dès lors, il ne reste plus rien du nuage « generaliter ». Henri est libre de son action sur l'Irlande tant convoitée. Le Pape ratifiera le traité passé de puissance à puissance entre les Légats et le Roi. On a leurs lettres, aux conditions nouvelles et aux anciennes conditions de la lettre d'Adrien IV et Henri II, entré le 25 septembre 1172, dans la cathédrale d'Avranches, roi d'Angleterre, en sort enfin roi d'Angleterre et d'Irlande.

Ne croyez pas, Messieurs, que j'oublie que notre ordre du jour porte :

Etude sur la pierre de la Plate-Forme.

Comme tout le monde, j'acceptais les yeux fermés la tradition qui entoure cette pierre d'un respect national et d'une auréole d'orgueil religieux ; j'acceptais de même l'inscription qui l'accompagne.

Lisons-la :

Sur cette pierre, ici, à la porte de la Cathédrale d'Avranches, après le meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry (20 décembre 1170), Henri II reçut des Légats du Pape l'absolution apostolique, le dimanche 21 mai 1172.

Vous n'ignorez pas mon admiration pour l'histoire littéraire de la France, si justement nommée l'évangile de l'érudition. Passionné pour cette forte et saine lecture, j'étais arrivé à l'article consacré à Pierre de Blois (t. XV, p. 350 et suiv.), secrétaire de la reine Eléonore, et tout surpris, je pesais chaque mot de la lettre de lui, que je vous ai citée, adressée à l'Archevêque de Palerme. Ma méditation fut interrompue par un : Que fais-tu là?

« Regarde! Je viens de tomber sur un document et je doute

» de la certitude historique attachée à cette pierre de Henri II », et je fais lire la lettre à mon interlocuteur.

Grande imprudence ! parole imprudente : elle est répétée. J'ai douté ! Le châtiment ne s'est pas fait attendre : les contradicteurs n'ont pas manqué.

Je me mis, alors, pendant quatre à cinq ans, à compulser, la plume à la main, 138 auteurs divers : je pourrais vous donner leurs noms et vous indiquer leurs ouvrages, cherchant au sujet des événements que je vous ai racontés, une vérité de fond, que je préférais à une vérité de surface.

L'INSCRIPTION

A la date du 21 mai 1272, date de la première rencontre en Normandie des Légats du Pape et du Roi, je n'ai absolument rien trouvé de certain. Mais le 21 mai 1173, il y a eu à Caen le concile dont je vous ai entretenu. *Ubi causa finita est.*

L'ABSOLUTION

Henri II a reçu, à genoux, l'Absolution.

Beaucoup s'appuient sur un document connu sous le nom de « la lettre de l'Anonyme, aux archives du Vatican, » pour faire passer le Roi par toutes ou presque toutes les conditions de l'Absolution papale des souverains excommuniés, telles que les prescrit le Rituel. L'anonyme ne précise pas.

Or, Barthélemi Sacchi, plus connu sous le nom de Platina (1421-1481), dans son « Histoire des Papes » ne dit pas un mot de ce qui s'est passé à Avranches sous le pontificat d'Alexandre III. Et si, comme on le croit généralement, il se fut agi là d'un triomphe pour la papauté, il n'eut pas manqué d'en parler : c'était une occasion de la glorifier.

Il est vrai qu'Aubery, dans son « Histoire des cardinaux » (1652), s'étend avec complaisance sur cette Absolution de Henri II. Mais, ne l'oublions pas, en 1660, cette histoire était suivie des « Mémoires pour l'Histoire du cardinal de Richelieu, 1660, » et encore, en 1660, de « l'Histoire de Richelieu, » à qui assurément il voulait plaire. N'est-ce pas un peu suspect ?

Donc à l'anonyme, à Aubery, nous pouvons opposer le silence de Platina, et celui bien autrement éloquent de Robert du Mont, témoin oculaire des événements.

Si l'Absolution elle-même ne peut être révoquée en doute, si l'unanimité est complète sur ce point, ce qui importe, c'est, suivant moi, moins la forme dans laquelle elle a été donnée que son caractère et les motifs pour lesquels elle a été donnée, « non par notre » exigence, mais par la volonté propre du Roi. » *Non nostra exactione sed ex propria regis voluntate*, comme le précisent les Légats en rendant compte au Pape de leur mission.

Ainsi les auteurs ont abordé cette question, l'ont traitée, interprétée, chacun suivant son point de vue, sa position, son caractère, clerc ou laïque ; puis d'autres ont suivi sans plus d'examen, et, quant à moi, je suis à peine remis de mon étonnement d'avoir pu faire sortir de tant et de si nombreuses contradictions l'ombre d'unité que je me suis efforcé de vous présenter et d'arriver à cette conclusion : Que si, pour beaucoup, pour le plus grand nombre, l'absolution donnée au Roi a été demandée par lui, en vue d'obéir aux points de discipline religieuse, elle avait surtout un but politique, rien que politique. En fait, l'absolution a été donnée le dimanche 27 septembre 1172. Le dimanche ! Pourquoi pas le Jeudi-Saint ? Et vous qui connaissez les prescriptions du Rituel, en est-il une seule de celles portées au chapitre de l'Absolution papale des rois excommuniés qui ait été remplie ?

Et d'abord, Henri II a-t-il été excommunié réellement, personnellement, nominativement, « *nominaliter ?* » Non. D'emblée, on le comprend dans l'excommunication « *generaliter.* » Et cependant les Légats ont écrit : *Purgavit innocentiam, purgo*, prouver, se justifier, il a prouvé son innocence ; et je reviens sur l'*Inscio rege irrequisito rege* de Nicolas Trivet, qui donne à réfléchir. Alors qu'est-ce que ce qui demeure dans les auteurs ? Deux, trois peut-être, parlent des coups, *Verberibus ;* un plus grand nombre voit dans « l'à genoux, » *flexis genibus*, une preuve d'humiliation.

Convenance ? humilité chrétienne ? Je veux bien : humilité politique ? à coup sûr ; mais humiliation ? voyons.

D'humiliation imposée, non... « Nous n'avons rien exigé : volonté » propre du Roi, disent les Légats. » Mais alors, qui de nous s'est jamais senti abaissé, humilié, lorsqu'il s'agenouille sous la main-

du prêtre qui l'absout et le bénit ? Il a fait plus que nous n'eussions attendu de lui, disent encore les Légats.

C'est que le Roi tenait enfin son Irlande. Et si, en Irlande, le clergé s'était montré unanime en sa faveur, les puissants des comtés étaient loin de l'être, unanimes. Parmi eux, les dissidences, les résistances ne manquaient pas. Le peuple les suivait-il ? Je ne sais. Mais le « generaliter » planait dans bien des esprits et jetait une ombre. Cette ombre, il fallait la faire évanouir. Après l'absolution, il n'en restait plus rien. Quoi d'étonnant alors à ce que Henri II l'ait demandée « de sa propre volonté, » alors que les Légats n'avaient plus aucune raison de la lui refuser.

Le Roi a reçu l'absolution à la porte de la cathédrale. Je veux bien ; à genoux ! je veux bien encore. Mais, roi d'Irlande et absous, il recouvrait tout le prestige de la royauté et désormais rien n'entravait plus son action souveraine.

Sur cette pierre, à la porte de la cathédrale.

J'ai heureusement sous les yeux mes notes, extraites d'un livre intéressant pour tout le monde et remarquable à bien des titres. Par malheur, ce beau livre a un défaut : et il est grave ; puisse-t-il n'être pas être irréparable : c'est « l'Avranchin historique et monumental. » Ce grave défaut, je me hâte de le dire, est d'être aujourd'hui introuvable, l'édition en est complétement épuisée. L'auteur du livre, M. Ed. Le Héricher, notre cher et savant Président, nous dit, et on ne saurait dire mieux :

« La Basilique d'Avranches, posée sur un des plus beaux piédes-
» taux que Dieu ait préparés aux monuments des hommes, s'élève
» dans cette fervente époque d'édification qui suivit la conquête.
» Commencée vers 1090, elle fut consacrée le 15 octobre 1122.

» La façade occidentale, posée au bord d'une pente abrupte,
» regarde le Mont Saint-Michel.

» L'entrée la plus fréquentée « était le portail en ogive romane,
» tournée vers le nord, » devant laquelle se trouvait la pierre
» ciselée d'un calice.

» Le Roi jura. Ensuite les Légats « le firent conduire » hors de
» la cathédrale et le monarque, à genoux, reçut l'absolution. »

Voilà qui est clair et précis, si parfaitement indiqué, que je me garderai bien d'ajouter un mot. Le site vous le connaissez, tout le monde le voit le livre à la main.

Mais ne pensez-vous pas, comme moi, que si l'absolution eût été

donnée, comme le veut le Rituel, à la porte de la cathédrale, à la « grande porte, » la vraie comme à Rome, est-ce quelle n'aurait pas reçu de la grandeur même du plus splendide paysage du monde, des beautés naturelles qui s'étalent sous nos yeux, un caractère plus élevé, plus auguste, plus devant Dieu, si j'ose dire, qu'à la porte du nord, à la porte commune, située, comme qui dirait, en face de la nouvelle gendarmerie. Donnée à la porte de la cathédrale, l'absolution est donnée en pleine lumière, en plein soleil ; à la porte du nord, elle a l'air d'avoir été donnée en cachette. Elle perd la solennité, et l'impression qu'elle doit produire n'est plus complète.

LE CALICE

« ... Devant la porte en ogive romane, se trouvait la pierre » ciselée, ornée d'un calice. »

Ce calice on peut le voir encore.

Ici j'avoue que j'ai peine à concilier le calice... Ici... à la porte... Ce calice est pour moi l'indice de la pierre tombale d'un prêtre.

Et on peut voir dans les statuts synodaux (1) qu'il était recommandé aux prêtres de se faire enterrer dans le chœur des églises auxquelles ils avaient été attachés.

Ma conclusion, jusqu'à preuve contraire, est que cette pierre « ciselée d'un calice, » recouvrait les restes d'un prêtre, et d'un prêtre enterré dans le chœur et voici les conséquences que j'en tire.

LA PIERRE

Le Concile d'Avranches, le 25 septembre 1172, ne fait pas question.

Il s'est tenu dans la cathédrale.

Là étaient les cardinaux Théodin et Albert.

L'évêque, Richard-l'Evêque de son nom, présidait.

Robert de Thorigny, abbé du Mont Saint-Michel, parmi les assistants.

(1) Dom Luc d'Achery, t. II, p. 410, *et passim*.

Le roi Henri II s'est porté fort pour son fils absent et ses successeurs.

Le Roi a étendu la main et juré sur l'Evangile, affirmant son innocence et promettant de remplir les conditions débattues et convenues entre l'entrevue de Savigny et le concile.

A ces conditions, au nom du Pape, les Légats l'ont déclaré absous et l'ont accepté comme roi d'Irlande, roi insulaire.

La place de l'Evangile n'est-elle pas marquée dans le chœur.

Le Roi, touchant l'Evangile, ne le pouvait toucher que dans le chœur.

Etait-il debout ou à genoux sur cette pierre, sur cette pierre-là même.

Quelle que soit la probabilité, puisque le Roi était présent, il devait être dans le chœur.

Alors pourquoi pas sur cette pierre même?

Pourquoi le caractère historique que la tradition lui a conservé?

Que signifierait-elle si elle n'avait ce caractère, que je suis tout le premier et volontiers à lui reconnaître.

Sans toucher, en quoi que ce soit, au côté religieux de la question, j'estime que nous devons, par des raisons différentes, lui conserver une importance autre seulement que celle qu'on lui attribue.

Ces différents points ont-ils été assez discutés il y a vingt ans!

Un de mes contradicteurs finit par me dire :

« Vous n'avez que de l'imagination! La flèche du Parthe. »

Il doutait de mon intelligence; libre à lui.

Mon pauvre reste d'imagination, il me le reprochait!

Là-dessus, j'avais un livre de M. Thiers, et je lus : « On ne peut » s'occuper utilement d'études historiques, sans intelligence et sans » imagination. »

Voulez-vous me permettre de vous conduire où la « Folle du Logis » m'a enfin amené.

» Un jour, en 1790, un horrible craquement apprit aux habitants » que le plus bel édifice de leur cité, venait de s'écrouler... Main- » tenant la place est vide... »

1790! Un siècle bientôt. La place a été déblayée! Quelle certitude alors quant à la pierre elle-même, quant à l'emplacement qu'elle occupait? Eh bien, j'accepte.

M. Le Héricher, notre cher et savant président, nous dit souvent : « Les pierres parlent. »

Effet d'imagination !

Voici ce que je crois voir et entendre :

Le 5 novembre 1171, les Prélats d'Irlande apportent à Waterford cette couronne convoitée depuis près de vingt ans. Elle allait rester, sans consécration, entre les mains de Henri II d'Angleterre, quand, à la suite du traité débattu et arrêté dans l'*Arctori Concilio*, la réunion intime des Légats et des Prélats à Savigny, il peut apporter sa couronne à Avranches, le 27 septembre 1172, et la faire bénir.

Henri, dans le chœur, sur la tombe d'un prêtre, jure qu'il est innocent du meurtre de Becket, devant Dieu et devant les hommes; les Légats du Pape le déclarent absous.

Henri tient cette fois, dans sa main, les couronnes de deux royaumes.

Son rêve politique est réalisé.

Effet d'imagination toujours, à côté du calice, il me semble alors voir, entendre sur cette pierre, une chaine qui s'agite, cette chaine dont le premier anneau frémit et a été scellé depuis des siècles, en vertu d'un traité, sur la pierre de la Plate-Forme, *cum sigillis suis;* depuis des siècles, l'Irlande s'épuise en efforts inutiles pour la briser.

Effet d'imagination ! Je ne le nie pas, mais ai-je rien dit d'impossible? Alors, vous le voyez, à ce compte, notre pierre ne perd rien de sa valeur historique, elle ne fait que changer d'importance et de valeur.

Ai-je tort de la comprendre ainsi ?

Ce que je pourrais dire encore appartient à l'histoire.

Le retour de Henri II en Angleterre, son peuple soulevé, les Lords mécontents, le pays de Galles impatient et insoumis, ses fils ingrats, soutenus par Louis VII, une première fois révoltés. Une seconde fois, favorisés dans leur révolte par Philippe Auguste. Il faut frapper les esprits et peut-être la menace de malheurs avait-elle ramené le Roi à des sentiments meilleurs.

Au mois de juillet 1174 (12-13-14), il va faire la pénitence, que l'on sait, au tombeau de Saint-Thomas, à Cantorbéry. Il revient à Londres malade, épuisé par les soucis. Louis VII veut frapper son vassal et entre en Normandie. Guillaume, roi d'Ecosse, poursuit en Angleterre ses incursions, pille et dévaste les provinces du Nord. La fièvre survient.

(1) Il était couché depuis cinq jours, quand, la nuit, un messager, le fils de Ranulfe, force sa porte. Qui es-tu? Tout va bien, Guillaume est prisonnier à Richmond (Yorkshire). — Dites encore cela. — Le messager répète... La fièvre tombe et le Roi sort de son lit, rend ses actions de grâces à Dieu qui seul fait les miracles, et les yeux humides, à saint Thomas, martyr.

Il y a chez un autre chroniqueur un « exultavit » qui présente ce fait plus gaiement, mais trop peu historique.

Le peuple crie au miracle. Saint-Thomas et le Roi sont réconciliés. On ne lui marchande ni les subsides, ni les hommes. Il part et il rentre à Rouen.

Le reste appartient à l'histoire.

Henri II ! Quelle étrange destinée !

Né au Mans en 1133, devenu roi d'Angleterre et d'Irlande, duc de Guienne, d'Anjou, de Bretagne, de Normandie « Terram Meam ! » En France ! Nous l'avons vu dans sa gloire, et il est venu mourir, cette fois d'humiliation, de douleur, épuisé par toutes les sortes de misères morales, en 1189, à Chinon, en Touraine.

---

(1) Johannes Brompton, le sixième du recueil *Veteres historiæ Angliæ scriptores*, vivait de 1327 à 1377.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

LITTÉRATURE, SCIENCES & ARTS

D'AVRANCHES ET DE MORTAIN

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1883

Président : M. Ed. Le Héricher.

Vice-Présidents : MM. L. de Tesson et E. Loyer.

Secrétaire : M. J.-B. Créances.

Secrétaire-Adjoint : M. R. de Chabannes.

Trésorier : M. Alfred de Tesson.

Bibliothécaire-Archiviste : M. Gustave Bouvattier.

Conservateurs du Musée :

1° Des Tableaux et Objets d'art, MM. Ch. Fouqué, Potier de la Varde ; — 2° des Antiquités et du Musée lapidaire, M. Le Héricher ; — 3° des Objets d'histoire naturelle, M. R. Chevrel.

Ordonateur : M. Lebedel, architecte de la ville d'Avranches.

Commission d'impression :

MM. Le Héricher, L. de Tesson, de Chabannes, J. Bouvattier.

OFFICIERS D'HONNEUR POUR MORTAIN

Vice-Présidents : MM. Henri Moulin et Joseph d'Avenel.

Secrétaire : M. de Bailliencourt.

LISTE DES MEMBRES

depuis le 1er Janvier 1882 jusqu'à Mars 1884

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Boulatignier, ancien Conseiller d'Etat, à Paris.
Lenordez, artiste sculpteur, à Paris.
Levéel, statuaire, à Paris.
Milne (John-H.), pasteur protestant, à Avranches.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Achard de la Vente, homme de lettres, à Saint-Cyr-du-Bailleul.
Adam (Georges), professeur d'anglais au lycée de Lorient.
Allain, curé de Saint-Paul, chanoine honoraire, à Granville.
Allix, chef adjoint au ministère des finances, à Paris.
Alviset de Maisières, propriétaire au château de Saint-Pair.,
Ameline, pharmacien, à Avranches.
Ameline-Basbourg, receveur de l'enregistrement, à Sartilly.
Amari (Mme), Ecossaise, à Terpsichore, en Bacilly.
Aubrée (Dr), à Avranches.
Auray (d') de Saint-Pois, conseiller général.
Auxais, Léziard de la Villorée (Mme d'), à Montviron.
Avenel (Joseph d'), propriétaire, à Nantray, à Heussé.
Avenel (Georges d'), propriétaire, à Saint-Sénier.
Bachelot, principal du Collége de Mortain.
Bailliencourt (de), ancien receveur des finances, à Mortain.
Bailleul, ancien sous-chef à l'Instruction publique, à Saint-James.
Barenton, curé de N.-D.-des-Champs, à Avranches.
Baron, conseiller général, notaire, à Ducey.
Bazire (Elphége), agronome, à Dragey.
Beaumont (Mlle Marguerite), artiste, à Avranches.
Beckwith, ancien officier anglais, à Dinan.
Béchet, conseiller d'arrondissement, à Barenton.
Beghin (Henry), professeur d'anglais, à Lorient.

Besne (de), maire, à Saint-Nicolas-des-Bois.
Besnard, notaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Besnard-Locherie, ancien chef de division de préfecture, à Saint-James.
Blin, professeur au lycée d'Evreux.
Boudent de la Godelinière (Roger), maire aux Chambres.
Boulay, conservateur de la bibliothèque de la ville de Mortain.
Boulée, principal du collége, à Avranches.
Bourne, médecin anglais, à Avranches.
Boursin, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Mortain.
Bouvattier (Gustave), bibliothécaire de la Société, à Avranches.
Bouvattier (Jules), avocat, ancien sous-préfet, à Avranches.
Bouvattier (Paul), contrôleur des contributions directes, à Avranches.
Bréhier, ancien conseiller général, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Bréhier (Julien), licencié en droit, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Brindejonc de Bermingham, ancien officier de marine, au château de Martigny.
Buisson, pharmacien, conseiller d'arrondissement, à Mortain.
Cacqueray (de), propriétaire, au château de Macey.
Cahours (Dr), à Beaufou, en Savigny-l'Evieux ou le Vieux.
Canisy (Henri de), propriétaire, au château de la Lucerne-d'Outremer.
Cantilly (René-Philippe de), propriétaire, à Lolif.
Carnet, professeur au Petit-Séminaire, à Mortain.
Caumers (Emile), sous-intendant militaire, à Rennes.
Cauquelin (Henri), ancien pharmacien, à Avranches.
Chabannes (comte de), propriétaire, à Avranches.
Châtel (Victor), agronome, à Valcongrain-Campandré.
Chenardière, maire, à la Bazoge.
Cherbonnel, ancien inspecteur des télégraphes, à Avranches.
Chesnel, professeur de philosophie au collége de Mortain.
Chevrel (René), professeur au collége d'Avranches.
Cléret, horticulteur, à Avranches.
Clinchamp (Arthur de), propriétaire, à Avranches.
Clouet, agronome, à Villedieu.
Cluche, curé, à Macey.
Couraye Du Parc (Jules), propriétaire, à Avranches.
Créances (J.-B.), professeur au collége d'Avranches.

Cruchon (Ad.), de la Lucerne-d'Outremer, receveur de l'enregistrement, à Nantes.
Datin (Henri), ancien notaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Delamare (Jules), pharmacien, à Granville.
Delanoë (Aimé), propriétaire, à Avranches.
Delaporte, propriétaire, à Mortain.
Delépine, professeur de philosophie au lycée, à Coutances.
Denis Thieudière, conseiller général, notaire, à Brecey.
Desboulletz, docteur-médecin, à Brecey.
Deschamps du Manoir (Monsignor), à Naples.
Desdevizes du Desert, professeur à la Faculté des lettres, à Caen.
Desfeux, ancien conseiller d'arrondissement, à la Lucerne-d'Outremer.
Desfeux (Hospice), notaire, à Ducey.
Desgranges, agent-voyer, à Brecey.
Dior (François), négociant, à Granville.
Dolley (Louis), artiste compositeur, à Villedieu.
Doutelleaux (Anatole), prof. de rhétorique au collège d'Avranches.
Dubois, supérieur du Petit-Séminaire, à Mortain.
Dubois, vicaire, à Husson.
Dubufe (Paul), artiste peintre, à l'Abbaye de la Lucerne-d'Outremer.
Duclos, curé, à Saint-Nicolas-près-Granville.
Dufour, médecin-vétérinaire, à Avranches.
Dupont, curé, chevalier de la Légion-d'Honneur, à Vains.
Dupont, banquier, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Dupont (Etienne), ancien notaire, à Avranches.
Dupont, curé-doyen, à Villedieu.
Durand (Jules), imprimeur, à Avranches.
Durell, avocat et membre des Etats, à Jersey.
Duval, curé-doyen, à Le Teilleul.
Esnault, sous-inspecteur des douanes, à Granville.
Fauchon (Victor), conseiller général, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Fauchon, principal-fondateur du collége de Granville, à Terpsichore, en Bacilly.
Feray (Olivier), armateur, à Granville.
Fleury, pharmacien, à Mortain.
Fontaine (Ludovic), notaire, conseiller général, à la Haye-Pesnel.
Fontaine (Anguste), notaire, à Villedieu.

Fouqué (Charles), professeur de dessin au collége d'Avranches.
Frémin (Gabriel), avocat, à Avranches.
Frémont, docteur-médecin, à Villedieu.
Galland, receveur des douanes, à Granville.
Gallie, professeur de physique au collége de Mortain.
Ganché, vicaire, à Vains.
Gardin, propriétaire, à Saint-James.
Garnot, agronome, président de l'ancienne Société d'Agriculture, au Val-Saint-Père.
Gautier (César), conseiller d'arrondissement, à Saint-James.
Gautier, ancien notaire, au Manoir de Saint-Nicolas-de-Granville.
Genreau, ancien avocat général, au château de Chantore, à Bacilly.
Geffroy, notaire, à Saint-James.
Gibert (Henri), imprimeur, à Avranches.
Gibert (Paul), propriétaire, à Avranches.
Gibon (de) fils, au château de Grainville.
Gilbert (Hippolyte), banquier, à Avranches.
Gilbert (Pierre-Aimable), ancien pharmacien, à Avranches.
Girre, avoué, à Avranches.
Gitton (Ed.), propriétaire, au château de la Mancellière, en Baguer-Pican.
Goron, vicaire de Saint-Saturnin, à Avranches.
Grallan, pharmacien, à Pontorson.
Graveron (de), Adrien, propriétaire, à Avranches.
Graveron (de), Maurice, propriétaire, à Avranches.
Guérin (Charles), propriétaire, au Mesnil-Thébault.
Guérin, notaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Guillard, maire, à Sacey.
Guiton (François de), maire, au château de Bonne-Fontaine, à Antrain.
Grainville (baron de), au château de Parigny et à Avranches.
Halley, ancien professeur, à Ducey.
Hamard, ancien pharmacien, à Saint-James.
Hamel (Victor), pharmacien, au Teilleul.
Hamel, pharmacien, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Hantraye, pharmacien, à Avranches.
Havard (Adolphe), fondeur, à Villedieu.
Havard, curé-doyen, à Pontorson.
Hélaine, vicaire, à Valognes.

Héon, docteur-médecin, à Avranches.
Herpin, armateur, à Granville
Homme (du), propriétaire, au château de Chassilly.
Houssin, curé, à Ger.
Hubert (Mlle Ida), artiste en modelage, à Avranches.
Hubert (Auguste), pharmacien, à Sartilly.
Jacob, notaire, à Dinan.
Jaunez (Gustave), propriétaire, au Val-Saint-Père.
Jenvrin (Paul), employé aux finances, à Rennes.
Joubin (Aristide), vicaire, à Tirepied.
Jourdan, ancien notaire, à Avranches.
Jourdan (François), contrôleur des contributions directes, à Avranches.
Labiche, sénateur de la Manche, à Sourdeval-la-Barre.
Lahougue, ancien président du tribunal, à Avranches.
Laisné, docteur-médecin, à Paris.
Lalouël, ancien juge de paix, au Teilleul.
Lambert, vicaire, à la Haye-Pesnel.
Lanfranc de Panthou, ancien procureur général, à Caen.
Langlois, ancien agent-voyer, à Avranches.
Lanos (Edmond), docteur-médecin, maire, à la Haye-Pesnel.
Lanos (Léon), ancien notaire, à la Haye-Pesnel.
Lanos, curé, à la Lande-d'Airou.
Larère, ancien notaire, à Dinan.
Lebedel, architecte de la ville, à Avranches.
Lebel (Aimable), libraire-éditeur, à Avranches.
Le Biez, adjoint au maire, officier d'Académie, à Granville.
Lebreton (Paul), horticulteur-paysagiste, à Avranches.
Lebreton, conseiller d'arrondissement et maire, à la Lucerne-d'Outremer.
Lechevalier (Octave), propriétaire, à Avranches.
Le Coupey-Grainville, licencié en droit, à Granville.
Ledo, docteur-médecin, à Villedieu.
Leduc, receveur de l'enregistrement, à Coutances.
Le Favrais, président du tribunal, à Mortain.
Leforestier, propriétaire, à Virey.
Legallais (Arsène), instituteur, à la Haye-Pesnel.
Legot, courrier-convoyeur, à Avranches.
Legrain, receveur des postes, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Legrand, curé-doyen, à Saint-James.
Legrand (Anatole), conseiller général, à Romagny.
Legrand (Arthur), député de la Manche, à Milly.
Legras, ex-adjoint au maire, à Granville.
Le Héricher (Edouard), correspondant du ministère de l'instruction publique, officier de l'Université, à Avranches.
Le Marchand, Jules, ancien sous-préfet, à Avranches.
Le Masson, percepteur, à Marigny.
Le Montier, avocat, ancien magistrat, à Avranches.
Le Pelley-Fonteny, à Granville.
Lerebours (Gabriel), propriétaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Le Tourneur, docteur-médecin, à Granville.
Le Vallois, ancien professeur, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Levêque, ancien pharmacien, à Donville.
Livingstone (Jasper), ancien attaché d'ambassade, à Avranches.
Lomas (de), propriétaire, à Saint-Pair.
Louet (M^lle^), professeur à l'école normale de Saint-Etienne.
Louvel, architecte, à Avranches.
Louvel (Constant), capitaine en retraite, à Avranches.
Loyer (Emile), D^r^-médecin militaire en retraite, à Avranches.
Loyer (L.), receveur d'enregistrement, à Avranches.
Lucas, sous-principal du collége, à Avranches.
Lukis, vice-président de la Société scientifique de Morlaix.
Maheux, curé, à Saint-Oven.
Mansigny (Henri de), prop. et maire au Plessis, à la Godefroy.
Maquerel (l'abbé), principal du collége, à Granville.
Marquis, propriétaire, au château de Lillemanière, à Saint-Quentin.
Martre (Bon de la), propriétaire, à Avranches.
Mauduit (Sosthène), maire de St-Martin-des-Champs, à Avranches.
Méquet (baron), contre-amiral, à Mortain.
Millet (Louis), agent de change, à Paris.
Mobecq (de), propriétaire, à Avranches.
Montbrun, ancien officier de marine, à Pontorson.
Morel (Hippolyte), député de la Manche, à Saint-James.
Morel, ancien conseiller général, maire, à Saint-James.
Mottet, professeur de lettres au collége de Mortain.
Moulin (Henri), ancien maire, à Mortain.
Nélet (Charles), professeur au collége d'Avranches.
Nolais, docteur-médecin, à la Haye-Pesnel.

Ouless, artiste peintre, à Jersey.
Oursel (Mme), femme de lettres, à Rouen.
Pancoucke, propriétaire, château du Quesnoy.
Piel, président des horticulteurs, à Mortain.
Pigeon, commandant du génie, à Granville.
Pinard, docteur-médecin, à Brecey.
Pinel (Emile), pharmacien, à Avranches.
Plaut, propriétaire, au château du Parc, à Sainte-Pience.
Poirier, vicaire, à Saint-Laurent-de-Terregatte.
Poisnel, de Reffuveille, membre de l'école française, à Rome.
Poret, ancien notaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Potier de la Varde, propriétaire, à Avranches.
Potiche (vicomte de), propriétaire, à Granville.
Poulain, Victor, d'Avranches, commis d'académie, à Caen.
Price, résident anglais, à Avranches.
Provost (Palamède), propriétaire, à Avranches.
Rachine (Emile), avocat, à Villedieu.
Recquier, pharmacien, à Granville.
Regnault (Albert), notaire, à le Teilleul.
Restout, professeur de sciences au collége de Mortain.
Reynolds, membre de la *British archæol. association*, à Bristol (Manor house, Redland).
Riotteau, député de la Manche, à Granville.
Ropes (Arthur), *tutor* à l'Université de Cambridge.
Rougé (de), propriétaire, à Saint-Symphorien.
Rousselle, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Roussel, horticulteur, à Saint-Sénier-sous-Avranches.
Rudaux, peintre, à Donville.
Saillard (l'abbé), professeur au collége de Granville.
Saint-Aubyn (sir John), propriétaire du Mont Saint-Michel de Cornwall.
Saint-Pierre (de), propriétaire, au château de Saint-Pierre-Langers.
Saint-Germain (de), ancien sénateur, au château d'Apilly.
Saint-Maixent (de), propriétaire, à Avranches.
Sandral, principal du collége de Mortain.
Scelle (Georges), avocat, juge suppléant, à Avranches.
Sellier, curé, à Montviron.
Sergent (Henri), notaire, à Avranches.
Simpson, percepteur, à Sartilly.

Soismier, curé, à Sacey.
Taborel, docteur-médecin, maire, à Juvigny.
Tardif de Moidrey, propriétaire et maire, à Moidrey.
Taurines, notaire, à Granville.
Templer, vicaire, à Beauchamps.
Tesson (Louis de), propriétaire, à Avranches.
Tesson (Alfred de), officier de marine en retraite, à Avranches.
Tétrel, conseiller général, maire, à Villedieu.
Thébault, libraire-éditeur, à Avranches.
Tirard (Jules), à Condé-sur-Noireau.
Toupet (aîné), banquier, à Granville.
Touzard, agronome, membre du conseil supérieur de l'agriculture, à Roz-sur-Couesnon.
Trochon, curé, à Hocquigny.
Turgot, curé de Granville.
Vallée, pharmacien, à Ponts-sous-Avranches.
Vaufleury (de), colonel du génie, à Mortain.
Vaugrente, docteur-médecin, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Verdun de la Crenne (de), propriétaire et maire, à Aucey.
Vignon, curé-doyen, à la Haye-Pesnel.
Villain, ingénieur des constructions navales en retraite, à Villedieu.
Youf, homme de lettres, à Saint-Hilaire-du-Harcouët.
Yvon (Charles), propriétaire, ancien juge de paix, à Pleine-Fougères.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

André (F.), archiviste de l'Aube, à Troyes.
Auménier, principal de collége en retraite, à Châteaudun.
Baddeley, colonel en retraite, à Cheltenham.
Bain (Joseph), Ecossais, du British Museum.
Barbé (Emile), procureur de la République, en Cochinchine.
Barré de Saint-Venant, membre de l'Institut, à Saint-Ouen, près Vendôme.
Basroger (Joseph), professeur d'histoire naturelle, à Cluny.

Bazin, Léon, instituteur-adjoint, à Paris.
Beautemps-Baupré, juge, à Paris.
Béchade, conservateur des hypothèques, à Saint-Lo.
Béchu, conservateur des hypothèques, à Coutances.
Bellière (docteur de la), conseiller général, maire, à Bréhal.
Bézier (T.), préparateur à la Faculté des sciences de Rennes.
Blier (Paul), professeur au lycée, à Coutances.
Blondel, directeur de l'Ecole Pompée, à Ivry-sur-Seine.
Blondel (Octave), avocat, professeur à l'Ecole Pompée, à Ivry-sur-Seine.
Boëssé (Albert), propriétaire, à Paris.
Bourdon (Benjamin), maître répétiteur au Lycée St-Louis, à Paris.
Bourgeois, professeur au collége de Pont-Levoy.
Boutry (Louis), d'Avranches, missionnaire au Brésil.
Briant, ancien professeur du collége de Saint-James, vicaire à Anvers.
Broyelle, conservateur des hypothèques, à Pont-l'Evêque.
Brunet, homme de lettres, à Saint-Lo.
Carpentier (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris.
Cazin, président de la Société Viroise d'Emulation, à Vire.
Châtel (Eugène), archiviste, à Caen.
Chergé (de), antiquaire, à Poitiers.
Chevrel (Maurice), inspecteur d'académie, à Caen.
Cialdi, commandant de marine, à Rome.
Ciccodicola (Mgr), camérier du Pape, à Rome.
Colin, principal honoraire, à Cherbourg.
Collin (Louis), poète improvisateur, à Saint-Brieuc.
Corblet (l'abbé), archéologue, à Amiens.
Couétil, professeur de sciences au lycée du Havre.
Couraye du Parc, attaché à la Bibliothèque Nationale, à Paris.
Courtois (Auguste), instituteur, à Orglandes.
Couscher, juge d'instruction, à Beaugé.
Cuyper (de), recteur de l'Université, à Liége.
Danjou de la Garenne, archéologue, à Fougères.
Danlos (Jules), docteur-médecin, à Montmartin-sur-Mer.
Delachapelle, ancien professeur, à Cherbourg.
Delecluse, inspecteur de l'enregistrement en retraite, à Brest.
Delisle, membre de l'Institut, à Paris.
Dinet, ingénieur en chef, à Cherbourg.

Dion (Adolphe de), architecte, secrétaire de la Société savante, à Montfort-l'Amaury.
Dolbet, archiviste de la Manche, à Saint-Lo.
Doublet, secrétaire de l'accadémie d'Hippone, à Bône.
Doucet, banquier, secrétaire de la Société savante, à Bayeux.
Drieu la Rochelle (Georges), interne en pharmacie, à Paris.
Dry-Dupré, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Dubosc, ancien archiviste de la Manche, à Saint-Lo.
Duchemin, principal du collége, à Vire.
Dupray de la Mahérie, ancien conseiller à la Cour d'appel, à Caen.
Duval (Louis), archiviste de l'Orne, à Alençon.
Elie (Th.), président de la Société savante, à Saint-Lo.
Esnoult, professeur de chimie à l'Ecole professionnelle, à Paris.
Fabricius, professeur d'histoire, à Copenhague.
Fédérique (Ch. A.), conservateur de la bibliothèque, à Vire.
Fierville, censeur au lycée de Versailles.
Fillâtre, vérificateur de l'Enregistrement, à Saint-Malo.
Fleuriot, procureur de la République, à Lannion.
Fleury (Jean), professeur à l'Université Impériale, Saint-Pétersbourg
Formigny de la Lande, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.
Fournier, sénateur, à Paris.
Fournier, membre de la Société botanique de France, à Paris.
Gautier-Bidan, archéologue, à Dol.
Gavelle (Gaston), notaire, à Couterne.
Genvresse, professeur de sciences, à Paris.
Grenfeld, médecin à Weston-super-mare, (Angleterre).
Guigard, homme de letlres, à P ris.
Guiot, inspecteur d'académie honoraire, à Rennes.
Havard (Oscar), homme de lettres, à Paris.
Heerdegen, privat-docent, à Erlangen (Bavière).
Helleu, archiviste-paléographe, à Paris.
Hervé (le R. P.), à l'école Saint-Martin, à Rennes.
Hicky (le Rév.), en Angleterre.
Hore, savant irlandais, membre de l'Académie de Dublin.
Huë de Caligny, membre de l'Institut, à Versailles.
Isabet, ancien principal, à Briqueville-la-Blouette.
Jacques (Victor), homme de lettres, professeur, à Rome.
Joret, professeur à la Faculté d'Aix.

Jouan (Henri), capitaine de vaisseau, à Cherbourg.
Laffetay (l'abbé), bibliothécaire, à Bayeux.
Lair (Jules), ancien directeur des télégraphes, à Rennes.
Laisné (Henri), magistrat.
Lance (Paul), président du tribunal, à Pont-Audemer.
Lasteyrie (de), professeur à l'Ecole des Chartes.
Launay, professeur au lycée, à Rouen.
Leballe (Léopold), professeur au lycée de Brest.
Lebasnier, au ministère de l'instruction publique, à Paris.
Lebeuf, antiquaire, commissaire de police, à Amiens.
Lebeurier, chanoine titulaire, à Evreux.
Lebeschu de la Bartraye, directeur du *Progrès militaire*, à Paris.
Lebourgeois (Henri), inspec. géné. de l'instruction publique, à Paris.
Lebreton, curé de Sainte-Honorine-du-Fay (Calvados).
Lebreton (Charles), proviseur du lycée de Saint-Brieuc.
Lecacheux, aumônier des Augustines, à Coutances.
Lecanu, chanoine titulaire, à Coutances.
Lecoq, ancien receveur de l'enregistrement, à Dinan.
Lecoq, propriétaire, à Dinan.
Lecorps (M^me^), en littérature Marie Ravenel, à Fermanville.
Lefort, professeur de philosophie, à Falaise.
Le Hanneur, professeur, à la faculté des lettres d'Aix.
Lehodey, professeur de morale au lycée du Havre.
Lejolys, secrétaire de la Société des sciences natur., à Cherbourg.
Le Lièvre, agent-voyer chef, à Saint-Lo.
Lemarchand, ancien professeur du lycée, à Coutances.
Lemardeley, médecin-major au ministère de la guerre, à Paris.
Lemare, missionnaire diocésain, à N.-D.-sur-Vire.
Lemarié des Landelles, peintre, à Paris.
Lemonnier, ancien professeur, à Ouffières.
Lemoyne (Eug.), président du tribunal, à Pontivy.
Lenoir (Jules), architecte, à Paris.
Lepelletier, ancien ministre, avocat, à Paris.
Lepingard, secrétaire de la Société savante de Saint-Lo.
Le Rossignol, docteur-médecin, à Jersey.
Leroux, conducteur des ponts-et-chaussées.
Lesrel (A.), de Genêts, peintre d'histoire, à Paris.
Levesque (Charles), principal honoraire, au Mans.
Lewis-Tonna, directeur du Musée de l'armée, à Londres.

Liais, ancien procureur de la République, à Cherbourg.
Liard (L.), recteur de l'Académie, à Caen.
Lingard (le docteur), historien, à Londres.
Louiche-Desfontaines, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Louïse, principal du collége, à Château-Thierry.
Lowcay, professeur d'anglais, à Cherbourg.
Luce (Siméon) employé aux Archives nationales, à Paris.
Macleod, professeur au *Borda*, à Brest.
Madden (sir Frederik), au Musée Britannique, à Londres.
Mallefille (Léonce), homme de lettres, à Saint-Pétersbourg.
Mangon de la Lande (Albert), rédacteur au ministère de la guerre, à Paris.
Manoury(Charles), principal du collége, à Lisieux.
Marchal, ingénieur en retraite, à Laval.
Marié-Davy, directeur de l'Observatoire de Montsouris, à Paris.
Marignes de Champrépus, capitaine d'état-major, à Paris.
Mary-Cardine, inspecteur d'académie, à Saint-Lo.
Martinière (de la), conseiller général, à Paris.
Meana (de), directeur de la bibliothèque de Gênes, à Turin.
Mélion, sous-chef de bureau à l'Assistance publique, à Paris.
Menard, de Montjoie, près Saint-James, aumônier, à Saint-Lo.
Méniger, homme de lettres, à Paris.
Milano (le comte Pietro d'Aragona), à Naples.
Moggridge (M^lle^ Blanche), à Clifton (Angleterre).
Montauban, poète, à Paris.
Moreau, conseiller général de l'Aisne, à Paris.
Niobey (Alphonse), docteur-médecin, à Paris.
Pépin, principal du collége, à Lunéville.
Petit (Paul), professeur au collége, à Dinan.
Philbert (Charles), consul, à Amsterdam.
Pichard, directeur de la station agronomique, à Avignon.
Pigeon (Emile), chanoine titulaire, à Coutances.
Pontas, professeur de rhétorique.
Pontaumont (Lechanteur de), historien, à Cherbourg.
Ponton d'Amécourt, numismate, à Paris.
Quenault, sous-préfet honoraire, conseiller général, à Montmartin-sur-Mer.
Quicherat (Louis), antiquaire, à Paris.
Quicherat (Jules), historien, à Paris.

Richard, ancien officier de marine, à Quimperlé.
Ricciardi (le chevalier Vicenzo), archéologue, à Capoue.
Ritter (baron), ancien receveur des finances, à Draguignan.
Robillard (Henri), vice-président du tribunal civil, à Reims.
Robillard de Beaurepaire (Charles), archiviste, à Rouen.
Robillard de Beaurepaire (Eugène), ancien conseiller à la Cour, à Caen.
Robin (Edouard), professeur de chimie, à Paris.
Romdahl (Axel), docteur en philosophie, à Lincoping (Norwége).
Rougier (Marcel), ingénieur du chemin d'Orléans, à Paris.
Saint-René Taillandier, ancien sous-préfet, à Tulle.
Sarot, avocat, à Coutances.
Sauvage (Hippolyte), homme de lettres, à Paris.
Scelles (de), lieutenant au 40e de ligne, à Privas.
Sémery, Henri, bibliothécaire, à la Flèche.
Severino Cassio, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Madrid.
Sicotière (Léon de la), sénateur, à Alençon.
Smithsonian-Institution, à Philadelphie.
Stafford Mac Gregor, à Saint-Malo.
Sorrano Fuentès, auteur espagnol, à Madrid.
Surcouf, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.
Tancrède (Léon), industriel, à Paris.
Tangui, propriétaire, à Rennes.
Tate (Leonard), botaniste, île de Ceylan.
Tétrel (Victor), receveur de l'enregistrement, à Louviers.
Thédenat, directeur du collége de Juilly.
Travers (Julien), bibliothécaire, à Caen.
Travers (Emile), président de la Société des Beaux-Arts, à Caen.
Trochu, receveur des finances, à Pont-Audemer.
Trochon, aumônier du lycée Saint-Louis, à Paris.
Turgot (Charles), sous-préfet de Largentières.
Vaudon, préfet des études au collége de Juilly.
Vaulabelle, secrétaire de l'Observatoire de Montsouris, à Paris.
Vibert, inspecteur d'académie en retraite, à Saint-Lo.
Ysabel (Prosper), professeur à l'école des enfants de troupe, à Rambouillet.

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
I	Etude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine, par M. Ch. LEBRETON	1
II	Au Gré des Vents, poésie, par M. JOURDAN	57
III	Une Goutte d'eau, par M. BOUVATTIER, Bibliothécaire	60
IV	La Spezzia, sonnet	69
V	A François d'H..., sonnet	70
VI	Les Blés, poésie	71
VII	Au Général La Peyrouse, sonnet	73
VIII	Note sur la paroisse de Cendres, par M. P. RIMASSON	74
IX	L'Homme primitif dans le poète Lucrèce, par M. LE MARCHAND	75
X	Le Teilleul, par Em. DUBOIS	81
XI	La Haye-de-Terre et la Forteresse de Saint-James, par M. A. BESNARD.	105
XII	Résignation et Foi, poésie, par M. Charles CARPENTIER	144
XIII	L'Epargne, par M. Arthur LEGRAND, rapport de M. G. BOUVATTIER	145
XIV	Le prince Oscar de Suède et saint Augustin, par M. Ch. CARPENTIER	155
XV	Essai de morale populaire, par M. E. LE HÉRICHER	161
XVI	Une théorie de Linguistique, par M. J. FLEURY	217
XVII	Lettres archéologiques, par M. Ch. LEBRETON	221
XVIII	Une revue de troupes romaines sur le Forum, par M. Ch. CARPENTIER.	231
XIX	Glossaire germanique, scandinave et hébraïque, par M. E. LE HÉRICHER.	235
XX	La Confession d'un ambiteux, poème, par M. Jules DURAND	271
XXI	Henri II, roi d'Angleterre, à Avranches, par M. le Bibliothécaire	281
XXII	Composition de la Société	303

AVRANCHES. — IMPRIMERIE TYP. ET LITH. DE HENRI GIBERT.